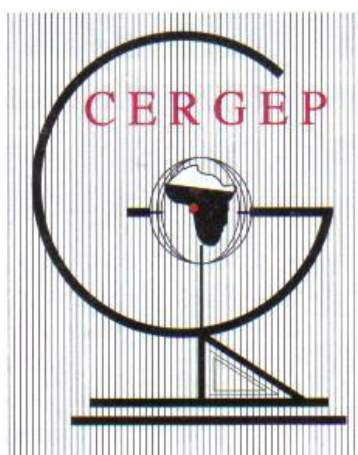


# GABONICA

-----  
LA REVUE DU CERGE

*Politiques et Développement des Espaces et  
Sociétés de l'Afrique Subsaharienne*



UNIVERSITE OMAR BONGO  
(UOB) LIBREVILLE

Volume 3

N°3

Novembre 2009



**Directeur des Publications**  
Professeur Marc-Louis ROPIVIA

**Comité scientifique**

Pr Akibodé AIECHORO (Géographe, Université de Lomé) - Pr René Joly ASSAKO ASSAKO (Géographe, Université de Yaoundé 1) - Pr Jean Claude BRUNEAU (Géographe, Université de Montpellier) - Pr Philippe CADENE (Géographe, Université de Paris 7) - Pr Jules DJEKI (Géographe, UOB) – Pr Kengne FODOUOP (Géographe, Université de Yaoundé 1) - Pr François HULBERT (Géographe, Université de Metz) - Pr Martin KUETE (Géographe, Université de Dschang) - Pr Emmanuel MALOLO DISSAKE (Philosophe, Université de Douala) - Pr Bonaventure MENGHO (Géographe, Université Marien Ngouabi) - Pr Nicolas METEGUE-N’NAH (Historien, UOB) - Pr Bernadin MINKO (Anthropologue, UOB) - Pr Bonaventure MVE-ONDO (Philosophe, AUF) - Pr Hugues MOUCKAGA (Historien, UOB) - Pr Joseph Vincent NTUDA EBODE (Politiste, Université de Yaoundé 2 – Soa) - Pr Fidèle Pierre NZE-NGUEMA (Sociologue, UOB) - Pr Marc Louis ROPIVIA (Géographe, UOB) - Pr Joseph TONDA (Socio-anthropologue, UOB).

**Comité de lecture**

Dr Mesmin EDOU EBOLO (Géographe, UOB) - Dr Monique MAVOUNGOU BOUYOU (Historienne, UOB) - Dr Jean Bernard MOMBO (Géographe, UOB) - Dr Léandre Edgar NDJAMBOU (Géographe, UOB) - Dr Rano-Michel NGUEMA (Géographe, UOB) - Dr Mesmin-Noël SOUMAHO (Sociologue, UOB).

**Secrétaire de Rédaction**

Dr Noël OVONO EDZANG

## EDITORIAL

De touches en retouches progressives aux fins d'une constante amélioration de son esthétique, ce troisième numéro de *Gabonica* se présente sous un format plus grand et plus conventionnel, à la fois pour une bonne lisibilité et pour une grande clarté des illustrations.

D'un autre côté, la requalification de l'objet du centre de recherche CERGEP en *Centre d'Études et de Recherches en Géosciences politiques et Prospective* doit être perçue comme un recentrage dicté par les impératifs et les opportunités heuristiques liés aux différents et nouveaux enjeux politiques, stratégiques, environnementaux, territoriaux, maritimes et sécuritaires qui prennent la géographie pour matrice. À partir d'elle, et plus particulièrement à partir du tronc principal de la *géographie politique*, elle-même incluse dans cette nouvelle appellation générique et unificatrice, les *Géosciences politiques* englobent tout naturellement la *géopolitique*, la *géostratégie*, la *géoéconomie*, la *géopolitique urbaine*, la *géopolitique rurale*, et la *biogéographie politique*<sup>1</sup>.

Ce recentrage permet par ailleurs de resserrer un peu plus la ligne éditoriale de ***Gabonica*** sur des thématiques correspondant aux objets des Géosciences politiques ainsi qu'à d'autres, essentiellement articulées autour des politiques et des stratégies de développement des espaces et sociétés de l'Afrique subsaharienne. Ce troisième numéro en est la parfaite illustration.

Il s'ouvre avec des considérations environnementales abordées dans les quatre premiers articles de Emmanuel Ondo Assoumou, Jean-Bernard Mombo, Paulin Kialo et Jean Pamphile Koumba, qui ont placé leurs analyses sous l'éclairage du champ conceptuel si caractéristique du paradigme environnemental contemporain : défis et risques ; protection-conservation ; réhabilitation des friches et urbanisation écologique.

Les trois articles suivants, dont deux en provenance du Cameroun, écrits d'une part, par Joséphine Lemouogue, Célestin Kaffo et le Professeur Martin Kuété (Université de Dschang), et d'autre part, par Médard Lieugomg (Université de Ngoundéré) ainsi que celui de Fidèle Allogho Nkoghe traitent de problématiques de géopolitique urbaine et de géopolitique rurale à travers les enjeux fonciers et socioéconomiques autour desquels s'instaurent des rapports de force décisifs et s'affrontent les différents acteurs de l'aménagement et du développement dans certaines villes et territoires ruraux du Cameroun et du Gabon.

Sur des tonalités plus particulières, Serge Loungou analyse le problème récurrent des dysfonctionnements de l'espace CEMAC à travers les diverses formes d'entrave à la libre circulation ; une manière d'insister sur ce qu'il y a de plus évident aujourd'hui dans cette sous-région : les freins au processus d'intégration sous-régionale. Trois historiens, Lucien Manokou, Andy Makindey Nze Nguema et Antoine-Denis N'dimina-Moungala, retracent respectivement,

---

<sup>1</sup> Marc-Louis ROPIVIA, *Manuel d'Épistémologie de la Science géographique, Ecocide et déterminisme anthropique*, Paris, L'Harmattan, p. 40.

l'évolution à l'ONU de la question de la protection des civils dans les zones de conflits de 1945 à 2005 ; les fondements de la mémoire collective à travers l'histoire politique aux fins d'affirmation de la nation gabonaise ; et les situations belligères liées aux convoitises et rivalités entre les grandes puissances dans le Golfe de Guinée. Enfin, Jean Damien Maloba Makanga, dans une étude de micro-climatologie urbaine, nous révèle la forte corrélation qui a existé entre précipitations et accidents de la route dans l'agglomération librevilloise durant la décennie 1990.

Ainsi, au moment même où des sons de cloche résonnent stridentement à partir des citadelles pédagogiques des pays industrialisés pour dénoncer l'inutilité de la géographie dans l'enseignement secondaire, ce troisième numéro de *Gabonica* vient encore administrer la preuve indéniable qu'en pays sous-développés ou en développement, la science géographique et, singulièrement, les Géosciences politiques, de par les problématiques et les enjeux centrés sur le paradigme environnemental qu'elles abordent, sont des domaines éminemment utilitaires pour l'aménagement rationalisé de leur organisation spatiale.

Consolidons donc *Gabonica* comme outil de production scientifique au service des développements durables gabonais et africains !

**Professeur Marc-Louis ROPIVIA**

## L'EVOLUTION MORPHODYNAMIQUE DES TRAITES DE COTE DE LA PRESQU'ILE MANDJI DE 1961 A 2008

**Emmanuel ONDO ASSOUMOU**  
Docteur en Géographie, Enseignant-Chercheur  
Département de Géographie,  
Université Omar Bongo, Centre de recherche LAGRAC,  
Email : [ondoassoumou@yahoo.fr](mailto:ondoassoumou@yahoo.fr)

### Résumé

La côte de Port-Gentil, au centre-ouest du Gabon n'est pas épargnée par un processus d'érosion de plus en plus présent. L'interprétation des cartes, des photographies aériennes et des images satellites de 1961 à 2008 montre une évolution rapide et même inquiétante des traits de côte de la Presqu'île Mandji. Une érosion critique l'échelle surtout au sud, à Ozouri, et au nord, au Cap Lopez et à l'île aux Pigeons. Une telle évolution ne va pas sans poser de problèmes environnementaux, en rapport avec la morphologie, la diversité végétale et les activités socio-économiques.

### Mots-clés

Gabon, Port-Gentil, trait de côte, morphodynamique, risques, érosion littorale, inondation.

### Abstracts

The coast of Port-Gentil to the mid-west of Gabon is not saved by a process of erosion increasingly present. The interpretation of the charts, the air photographs and the satellite images of 1961 to 2008 shows a quick change and even worrying features of coast of the Mandji Peninsula. An erosion especially criticizes the scale in the south, Ozouri, and north, the Cape Lopez and on the island with the Pigeons. Such an evolution does not go without posing environmental problems, in particular on morphology, vegetable diversity and the socio-economic activities.

**Keywords:** Gabon, Port-Gentil, coast, morphodynamic, risks, littoral erosion, inondation.

### Introduction

La ville de Port-Gentil est située dans la partie orientale d'une flèche sableuse d'environ 7 km de largeur, au centre-ouest du Gabon. Cette flèche comprend deux ensembles de cordons sableux. Ces deux ensembles comprennent les cordons sableux les plus anciens à l'est de direction est-ouest et les cordons plus récents à l'ouest d'orientation sud-est/nord-ouest. Exposées aux courants marins, et handicapées par la morphologie, les côtes de Port-Gentil étant

essentiellement sableuses risquent fortement d'être soumises à toutes les agressions physiques futures. Quelle sera la nature de ces modifications physiques? Comment suivre l'évolution de ce trait de côte? Quelles sont les conséquences sur l'espace physiques, et sur les infrastructures et la vie des populations? Nous tenterons d'élucider dans cette étude, les risques potentiels pouvant affecter les côtes de Mandji, tout en déterminant les principales causes et les conséquences sur cet espace géographique, et ceci en s'appuyant essentiellement sur la démarche utilisée en géographie physique.

## **1. Intérêt et sources de la recherche**

### **1.1. Regard sur la place de la géographie physique et les territoires transformés par les sociétés humaines**

Avant d'analyser les différentes menaces qui pèsent sur les côtes et la ville de Port-Gentil, posons d'abord un bref regard sur la place de la géographie physique par rapport aux études liées à la transformation des espaces géographiques. Selon la définition donnée dans les mots de la Géographie: *«L'espace géographique est l'étendue terrestre utilisée et aménagée par les sociétés en vue de leur reproduction»*; il comprend en outre *«Les éléments naturels, plus ou moins transformés déjà, que l'ensemble de l'humanité utilise à cette fin»* (Brunet et al., 2006). Les côtes de Mandji ou de Port-Gentil s'inscrivent donc dans cette démarche.

Le débat épistémologique, engagé en Géographie depuis plusieurs années sur la place et l'utilité de la Géographie physique en science sociale et humaine, nous amène à porter notre réflexion sur une région du Gabon, plus précisément les côtes de Port-Gentil. Réflexion axée sous l'angle physique, à savoir les relations entre l'homme et son milieu. En effet, si l'homme doit tirer profit (économique, culturel par exemple) de son milieu, il doit avant tout connaître les potentialités, les richesses dont regorge celui-ci et surtout les menaces auxquelles il sera confronté. Il peut alors soit être l'auteur de ces propres menaces, soit être victime des menaces naturelles. Ainsi, le géographe physicien attache plus d'importance non pas à l'homme dans son essence (dans sa perception du paysage, dans son ressenti du milieu), approche pertinente certes, mais il s'intéresse surtout à l'utilisation de cet espace (qui sert de cadre de vie et de ressources) et aux réactions diverses. En définitive, le géographe physicien n'oublie pas l'homme. Au contraire, il demande aux groupes humains ne pas ignorer leur environnement physique, car il ne peut y avoir de développement durable et de bien être humain sans environnement sain. La place du géographe physicien dans une région à haut risque naturel est plus que primordial. Contrairement aux critiques que l'on a toujours formulées à l'égard de la Géographie physique, c'est dans l'intérêt des sociétés humaines qu'il est aussi important d'étudier et de bien comprendre en amont le fonctionnement des processus et des phénomènes naturels si l'on veut parvenir à bien les maîtriser, les prévenir et les gérer. La Géographie physique se trouve donc entre les

sciences de la terre, en interprétant leur discours, et les sciences sociales en rendant ce discours accessible.

## 1.2. La méthode utilisée:

Afin de couvrir toute la région d'étude, ont été utilisées deux cartes topographiques (1:200 000 de 1961 et 1: 50 000 de 1990), des photographies aériennes (en mode panchromatique pour les missions A.E.F.-Afrique Equatoriale Française-, et en couleur pour la mission GAB-1985) et enfin des images satellites (radar, Landsat et Spot).

Après être numérisés, ces documents sont ensuite géoréférencés par rapport au Système UTM (Universal Transversal Mercator WGS 84, zone 32 hémisphère sud, Ellipsoïde de Clarke 1880). Au final, nous avons réalisé six cartes correspondant à six périodes : 1961-1981, 1981-1990, 1990-1997, 1997-2001, 2001-2003 et 2003-2008. La comparaison entre les différentes périodes s'appuie sur la situation du trait de côte en 1961 considérée comme carte de base. Nous avons choisi certains sites par rapport à leur morphologie et avons mesuré la largeur entre le trait de côte en 1961 et les autres années, afin suivre la dynamique côtière.

## 2. Présentation de la région d'étude

### 2.1. Contexte physique

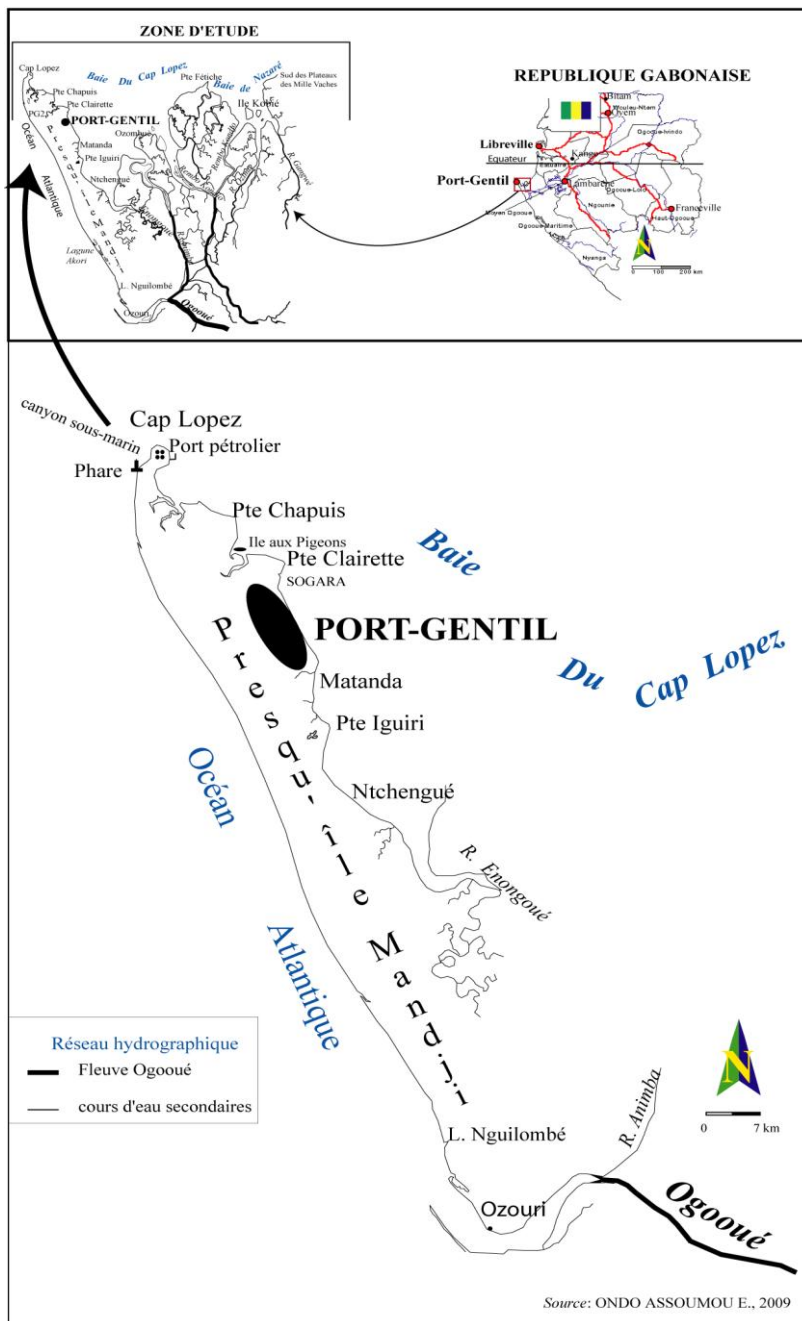
La Presqu'île Mandji ou l'île Mandji<sup>1</sup> comprend deux façades: une façade océanique à l'ouest et une façade deltaïque à l'est. La première s'étend du nord au sud entre la Pointe du Cap Lopez située à 20 km de la ville de Port-Gentil, et l'embouchure du plus grand fleuve du Gabon, l'Ogooué, à Ozouri à environ 50 km. La façade deltaïque s'étire sur environ 20 km entre le Cap Lopez et le village Ntchengué au sud-est (Fig. 1). Elle offre une diversité de milieux physiques: marais à mangroves, plaine herbeuse entrecoupée de bandes ligneuses dominées par *Melaleuca leucadendron* (Myrtaceae), *Chrysobalanus icaco* (Chrysobalanaceae) et *Syzygium guineense* Willd (Myrtaceae) (Ondo Assoumou, 2006), plages de sables blancs, cordons littoraux, ... La topographie est très basse, n'excédant pas 5 m d'altitude à l'intérieur de la plaine de la presqu'île Mandji et 2 m sur les cordons littoraux récents de la façade océanique. Port-Gentil se trouve à 4 m au-dessus du niveau de la mer (Ministère de l'Economie Forestière, 2005).

---

<sup>1</sup> L'ensemble Mandji ou Lopez, sur la façade orientale de laquelle est située la ville de Port-Gentil, est bel et bien une presqu'île, c'est-à-dire un ensemble géographique qui s'avance dans la mer ou qui est presque entièrement entouré des eaux et qui est rattaché au continent par un isthme plus ou moins étroit à Mandorové. Mandji est une presqu'île au même titre que la presqu'île Bakassi. De même que la presqu'île Bakassi est l'extension de la péninsule de Calaba dans le golfe de Guinée entre le Cameroun et le Nigéria, la presqu'île Mandji, par ses formes, est aussi l'extension du delta maritime de l'Ogooué. Mandji est le fragment le plus habité de l'archipel, c'est-à-dire un ensemble d'îles présentant une certaine unité constituant le delta maritime de l'Ogooué.



Figure 1: LOCALISATION DE LA RÉGION D'ÉTUDE



## 2.2. Port-Gentil et ses activités

Port-Gentil est la deuxième grande ville du Gabon après Libreville (Capitale politique) avec environ 100 000 habitants (Djéki., 2004). Elle est surtout connue par l'importance de ses activités économiques, notamment l'exploitation pétrolière (commencée en 1956) et forestière. Les installations pétrolières et le port pétrolier sont localisés au Cap Lopez, tandis que de nombreux pipe-lines reliant les différents champs de pétrole de la région au port traversent la plaine Mandji.

Port-Gentil comprend deux sites touristiques très intéressants, un au Cap Lopez à côté des installations pétrolières et l'autre à Ozouri. Les plages de sables blancs attirent de nombreux touristes. Au Cap Lopez, on peut aussi visiter le vieux Phare construit en 1911. On trouve des bungalows, des motels et des villages de pêcheurs au Cap Lopez.

## 3. Les côtes de Port-Gentil sont menacées

### 3. 1. *Les transformations physiques observées sur la façade océanique. De la flèche sableuse à la future lagune (Fig.3)*

De 1961 à 2003, la façade océanique a connu une évolution morphodynamique marquée par la prédominance des phases d'érosion sur les phases d'accumulation (Tabl. 1 et Fig. 2 p 7). Ce bilan morphodynamique est dans l'ensemble négatif, car sur sept « *tracés d'observation* », deux seulement montrent une progression. Les secteurs fortement érodés sont situés aux deux extrémités de la façade océanique de la presqu'île, à l'embouchure de l'Ogooué à Ozouri, au sud et dans le secteur du canyon sous-marin du Cap Lopez au nord à proximité du phare et des installations pétrolières. On distingue:

- un processus d'érosion illustré par un recul maximal d'environ 930 m en 42 ans, soit un recul moyen annuel de 22 m/an dans la Zone 2 à Ozouri, et de 683 m sur le secteur du canyon sous-marin au Cap Lopez soit un recul de 16 m/an;
- un processus d'accrétion entre les deux extrémités de la Presqu'île où la côte s'est légèrement engraisée en sable. La progression est certes moins forte mais réelle, de l'ordre de 4 à 8 m/an sur T4 et T7.

**Tableau 1 : Evolution de la façade atlantique  
de la Presqu'île Mandji entre 1961 et 2003**

Zones	N° tracés	1961-1981	1981-1990	1990-1997	1997-2001	2001-2003	Bilan 1961-2003)	Largeur moyenne m/an
1	T1	-120	220	50	24	-255	-79	-1,88
2	T2	-290	210	-520	-110	-220	-930	-22,14
3	T3	-230	140	40	-100	-20	-170	-4,04
	T4	-100	30	105	26	140	201	4,79
4	T5	230	-80	120	-20	-312	-180	-4,28
	T6	-150	-43	-70	-80	-340	-683	-16,26
	T7	110	200	-90	28	128	376	8,95

### **3.1.1. La construction de la flèche sableuse**

L'observation de la carte topographique de 1961 et des différentes images satellites utilisées (Fig.2) montre que l'embouchure de l'Ogooué à Ozouri est en pleine mutation morphologique. Deux processus sont en train de se mettre place, d'une part l'étirement de la flèche sableuse vers le nord et d'autre part la naissance d'une nouvelle lagune.

Afin de mesurer son extension vers le nord, nous avons comparé les différentes cartes réalisées entre 1961 et 2008 (Fig.3). La pointe de la flèche sableuse va nous servir de repère:

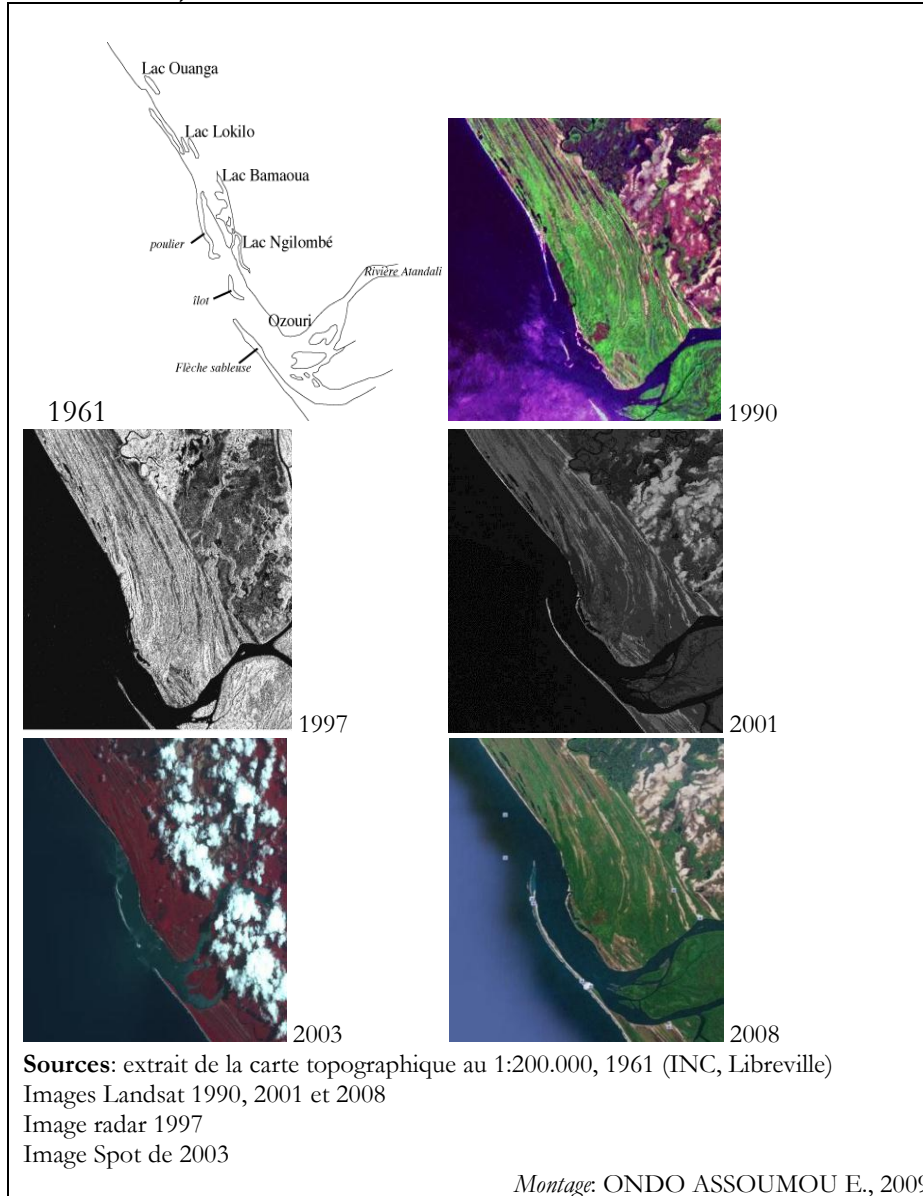
- **sur la carte de 1961** : nous avons placé le point A de coordonnées 1°01'34"S et 8°52'17"E sur la pointe de 1961. La progression de la flèche sableuse est mesurée à chaque date. A la première date, la largeur du chenal est d'environ 1800 m et au nord de cette pointe, on observe un îlot sableux et un poulrier.
- **sur l'image Landsat de 1990**, le point B (1°02'49" S, 8°51'07" E) marque le recul de la flèche sableuse entre 1961 et 1990. La longueur entre A et B est d'environ 1760m vers le sud, la largeur du chenal 1600 m et la largeur de la flèche sableuse elle-même avoisine 190 m. Le poulrier sableux est encore visible en 1990. Mais la flèche sableuse, sous l'effet du courant fluvial, n'arrive pas à se maintenir en place : des brèches s'ouvrent régulièrement laissant apparaître des îlots.
- **sur l'image radar de 1997** : la pointe C (0°58'57" S, 8°50'28" E) de la flèche sableuse se trouve à 1900 m au nord du point A. Le courant fluvial a été moins violent sur la flèche sableuse. Cependant, l'allongement de la flèche sableuse y a un impact sur la morphologie de la rive droite, puisqu'un chenal bien individualisé y a pris forme. Les eaux fluviales orientées au nord arrivent directement sur le poulrier. Le creusement s'intensifie sur la rive

droite lors de la rencontre entre les courants marins puissants qui déposent les sables et le courant fluvial, qui, par « effet de chasse », exerce une pression pour évacuer et élargir sa passe.

- **P'image Landsat de 2001** montre que la flèche sableuse poursuit sa progression vers le nord. La flèche reste homogène, D ( $0^{\circ}50'49''S$  et  $8^{\circ}50'28''E$ ) se situe à 4830 m, la largeur de la pointe à 350 m environ et celle du chenal à 2000 m.
- sur **P'image Spot de 2003**, la pointe E ( $0^{\circ}58'13''S$  et  $8^{\circ}50'33''E$ ) de la flèche sableuse est maintenant à 5050 m de A, sa largeur à 700 m et la largeur du chenal est passée à 1560 m. Il y a certes eu prolongement de la flèche sableuse vers le nord, sa largeur a évolué positivement, mais entre 2001 et 2003 l'érosion a été plus forte sur ce secteur si bien des brèches ont été ouvertes isolant trois îlots.
- sur **P'image Landsat de 2008**, la pointe F ( $0^{\circ}18'23''S$ ,  $8^{\circ}50'30''E$ ) se trouve à 6930m de A, et sa largeur 1670 m de la rive droite du chenal de l'Ogooué. On remarque que les deux courants exercent une pression sur la pointe et sur la rive droite du chenal entraînant son creusement. De plus, les brèches ouvertes en 2003 ont été refermées.

En définitive, l'histoire morphodynamique de la Presqu'île Mandji est marquée par deux phases, une phase érosive entre 1961 et 1990 et entre 2001 et 2003, puis une phase d'engraissement marquée par la construction du poulier, des lacs et des cordons sableux, entre 1990 et 2001. Le fait marquant dans cette évolution morphodynamique est l'isolement du chenal de l'Ogooué par une flèche sableuse en progression vers le nord et aussi l'arrivée d'autres cordons sableux qui viennent stabiliser et consolider la flèche sableuse. On compte maintenant trois cordons littoraux visibles sur l'image Landsat de 2008. L'élargissement de la base de la flèche sableuse, grâce à l'accrétion, entraîne sa stabilisation par colonisation végétale, d'abord les herbacées puis les ligneux, probablement des mangroves (information non encore vérifiée sur le terrain). Quelle est la conséquence de cette évolution morphodynamique?

**Fig2: Evolution diachronique de la flèche sableuse au sud de l'île Mandji entre 1961 et 2003**

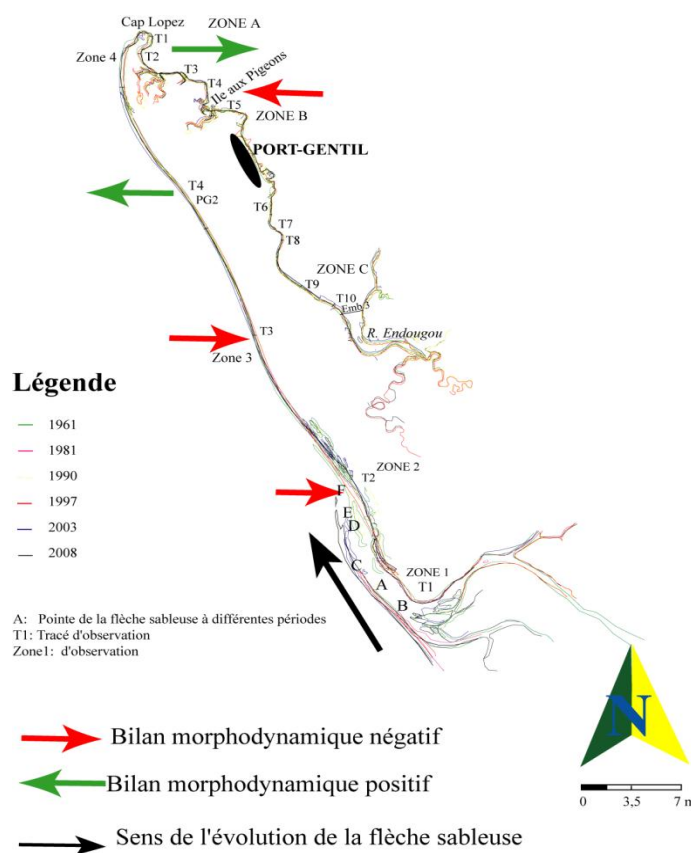


### **3.1.2. Vers la formation d'une nouvelle lagune au Gabon?**

Par définition, une lagune est une étendue d'eau relativement peu profonde séparée de la mer par un cordon littoral, en liaison permanente avec la mer par un grau ou passe. En amont, il peut être relié à un cours d'eau. Dans ce cas, cette lagune est dite «lagune deltaïque», car elle est l'embouchure d'un fleuve. Dans le cas présent, nous appelons cette lagune « *Lagune Animba* ». Car Animba est la rivière qui débouche à cet endroit. Aussi parce que les autres lagunes

situées au sud du Gabon portent généralement les noms de rivières qui débouchent sur elles. L'évolution de la flèche sableuse est déterminante dans la construction de la lagune. La mise en place de la lagune se matérialise par la progression de la flèche sableuse vers le nord et par l'érosion de la rive droite : destruction du petit cordon littoral, disparition des lacs et surtout individualisation d'un chenal séparé de la mer par cette flèche. En conséquence, l'Ogooué ne se jette plus directement dans l'océan.

Fig.3: Synthèse globale de l'évolution de la flèche sableuse au sud de l'île Mandji



source : ONDO ASSOUMOU E., 2009

### 3.2. Les transformations physiques observées sur la façade deltaïque (Fig. 3)

Contrairement à la façade océanique, la façade deltaïque se caractérise par la présence de nombreux chenaux de marée. Nous avons étudié l'évolution du trait de côte et les surfaces de l'île aux Pigeons à différentes périodes. Les

surfaces obtenues ont alors été comparées entre elles pour voir l'évolution (Tabl. 2).

L'évolution des surfaces de l'île aux Pigeons est également remarquable (Tabl. 3). Sur cette île, on peut observer une phase érosive du côté océanique, confirmée par nos observations de terrain). Les perturbations sont significatives sur les groupements végétaux, notamment la destruction des mangroves et des herbacées sous l'effet des courants marins.

*Tableau 2: Evolution diachronique du trait de côte de la façade deltaïque de Port-Gentil entre 1961 et 2003*

Zones	N° tracés	1961-1981	1981-1990	1990-1997	1997-2001	2001-2003	Bilan 1961-2003	Largeur moyenne (m/an)
A	T1	50	450	300	210	-290	720	17,57
	T2	60	370	-220	68	11	288	6,86
B	T3	53	311	-200	10	17	191	4,60
	T4	-170	280	-140	63	-42	-209	-4,98
	T5	-60	250	-167	79	125	227	5,40
C	T6	109	-45	-91	34	-9	-2	-0,04
	T7	24	-113	231	-91	118	169	4,02
	T8	93	-141	16	34	-93	-91	-2,17
D	T9	20	170	-90	40	200	340	8,09
	T10	140	110	-40	14	180	404	9,69

*Tableau 3 : Evolution des surfaces des îles de la façade deltaïque de Port-Gentil*

Zone	Evolution des surfaces	1961	1981	1990	1997	2001	2003	Résultats
Zone B	Ile aux Pigeons (km <sup>2</sup> )	0,05	0,03	0,12	0,7	0,45	0,14	Diminution

#### 4. Les risques probables liés à l'évolution rapide de la Presqu'île Mandji

La position particulièrement instable de la Presqu'île de Port-Gentil, construite sur un sol essentiellement sableux et entourée par les eaux, la condamne à faire face aux différentes modifications actuelles et futures pouvant intervenir sur chacune des deux façades. Le phénomène du changement climatique global est un sujet d'actualité à l'échelle planétaire, et les côtes du Gabon en sont concernées.

La Presqu'île Mandji est une région à risque, car l'élévation du niveau de la mer accentuera les actions mécaniques des courants marins, des marées et des vagues (Mombe Nguéma, 2000). Actuellement les secteurs vulnérables sur la Presqu'île sont Ozouri au sud, le Cap Lopez au nord et l'île aux Pigeons située sur la façade deltaïque. Les conséquences toucheront à la fois les activités socio-économiques et l'environnement physique, notamment la diversité végétale.

S'agissant d'abord des activités socio-économiques, on notera qu'au Cap Lopez l'érosion menace les installations pétrolières et les sites touristiques tels que le Phare<sup>2</sup>. Situé à proximité de la mer et du canyon sous-marin, le pied du Phare est sérieusement attaqué. Il est d'ailleurs vivement recommandé aux visiteurs de ne plus y entrer. La compagnie pétrolière Total-Gabon surveille de son côté l'évolution de la courbe de niveau +2 m qui, pour elle, est un seuil en dessous duquel il ne faut pas descendre

Enfin, l'élévation du niveau de la mer va entraîner des remontées fréquentes d'eau salée. Déjà, en 2006, les populations de Port-Gentil ont été privées d'eau potable pendant une semaine, car la station de pompage de Mandorové située à 32 km de la ville a été envahie par l'eau salée (Goma, 2006)<sup>3</sup>; en 2008 aussi, le même phénomène s'est produit.

On s'inquiète aussi de l'évolution de l'Île aux Pigeons sous l'effet des actions mécaniques de la mer. En effet, en 2001 et 2003, cette île était habitée par des pêcheurs qui y avaient construit des cases. Depuis 2004, sous l'effet destructeur de l'érosion marine, l'île est abandonnée (observations personnelles sur le terrain). De plus, les mangroves sont détruites, arrachées par les courants marins.

On s'interroge également sur l'évolution du couvert végétal de Mandji. Si l'élévation du niveau marin entraîne l'intrusion marine dans la nappe phréatique de la plaine de Mandji, cette situation favorise aussi l'expansion de *Melaleuca leucadendron* (Myrtaceae). Cette plante, hygrophile, héliophile et adaptée aux eaux saumâtres, a été introduite à Port-Gentil par des missionnaires catholiques vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle (Fromard. et al. 1994). La conséquence aujourd'hui est que cette plante, très conquérante, avance plus rapidement que des ligneux autochtones et envahit les savanes herbeuses. Cette conquête se fait surtout à la fin de la saison sèche au mois de septembre alors que les herbacées sont détruites soit par les feux de brousse, soit par la sécheresse. Les *Melaleuca leucadendron* adultes disséminent leurs graines légères dans la zone de contact avec les savanes herbeuses. Dès les premières pluies, ces graines vont rapidement pousser perturbant ainsi la régénération des herbacées et formant ici une zone de contact très épaisse dominée par de jeunes *Melaleuca leucadendron* (Ondo Assoumou, 2006).

Sur la façade deltaïque où se trouve le cœur de la ville de Port-Gentil, on peut craindre toute élévation du niveau de la mer, car, le risque d'inondation est prévisible. Les canaux d'évacuation d'eau se remplissent souvent lors des grandes pluies et les grandes marées entraînent l'inondation des quartiers. Si le niveau de la mer monte, ces canaux ne pourront plus évacuer l'eau. De plus, le risque d'inondation est à associer d'une part à la destruction des mangroves sur la façade orientale de Port-Gentil et d'autre part à l'occupation humaine

---

<sup>2</sup> Le phare de Port-Gentil a été construit en 1911 ; il représente aujourd'hui un patrimoine national à préserver.

<sup>3</sup> Goma Y.-L., 2006 - Gabon : La SEEG annonce la dégradation de l'eau potable dans les prochains jours à Port-Gentil, <http://journalcbrétien.net/Gabon-La-SEEG-annonce-la.html>.



grandissante sur ces mêmes terres. Les populations en manque de logement trouvent mieux de s'installer dans ces zones à risque.

## Conclusion

Une exploitation et une interprétation des cartes, photographies aériennes et images satellites de 2001 à 2008 viennent de mettre en évidence l'érosion côtière subie par la Presqu'île Mandji et son corollaire, dans le cas présent le risque d'inondation.

L'érosion de la côte de Port-Gentil s'est accélérée depuis 2001 et risque d'être irréversible. Les secteurs les plus vulnérables sont Ozouri au sud, le Cap Lopez et l'Île aux Pigeons nord de la ville et sur la façade deltaïque. La prise en compte de ces risques d'érosion et d'inondation est encore faible. Aujourd'hui, seuls quelques secteurs, notamment les sites de Total-Gabon et de la cité des cadres des compagnies pétrolières bénéficient d'une protection et d'une surveillance.

## Bibliographie

**Brunet R., Ferras R. et Thery H.**, 2006 – *Les mots de la géographie: dictionnaire critique*, GIP Reclus- La Documentation Française, Coll. Dynamiques du territoire, 518 p.

**Djeki J.**, 2004 - Port-Gentil, *Atlas de l'Afrique: Gabon*, Paris, Les Ed. J.A., pp: 62-63.

**Fromard F., Fontes J., Louis A.** (1994) - *Structure et dynamique des mangroves de la région de Port-Gentil –Gabon. Analyse de l'impact de l'activité pétrolière*, Libreville, Rapport scientifique à la demande de Elf-Gabon, 52 p. + annexes.

**Giresse P.** (1969) – Carte sédimentologique des fonds sous-marins du delta de l'Ogooué, *Cahiers Océanographiques*, 10: 965-994.

**Goma Y.-L.**, 2006 - Gabon : La SEEG annonce la dégradation de l'eau potable dans les prochains jours à Port-Gentil, <http://journalchrétien.net/Gabon-La-SEEG-annonce-la.html>.

**Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, Charge De L'environnement et de la Protection de la Nature** (2005) – *Communication nationale sur les changements climatiques*, Gabon, 144 p.

**Mombe Nguema J.** (2000) - *Le traitement de l'érosion marine sur la côte septentrionale du Gabon, de l'embouchure de l'Ogooué à l'Estuaire du Mouni*. Thèse de doctorat de géographie, Université de Nantes, 625 p.

**Ondo Assoumou E.** (2006) – *Dynamique des paysages végétaux du littoral centre-ouest du Gabon autour de Port-Gentil: approche spatiale et analyse des données de terrain*, Thèse de doctorat, Université Paul-Valéry Montpellier3, 301 p.

# LA PROBLEMATIQUE DE LA CONCILIATION DU DEVELOPPEMENT A LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU GABON

**Jean-Bernard MOMBO**

Géographe, Université Omar Bongo, Libreville  
CERGEP (Politiques et Développement des Espaces  
et Sociétés de l'Afrique Subsaharienne),  
LANASPET (Laboratoire d'Analyses des Espaces et Environnements Tropicaux)  
E.mail : [jb.mombo@yahoo.fr](mailto:jb.mombo@yahoo.fr)

## **Résumé**

Comment concilier développement et protection de l'environnement au Gabon? Ou alors comment exploiter durablement les ressources naturelles, tout en impulsant le développement socio-économique des populations? La sauvegarde de la riche biodiversité et des habitats naturels est-elle de la responsabilité de l'Etat seul ou de la seule Société civile? Au centre de cette réflexion se trouvent deux groupes d'acteurs de la protection de l'environnement : les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques (Société civile). Depuis la décennie 90, leurs relations sont passées de la cohabitation, à la méfiance et finalement à la confrontation. Or, la recherche d'un juste équilibre entre la sauvegarde de l'environnement et le développement devrait être l'objet d'une approche participative, consensuelle, des projets économiques par un panel d'acteurs et gestionnaires de l'environnement. Ainsi, l'option constructive proposée passe par une vulgate écolo-environnementale, en lieu et place d'une septante. La bonne gouvernance environnementale reposerait alors sur un partenariat gagnant Etat, secteur privé et Société civile. Le contexte objectif et réaliste devra être celui d'un ordre économique mondial viable et dynamique, sans surexploitation industrielle des ressources naturelles, et en lutte contre les inégalités et la pauvreté.

## **Mots clés**

Gabon, Etat, Société civile, Secteur privé, Environnement, Protection, Gouvernance, Développement, Mondialisation.

## **Introduction**

Au 3<sup>ème</sup> millénaire, les défis environnementaux du Gabon relèvent de la spécificité de ses milieux naturels et humains. Dans le contexte global actuel, et face aux déséquilibres écologiques qui menacent la planète, la question principale est la suivante : comment exploiter durablement les ressources naturelles nécessaires à la vie et aux besoins séculiers des populations locales, tout en impulsant leur développement socio-économique? Autrement dit, pour

assurer son développement et sa croissance économique, comment le Gabon doit-il continuer dans la production des hydrocarbures, l'exploitation du bois, l'extraction des minerais (manganèse, niobium, or, diamant, fer, etc.) de son sous-sol, la réalisation des infrastructures de communication, le prélèvement des produits forestiers non ligneux (gibier,...) pour les besoins alimentaires, tout en ne nuisant pas pour autant à la biodiversité et aux habitats naturels? « *La sauvegarde des espèces végétales et animales, très nombreuses en pays équatoriaux, est-elle de la responsabilité des instances internationales dans lesquels le Nord est très influent, ou de celle des pays concernés ?* » [Essono Ngou P., 1992: 72<sup>1</sup> (1)]. Si tout développement a pour conséquence la dégradation de l'environnement, « *La problématique est alors de concilier le développement à l'Environnement* » (Essono Ngou P., *idem* : 83). La réflexion qui suit se propose de rechercher un équilibre, dans l'équité, entre la protection de l'environnement ou de la nature (acteurs étatiques et acteurs non étatiques), le développement ou la croissance économique (la richesse) et la gouvernance (le pouvoir ; l'Etat, le Gouvernement).

### **1. Incontestable richesse et diversité écosystémique**

Le Gabon présente des types contrastés de relief aux formes vigoureuses : vieux massifs montagneux, plateaux, et plaines. L'altitude culmine à 1020 m au Mont Milondo (Massif du Chaillu) et à 1024 m aux Monts de Bélinga (aux confins nord-est du pays). Avec 85% de forêt, soit 230 000 km<sup>2</sup> sur une superficie totale de 267 667 km<sup>2</sup>, le Gabon dispose, d'une part, de 70% de forêts exploitées ou non exploitées, de forêts secondaires plus jachères et de forêt plantée (reboisement, cultures traditionnelles) et, d'autre part, de 15% de végétation constituée de savanes, mangroves, marécages ouverts, et de milieux anthropisés (villes, villages, campements) (Mombo J.-B., 1998<sup>2</sup>).

---

<sup>1</sup> Essono Ngou P. (1992) apporte une objective et édifiante analyse des problèmes et défis environnementaux contemporains globaux. Rédigée il y a plus d'une décennie, abondamment documentée, cette contribution pour un écodéveloppement reste d'actualité

<sup>2</sup> ). Mombo J.-B., 1998 - *L'état de l'environnement au Gabon*- Revue de l'IRSH, CENAREST (Gabon) ; vol. 2-3, n° 2-3, Juin 1997-Juin 1998 ; p. 15-26. / A voir aussi : République Gabonaise- Ministère Eaux et Forêts, Pêche, Reboisement, Environnement et Protection de la Nature. Plan National d'Action pour l'Environnement, 2000- *Environnement. Livre blanc* – 2 Rapports sous forme de Tome 1 et Tome 2. Les deux rapports ont été publiés aux éditions L'Harmattan (France), en un seul volume, du même auteur, sous le titre « *Les trois piliers de la durabilité* ». En résumé, « La forêt gabonaise dans le bassin du Congo, second massif de forêt dense humide après l'Amazonie, représente un enjeu économique et social pour le développement du pays, avec une filière bois à hauteur de 60% de son PIB hors pétrole » (L'Union Plus, Libreville, n° 9956, 23 Février 2009, p.4. Le domaine forestier a six types de formations végétales : la forêt inondée et marécageuse, la forêt du bassin côtier, la forêt des massifs montagneux gabonais, la forêt des plateaux de l'intérieur; la forêt sans Okoumé des plateaux du nord-est, les plantations de sylviculture, les jachères et forêts dégradées. Reparti sur l'ensemble du pays, le domaine non forestier regroupe les formations herbeuses (steppe, savane), auquel est associée une forêt spécifique aux milieux saumâtres (la mangrove). La façade atlantique donne de l'importance à un domaine halieutique riche en biodiversité. De même, le dense réseau hydrographique continental est riche en poissons.

*La population du Gabon est estimée à 1.300.000 habitants (Mboutou C., 2004: 24), avec un taux d'accroissement annuel de l'ordre de 2,5% et une densité de 5 hab./km<sup>2</sup>. A priori, la pression humaine sur les ressources est dérisoire, ce qui n'est pas le cas des activités industrielles [exploration et exploitation forestière et minière (pétrole, manganèse, or, uranium autrefois)]. Les écosystèmes naturels sont aujourd'hui l'objet de menaces et de dégradations de la part des activités économiques extractives ou de prélèvement. Leurs incidences négatives (déforestation, risques de pollution, érosion) sur les milieux naturels appellent à la vigilance et à l'action écologiques formelles.*

## **2. Stratégie environnementale**

Le premier Ministère gabonais en charge de l'Environnement date de 1972<sup>3</sup> (3). Depuis 1997, le Gabon a élaboré les stratégies suivantes : le *Livre blanc de l'environnement* [Plan National d'Action pour l'Environnement, PNAE (André P., Delisle C. E., Reveret J.-P., 2003: 60)], la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB), le Plan d'Action Forestière Nationale (PAFN), le Programme Forêt-Environnement (PFE), le Programme Sectoriel Forêt Environnement et Pêche (PSFE), etc.

Ainsi, dès les premières heures de la prise de conscience mondiale de l'importance des écosystèmes, l'Etat a mis progressivement en place, d'une part, les structures institutionnelles et juridiques (législation et réglementation) de gestion de l'Environnement et, d'autre part, les stratégies de protection. Y sont entremêlées la stratégie des « points chauds »<sup>4</sup>) et la stratégie des « services écologiques »<sup>5</sup> [Kareiva P., Marvier M., 2008 : 41]. Cela s'est concrétisé, et se poursuit, par le développement des capacités humaines, juridiques et institutionnelles nationales.

La prise en compte du patrimoine naturel vise donc plusieurs objectifs : la conservation des milieux et ressources naturels, l'utilisation durable de la diversité biologique, la croissance des secteurs forêt et pêche, la valorisation des biens et services environnementaux (promotion des parcs nationaux et de

---

<sup>3</sup> Le Rapport « Brèche » (République Gabonaise, 1992) donne un bref historique de la mise en place ferme et progressive de la politique gabonaise de gestion environnementale. La synthèse des grandes phases de la progression de l'évaluation environnementale dans la francophonie révèle que dans la phase initiale, à côté des précurseurs des années 1970 comme le Canada, la France, le Nouveau Brunswick et le Québec, il y a pour les Gouvernements de pays en transition ou en développement le Gabon seul (André P., Delisle C. E., Reveret J.-P., 2003: 59). Dans la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de Stockholm en 1972, sont créées respectivement au cours de la même année la Direction Générale de l'Environnement et le « Ministère de l'Environnement, du Reboisement chargé des relations avec l'Office National du Bois et du Service Civique ».

<sup>4</sup> La *stratégie des points chauds* (Kareiva P., Marvier M., 2008) consiste à identifier les régions menacées ayant une grande biodiversité végétale et à les protéger. L'action est sensée profiter aussi aux populations animales. La protection environnementale se traduit par la création de parc naturel ou de réserve naturelle sous surveillance, pour protéger la vie végétale et animale. Aucune implantation de vie humaine et aucune exploitation, ou prélèvement, n'y sont permises. Les écosystèmes sont préservés, au détriment des populations locales qui s'en trouvent lésées.

<sup>5</sup> La *stratégie des services écologiques* (Kareiva P., Marvier M., 2008) s'appuie sur la dépendance des populations vis-à-vis des écosystèmes variés, avec identification des écosystèmes menacés et dont la dégradation porte préjudice aux populations autochtones. La biodiversité est préservée au bénéfice des populations autochtones, qui adhèrent aux projets de protection de l'environnement.

l'écotourisme), et la recherche d'un partage satisfaisant des avantages socio-économiques issus de l'exploitation des ressources naturelles et de la conservation des écosystèmes.

Aujourd'hui, le Gabon recherche la valorisation économique des fonctions environnementales des écosystèmes, dans les domaines porteurs suivants : la gestion des 13 aires protégées (écotourisme et mise en valeur du potentiel scientifique), le suivi des populations d'espèces de faune (espèces phares : éléphants, gorilles, baleines et tortues), la flore (30% connue actuellement), le marché émergent des puits de carbone (séquestration) et la réduction des gaz à effet de serre (émissions de CO<sub>2</sub> et du CH<sub>4</sub>), la gestion des produits forestiers non ligneux (PFNL), la gestion de la filière viande de brousse (lutte contre le braconnage, véritable fléau national).

Dans la mise en œuvre de l'agenda pour le développement du Gouvernement, la stratégie environnementale porte sur l'élaboration et l'exécution des opérations de grande envergure tels que, dans le passé, le Projet Forêt Environnement (PFE) et, depuis, 2000 le Programme Sectoriel Forêt Environnement et Pêche (PSFE).

A terme la vision globale du Gabon, qui est d'assurer la conservation des écosystèmes et de leurs ressources, s'est accompagnée des actes révélateurs d'une volonté de bien faire : Livre blanc de l'environnement, Stratégie nationale et plan d'action sur la Biodiversité, Communication nationale initiale sur les Changements Climatiques, signature et ratification des conventions internationales et mise en place graduelle de la législation y relative, participation aux rencontres internationales (Stockholm, 1972; Rio de Janeiro, 1992; Johannesburg, 2002), classement de 13 parcs nationaux représentant 2 837 000 ha ou environ 10,6% (Kramkimel J. D. et al., 2007) du territoire national en aires protégées, renforcement des capacités humaines, juridiques et institutionnelles.

### **3. Acteurs de la protection de l'environnement**

#### **3.1. Les acteurs étatiques**

Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable a pour principale entité technique : la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DGEPN). Les deux services centraux sont : la Direction de l'Environnement et de la Protection de la Nature (DEPN), et la Direction des Études, du Contentieux et du Droit de l'Environnement (DECDE). Les institutions et organismes sous tutelle sont : le Centre National Anti-Pollution (CENAP), le Comité National sur l'Homme et la Biosphère (MAB, *Man And Biosphere*), la Commission Nationale du Développement Durable (CNDD). Les services provinciaux concernent trois brigades zonales : Nord, Sud et Est.

Le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux et de la Pêche est composé de la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF) ayant une Direction des Inventaires des Aménagements et de la Régénération des Forêts (DIARF), la

Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture (DGPA) et la Direction Générale de l'École Nationale des Eaux et Forêts (DGENEF). Le Tourisme et les Parcs Nationaux, autrefois rattachés à l'Économie forestière, ont été érigés en un Ministère. L'année 2008 a vu la création de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN).

Les autres ministères concernés de fait par l'environnement et la gestion des écosystèmes et des ressources naturelles sont ceux en charge des Mines, de l'Énergie, du Pétrole et des Ressources Hydrauliques, de la Santé, de l'Agriculture, de l'Industrie, des Travaux Publics, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et de l'Éducation Nationale.

L'État est partie prenante des initiatives intergouvernementales sous-régionales, dans le contexte forestier du Bassin du Congo, à l'exemple du Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale (PRGIE) dans le Bassin du Congo, exécuté par l'Agence pour le Développement de l'Information Environnementale (ADIE), de la Commission des Ministres en charge des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), de la Conférence sur les Écosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC), etc.

### 3.2. Les acteurs non étatiques

Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) locales les plus en vue sont celles qui oeuvrent dans la protection et la conservation des écosystèmes. La Société Civile, représentée par les ONG, s'est organisée de mieux en mieux ! Successivement, ont vu le jour des initiatives de regroupement (la plate-forme des ONG environnementales) et de renforcement des capacités (le Programme de Renforcement des Acteurs Non Étatiques, PROGREANE) des associations et ONG toutes confondues. La Maison des Acteurs Non Étatiques (ANES), créée en 2007, anime 146 associations répertoriées et 14 réseaux thématiques (Environnement, Action Sociale et Humanitaire, Agriculture, Entrepreneuriat, etc.). Les ONG sont partie prenante d'une Union des Sociétés Civiles d'Afrique (USCA)<sup>6</sup>. L'appui multiforme des ANE par le Gouvernement est nécessaire et vital dans le renforcement de la couverture nationale et la constitution d'une plate-forme véritablement locale des ANE<sup>7</sup>.

Les ONG internationales s'illustrent aussi localement à travers des initiatives environnementales de grande envergure. Citons : le Fond Mondial pour l'Environnement (*Wildlife World Fund, WWF*) dont le champ de travail est le Complexe d'Aires Protégées de Gamba (les réserves de faune de Moukalaba, des

---

<sup>6</sup> A travers La Déclaration de Libreville, le Forum International pour une Société Civile Africaine (FISCAF), tenu à Libreville dans la première quinzaine de Février 2009, donne les bases d'une Union des Sociétés Civiles d'Afrique (USCA), Sociétés civiles ou Acteurs Non Étatiques (ANE), en vue d'un accompagnement dans leur processus de maturation. Le prochain FISCAF est prévu en Février 2010 à Libreville et Cotonou. Les échanges du FISCAF de Libreville ont montré que les ONG de Libreville et ses environs, et surtout les ONG environnementales, sont mieux structurées que celles de l'intérieur du pays. Il est apparu un déséquilibre dans le soutien financier qu'elles reçoivent.

<sup>7</sup> Recommandations du « FISCAF » 2009 (L'Union Plus, Libreville, n° 9950, 16 Février 2009, p.4, « *Structuration et développement des ANES* »).

monts Doudou, de Petit Loango et de la plaine Ouanga, et les domaines de chasse de Setté Cama et d'Iguéla), la Société de Conservation Internationale (*Wildlife Conservation Society, WCS*).

Depuis plus d'une décennie, des programmes divers oeuvrent dans la préservation de l'environnement. Citons, entre autres : le Programme Régional d'Afrique Centrale pour l'Environnement (CARPE, en anglais), le Programme Ecosystèmes des Forêts d'Afrique Centrale (ECOFAC) dans la région de la Lopé, les Programmes KUDU, NYAMU, le Programme Tortues Marines d'Afrique Centrale (PROTOMAC); ces trois derniers oeuvrant dans la protection des tortues marines sur les plages sableuses du Gabon.

## **4. Genèse d'un malaise entre état et ONG**

### **4.1. La cohabitation**

Dès la décennie 90, avec le retour à la démocratie pluraliste au Gabon et la Conférence Nationale, émergent aussi, en même temps que les partis politiques dont le très éphémère Parti Ecologique du Gabon, les ONG environnementales locales<sup>8</sup>. La plus connue d'entre elles aura été « *Les Amis du Pangolin* », dont la création officielle en 1993 fut précédée par la publication de la première gazette environnementale du Bassin du Congo (*Le Cri du Pangolin*, crée le 1<sup>er</sup> Janvier 1991). La coexistence est relativement pacifique entre les associations de défense de l'environnement et l'Etat. Par exemple, certaines d'entre elles existantes déjà à l'époque seront partie prenante dans l'élaboration des stratégies nationales relatives à la forêt, à la lutte contre le braconnage, à la protection de l'environnement, à la diversité biologique, et dans la mise en œuvre des stratégies et programmes tels le PAFT, le PAFN, le PFE, le PRGIE, la SNPA-DB, le PNAE, le PSFE, etc.

### **4.2. La levée de boucliers**

Dès l'éclosion des premières ONG environnementales (FOGAPED, CIAJE, Mains Vertes, Humanitas, FED, Amis du Pangolin, ...), elles s'étaient prononcées déjà pour une validation des activités, par exemple du CARPE, dans une structure *ad-hoc* regroupant toutes les sensibilités des acteurs de l'environnement, excluant le personnel des Ministères (Bonis Charanclé J. M., 1997: 51). Dès lors, la voix des ONG a commencé à se faire de plus en plus entendre.

En 2006, trois situations conflictuelles ont défrayé la chronique médiatique, avec pour conséquence un tollé ayant dépassé les frontières nationales et une levée de boucliers de la part des ONG environnementales face au Gouvernement :

- le projet du nouvel aéroport international au nord de Libreville, réalisation confiée au groupe Bouygues, dans la zone de Malibé II contiguë à la Forêt Classée de la Mondah et au Parc National d'Akanda. Sur financement de la Banque Internationale pour le Développement (BID), les travaux devraient débuter en 2009 (?) et finir en 2012 ;
- le projet de recherche des hydrocarbures dans la réserve de Loango, par la société chinoise SINOPEC ; les protestations des ONG environnementales sont

---

<sup>8</sup> Le Rapport de Bonis Charanclé J. M. (1997) fait un diagnostic des ONG en Afrique Centrale, étant entendu que les pionnières sont créées dans la décennie de 1990 et autour de l'an 2000.

allées de pair avec celles du Ministère de l'Environnement et du Conseil National des Parcs Nationaux (CNPN, devenu aujourd'hui ANPN) et des bailleurs de fonds du Gabon (France, Etats-Unis, Union Européenne, Banque mondiale) ; les seules voies discordantes ayant été celles du Ministère des Mines et du Conseil des Ministres<sup>9</sup> ;

- le grand projet d'exploitation du fer de Bélinga, dans la province de l'Ogooué Ivindo au nord-est, par la Société chinoise des Mines de Hua Zu<sup>10</sup>, dont la société de droit gabonais est la Compagnie des Mines de fer de Bélinga (COMIBEL) ; ce méga-projet, dont le lancement des travaux est toujours attendu, comprend cinq projets : la mine de fer elle-même, une ligne de haute tension électrique devant partir du barrage hydroélectrique des chutes de Kongou, le chemin de fer Bélinga-Cap Santa Clara, et le port en eau profonde de Santa Clara.

Les conflits entre les acteurs de l'environnement (populations, opérateurs économiques, ONG, Etat) portent sur les initiatives relatives à l'exploitation des ressources naturelles sensées être élaborées ou scellées sans la prise en compte des avis et attentes de la Société civile. Le Gouvernement est accusé des maux suivants : braderie du patrimoine naturel national au profit d'une source de gains sensés ne pas profiter au développement, non prise en compte de la législation en vigueur relative à la protection de l'Environnement (codes environnemental, forestier, minier; ordonnance portant création de 13 Parcs Nationaux,...), absence d'études d'impacts environnementaux et sociaux des projets. En retour, les ONG locales sont soupçonnées d'être des bras armés de l'impérialisme écologique mondial, dont elles recevraient l'essentiel de leur logistique et de leurs moyens d'existence et d'offensive écologique. Mieux, les programmes de conservation seraient des « sources d'enrichissement des consultants et de gérants des ONG et des programmes étatiques »<sup>11</sup>. Entre les deux groupes d'acteurs, le consensus semble introuvable dans le combat contre la dégradation des écosystèmes, les menaces écologiques et le sous-développement.

---

<sup>9</sup> Kempf H., 2006- Afrique. *Un parc naturel gabonais menacé par la prospection pétrolière*- Journal « Le Monde », 25 octobre 2006. *In fine*, le communiqué du Conseil des Ministres favorable à la poursuite de la prospection pétrolière disait : « Si une richesse minière ou pétrolière est découverte dans une aire protégée, cette richesse peut et doit être exploitée afin de favoriser l'essor économique et social du pays ». Les cas de Loango (exploitation pétrolière), de Mayumba (passage d'oléoduc) et Pongara (passage de gazoduc), de Bélinga et Minkébé (mine de fer), ... ont révélé toute la difficulté et la complexité de la conciliation conservation de la nature ou protection de l'environnement et enjeux économiques, dans le cadre d'un développement durable ou rationnel. Lire aussi : *Les Chinois s'implantent*, in : African Business, Mars-Avril 2009, 44-47.

<sup>10</sup> L'actualité internationale (Misser F., 2008 -*Mines et forêts : concessions contre infrastructures*- Afrique Asie, Juin 2008, p. 20 et 21) révèle que les Chinois sont à la une, dans les grands chantiers de la construction ou de la reconstruction et du développement, à travers l'Afrique (Maghreb, Gabon, Congo, République Démocratique du Congo, Angola, etc.). Le scénario est le même : secteur des mines et forêts, concessions contre infrastructures, scellées par des « méga-contrats bétonnés » très avantageux pour les Chinois ; la controverse n'a pas tardé dénonçant ce type de contrat et appelant à un rééquilibrage, à Libreville comme à Kinshasa.

<sup>11</sup> IMPB, 2009 – *Controverse autour de la conservation- Environnement/ Commerce de la viande de brousse*. In/ L'Union, Libreville, n° 9938, 2 février 2009. L'éditorial du journaliste gabonais Albert Yangari (L'union, n° 10 094, 8 et 9 Août 2009), intitulé « Des ONG sans arrière-pensée ? » et qui porte sur une enquête d'un de ses confrères français sur ces « associations (qui) revendiquent un droit d'ingérence dans les affaires des états comme des grandes entreprises, au nom de la défense des droits de l'Homme et de la démocratie », révèle les liens entre les ONG de la transparence et les fonds vautours (Albert Duvillard, 2009- *ONG en eaux troubles* – Le Point, n° 1924, du 30 Juillet 2009).



Les relations conflictuelles entre les Gouvernements et les ONG sont classiques dans le Nord. Au Sud, relevant par exemple que les discours politiques ne concordent pas avec les actes, les ONG sont considérées comme un contre-pouvoir politique (Bonis Charancle J. M., 1997: 11). « *Avec les pouvoirs publics, les ONG ont souvent cherché à jouer plusieurs rôles à la fois : force politique d'opposition, rôle critique et formulation de politiques, bénéficiaire de programme et chargé de l'exécution de programme* », ou agents de sous-traitance (Jackson E. T, Draimin T. et Rosene C., 1999: 67). Mieux, il ne peut en être autrement, car « [le débat sur l'environnement est passé « de la science à la politique »] (Essono Ngou P., 1992: 60) ; le cas le plus flagrant, et qui fait aujourd'hui école, étant celui relatif aux changements climatiques globaux. Les ONG constituent des forces de proposition, donc des partenaires de développement, et aussi des acteurs dans la gouvernance environnementale.

## 5. Causes de la dégradation de l'environnement

Les problèmes écologiques doivent être examinés non pas à l'échelle nationale, mais, surtout, à l'échelle internationale pour en saisir les interactions et les subtilités qui, mal perçues, faussent le débat et le combat écologiques dans les pays du Sud.

*« L'on s'est accordé depuis longtemps à admettre que la pauvreté (qui est l'apanage des pays du Tiers-monde) constitue un vecteur important de la dégradation de l'environnement, mais l'on évite à chaque fois de faire mention sur l'injustice de l'ordre économique mondial, qui en est à la fois la cause fondamentale et l'artisan. Il est vrai que dans le Tiers-monde beaucoup de gens vivent de et avec la nature, mais on ne saurait nier que la dégradation disproportionnée de leur environnement est la résultante d'une surexploitation industrielle de leurs ressources, bien souvent pour s'acquitter de leurs colossales dettes extérieures »* (Essono Ngou P., 1992: 73-74).

La dévaluation du franc CFA en 1994 et le difficile Programme d'Ajustement Structurel ont eu comme revers négatifs : l'augmentation de la pauvreté dans un pays de plus en plus endetté et confronté aux problèmes socio-économiques. Tout se passe dans un contexte de conjoncture internationale défavorable, de mondialisation et de libéralisation des marchés dans lequel trinquent les pays en voie de développement et à revenus intermédiaires. La pression des pauvres, ou des plus démunis, sur les ressources naturelles se fait de plus sentir. Celle-ci se traduit par le retour à la terre avec les plantations familiales, la consommation excessive du bois de chauffe des forêts péri-urbaines, le braconnage, la montée de la grogne des autochtones réclamant la prise en compte de leurs préoccupations sociales (accès prioritaire aux emplois générés, implantations des infrastructures sociales telles que les hôpitaux, établissements scolaires, routes, etc.) et leur part de dividendes dans les zones d'exploitation des ressources naturelles (pétrole, mines)<sup>12</sup>.

---

<sup>12</sup> En Novembre 2004, les revendications musclées des jeunes de Fouanou, une bourgade près de Mandji, auprès de la société Pan African Gabon - aujourd'hui Addax Petroleum Gabon - qui exploite les permis pétroliers Maghena et Panthère Nzé, dans le département de Mandji-Ndolou dans la province de la Ngounié, avaient tourné au drame. Restée longtemps vive, la tension sociale est remontée associée cette fois, en 2008, à une situation de pollution de la lagune alimentant l'ensemble des villages du canton Dourembou (Moulenda J., 2008 – Front social. *Encore des tensions à Fouanou* – L'Union, Libreville, jeudi 21 Août 2008, p.8).

Les problèmes conjoncturels liés au remboursement de la dette extérieure poussent, par ailleurs, le pays à surexploiter ses ressources naturelles (bois, ressources halieutiques, ressources minières,...). Tandis que le Gouvernement parle des nécessités ou des impératifs du développement, les ONG environnementales parlent d'une braderie des ressources naturelles sur le marché international en vue de renflouer les caisses de l'État, et de faire fonctionner une économie nationale (une économie de rente) malheureusement bâtie sur les seules exploitation et exportation de dites ressources naturelles (bois, hydrocarbures, minerais). « *Les besoins de devises pour le développement et le surendettement ont contraint le sud, non seulement à brader ses ressources naturelles, mais également à les laisser en surexploitation permanente de la part des créanciers* » (Essono Ngou P., 1992 ; 60).

Certes dans un contexte souvent qualifié de laxiste, l'exploitation non contrôlée des ressources naturelles constitue un péril pour les écosystèmes. Des faiblesses sont souvent citées dans l'exploitation forestière et le prélèvement des ressources halieutiques. La société civile estime que la gabegie, la cupidité, la corruption, l'opportunisme et l'absence de patriotisme favorisent la surexploitation et la braderie des ressources naturelles,... au détriment de la protection de l'environnement des générations futures. Selon l'Etat, les projets des opérateurs économiques et la passation des marchés d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles sont conformes et justifiés par les nécessités de développement socio-économique.

## ***6. Les outils stratégiques de la protection de l'environnement***

L'environnement ou la nature a ses propres outils de défense et d'évaluation stratégique, à savoir : les instruments juridiques actuels, et aussi d'aménagement du territoire, et leur application réelle sur le terrain, c'est-à-dire : EIES, Concession Forestière sous Aménagement Durable (C.F.A.D.) [Edou M., 2004], mise en place de plans d'aménagement forestier, labels et procédures d'éco-certification, etc.

### **6.1. L'Etude d'Impact sur l'Environnement et le Plan de Gestion Environnementale**

L'Etude des Impacts Environnementaux (EIE), ou mieux l'Etude des Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES), fédère toutes les sensibilités énumérées ci-avant. Outil efficace de gestion participative crédible, l'EIES est un instrument de développement, une technique d'évaluation environnementale et un outil de planification stratégique et indispensable à la prise de décision [Mba Asseko G., 1998<sup>13</sup> ; Malolas J.M., 1998<sup>14</sup>]. Elle concilie à la fois les impératifs du développement et de la croissance socio-économique et de la

---

<sup>13</sup> Mba Asseko G., 1998 – *L'étude d'impact comme outil de gestion de l'environnement*- Revue de l'IRSH, CENAREST (Gabon) ; vol. 2-3, n° 2-3, Juin 1997-Juin 1998 ; p. 6-10.

<sup>14</sup> Malolas J.M., 1998 - *Les études d'impacts environnementaux : aspects juridiques*- Revue de l'IRSH, CENAREST (Gabon) ; vol. 2-3, n° 2-3, Juin 1997-Juin 1998 ; p. 11-14.

préservation/conservation des écosystèmes et des ressources naturelles en vue de la durabilité. Les ONG, la Société civile entière, doivent être impliquées au processus d'études d'impacts sur l'environnement et sur les populations. Pour cela doit être inculqué « l'esprit critique sur les aspects primordiaux de l'analyse pratique d'une EIES »<sup>15</sup> et d'en cerner le canevas; le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) étant la clé de voûte d'une procédure par essence non conflictuelle, bien que coercitive.

L'Etat a donc le devoir d'apporter son concours au renforcement des capacités de la Société civile<sup>16</sup>, afin de lui éviter d'être soutenu exclusivement de l'étranger, et d'en paraître le bras armé ou la face visible d'un éco-impérialisme lésant le libre exercice de la souveraineté nationale sur le patrimoine naturel national.

## **6.2. La Concession Forestière sous Aménagement Durable (C.F.A.D.)**

Quelques sociétés forestières [Rougier, Compagnie Equatoriale du Bois (C.E.B.)/Precious Woods, Leroy Gabon, Lutexo, IBK], s'attellent à la certification, au reboisement, et aux plans d'aménagements forestiers dans le cadre de la Concession Forestière sous Aménagement Durable (C.F.A.D.). Car, parlant de la dilapidation et de la dégradation du patrimoine vert de l'Afrique : *« Eu égard à ces effets néfastes, le débat entre conservation et exploitation (forestières) est définitivement clos. L'heure est à l'aménagement forestier durable, réclamé par les Organisations Non Gouvernementales (ONG), la communauté scientifique et les institutions internationales, et subventionné par les bailleurs de fonds »* [Michel N., 2002<sup>17</sup> (17)]. Les concessions forestières<sup>18</sup> ouvrent l'ère d'un engagement « à une exploitation socialement bénéfique, écologiquement durable et économiquement viable planifié sur le long terme ». Les sociétés [CEB/Precious Woods, Rougier Gabon et Compagnie des Bois du Gabon (C.B.G.)] se sont davantage engagées dans l'aménagement des concessions forestières, et donc la certification forestière (FSC) pour une gestion responsable de la ressource forestière et respectueuse de l'environnement, en vue d'un développement durable.

Les défis à surmonter portent aujourd'hui, et plus que jamais, sur : la lutte contre le braconnage, les coupes illégales, la déforestation, les entorses à la législation et à la réglementation, la mise en place du Mécanisme de Développement Propre (M.D.P.), du protocole de Kyoto (élaboration de projets d'atténuation d'émission des G.E.S.), etc.

---

<sup>15</sup> Session de CARPE. M. - J.M., Environnement... ; L'Union, Libreville, août 2008.

<sup>16</sup> Au cours de la décennie 2000, une avancée significative s'est manifestée par l'existence d'une subvention annuelle répartie aux ONG environnementales et gérée par la DGEPN.

<sup>17</sup> Michel N., 2002-Forêts. Un patrimoine à préserver d'urgence- J.A./L'Intelligent, n° 2170-2171, du 12 au 25 Août 2002; p. 156.

<sup>18</sup> «... en Afrique Centrale, les trois quarts des concessions sont exploitées par des entreprises européennes »- in : Chibani-Jacquot Ph., 2008- Législation à minima contre la déforestation- Novethic, 2009.

### 6.3. Les labels et procédures d'éco-certification

Le commerce du bois tropical est dominé particulièrement par les importations illégales. Seulement 4% des produits ayant du bois tropical étaient labellisés FSC, et la France 3<sup>ème</sup> importateur européen achète environ 39% du bois tropical illégal<sup>19</sup>. Afin de contrer « une économie de pillage »<sup>20</sup>, ou de limiter le « syndrome de la forêt vide », et le « blanchiment du bois »<sup>21</sup> en Afrique, des initiatives ont été mises en place : labels de certification du bois vendu (F.S.C., P.E.F.C.), « *Global Forest and Trade Network* » (WWF), processus FLEGT. Les produits composés de bois tropical africain ont deux principaux labels ou *écolabels* concurrents : *Forest Stewardship Council* (FSC) et *Pan European Forest Certification* (PEFC).

Le label FSC (le FSC est d'abord une ONG), ou Système de certification pour la bonne gestion forestière<sup>22</sup>, a été créé en 1993 à l'initiative « d'ONG, d'organisations professionnelles de la filière bois et d'instituts de certification »<sup>23</sup>. L'objectif visé est la gestion durable des forêts dans le respect de l'environnement et de la biodiversité, et la prise en compte des populations locales. Faisant l'unanimité auprès des associations écologiques, et choisie par les grandes entreprises, la certification ISO 14 001 de FSC est très crédible bien que minoritaire.

Les efforts de maîtrise des impacts environnementaux de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures, en vue d'un développement durable, ont été reconnus à l'opérateur pétrolier Total Gabon avec la certification ISO 14001 décernée d'abord au terminal du Cap Lopez en 2006, puis à ses activités *on shore* en 2007 et enfin pour l'ensemble de ses opérations en 2008.

Le label PEFC, ou « *Programme de reconnaissance des certifications européennes* » ou « *Certification des forêts pan-européennes* », a été créé en 1998 par les entreprises de la filière bois européenne<sup>24</sup>, ou par des exploitants forestiers. Du fait déjà de son

---

<sup>19</sup> Smée V., 2008 -Le commerce du bois dominé par les importations illégales –Novethic, 2009; 2006-La France, grand importateur de bois illégal- Novethic, 2009)

<sup>20</sup> Smée V., 2004 -La biodiversité menacée par l'exploitation illégale des forêts- Novethic, 2009.

<sup>21</sup> Smée V., 2005 -Quelle protection pour les bois tropicaux- Novethic, 2009.

<sup>22</sup> La démarche ou le processus de certification FSC est un label de reconnaissance de la bonne gouvernance ou gestion durable des ressources forestières. L'un des exemples de la démarche de certification FSC est le cas de la Compagnie des Bois du Gabon (CBG) suivie par le Bureau Veritas. Dans cette démarche, il y a : les processus d'adaptation au référentiel FSC par rapport aux principaux critères et indicateurs d'aménagement (PCI) OAB/OIBT; la réalisation d'un pré-audit FSC par le Bureau Veritas et certification (EUROCERTIFOR); le second pré-audit avec l'inclusion de l'Unité Forestière d'Aménagement (UFA) de Kivoro, de la CFAD de Mayumba; la certification dans le bassin du Congo; la certification forestière PAFC en Afrique Centrale (PAFC-Gabon). En 2007, la CBG a obtenu le certificat « Origine et Légalité des Bois » (OLB) du Bureau Veritas Certification. *In fine* le 2 juin 2009, la CBG a été certifiée FSC (Bureau Veritas Certification) en matière de bonne gestion forestière et de traçabilité pour la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) de Mandji (568 543 ha) comprenant trois Unités Forestières d'Aménagement (UFA : Rabi, Mandji et Kivoro) et ses activités industrielles; certification réalisée sur une base participative réunissant des bailleurs de fonds (FFEM, CAWFHI/Unesco, etc.), Universités et ENEF, bureaux d'études (CURFOD,...), ONG (Croissance Saine Environnement, Ibonga, Nature+, TERE, WCS, WWF, Smithsonian Institution), experts indépendants.

<sup>23</sup> Smée V., 2005- Quelle protection pour les bois tropicaux – Novethic, 2009.

<sup>24</sup> Smée V., 2005.

origine, l'industrie du bois, ce label est sujet à contestation et a faible crédibilité, bien que drainant le gros des entreprises.

Cependant les grandes ONG (WWF, Amis de la Terre et Greenpeace), très critiques vis-à-vis du plan d'action en faveur des forêts tropicales, avaient dénoncé le texte qui « faisant de l'eco-certification une panacée, risque plutôt de contribuer à la disparition des forêts tropicales qu'à leur protection »<sup>25</sup>. Il a même été question de « certifications de complaisance »<sup>26</sup>.

Le processus *Forest Law Enforcement, Governance and Trade* « FLEGT » (Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux) est un projet de la Gouvernance forestière de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ou Union Mondiale pour la Nature. Le processus FLEGT<sup>27</sup> donne un exemple d'initiative où sont partenaires l'Union Européenne, les Etats et les pouvoirs publics, les opérateurs économiques de la filière bois, la Société civile. Le plan d'action FLEGT porte sur le suivi de la chaîne de traçabilité de l'exploitation forestière, le renforcement des capacités managériales de la Société civile (composante essentielle impliquée dans le processus FLEGT au niveau national, régional et international), de la connaissance du processus FLEGT et des Accords de Partenariat Volontaires (APV).

Les finalités visées par les ONG devraient être les choix judicieux communs et concertés: des objectifs politiques, des définitions des problématiques de bonne gouvernance environnementale, forestière, écologique,... des propositions

---

<sup>25</sup> Smée V., 2005

<sup>26</sup> Naaman R., 2007 -Bois : la guerre des labels- Novethic, 2009. De même, un rapport du WWF-Allemagne ([http://assets.panda.org/downloads/illegal\\_wood\\_for\\_the\\_eu...](http://assets.panda.org/downloads/illegal_wood_for_the_eu...)) révèle « ...l'inefficacité de l'actuel schéma d'octroi de licence de FLEGT... au niveau de l'UE. Même si tous les accords de partenariat volontaires négociés en ce moment par l'UE dans le cadre de FLEGT étaient conclus, environ 90% de bois illégal continuerait à arriver sur les marchés européens. » - in : Mouloungui F., 2009 – Le commerce des bois illégaux se porte bien, Gabon pays modèle- voir sur Internet.

<sup>27</sup> Le processus « FLEGT » porte sur trois thèmes essentiels :

- « le contexte historique du processus « FLEGT » et la présentation du projet conjoint de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN)/DFID relatif aux Accords de Partenariat Volontaires (APV) » ; Plan d'action FLEGT et APV entre UE et pays producteurs de bois partenaires FLEGT ; en d'autres termes, la Commission européenne [compte avec sa législation inciter les importateurs privés à « favoriser la recherche de partenaires économiques dans les pays qui ont conclu un accord de partenariat volontaire (APV) FLEGT »] (Chibani-Jacquot Ph., 2008-Législation à minima contre la déforestation-Novethic 2009).
- La communication et les échanges sur le processus FLEGT ;
- Les questions de gouvernance forestière dans le bassin du Congo. Des accords de négociation sont en cours entre l'UE et les pays africains et asiatiques [Ghana, Cameroun (projet piloté dont l'effectivité du système est prévu pour 2010), Congo, Congo RDC, Indonésie et Malaisie, Liberia, RCA, Gabon, Vietnam, Colombie et Equateur] en vue d'établir un système de traçabilité de la filière bois et légalité: certification du bois à destination du marché européen. Conformément à la loi de mise en œuvre du Grenelle de l'environnement votée le 21 octobre 2008, article 42 dit de « l'Etat exemplaire », l'Etat français « se donne pour objectif de ne plus acheter que du bois certifié ou issu de forêts gérées durablement » d'ici 2010 (Chibani-Jacquot Ph., 2008-Législation à minima contre la déforestation-Novethic, 2009).

Nouvelle législation européenne, le processus FLEGT (UICN) lutte contre l'exploitation illégale des forêts, un fléau aussi international dans le « programme d'action relatif aux forêts » ; sont partenaires : l'UICN, la Commission européenne/UE et le Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) de 2002/Johannesburg (RSA). En 1999, est créée le « Réseau Forêt et Commerce », à très faible audience, la branche française de FLEGT.

d'alternatives, des projets avec axes stratégiques, la prise en compte des préoccupations des communautés locales avec recherche de solutions lors des rencontres internationales. L'autre défi majeur est aussi dans l'amélioration des connaissances et compétences des ANES dans leurs domaines respectifs d'action<sup>28</sup>, le cas du Réseau actions Environnement, auquel s'attelle particulièrement le PROGREGANE.

## 8. A la recherche d'un consensus pour un juste équilibre

Une bonne gestion des écosystèmes et des ressources naturelles en appelle à des institutions fiables et à une application de la législation, de la réglementation, des décisions, procédures et actions relatives à leur protection et à leur préservation. Pour la survie de l'humanité, le contexte mondial actuel impose une exploitation rationnelle des richesses, une meilleure utilisation des ressources naturelles, énergétiques, et mêmes humaines, garanties d'une production économique et d'un développement durable réalisés dans le respect de l'environnement pour les générations actuelles et futures. A ce titre, le Gouvernement doit faire respecter les lois et règlements, et l'Etat rester en adéquation avec les conventions internationales signées.

Aux prises avec le paradoxe du développement, l'Etat gabonais sait : « *autant il faut aggraver l'environnement pour bâtir le pays, autant on est bien conscient que cette destruction non réglementée entraînera à long terme la mort de l'homme* »<sup>29</sup>. Concilier développement durable et croissance socio-économique représente tout un programme, qu'il n'est pas aisé de réaliser. Les pays les moins puissants de la planète n'ont pas toujours les moyens, ou les coudées franches, de leurs politiques environnementales eu égard à leurs besoins de développement, ou plutôt de survie. La mondialisation ou l'«internationalisation»<sup>30</sup>, aussi, de l'environnement ou des écosystèmes a ses contraintes. Ici et encore, dans la compétition appelée mondialisation : en matière d'environnement, les plus forts dictent la conduite à tenir dans un consensus taillé à leurs mesures, sans « souvent » tenir compte des intérêts des plus faibles.

A Rio de Janeiro, la Convention sur la Biodiversité a eu du mal à être acceptée par tous. « *Les pays du Sud ne voulaient pas se voir imposer des territoires mis en réserve, ce qui constituerait une entrave à leur souveraineté. Les pays du Nord, qui exploitent à leur profit les ressources naturelles du monde entier, ne voulaient pas voir s'ériger des barrières empêchant l'accès à ces ressources,...* » (Essono Ngou P., 1992: 73).

---

<sup>28</sup> Dans le cadre du processus FLEGT, la concertation des ONG environnementales préconise : le renforcement des capacités des ONG environnementales dans le cadre des Accords de partenariats volontaires, des stratégies politiques de l'application des réglementations forestières, la bonne gouvernance forestière au Gabon (processus FLEGT).

<sup>29</sup> Okaba H. (1997), « La prise en compte de l'environnement dans les politiques de planification et d'aménagement du territoire gabonais ». Conférence organisée par l'ONG « Les Amis du Pangolin », le 26 Février 1997, au Centre Culturel français de Libreville, lors des préparatifs de lancement du PNAE.

<sup>30</sup> Lire l'extrait suivant de la fin du Discours du ministre brésilien de l'Éducation, Cristovam Buarque, lors d'un débat dans une université aux Etats-Unis d'Amérique, au sujet de l'*internationalisation de l'Amazonie* : « *En tant qu'humaniste, j'accepte de défendre l'idée d'une internationalisation du monde. Mais tant que le monde me traitera comme un Brésilien, je lutterai pour que l'Amazonie soit à nous. Et seulement à nous !* ».

Dans la recherche d'un juste équilibre entre environnement et développement, la réponse objective et réaliste aux questions introductives ci-avant serait : il faut concevoir une économie mondiale viable et dynamique, qui contribue au développement durable. « *Mais le développement durable ne répond pas simplement à un souci de protection de l'environnement. Il suppose un modèle de croissance économique de type nouveau, fondé sur l'équité, qui offrirait des perspectives d'avenir non seulement à une élite privilégiée, mais à l'ensemble de l'humanité, sans pour autant détruire les ressources naturelles, ni surexploiter la capacité de charge de la planète* » (Essono Ngou P., 1992: 78).

Eu égard au concept d'*Ecodéveloppement*, le développement ne doit pas nuire à l'environnement. De même, la protection de l'environnement ne doit pas être un obstacle ou un frein au développement, à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté<sup>31</sup>.

## 9. L'Etat, secteur privé et société civile : un partenariat gagnant

Ci-après sont présentés deux cas d'école d'un partenariat gagnant entre l'Etat, le secteur privé et la Société civile : l'expérience philippine (Gotanco C. M., 1999) et l'exemple burkinabé (Augustin J.-P., 1997).

### 9.1. L'expérience philippine

Lorsque l'Etat (pouvoirs publics), le marché (secteur privé, monde des affaires) et les organisations de la Société civile passent d'adversaires à partenaires, « *les investisseurs et les entreprises peuvent-ils travailler avec les organisations de la société civile de façon à augmenter les avantages au niveau des collectivités tout en ajoutant aux possibilités locales de croissance et en améliorant la viabilité et l'efficacité de l'investissement privé ?* » (Gotanco C. M., 1999: 159, préambule). Dans le cas de l'expérience philippine, la réponse est oui ! Un cas édifiant : dans le projet d'approvisionnement en eau de la province de Bohol (Philippines), initiative d'une alliance commerciale internationale (trois grandes sociétés américaine, japonaise et philippine), celle-ci « *a pris conscience qu'il fallait s'associer à une organisation de la société civile qui permettrait de résoudre les problèmes de l'acceptation sociale, de la viabilité du projet et du souci fondamental d'équité* » (Gotanco C. M., 1999: 163). Le projet a été un succès.

---

<sup>31</sup> Selon Robert Thompson I, membre de Winrock International, organisme de défense de l'environnement dans les pays en développement, « la situation de l'environnement restera précaire, tant que la pauvreté continuera à affliger les habitants des régions rurales... lorsque les gens sont prisonniers de la pauvreté, ils exploitent l'environnement en usant des méthodes qui ne favorisent pas sa protection » (Oyame C., 2007- Premier atelier d'information et de consultation des ONG gabonaises sur le processus FLEGT - Sciences/Processus FLEGT. In : L'Union, Libreville, n° 9566, 10 et 11 Novembre 2004, p. 4). Cf. Odjouani S.-P., 2009 – Regards sur les problèmes de l'environnement et de pauvreté au Gabon - L'Union Plus, Libre propos, n° 9951, 17 Février 2009 / Odjouani S.-P., 2009 – Regard sur les problèmes de l'environnement et de pauvreté au Gabon (suite et fin)- L'Union plus n° 9952, 18 Février 2009, Libre propos. Naaman R., 2007 -Bois : la guerre des labels- Novethic, 2009. De même, un rapport du WWF-Allemagne ([http://assets.panda.org/downloads/illegal\\_wood\\_for\\_the\\_eu...](http://assets.panda.org/downloads/illegal_wood_for_the_eu...)) révèle « *...l'inefficacité de l'actuel schéma d'octroi de licence de FLEGT... au niveau de l'UE. Même si tous les accords de partenariat volontaires négociés en ce moment par l'UE dans le cadre de FLEGT étaient conclus, environ 90% de bois illégal continuerait à arriver sur les marchés européens.* » - in : Mouloungui F., 2009 – Le commerce des bois illégaux se porte bien, Gabon pays modèle- voir sur Internet.

## 9.2. L'exemple burkinabé

Aujourd'hui, le Burkina Faso est un des exemples qui fait école en Afrique dans la participation des ONG, à côté des institutions étatiques, aux transformations locales. Chronologiquement, il y a eu, *primo*, l'œuvre des missions confessionnelles (Eglise catholique, Assemblées de Dieu ; depuis les années 1940), avec des actions portant sur la santé, l'éducation, les regroupements collectifs et le développement de la vie associative. L'une des réussites est celle des Assemblées de Dieu d'Oubritenga qui, devenues partenaire affirmé du développement en milieu paysan ou rural, jouent le rôle de contre-pouvoir politique au Burkina Faso (Laurent P.-J., 1994). *Secundo*, après 1960, se sont positionnées les organisations non confessionnelles du Nord (USA, France, etc.) en lutte contre le mal-développement (famine, sécheresse, santé, éducation). *Tertio*, sont arrivées les initiatives locales et les actions orientées sur l'auto-développement créés sous l'impulsion des premiers groupes et oeuvrant dans le frein à l'exode rural, les activités agricoles, les projets de santé et du médicament, l'éducation, l'environnement. *Quarto*, plus récentes, se sont mises en place des ONG d'inspiration individuelle des jeunes intellectuels du terroir en vue de démultiplier les interventions sur le terrain, en milieux rural et urbain.

## 10. L'option constructive : une vulgate écolo-environnementale

Au Nord, il est question de *la force des ONG*<sup>32</sup>, « pour contraindre les Etats à assumer leur rôle »? (Bessis S., 1998). Au Sud, il est plutôt gagnant d'avoir à bâtir un partenariat Société civile, opérateurs économiques et Etat, en vue de construire un développement durable, consensuel et crédible pour tous.

Ne nous semblent pas gagnants une *intifada* entre l'Etat et les « défenseurs, conservateurs ou protecteurs de l'environnement », et /ou un *écocide*<sup>33</sup> complice ou négocié entre l'Etat et la Société civile. Plutôt, s'impose la concertation transparente dans un partenariat gagnant, en vue d'un consensus pour un juste équilibre Environnement et Développement au Gabon et en Afrique. De façon pragmatique, le choix d'une vulgate<sup>34</sup> écolo-environnementale (Barberousse A., 2007) serait réaliste, face à une impossible septante<sup>35</sup>.

L'élaboration et la validation des Rapports du Groupe Intergouvernemental pour l'Etude du Climat (GIEC) [Barberousse A., 2007 ; Dahan A., 2007 ; Petit

---

<sup>32</sup> *La force des ONG dans le monde- AZ*, Les dossiers de A à Z, bimensuel gabonais, n° 31, 2 au 15 octobre 2007, p. 4.

<sup>33</sup> Cité dans Ropivia M. L., 2007 « Manuel d'épistémologie de la géographie. Ecocide et déterminisme anthropique » (L'Harmattan), Franz J. Broschimmer (2003) donne la définition du concept *écocide* : « actes entrepris avec l'intention de perturber ou de détruire en tout ou en partie un écosystème humain... ». Ropivia M. L., 2007 étend le concept *écocide* « pour décrire les modèles destructeurs contemporains de dégradation environnementale mondiale et d'extinction anthropogénique en masse des espèces » (p. 35).

<sup>34</sup> Vulgate : version latine des Livres saints, faite par saint Jérôme, en usage dans l'Eglise catholique, et qui fut déclarée authentique par le concile de Trente ; version acceptée par tous.

<sup>35</sup> ). Septante : « *chargés séparément de traduire, pour la première fois, la Bible de l'hébreu en grec, 72 rabbins d'Alexandrie remirent 72 textes rigoureusement identiques* » (p. 44, in : L'express, Paris, 11 avril 1986 ; dossier *La Bible à l'épreuve* -, p. 34-47).



M., 2007], dans le cadre de la Convention des Nations Unis sur les Changements Climatiques, sont le fruit d'un long processus. Celui-ci intègre une validation scientifique, des négociations politiques et diplomatiques aboutissant à un consensus qui fait l'unanimité des scientifiques et des politiques du monde entier. «*Cet exemple est riche d'enseignements sur les liens entre science et politique à l'échelle internationale, et sur le fonctionnement à cette échelle de l'expertise, quand elle est entre normes de scientificité et exigences de délibération démocratique*» (Dahan A, 2007). La conception des rapports du GIEC brise les barrières entre les scientifiques, les dirigeants politiques, et la Société civile... toute une école originale de partenariat entre science et décision dans l'histoire de la Planète!

## Conclusion

« L'affaire de la mine de fer de Bélinga a démontré que l'un des défis majeurs des pays en voie de développement est de « concilier la croissance économique et la protection de l'environnement » trop souvent perçue au Sud comme un devoir réservé aux pays industrialisés et pollueurs du Nord »<sup>36</sup>. Face à cette situation ambiguë, que doit-on dire « Ecologie politique ou déstabilisation ? »<sup>37</sup>.

La responsabilité de la protection de l'environnement incombe à tous. Mieux, «*les problèmes environnementaux exigent un partenariat et non une confrontation entre les gouvernements, les spécialistes en environnement*<sup>38</sup> [38] *et les industriels*» (Shell au Gabon, 1993: 11). La solution réside dans la mise en commun des compétences et la participation de tous, l'appréhension concertée des problèmes et solutions à préconiser dans le cadre de l'exploitation forestière, de la prospection et de la production pétrolières sur terre et sur mer, et de l'extraction des minerais.

Aujourd'hui, dans leur quête des moyens d'action collective, « *Les ONG continuent de rechercher de nouveaux rôles par rapport à l'Etat et au secteur privé...pour relever les défis du monde nouveau* » (Jackson E. T, Draimin T. Et Rosene C., 1999: 67). Amorcée à l'entrée du 3<sup>ème</sup> Millénaire, la recherche de partenariats efficaces, productifs ou fructueux entre pouvoirs publics, Société civile et secteur privé et monde des affaires, est une orientation stratégique majeure. Le but est de réfléchir ensemble et de résoudre les problèmes complexes du monde contemporain, du développement et de la mondialisation<sup>39</sup>. Le partenariat n'empêche pas les divergences de vue, ou des contradictions, sur certaines questions. Mais, une solution constructive, consensuelle, est recherchée dans la concertation.

---

<sup>36</sup> Dougueli G., 2007 – Bongo, la Chine, et les écologistes » ; Jeune Afrique du 23 au 29 Septembre 2007 ».

<sup>37</sup> Odjouani S.-P. (2009).

<sup>38</sup> La Société civile.

<sup>39</sup> Par exemple, selon l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), pour laquelle l'environnement est une question prioritaire, la mondialisation favorise la circulation de marchandises dangereuses pour l'environnement : produits du braconnage des espèces menacées ou en voie d'extinction. Aujourd'hui, cela constitue des délits environnementaux, et même un *crime environnemental* vue la gravité de la situation mondiale.- Ngoungourou E., 2009- *Quid des délits environnementaux à la frontière ?* - L'Union, Libreville, Etat des lieux ; n° 10 005, 22 Avril 2009.

« Les accords internationaux en matière de commerce et d'investissement peuvent constituer des cadres d'analyses et d'intervention concernant les parties prenantes » (Jackson E. T, Draimin T. et Rosene C., 1999 : 80), cela constituant un des leviers de l'intégration mondiale, régionale et sous-régionale. « La maîtrise des projets et la prise de décision en commun doivent être négociées » (Jackson E. T et al., *idem*), dans un climat de partage de pouvoir nécessaire à la réussite des projets.

Ainsi, l'efficacité d'une stratégie environnementale doit avoir pour fondements : la participation du public aux processus décisionnels de planification et d'élaboration de politiques, des obligations et des responsabilités pour tous les intervenants (Etat, opérateurs économiques, ONG, populations). Par exemple, l'apport utile du public, de la Société civile, aux côtés du Gouvernement, dans les processus de planification et d'aménagement forestier exige une démarche ouverte, équitable et bien définie, assortie de procédures consensuelles pour la prise de décisions.

De 1972 à nos jours, progressivement, le Gabon s'efforce de concilier développement et protection de l'environnement, en prenant en compte les écosystèmes dans les politiques de planification de l'économie et d'aménagement du territoire. Les instruments de cette politique de protection de l'environnement sont mis en place : planification ou planning des initiatives, profils environnementaux, évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) incluant les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), contrôle et surveillance et bilan (audits environnementaux), importance des exigences environnementales dans les contrats d'exploration et d'exploitation entre les opérateurs économiques et l'Etat [Oudenhoven J. A. C. M. van, 1996<sup>40</sup>]. Il y a deux décennies, quelques EIES étaient faites par an, aujourd'hui on en compte une centaine le temps d'un semestre. Le chemin parcouru est satisfaisant, mais le travail n'est pas fini. Dans un contexte politique en voie de démocratisation, le passage d'une économie de rente basée sur les ressources naturelles (pétrole, bois, etc.) à une économie de marché, ou mieux de production, sera d'un apport capital. La problématique posée ici ramène, dans le fond, à une question de gouvernance environnementale nationale à l'épreuve des enjeux environnementaux globaux et de la mondialisation.

### **Bibliographie**

- André P., Delisle C. E., Reveret J.-P.**, 2003 -*L'évaluation des impacts sur l'environnement. Processus, acteurs et pratique pour un développement durable*- Presses internationales Polytechnique, Montréal (Canada), 519 p.
- Augustin J.-P.**, 1997 -*Développement et environnement en pays Mossi: l'exemple de Saponé (Burkina Faso)*- Singaravélou, dir., « Pratiques de gestion de l'environnement dans les pays tropicaux ». Talence, DYMSET, CRET, Espaces tropicaux n°15 ; p.505-516.
- Barberousse A.**, 2007 – Regards sur les sciences. *La vulgate climatologique* – Sciences et Avenir, hors série, Mars-Avril 2007 ; p. 81.
- BESSIS S.**, 1998 – *Greenpeace* : « Notre succès nous inquiète »- Alternatives économiques, hors série, n° 35, Le bilan de la planète avec Vivre autrement; p. 19-21.

---

<sup>40</sup> Lire son intéressante contribution dans le n° spécial de Shell Info intitulé « Environnement et développement. Où est le juste équilibre ? » ; p. 15-27

- Bonis Charanle J. M.**, 1997.-*Diagnostic des ONG de l'Afrique Centrale. Cas du Cameroun, du Congo, du Gabon et de la République Centrafricaine*- PVO-NGO/NRMS Project et Biodiversity Support Program BSP (WWF, The Nature Conservancy, World Resources Institute) en préparation de CARPE; financement USAID, contrat n° MA 97; 88 p.
- Dahan A.**, 2007 –L'hybridation des logiques scientifique et politique. *Le climatologue et le politique*– Sciences et Avenir, Mars-Avril 2007 ; p. 59.
- Edou M.**, 2004 – *Economie forestière*- in : Atlas de l'Afrique. Gabon- Les Ed. Jeune Afrique, p. 36-37.
- Essono Ngou P.**, 1992 – *L'éco-développement en question* -République gabonaise, Ministère Planification, Economie et Aménagement Territoire. Revue Economie et Finances, Libreville, n°13, Novembre 1992. 85 p.
- Gotanco C. M.**, 1999 –*Partenariat pour le développement entre la société civile et le secteur privé : une expérience philippine* - PNUD, Revue Coopération Sud. Partenariats pour le développement, n° 2, décembre 1999 ; p. 159-165.
- Jackson E. T., DRAININ T. et Rosene C.**, 1999 -*Société civile : est-ce l'avenir du partenariat ?*- PNUD, Revue Coopération Sud. Partenariats pour le développement, n° 2, décembre 1999 ; p. 66-87.
- Kareiva P., Marvier M.**, 2008 -*Repenser l'écologie* - Pour la Science, n° 364, Février 2008, p. 39-45.
- Kramkime J. D., Mombo J. B., Etoughe Efe J. E.**, 2007 -*Gabon Profil Environnemental*- AGRIFOR Consult, Belgique. Délégation de la Commission Européenne. Rapport définitif. 50 p. + annexes.
- Laurent P.-J.**, 1994 -*Prosélytisme religieux, intensification agricole et organisation paysanne. Le rôle des « Assemblées de Dieu » d'Oubritenga (Burkina Faso*- in : Jacob J.-P. et Lavigne Delville Ph. (sous la dir.), 1994- Les associations paysannes en Afrique. Organisations et dynamiques- APAD-Karthala-IUED, coll. « Hommes et sociétés » (Ed. Karthala); p. 155-178.
- Mboutsou Ch.**, 2004 -*Population et démographie*- in : Atlas de l'Afrique. Gabon- Les Ed. Jeune Afrique, p. 24-25.
- Oudenhoven J. A. C. M. van**, 1996(?) - « *Industrie pétrolière et environnement. Approche des activités dans les forêts équatoriales illustrée par les expériences au Gabon* », in : Shell Info, n° spécial « Environnement et développement. Où est le juste équilibre ? »; Shell Gabon, 1<sup>ère</sup> conférence sur la santé, la sécurité et l'environnement, 11-14 novembre 1991, patronnée par *The Society of Petroleum Engineers (SPE)* ; p. 15-27.
- Petit M.**, 2007 –Vérité scientifique et/ou consensus diplomatique. *Comment fonctionne le GIEC?* - – Sciences et Avenir, hors série, Mars-Avril 2007 ; p. 23.
- République Gabonaise**- Ministère Eaux et Forêts, Pêche, Reboisement, Environnement et Protection de la Nature. Dir. Gén. Environnement, 1999 – *Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique du Gabon*-
- République Gabonaise**- Ministère Eaux et Forêts, Pêche, Reboisement, Environnement et Protection de la Nature. Plan National d'Action pour l'Environnement, 2000- Les trois piliers de la durabilité – L'Harmattan,
- République Gabonaise**, 1992- *Rapport National sur l'Environnement*- Conférence internationale sur l'environnement, Brésil 1992. Document final du Bureau d'Etudes «Brèche, l'environnement des projets locaux», Orléans (France) ; 57 p.
- SHELL Gabon**, 1993 -*Environnement et Développement, où est le juste équilibre ?*-Magazine Shell au Gabon, *Une première en mer... à Malembé*, n° 1, 1993, p. 11.
- 1996(?) « *Environnement et développement. Où est le juste équilibre ?* »- Shell Info; 27 p.

# LA GESTION DES EAUX ET LA BONNE GOUVERNANCE : POUR UNE APPROCHE EN TERMES DE PATRIMOINE

**Paulin KIALO**

Docteur en Anthropologie, Chercheur à l'IRSH/CENAREST

Email : [kondzi2@yahoo.fr](mailto:kondzi2@yahoo.fr)

## Résumé

L'érection de l'eau en patrimoine valorise cette importante ressource pour l'humanité. Une bonne gouvernance s'impose donc pour sa pérennité. Mais le patrimoine d'ici n'est pas le patrimoine de là-bas. En effet, ce texte a pour objet de montrer que la gestion de l'eau opérée dans les sociétés dites traditionnelles se différencie de celle faite par les sociétés dites modernes. En effet, les premières, marquées par la parcimonie, imposaient des règles strictes quant à sa gestion : les interdits, l'appropriation, la spécialisation des rivières et des portions des rivières (finage halieutique) démontraient l'importance revêtue par cette ressource aux multiples usages. Mais quand arrive la modernité avec son corollaire, la recherche de la rentabilité, la ressource en eau est gérée de manière « imparcimonieuse ». Mais l'action des ONG en la matière devient cruciale qui opère un retour à la parcimonie chère aux sociétés du passé. La bonne gouvernance devient le slogan pour atteindre ce but aux allures de bataille pour la pérennité et la durabilité d'une richesse fragile.

**Mots-clés** : eau, bonne gouvernance, Gabon, rivière, fleuves, interdits.

## Abstract

This text has for object to show that the management of the water operated in the traditional said companies (societies) differs from that made by the modern said companies (societies). Indeed, the first ones (nights), marked by the economy, imposed strict rules as for his (her, its) management: prohibitions, appropriation, specialization of rivers and portions of rivers (finage halieutics) demonstrated the importance dressed (taken on) by this resource in the multiple manners. But when arrives the modernity with its corollary, the search (research) for the profitability, the resource in water is managed in a way "imparcimonieuse". The good governance becomes the slogan to reach (affect) this purpose the speeds (looks) of battle for the perpetuity and the durability of a fragile wealth.

**Keywords** : water, good governance, Gabon, river, rivers, prohibitions, sirens.

*mamba bilongo*<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Parémie pové, ethnie du Gabon du groupe B.30 dans la classification de Malcolm Guthrie 1958.

## « L'eau, ce sont des médicaments »

La « loi sur l'eau »<sup>2</sup>, promulguée au Gabon, est fondée sur le principe que les milieux aquatiques constituent un patrimoine fragile, commun et utile à tous et qu'il faut protéger, partager et gérer avec parcimonie. Pour ce faire, elle s'appuie sur des dispositifs et des procédures s'appliquant à des niveaux spatiaux différents qui délimitent un cadre d'action relativement souple. Mais elle s'appuie sur un concept de « gestion intégrée » qui, confronté à la réalité du terrain, est sujet à une diversité d'interprétations et d'informations sur les objectifs à atteindre en fonction des approches, des logiques voire mêmes des cultures des différents acteurs en présence<sup>3</sup>. D'autre part, la logique urbaine et technocratique<sup>4</sup> dominante de cette loi s'applique sur des entités rurales qui n'ont ni les mêmes représentations, ni les mêmes intérêts.

Dans le cadre de la journée mondiale pour l'eau, nous avons menée une réflexion qui nous a permis d'analyser la genèse des différences de lecture des rapports à l'eau : le patrimoine d'ici, n'est pas le patrimoine de là-bas. Notre démarche a été essentiellement anthropologique, car ces différences ont mis en évidence des faits culturels : des acteurs locaux ont manifesté des projets spécifiques relevant de logiques particulières d'exploitation du milieu, de dispositifs culturels d'usage des ressources naturelles (dont l'eau) qui prennent racine dans le passé de ces sociétés et dont certaines composantes s'expriment aujourd'hui dans des rapports spécifiques avec le milieu aquatique. L'intérêt de la démarche anthropologique est de resituer la place de l'eau, dans le passé, comme une des composantes d'un fonctionnement social afin d'en éclairer les rapports présents et les logiques actuelles.

### 1. L'eau : de l'exploitation de la ressource à sa patrimonialisation

Comme la plupart des textes réglementaires gabonais promulgués depuis un certain nombre d'années sur l'Environnement, la loi sur l'eau s'appuie sur la notion de « patrimoine »<sup>5</sup> pour définir un cadre et des modalités de gestion d'une ressource désormais désignée comme un *bien commun*<sup>6</sup>. Lorsqu'on examine comment se traduit concrètement cette gestion patrimoniale de l'eau, on constate qu'elle recouvre, pour les acteurs institutionnels, trois objectifs essentiels :

---

<sup>2</sup> Articles 6 à 12 de la Loi 16/93 du 26 août 1993 relative à la Protection et à l'Amélioration de l'Environnement. L'article 10 par exemple énonce que *les eaux doivent être gérées de façon rationnelle et équilibrée en vue de permettre et de concilier notamment La préservation de leur utilité ; L'alimentation en eau potable de la population, la satisfaction des besoins de l'agriculture, de l'industrie, des transports, et toutes autres activités humaines de l'intérêt général et le maintien de la vie biologique du milieu aquatique.*

<sup>3</sup> Salles 1997

<sup>4</sup> Celle des Ministères de l'Environnement et des Eaux et Forêts. On peut y ajouter celle des ONG. Toutes ces Institutions ont tendance malheureusement à découper la réalité écologique en domaine plus ou moins indépendant. La preuve est donnée par la création d'une kyrielle de ministère aux objectifs semblables.

<sup>5</sup> Le texte parle de gestion rationnelle et équilibrée.

<sup>6</sup> Pour coller aux données internationales sur cette problématique.

- *produire une eau de qualité grâce à la fois à des dispositifs de protection de la ressource en amont et par des progrès techniques à l'aval (SEEG).*
- *répondre aux besoins d'une demande qui est essentiellement urbaine et donc de plus en plus gourmande.*
- *préserver un patrimoine diversifié. Sur ce dernier point une priorité se dégage : protection des systèmes aquatiques « en général et des zones humides » en particulier.*

Cette priorité boucle en fait la logique de la démarche d'ensemble : parvenir à permettre une vie biologique satisfaisante aux milieux aquatiques c'est faire la preuve qu'on produit une eau de qualité. Ainsi, permettre le développement de la vie aquatique est tout autant un objectif « naturaliste » qu'un objectif « technique » de qualité de la ressource : on n'hésite d'ailleurs pas à qualifier le poisson « d'indicateur de qualité des eaux ».

Car cette nécessaire qualité de l'eau mise en avant répond à une exigence qui traduit bien l'état actuel de la société gabonaise : la demande accrue de « sécurité » dans les domaines de l'environnement, de la santé et de l'alimentation en proie à une insécurité économique croissante car tout ceci n'est au fond que l'aboutissement d'un processus qui mérite en soi analyse.

### **1.1. De l'usage patrimonial des milieux aquatiques à leur industrialisation**

L'intérêt d'une anthropologie historique des usages de l'eau par les sociétés gabonaises est d'abord de réinscrire la gestion de cette ressource aujourd'hui dans une structuration héritée des « milieux naturels » et qui sont la matérialisation d'écosystèmes induits par l'action de ces sociétés. Elle est enfin de mettre en évidence l'existence potentielle de « cultures » des milieux aquatiques, c'est-à-dire de valeurs spécifiques mobilisant des comportements singuliers pour un projet déterminé.

Dans les sociétés villageoises gabonaises, le social s'inscrivait dans l'ordre du naturel qui était en retour repris dans le social<sup>7</sup>. S'agissant des milieux aquatiques, les sociétés villageoises avaient appris à prendre en compte les aléas de ces puissances naturelles, à composer avec la variabilité de la ressource eau pour limiter la vulnérabilité des écosystèmes qu'elles avaient construits dans une perspective économique donnée<sup>8</sup>. Ainsi, lorsqu'on étudie par exemple les usages développés au Gabon par les différentes communautés dans leur exploitation des ressources naturelles, il est clair que les coutumes régissant ces sociétés visaient à un usage concerté entre habitants solidaires et responsables, chacun d'entre eux se trouvant mandataire et gestionnaire de ces ressources afin de les préserver pour les générations futures, sans pouvoir en modifier la finalité<sup>9</sup>. Le but de ces dispositifs était d'assurer la conservation d'un patrimoine commun et pour cela d'imposer des servitudes prenant en considération la

<sup>7</sup> Du Clos 1989, Descola 1989 pour ce qui est de la France et de l'Amérique latine.

<sup>8</sup> Mouganga étude en cours 2006-2007 à la Pointe Denis, Libreville.

<sup>9</sup> LUTO, 2004, Séminaire consacré à la *Gestion traditionnelle des écosystèmes*.

complémentarité des milieux et l'interdépendance des formes d'utilisation des ressources naturelles<sup>10</sup>.

Les milieux aquatiques sont gérés, comme le sont les espaces habités, par un certain nombre d'interdits. C'est ainsi qu'après l'initiation au *mwiri* par exemple, les néophytes vont prendre leur premier bain en tant qu'homme dans une portion de la rivière située près du villageois. Un interdit est alors pris de pêcher à cet endroit. Le but ici est de favoriser la régénération de la ressource en poisson. Pour montrer l'intérêt attaché à l'eau, il est interdit à la femme en menstrues, pour des raisons d'hygiène évidentes, de se baigner dans la rivière.

Les rapports sexuels sont interdits dans la rivière au risque de provoquer la stérilité de la femme. Pour affirmer ces injonctions, la rivière est découpée en portions et répartie en fonction des clans, lignages et familles, chargé en chacun en ce qui le concerne de veiller au respect des interdits, c'est une question de vie et de mort. La pêche à la nivrée sur la base des produits synthétique, celle utilisant les barrages exigeaient la destruction des ces dernières à la fin de la partie de pêche. Il y avait véritablement une gestion parcimonieuse de la ressource halieutique.

En plus de cette protection des contenants visible des rivières, il y avait la protection des contenants invisibles : *mamivata*<sup>11</sup> et de l'eau elle-même en tant élément entrant dans la confection des médicaments, dans la purification des malades et du corps. L'eau est saisie ici dans sa totalité. D'ailleurs un proverbe de chez nous dit que l'eau est un médicament, le plus grand qui soit.

De nos jours, le développement du pays a progressivement rompu ce lien pour donner naissance à une préoccupation de sécurité déconnectée du fait naturel, la finalité résidant désormais sur une croissance économique articulée sur le monde urbain. Dans ce contexte, les relations aux milieux naturels se modifient radicalement, car on passe d'une pratique d'interdépendance à une relation de domination maîtrisée des éléments<sup>12</sup>.

Quand l'argent arrive, l'abondance de l'eau disparaît. La logique urbaine ne s'intéresse qu'à une partie de l'eau. Ce qui fait que les habitants n'ont pas conscience de nuire à un écosystème aquatique qui en réalité est une totalité fragile. La logique des pratiques du monde urbain repose sur la mobilisation des moyens toujours plus puissants pour deux raisons principales : maximiser les retombées financières en dépensant moins et accéder aux espaces aquatiques les plus pourvus en poisson. Il va donc mobiliser des moyens terrestres et « extra-terrestres » pour y arriver<sup>13</sup>.

---

<sup>10</sup> Paulin Kialo, 2000, *Conditions pour qu'un site soit érigé en Site du patrimoine mondial pour l'Unesco*, Unesco, Libreville.

<sup>11</sup> Personnage imaginaire de sexe féminin, mi-femme, mi-poisson habitant dans les rivières (le vrai terme est Mami Water, la mère des « eaux »).

<sup>12</sup> Boussougou 2006, Analyse des rapports d'une « population flottante » à la forêt : cas d'Ekouk, Mémoire de Maîtrise anthropologie, Université Omar Bongo, 150 p.

<sup>13</sup> Nous pensons aux chalutiers qui disposent de moyens énormes.

S'agissant des milieux aquatiques, cette logique aboutit à l'utilisation des produits synthétiques par exemple dans la pêche : le végétal a été remplacé par le synthétique, favorisé par l'installation des sociétés d'exploitation forestières, grandes consommatrices de ces produits. Il faut aussi signaler que les routes, les ponts, le transport du bois par les engins du lieu de leur abattage au lieu de débarquement, causent d'énormes dégâts aux rivières, aux ruisseaux, aux étangs et aux lacs. De ce fait, des conflits éclatent qui opposent exploitants forestiers et villageois dans certaines localités du Gabon. Le patrimoine des uns n'est pas le patrimoine des autres.

## **1.2. La gestion de l'eau : du court terme au long terme**

L'idée de la nécessité de mettre en œuvre des mesures réglementaires et de dispositifs spatialisés de protection du milieu naturel avait déjà vu le jour au milieu des années 1990. Puis, au fur et à mesure que vont s'accumuler les preuves des dangers potentiels de déséquilibres d'exploitation des milieux amplifiés par l'intrusion des ONG environnementales, de la nécessité de l'exploitation durable des forêts, les acteurs institutionnels et privés vont se trouver devant la nécessité de construire un discours et de créer un référentiel permettant de justifier l'émergence d'une autre logique, car désormais, le rationalisme de la modernité est battu en brèche<sup>14</sup>.

La notion de patrimoine constitue alors le vecteur principal d'une tentative de recomposition des rapports de l'homme à son milieu de vie. Il signifie en effet une prise de conscience d'un risque de dilapidation d'un capital hérité et à transmettre. Ce discours conjugue en fait une revalorisation du passé, dans un monde qui a quelque peu perdu ses repères, à une projection vers de nouvelles formes de gestion de l'excès qui accompagne désormais la mondialisation de l'économie.

Ainsi, la gestion patrimoniale des milieux aquatiques se fonde dans un premier temps sur le bilan extrêmement négatif de l'exploitation économique et sociale des lits des rivières : modification des profils en longs, érosion régressive, crues, coûts induits d'intervention particulièrement lourds et vies humaines menacées. Elle se nourrit ensuite du risque d'irréversibilité énoncé dans les années 1980-1990 par le discours scientifique ainsi que sur les nécessités biologiques du maintien de la biodiversité. Les interventions et exploitations en lit mineur de rivières sont désormais sévèrement réglementées et interdites, les ONG ne laissent plus faire n'importe quoi. Elle coïncide enfin avec le retournement des nouvelles politiques des ONG : les zones humides, les forêts alluviales et les zones d'expansion des crues.

Tout concourt donc à modifier le rapport au milieu naturel et à considérer les milieux aquatiques, sous toutes leurs formes, comme des milieux dont l'exploitation doit être mesurée, prenant en compte des lois naturelles et s'inscrivant dans des pas de temps plus conformes aux rythmes biologiques.

---

<sup>14</sup> Les conditions à remplir pour obtenir la certification en matière d'exploitation forestière sont la preuve que l'eau est importante pour l'environnement.



Elle accompagne l'achèvement du processus de réorganisation que la politique du pays en matière des ressources naturelles doit conduire pour tenter de réguler les dysfonctionnements et les déséquilibres engendrés par son propre système. Ce processus s'appuie désormais sur le concept de *développement durable* (Kialo 2005) qui a le mérite de signifier la double tension de la nécessité d'un projet économique et de la prise en compte de la notion de durabilité « qualifiée » par la mise en forme du « principe de précaution ».

Cette « patrimonialisation » de la gestion des milieux aquatiques s'inscrit donc, non dans un changement de système, mais dans la recomposition d'un nouvel ordre économique et culturel qui ne prétend pas résoudre ses contradictions mais les aborder autrement (Palu 1996). Il s'agit de concilier les exigences d'une croissance économique à retrouver avec une nécessaire protection des ressources, afin de réguler les tensions entre ces deux exigences. Ce nouveau contrat social suppose que soit conjugué, de manière itérative, un débat social permettant de construire un ensemble cohérent de valeurs permettant une gestion des ressources naturelles et un débat technique tentant d'élaborer des normes et des critères de performance pour l'action. La loi sur l'environnement est porteuse de cette tentative de concertation entre une nécessité sociale – celle des acteurs locaux dans leur diversité – et une nécessité technique.

Mais il ne faut pas être dupe : cette nécessité technique ne peut s'accomplir que par l'action des riverains qui sont sur le terrain, détenteurs au fond du bon fonctionnement du dispositif techniquement conçu. Les acteurs locaux sont en cela nécessaires mais les nécessités des populations locales en matière de gestion de l'eau sont-elles vraiment prises pour autant en compte ?

## **2. Savoir-faire local : gestion concertée ou déconcertante ?**

Notre analyse d'une des procédures de concertation issues de la loi sur l'eau (que l'on pourrait appeler le « contrat de rivière ») s'est effectué dans le canton Lolo-Wagna, c'est-à-dire dans une région à la fois peu peuplée, culturellement riche, marquée par la permanence d'une économie fortement de subsistance mais au milieu naturel fortement anthropisé<sup>15</sup>. Il était d'ailleurs à ce titre intéressant de voir comment cette procédure de gestion de l'eau pouvait s'appliquer dans cette partie du pays et quelles en seraient les conséquences.

En effet, dans tous les villages, l'exode rural a été tel que l'évolution socio-économique a fait disparaître les formations sociales et les soubassements culturels qui avaient donné naissance à cette gestion coutumière « écosystémique » des rivières. Dans ce cas de figure, nous étions encore en mesure de déceler des logiques voire des dispositifs qui pouvaient nous permettre de mettre en évidence des conflits culturels de gestion des milieux aquatiques.

---

<sup>15</sup> Les exploitants forestiers ont ouvert des brèches utilisées par les braconniers et autres chasseurs du village. Il faut aussi signaler que les chasseurs se professionnalisent de plus en plus.

## 2.1. Un mode de gestion qui met en présence une vision technocratique structurée *a priori* avec une logique sociale qui se construit *a fortiori*.

La mise en œuvre de la Loi sur l'Environnement s'insère dans la logique dominante actuelle et dans l'ignorance de la précédente<sup>16</sup>. Ainsi les cours d'eau ne sont pas abordés selon la perspective d'une gestion connectée à un écosystème procédant au besoin de logiques économiques et sociales locales mais plus comme une entité en soi, un « hydrosystème » en quelque sorte.

Ce système est découpé selon des paramètres techniques et, sur cette base, gère e territoires de compétence entre les différentes administrations et opérateurs techniques. L'élaboration du contrat de rivière est menée sur la base d'études spécifiques, centrées sur certaines priorités et limitées dans le temps, qui sont pour cela confiées à des bureaux d'études spécialisés dans ce type d'opération. Pour qu'un dispositif légal comme « la loi sur l'eau » soit pris en compte par les populations locales, il faut à la fois qu'elle permette un cadre de définition et de représentation d'un « bien commun » et qu'elle propose un mode clair de coordination des rapports : elle doit permettre que se constitue un « système de légitimité »<sup>17</sup>.

Or « la loi sur l'eau » s'appuie tout d'abord sur la notion de bassin-versant qui n'a aucune signification sociale : en zone de montagne, la topographie a souvent induit la constitution de sociétés et de systèmes culturels très localisés et circonscrits. Par exemple, en pays basque, il est fréquent qu'un même gave<sup>18</sup> porte, selon les sections de son cours, des noms différents qui signifient son appartenance à une collectivité. L'entité « rivière » n'a donc pas de légitimité sociale et les acteurs locaux ne peuvent ressentir ce dispositif que comme un pouvoir normatif qui nie leur propre conception et construction du milieu : « *La rivière, en devenant l'espace des autres, devient un non-lieu* »<sup>19</sup>. La réaction de certaines populations riveraines exprime ainsi, parfois avec force dès la mise en place de la procédure du « contrat de rivière », l'existence d'une culture locale s'opposant à cette codification territoriale<sup>20</sup>. Il est alors important que les gestionnaires comprennent et intègrent le sens de cette revendication.

Or, dans la pratique, « la loi sur l'eau », pas plus que les autres dispositifs réglementaires traitant de questions environnementales qui l'ont précédée, n'évite l'écueil qui fait que la gestion d'une ressource naturelle ne s'exerce pas tant sur ce milieu que sur les acteurs-utilisateurs dont il s'agit d'influencer et de

---

<sup>16</sup> Cette Loi ne prend pas en compte la gestion traditionnelle de l'eau ou du moins ne s'en inspire pas. Cette gestion millénaire et parcimonieuse est ici ignorée. On peut dire que les difficultés actuelles seraient dues à cette réalité.

<sup>17</sup> Godard 1990, « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie patrimoine naturel » in *Revue Economique*, n° 2, pp. 215-242.

<sup>18</sup> Ruisseau ou torrent. Voir à ce propos les dénominations de l'Ogooué par les différentes ethnocultures gabonaises.

<sup>19</sup> Augé 1994, *Le sens des autres*. Ed. Fayard, Paris, 190 p.

<sup>20</sup> Salles 1996, Processus de négociation des contrats de rivière dans le bassin Adour-Garonne. Certop, Univ. du Mirail, Toulouse, 116 p.

cadre les pratiques<sup>21</sup>. La procédure suivie, fondant une gestion à long terme sur des analyses à très court terme, enferme les maîtres d'œuvre dans une démarche qui ne peut qu'induire une *dépossession des connaissances de ce milieu au seul profit des aménageurs et de techniciens* d'autant plus que l'élu local n'est, presque toujours, ni financièrement, ni socialement capable de mesurer les enjeux et d'en assumer les coûts : il est de fait à la fois subordonné à des logiques techniques et à des logiques de subvention qui déterminent ses choix.

Les populations riveraines locales, qui n'ont qu'une très faible possibilité de gérer techniquement la ressource, sont donc soit ignorées, soit dans un premier temps mises en cause (pratiques abusives, pollutions<sup>22</sup>, usages et « mentalités ») et au fur et à mesure de l'avancée de la procédure mises en demeure par les décisions prises : elles n'ont d'autre possibilité que de fonder leur action sur des relations de pouvoir, donc à se situer sur le plan des rapports de force.

Pour qu'un « contrat de rivière » aboutisse, il faut au moins que se forme, entre un minimum d'acteurs locaux, un consensus sur l'appréciation de l'état des lieux<sup>23</sup>. Or cet état des lieux, parce que mené « en soi » au sein d'entités techniques et dans un laps de temps réduit, ne peut produire que des connaissances parcellisées selon des logiques disciplinaires (hydraulique, géologie) et fractionnées spatialement (lits, berges, affluents). Ces connaissances s'appuient la plupart du temps sur un savoir scientifique et technique théorique qui est en lien étroit avec celle des administrateurs-gestionnaires, ignorant des savoirs et logiques culturelles locales, ce qui fait qu'elles se trouvent ensuite confrontées à des appréciations empiriques, des représentations et des interprétations sociales.

Les conflits qui apparaissent mettent à nu des inadéquations et mettent en cause les évaluations. Cela tient en grande partie au fait qu'à la base l'enjeu de la nécessité d'un « contrat de rivière » n'est pas socialement évident : il y a même quasi systématiquement absence de représentation claire du système proposé et manque de repères permettant aux acteurs de déterminer des références. Il n'est donc pas étonnant que se fasse jour, dans toutes ces procédures, une forte demande des populations locales d'être informées et associées à la démarche de définition et de hiérarchisation des objectifs<sup>24</sup>. En fait, pour que ce système de légitimité soit pris en compte, il faut qu'il puisse se soumettre au double jeu d'actes de dénonciation et de mécanismes de consolidation<sup>25</sup>.

Or l'essentiel de l'analyse, parce que centrée sur l'eau dont c'est le seul objet, évite systématiquement de replacer cet « élément » dans un système naturel

---

<sup>21</sup> Mermet 1989, « Les conflits au cœur de l'environnement » in *Survie des espaces naturels*. Ed. Casa de Velasquez; Madrid, pp. 569-578.

<sup>22</sup> Interdits par l'article 12 de la Loi 16/93 du 23 août 1993.

<sup>23</sup> Salles 1996, Processus de négociation des contrats de rivière dans le bassin Adour-Garonne. Certop, Univ. du Mirail, Toulouse, 116 p.

<sup>24</sup> Salles 1996, Processus de négociation des contrats de rivière dans le bassin Adour-Garonne. Certop, Univ. du Mirail, Toulouse, 116 p.

<sup>25</sup> Godard, 1990, « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie patrimoine naturel » in *Revue Economique*, n° 2, pp. 215-242.

dont il n'est qu'une des composantes : on traite toujours du « reste » de l'écosystème par rapport à l'eau et pas de l'eau dans l'écosystème.

## **2.2. De la nécessité d'une approche « culturelle » de l'eau**

L'analyse de documents d'archives nous montre que les conflits liés à la gestion de l'eau sont constants et récurrents dans l'histoire de l'humanité<sup>26</sup>. Et ces conflits nous montrent que les composantes des milieux physiques dans laquelle évoluent les sociétés s'imposaient comme des "données".

« Donnée naturelle », l'eau est un bien collectif auquel tous les membres de la communauté ont un droit d'accès assorti d'un devoir de restitution en l'état. Elle est à la fois un bienfait dont chacun peut bénéficier et une menace face à laquelle tous doivent être solidaires. Les rapports avec l'eau sont aussi inscrits dans des rapports d'échange : ce que l'eau prend par son action érosive et par ses crues est compensé par les matières premières qu'elle produit.

L'analyse de ces conflits montre aussi la qualité de l'observation et de la connaissance des milieux aquatiques et, par voie de conséquence, la gestion concertée et structurée de la circulation de cette ressource sous toute ses formes : celle des eaux de ruissellement étroitement contrôlées et dirigées grâce au système des contre-pente du maillage bocager comme celle du cours d'eau principal et de ses crues pour lesquelles de savantes techniques ont été élaborées pour bonifier les rares terres alluviales. L'eau était ainsi gérée comme une potentialité étroitement intégrée dans un écosystème fonctionnant en circuit fermé permettant de maintenir intact le potentiel productif des milieux naturels, une économie des matières premières et une économie d'énergie<sup>27</sup>. Elle est une donnée du naturel, obéissant à sa propre logique, intégrée et constitutive d'un tout finalisé : elle est une ressource fragile.

La logique des sociétés industrialisées qui prévaut aujourd'hui repose au contraire sur des systèmes ouverts, dépendant de l'extérieur pour certaines de leurs ressources et de leur mode de gestion, et fractionnés en sphères gérées de façon autonome. Tout y est organisé pour subordonner l'économie des ressources naturelles à un objectif de croissance et non de développement : bien que solidaires des milieux, les sociétés industrialisées procèdent à une altération et à une artificialisation croissante des « systèmes naturels », plaçant désormais les acteurs dans une logique d'observateur-consommateur et non plus d'observateur-acteur.

Parce qu'elle prétend substituer à une culture paysanne multipolaire et orientée vers une totalité une culture technicienne polarisée et morcelée en spécialités, une telle logique ne peut que générer des effets de crise. Ainsi s'agissant des milieux aquatiques, il n'a été question, pendant des décennies et au nom du progrès technique, que de faire reculer les zones humides, d'assainir les zones inondables. On peut l'observer à Libreville, capitale politique et administrative du Gabon : la zone industrielle est prise dans un zone qui été assaini, le magasin

---

<sup>26</sup> Et si le conflit israélo-palestinien naît du contrôle de la ressource en eau dans la région ?

<sup>27</sup> Tinland 1991

Mbolo est construit dans un « lac » qui été assaini. On pense aussi aux mangroves qui reculent chaque jour un peu plus. Dans les pays dits développés, tout a été mis en œuvre pour que les populations locales et particulièrement les agriculteurs mettent cette logique en pratique, en leur démontrant au besoin alors l'inanité de leurs savoirs, de leurs usages et de leurs structures foncières.

Or voilà qu'aujourd'hui ces mêmes populations, parfois au moment même où la mutation conforme à la logique précédente est en train de s'accomplir, se voient expliquer par les mêmes techniciens, aménageurs et gestionnaires le bien-fondé d'un certain nombre de leurs pratiques et de leurs logiques passées : il n'est plus question que de remettre en vigueur la pratique de la jachère, de replanter des arbres pour reconstituer le bocage, de recréer *ex-nihilo* des zones humides comme des marécages et des tourbières. Les populations locales ont ainsi le sentiment de plus en plus exacerbé de n'être pas « entendues », d'où des revendications, des refus de participer.

Car ce nouveau discours d'aménagement ne s'appuie pas sur des cultures locales qui ont souvent su, par nécessité, gérer ainsi les potentialités des milieux naturels ; il les ignore car il se fonde sur un retournement technique argumenté par les seuls cris d'alarme induits par le progrès des connaissances de scientifiques et par écho, des politiques. A ce titre, les procédures mises en oeuvre dans la gestion des eaux ne cherchent qu'exceptionnellement à s'appuyer sur des savoirs et des pratiques locales qui ont pu pourtant, dans le passé, faire leurs preuves : pendant plusieurs siècles, les techniques de défense de berges mises en oeuvre par les riverains du gave du Saison associaient, dans des structures très élaborées, des matériaux permettant de dissiper l'énergie et de fixer des matières en suspension ; à partir des années 1960, le discours technique s'impose pour leur substituer le système des digues et des épis qui se révèle non seulement souvent inadapté et bien plus coûteux ; aujourd'hui, alors que les techniques de « génie végétal », héritières de savoir-faire anciens, deviennent à la mode, nous avons pu constater que les gestionnaires ne veulent toujours pas entendre parler des techniques locales.

Tout ceci ne peut que générer des conflits : sentiment de s'être fait déposséder d'un milieu, celui des cours d'eau et dont on revendique la possibilité de le réinvestir ; sentiment de négation de savoirs et de "cultures" qui se révèlent aussi valables si ce n'est plus que celles d'experts ; sentiment d'être le jouet de logiques voire de « modes » économiques et techniques qui font et défont la réalité sociale ; sentiment que le mode d'appréhension du milieu naturel se réduit à un économisme ignorant tout savoir-faire qui n'est pas explicitement lié à une option économique.

Mais il est aussi d'autres sujets de conflits que mettent à jour les procédures de « gestion concertée » de rivières. Tout d'abord parce qu'elles sont principalement centrées sur les facteurs liés à l'eau sous sa forme liquide de bien de consommation urbaine. Or les populations locales sont d'abord consommatrices de biens liés à la dynamique de l'eau tels que la perte d'herbages en bord de cours d'eau par érosion des berges ou l'utilisation des matériaux transportés par l'eau, qui procèdent l'un et l'autre de dimensions

culturelles. Ainsi, la destruction partielle d'une parcelle riveraine revêt, en pays basque par exemple où le dispositif des « etxe » a encore un sens social très fort, le caractère d'une perte de patrimoine que les gestionnaires n'imaginent même pas ; elle constitue aussi un risque économique de ne plus correspondre aux normes définies par l'Etat et les ONG. De son côté la réglementation des extractions de l'or par exemple ou du sable est très contraignante de nos jours au point qu'il est devenu quasiment impossible juridiquement de prélever le moindre mètre cube de galets, gravier ou sable dans le lit des rivières<sup>28</sup>. Or l'utilisation de ces matériaux est culturellement enracinée dans les pratiques économiques des agents économiques qui s'en sont toujours servis comme matériaux de construction.

Ensuite parce que ces procédures n'analysent les facteurs concourants à la circulation et aux qualités de l'eau que de façon segmentée et en additionnant les différents champs de compétence des diverses administrations en charge chacune de son « milieu », de son secteur et de son dispositif réglementaire (eau, forêt, agriculture, état sanitaire, etc.) : ces services ne parviennent pas à se concerter efficacement<sup>29</sup> car ils n'étudient et n'analysent que la part dont ils ont la charge sans établir de lien fort avec celle des autres ; qui établit ce lien, fait la synthèse des compétences et des savoirs ? Le bureau d'études, les chargés de mission<sup>30</sup> quelquefois recrutés à cet effet ? Il semble bien que non puisque que les seuls « contrats de rivière » qui aient abouti résultent de dynamiques de développement local qui n'étaient pas directement liées à l'utilisation de la ressource eau mais à une démarche économique et sociale qui la dépassait et l'intégrait par nécessité<sup>31</sup>.

Enfin et surtout parce qu'une telle gestion contribue à la déstructuration des liens entre les différents milieux qui constituaient le milieu aquatique et à une perte du sens des paysages et de leur logique car elle ne prend guère en compte le fait que ces sociétés avaient par exemple, progressivement élaborées des milieux aquatiques de comportement relativement homogènes vis-à-vis des transferts hydriques. Cette circulation spécifique des eaux, intégrée dans une exploitation économique de l'ensemble des ressources naturelles existant, était nourrie par des confrontations de logiques et d'acteurs dont la fonction était de réactualiser l'ensemble des paramètres physiques et sociaux en jeu.

Elle était constitutive de « cultures techniques des milieux aquatiques » : la localisation et la structuration des bocages, les chenaux d'écoulements, les fossés, les aires de récupération de limon, la nature et l'organisation de la strate arbustive, celle des étendues de landes ou d'herbages ... tout cela formait un tout cohérent tendant à une gestion équilibrée du milieu par agencement des différentes ressources. Pour les besoins de

---

<sup>28</sup> Loi 16/93 du 26 août 1993 relative à la Protection et à l'Amélioration de l'Environnement.

<sup>29</sup> Salles 1997, *Processus de négociation des contrats de rivière dans le bassin Adour-Garonne*. Certop, Univ. du Mirail, Toulouse, 116 p.

<sup>30</sup> Parfois appelés courtiers du développement.

<sup>31</sup> Salles 1997, *Processus de négociation des contrats de rivière dans le bassin Adour-Garonne*. Certop, Univ. du Mirail, Toulouse, 116 p.

l'économie agricole moderne, on a remembré des parcelles, modifié la nature et les systèmes de culture, arraché ou planté des arbres, transformé les structures agraires préexistantes, élargi ou abandonné l'entretien des fossés, autant d'interventions sur les milieux qui contribuent à modifier la circulation des eaux voire à créer des déséquilibres (amplification des crues et des processus érosifs par exemple) lorsque ces opérations ont été brutales et importantes en surface. La lecture des différents interdits relatifs au domaine halieutique montre que l'activité de pêche ne se fait sans souci de préservation de l'environnement, même si certains interdits ont pour but premier la bonne santé des individus. La pêche en barrage oblige les femmes à défaire le barrage après la prise du poisson, sans quoi les génies de l'eau ne circuleront plus et pourront rendre les femmes stériles.

Ce premier énoncé est très révélateur de la stratégie sociale en rapport au domaine halieutique. L'observation stricte de cette règle permet le repeuplement des cours d'eau et limite un usage abusif de cette ressource. Au total, s'il y a un tel système d'interdits, c'est que l'écosystème est essentiellement conçu comme vivant, et non comme mort. Chaque interdit relatif à cet univers de pensée rappelle la fonctionnalité de cet écosystème. Chaque interdit rappelle les différentes fonctions inscrites dans l'eau. Chaque interdit rappelle les fonctions multiples de l'eau. Plus il y a d'interdits, plus l'eau est riche.

L'exploitation industrielle de l'eau vit sur une notion d'eau quantifiée en termes économiques, alors que l'usage traditionnel en faisait l'eau un système total, visible et invisible, qualifié en termes écologiques, dans le sens d'un habitat humain exploité économiquement, socialement et spirituellement. Face à la conception endogène de l'eau, il nous faut à présent prendre en compte l'arrivée de nouveaux acteurs dans cet espace et expliciter leur conception spécifique de l'écosystème aquatique.

### **Conclusion**

La cohérence de la Nature implique la prise en compte de facteurs qui n'intéressent guère les administrateurs, ni les entrepreneurs. Si les gestionnaires et les techniciens dûment formés par notre civilisation industrielle ont quelque peine à apercevoir ces variables, les groupes autochtones ont eux souvent appris à y répondre, ni mieux ni plus mal que ne le ferait un scientifique, mais autrement. Il suffit alors que cette réponse existe pour qu'il soit nécessaire de la comprendre dans la réflexion : parce qu'elle agit sur la nature, parce qu'elle en fait partie et parce qu'on ne peut l'abstraire de la société locale comme on le ferait d'une branche morte<sup>32</sup>.

Or l'attitude générale est de dénier toute valeur et tout sens aux conceptions et pratiques locales. Une fois encore, s'agissant de la gestion d'une ressource ou d'un bien naturel, les procédures légales visent

---

<sup>32</sup> Guille-Escuret 1989, *Les sociétés et leur nature*. Paris, Ed. A. Colin, 167 p.

implicitement à influencer les pratiques d'acteurs locaux, lesquels n'ont d'autre possibilité d'exprimer en retour leurs logiques que sur le mode conflictuel. Bien des échecs viennent de ce refus de prendre en compte la logique interne des pratiques et des systèmes de pensée des sociétés locales, en particulier paysannes. Cela est d'autant plus vrai que la rigueur du rationalisme scientifique peut se trouver prise en défaut par la richesse d'une expérience collective dont la profondeur historique a souvent su développer des mécanismes d'adaptation complexes qu'une analyse superficielle ne peut déceler. Il est pour cela parfois essentiel que la gestion de l'eau intègre enfin une approche "culturelle" et "diachronique" des usages de cette ressource. Le rôle de l'anthropologie est alors de substituer à l'approche technocratique souvent réductrice une vision rendant compte de la cohérence des systèmes traditionnels, de la subtilité des rapports matériels et immatériels qu'ils entretiennent avec leur environnement.

## Bibliographie

- Augé M. (1994).** *Le sens des autres. Actualité de l'anthropologie.* Ed. Fayard, Paris, 190 p.
- Bassiva Divassa O.** 1997 - *Les systèmes des croyances chez les Eviya du XVII<sup>e</sup> siècle environ à 1899.* Mémoire de maîtrise d'histoire, Libreville, Université Omar Bongo, 119 p.
- Bodianga-Bwa-Bodinga S.** s. d. – *Traditions orales de la race Eviya,* Paris, TMT, 56 p.
- Bodinga-Bwa-Bodinga S. et Van der Veen L.** 1995 – *Les proverbes evia et le monde animal. La communauté traditionnelle evia (Gabon) à travers ses expressions proverbiales.* Paris, l'Harmattan, 95 p.
- Boussougou A.** 1996 - *Analyse des rapports d'une « population flottante » à la forêt : cas d'Ekouk (Gabon),* Mémoire de Maîtrise anthropologie, Libreville, Université Omar Bongo, 150 p.
- Chaillu, P. du.** 1996 [1858] - *Voyages et aventures en Afrique Equatoriale,* Préface de Bonaventure Mvé Ondo, Centre Culturel Français, Sépia, 515p.
- Chaillu P. du.** 2002 [1868] – *L'Afrique sauvage.* 2<sup>e</sup> éd. Introduction de Raymond Mayer. Libreville, éd. du LUTO, 416 p.
- Deschamps H.** 1962 – *Traditions orales et archives au Gabon,* Paris, Berger-Levrault, 173 p.
- Duclos D.** 1989 - *La peur et le Savoir.* Ed. La Découverte, Paris, 279 p.
- Dupuis A.** 1997 – "La vie spirituelle des femmes chez les Dzébi du Gabon." in *L'Esprit de la forêt.* Bordeaux, pp. 81-87
- Fromageau J.** 1985 - « Réflexions relatives à l'histoire du droit et de la protection de la Nature » in *Protection de la Nature. Histoire et idéologie. De la Nature à l'Environnement.* Ed. L'Harmattan, Paris, pp. 208-220.
- Gilbert P. et al.** 1989 – *Les poissons du Gabon : eaux douces et eaux saumâtres,* Libreville, I.P.N., 216 p.
- Godard O. (1990).** « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie patrimoine naturel », *Revue Economique*, n° 2, pp. 215-242.
- Guille-Escuret G. (1989).** *Les sociétés et leur nature.* Paris, Ed. A. Colin, 167 p.



- Jean, S.** 1975 – *La jachère tropicale. Interprétation technique et foncière*. Paris, Institut d'ethnologie - Musée de l'Homme, 168 p.
- Kialo, P.** 1999 – *Double lecture de la forêt gabonaise*. Mémoire de DEA d'Anthropologie, Libreville, UOB, 120 p.
- Kialo, P.** 2004 – « Gestion traditionnelle des écosystèmes du village Moutouyèni, Canton, Lolo-Wagna, Koula-Moutou. » *Revue Gabonais des Sciences de L'homme*, Actes du Séminaire *Gestion traditionnelle des écosystèmes*, (1998), LUTO, U.O.B., pp. 159-168
- Kialo, P.** 2007 - *Anthropologie de la forêt. Populations pové et exploitants forestiers français au Gabon*. Préface de Bernard Kalaora. Paris, l'Harmattan, 391 p.
- Kialo P.** 2007(b) - « De la forêt vivante à la forêt morte », Minko Bernardin et Nkogho Stéphanie *Savoirs vivants*. Libreville, Edila, 260 p.
- Lamy M.** 1995 – *L'eau. De la nature et des Hommes*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, coll. « Scieteren, 230 p.
- Lasserre G.** 1955 avril – juin – « Okoumé et chantiers forestiers du Gabon », *Cahiers d'Outre-Mer*, n°30, pp. 119-160
- Mayer R.** 1989 – « Inventaire et recension de 130 récits migratoires originaux du Gabon », *Pholia* n° 4, p. 171-216.
- Mermet L.** 1989. « Les conflits au coeur de l'environnement », *Survie des espaces naturels*. Ed. Casa de Velasquez; Madrid, pp. 569-578.
- Mickala-Manfoumbi R.** 2004 – *Lexique pové-français ; français-pové*, Libreville, éd. Raponda Walker, Coll. « Hommes et Sociétés », 761 p.
- Orendo Sossa A. M.** 1987 – *Contribution à l'histoire des Pové des origines à 1912*. Libreville, Université Omar Bongo, Mémoire de Maîtrise Histoire, 96 p.
- Palu P.** 1996 - *Le Patrimoine naturel comme mode de gestion d'un paradoxe*. Ed. M.S.H., Bordeaux, pp. 157-171.
- Raponda Walker A.** 1993 – *3000 proverbes du Gabon*, Versailles, Les Classiques Africains, 294 p.
- Raynaut C.** 1983 - *Milieu naturel, techniques, rapports sociaux*. Ed. CNRS, Paris, 180 p.
- Salles D. et Zelem M.C.** 1997 - *Processus de négociation des contrats de rivière dans le bassin Adour-Garonne*. Certop, Univ. du Mirail, Toulouse, 116 p.
- Schweitzer, Albert.** 1952 – *A l'orée de la forêt vierge. Récits et réflexions d'un médecin en Afrique équatoriale française*. Paris, Albin Michel, 218 p.
- Tinland F. (1991).** *Systèmes naturels, systèmes artificiels*. Ed. Champ Vallon, Paris, 244 p.

# ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA REHABILITATION DE LA FRICHE MINIERE DE MOUNANA (SUD-EST DU GABON)

**Jean Pamphile KOUMBA**

Enseignant-Chercheur au Département de géographie,  
Université Omar Bongo, Centre de Recherche CERGEP  
Chercheur associé au RESO UMR 6590, Université de Rennes 2  
Email : [jeanpamphile@yahoo.com](mailto:jeanpamphile@yahoo.com)

## **Résumé**

Quatre décennies d'extraction minière ont marqué aussi bien le cadre urbain, l'environnement que les populations de la petite ville de Mounana, située dans le sud-est du Gabon. Le terme de l'exploitation minière, intervenu en 1999, a été annonciateur du lancement des travaux de délaissement du site minier. En effet, la fin de l'extraction imposait de relever le défi de la requalification environnementale des friches minières délaissées. Aussi les travaux de réaménagement se sont-ils focalisés sur le remodelage urbain et le gommage des impacts environnementaux. Cet article aborde cette thématique en revenant sur les dommages engendrés par l'extraction de l'uranium avant d'étudier le réaménagement du site minier et ses limites.

## **Mots-clés**

Environnement, friche minière, industrie extractive, réhabilitation, radioactivité, uranium.

## **Abstract**

Four decades of mining extraction have marked urban space, environment as well as the population of the small mining town of Mounana in south-east of Gabon. The end of mining activity in 1999 has started the process of rehabilitation of mining wastelands. The mining wastelands rehabilitation has been focused on environment issues. Such as open carriers, mines, radioactivity caused by uranium extraction. The paper deals with mining impact on urban remodelling. It shows the limits of mining wastelands rehabilitation by underlining its mains gaps.

## **Key-words**

Environment, mining wastelands, extractive industry, rehabilitation, radioactivity, uranium.

## **Introduction**

La question environnementale est devenue une préoccupation majeure à l'échelle mondiale depuis le premier sommet de la Terre, organisé à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992. Le Gabon, qui avait pris part à ces assises, a intégré les atteintes environnementales dans son dispositif juridique en instituant le

principe du pollueur payeur dans les codes minier<sup>1</sup> et de l'environnement<sup>2</sup>. En effet, « *il est fait obligation à toute personne physique ou morale concernée de combattre toutes les pollutions et nuisances découlant aussi bien [de ses] activités économiques et sociales que des processus biologiques<sup>3</sup>* ».

L'extraction minière à Mounana, assurée pendant quarante années (1958-1999) par la Compagnie des mines d'uranium de Franceville (COMUF), a été par définition une activité polluante, en raison de la nature hautement radioactive du minerai extrait. Les dommages environnementaux se sont relevés dans toute leur acuité avec le lancement des travaux de délaissement des sites miniers en 1997 et la fermeture définitive de la mine en 1999. L'ampleur des travaux de réhabilitation, les sommes considérables engagées ainsi que les préoccupations environnementales des populations locales font de la requalification de ce site minier un cas d'école à l'échelle nationale.

La fermeture de la mine a, en effet, engendré des défis d'un genre inédit avec le challenge de la reconversion économique et le pari de la requalification environnementale. C'est ce dernier volet qui fait l'objet de la présente communication. Sa problématique s'articule autour de la pollution induite par la mise en valeur de l'uranium par la filiale d'AREVA-COGEMA<sup>4</sup>.

Quels ont été les processus et les diverses formes de pollution enfantées par l'exploitation de ce minerai ? Quels en ont été les impacts sur les milieux biophysique et humain ? Comment ces atteintes ont-elles été prises en compte par la requalification de l'espace minier ? Ce sont là les principales interrogations qui charpentent notre propos.

---

<sup>1</sup> *Hebdo Informations*, n°340, « Loi organique n°5/2000 du 12 octobre portant code minier en république gabonaise », Libreville, Gabon, 2001.

<sup>2</sup> *Hebdo Information*, n°281, « Loi organique n°16/93 portant code de l'environnement », Libreville, Gabon, 1993.

<sup>3</sup> *Idem*, art. 55.

<sup>4</sup> La COMUF fut créée par le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), lequel deviendra successivement COGEMA dans les années 1970-1990, puis AREVA. L'État gabonais y était actionnaire à 25 % du capital de l'entreprise.



Fig.1 : Localisation de la friche minière de Mounana.

## **L'impact environnemental de l'extraction uranifère à Mounana**

L'industrie extractive est productrice de paysages miniers dont la typologie distingue nettement les exploitations à ciel ouvert<sup>5</sup> des exploitations souterraines appelées : les mines (LERAT, 1971 : 11-19). La formation de ces paysages miniers résulte de la combinaison des processus de minéralisation et des techniques d'extraction mises en œuvre (Lerat, 1971 : 11 ; Koumba, 2006 : 87). Ce sont ces empreintes minières, une fois l'extraction délaissée, qui sont principalement l'objet des opérations de réaménagement. C'est pour cette raison qu'un retour sur leur genèse nous paraît nécessaire parce qu'il permet de mieux éclairer les opérations de réhabilitation du site minier de Mounana.

### ***Une ville défigurée par l'extraction minière***

Le toponyme *Mounana* préfigurait déjà l'impact majeur qu'aura eu l'industrie extractive sur le socle urbain : littéralement, Mounana signifie en langue locale « les trous ». Cette expression faisait référence aux carottages effectués par les prospecteurs du CEA dans les années 1950, qui aboutirent à la découverte de gisements d'uranium. C'est en 1958 que le premier gisement est découvert ; il sera dénommé Mounana. D'autres découvertes suivront dans la décennie 1960-1970 : Mikouloungou (1965) près de Franceville, Boyindzi (1967), Oklo (1968) sur le site de Mounana et Bangombé (1982) sur le plateau du même nom à proximité de Moanda.

La minéralisation a produit des gisements affleurants et non-affleurants, nécessitant des techniques différentes d'extraction en raison du niveau d'enfouissement de la couche minéralisée. Lorsque celle-ci affleure, elle donne lieu à une carrière tandis que lorsque la profondeur d'enfouissement de la couche minéralisée est plus grande, elle donne naissance à une mine souterraine. Ces deux formes d'exploitation ont généré des impacts différents sur le milieu physique et le cadre urbain.

Les carrières produisent les marquages ou impacts environnementaux les plus visibles des paysages miniers en raison des immenses quantités de roche enlevées. LERAT a distingué deux principales formes de carrières : les escaliers miniers ou les amphithéâtres et les entonnoirs<sup>6</sup> ou les cratères miniers. Les carrières de Mounana se présentent sous la forme de gigantesques entonnoirs miniers. La carrière Mounana, d'une profondeur de 100 m pour un diamètre d'environ 200 m, a nécessité la découverte de 1,185 million de tonnes de

---

<sup>5</sup> Les exploitations à ciel ouvert comprennent les dragages, les tranchées et les carrières. Le dragage est une technique d'extraction utilisant des dragues sur le lit d'un cours d'eau. Tandis que la tranchée est un procédé économique d'extraction utilisé dans l'exploitation de charbon ou de la lignite faiblement enfouis à partir d'une tranchée permettant l'accès à la couche minéralisée.

<sup>6</sup> Serge LERAT, 1971, *La géographie des mines*, Paris, PUF, collection SUP, pp.14-16.

tout-venant. Celle d'Oklo, qui est bien plus impressionnante encore, a occasionné l'extraction de 1,2 million de m<sup>3</sup> pour une profondeur de 200 m. Ces volumes considérables de matières enlevées ont donc défiguré le paysage urbain.

Les mines souterraines ont, elles aussi, entretenu des rapports identiques d'enlèvement de matières, même si leur emprise a été beaucoup plus discrète à la surface que celle des exploitations à ciel ouvert. De même, elles ont engendré un risque géologique d'effondrement ou d'affaissement du sol dû à l'existence d'un réseau de communication souterrain constitué de galeries reliant les différents pôles d'extraction. La longueur de ces voies souterraines était estimée à 25 km au début de la décennie 1980 mais la poursuite de l'extraction en sous-sol dans la décade suivante laisse inférer que cette distance a largement été dépassée à la fin de l'activité en 1999.

### ***Une ville marquée par la radioactivité de l'uranium***

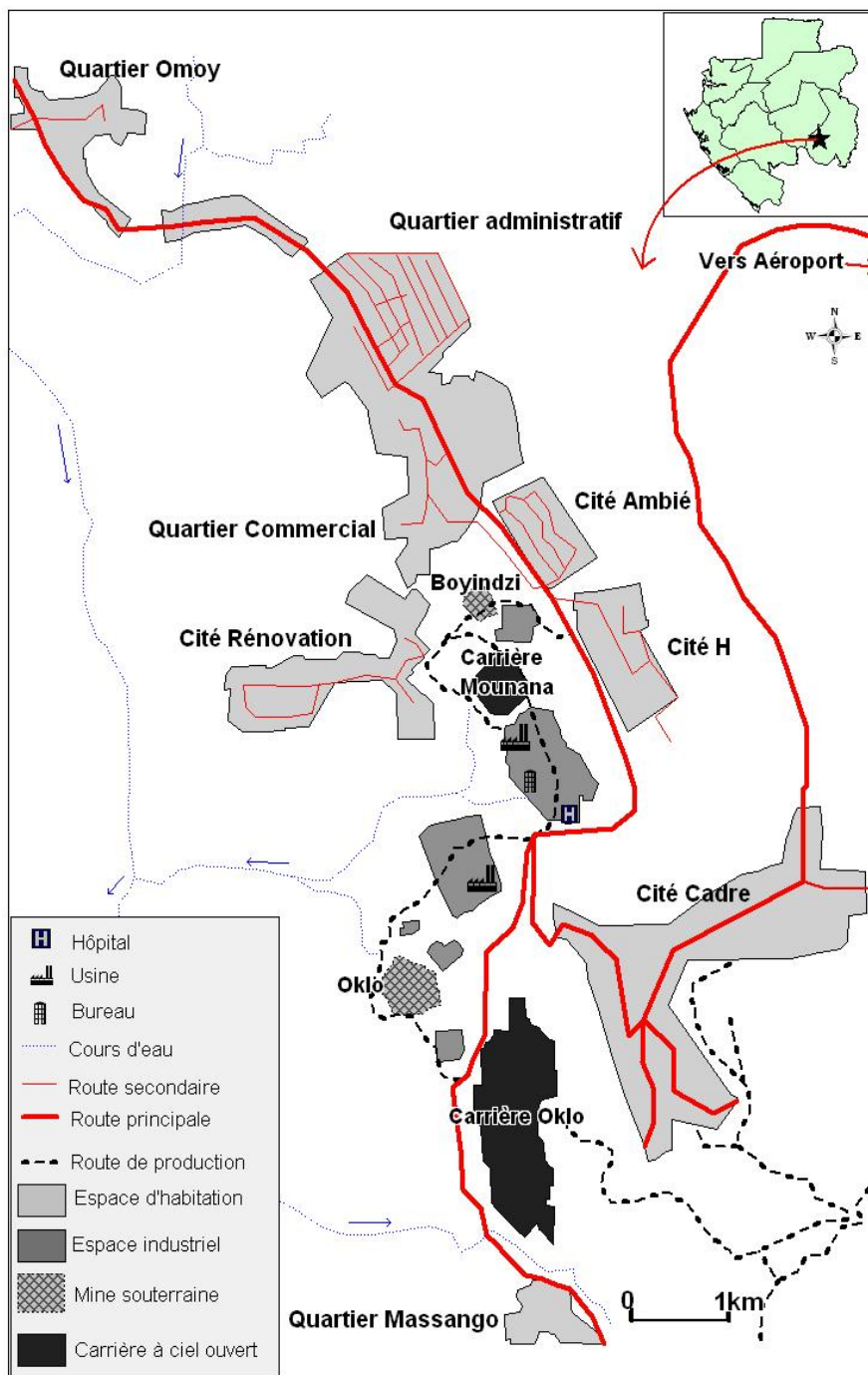
Les mines souterraines ont sans doute joué un rôle encore plus déterminant que celui des carrières dans le rejet des particules radioactives<sup>7</sup> dans l'atmosphère, du fait des bouches d'aération par lesquelles l'air fortement pollué des mines de fond était expulsé par de gigantesques ventilateurs. La dissémination des radionucléides s'est également accomplie lors du transport du minerai et de son stockage sur des sites surélevés et offerts au vent favorisant ainsi leur advection sur plusieurs kilomètres à la ronde. Les relevés dosimétriques<sup>8</sup> effectués sur le terrain ont révélé un marquage radiologique à la fois de l'espace habité et du milieu naturel, jusqu'aux denrées alimentaires issus des champs et des rivières alentours.

L'exemple de Mounana atteste que l'industrie extractive au Gabon s'est peu embarrassée de préoccupations environnementales au cours de son histoire, les impératifs économiques ayant toujours prévalu sur les autres considérations : la pollution était imparable et nécessaire à la mise en valeur des gisements. Cette logique de production a donc donné lieu à de graves négligences qui ont induit des marquages radiologiques sur l'environnement.

---

<sup>7</sup> Les radionucléides sont de fines poussières radioactives.

<sup>8</sup> Ces relevés mesurent le degré de radioactivité.



Réalisation: LAGRAC (UOB), Libreville, 2009.

Fig.2 : Mounana, un cadre urbain défiguré par l'exploitation de l'uranium.

C'est ainsi que l'implantation des unités industrielles s'est faite, pour des raisons évidentes de limitation des coûts de transport, au plus proche de la mine mais en surplomb de la rivière Ngamabougou polluée par les eaux d'exhaure chargées de métaux lourds et radioactifs<sup>9</sup> (Koumba, 2006 ; M'vouna, 2008). Les conséquences en ont été l'élévation de l'acidité<sup>10</sup> des eaux des rivières Ngamabougou et Mitembé, désormais impropres à toute consommation.

Par ailleurs, il est fort probable que des particules de métaux lourds aient migré dans le circuit d'adduction d'eau de la Société d'Eau et d'Energie du Gabon (SEEG)<sup>11</sup>, du fait de la détérioration des canalisations métalliques assurant l'approvisionnement de la ville. Les pertes en ligne se sont traduites par une diminution de la pression au robinet du consommateur, entraînant par ailleurs une surproduction compensatrice équivalant au triple de la consommation urbaine réelle en 2000 (Koumba, 2000). L'existence de ce risque d'exposition a donné lieu à l'observation d'un principe de sécurité chez les agents de la SEEG qui s'approvisionnaient désormais dans la ville voisine de Moanda. Mais les populations, qui en sont demeurées au secret, ont continué de s'alimenter avec une eau visiblement contaminée. Les pertes en ligne subies ont également contraint cette société à procéder à des travaux de réhabilitation de son réseau d'adduction à Mounana. C'est au terme de ces travaux que son personnel s'est remis à consommer l'eau de robinet dès 2005 (Koumba, 2006).

### ***La structure urbaine, facteur d'exposition des populations riveraines de la mine***

L'exploitation minière, outre qu'elle produise des paysages miniers (carrières et mines), engendre des formations urbaines singulières : les villes minières élémentaires, les villes ou les agglomérations minières à activités diversifiées (Lerat, 1971 : 120-129 ; Beaudelle, 1994). Mounana et Moanda<sup>12</sup>, les deux villes minières du Gabon appartiennent à la catégorie des villes minières élémentaires dont l'activité mono-extractive s'est développée sur un noyau rural. Au contraire des villes ou des agglomérations à activités diversifiées, les villes minières élémentaires forment des espaces dont le tissu urbain est encore embryonnaire. En général, on les retrouve dans les pays en développement qui abritent essentiellement des industries extractives d'exportation.

---

<sup>9</sup> Radon 226, thorium, vanadium, plomb, uranium en solution (source: CNRPPI, 2005).

<sup>10</sup> Le pH serait passé de 2, avant l'entame de la réhabilitation, à 6 après les travaux d'après le Centre national de la prévention et de la protection contre les rayons ionisant (CNPPRI).

<sup>11</sup> La SEEG a été privatisée en 1997, devenant à cette occasion une filiale du groupe français Véolia. Elle a hérité des infrastructures de la COMUF après leur rétrocession à l'Etat gabonais en 1999.

<sup>12</sup> La ville de Moanda est située à 20 Km au sud de Mounana. Elle abrite le site d'exploitation du manganèse assurée depuis 1962 par la Compagnie minière de l'Ogooué (COMILOG), filiale du groupe français ERAMET.



Les villes minières élémentaires offrent une structure urbaine duale par juxtaposition de l'espace d'extraction de la mine et de l'espace habité. Or, c'est précisément ce modèle urbain qui a été développé à Mounana, reproduisant celui « *des citées ouvrières de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècles qui s'est répandu dans les vieux pays industrialisés et correspondait à la nécessité de loger les ouvriers près des mines ou des usines basées sur les sources d'énergie* »<sup>13</sup>. Ainsi, cet urbanisme minier a favorisé l'exposition des populations locales aux diverses formes de nuisances en rapprochant dangereusement les cités-jardins des carrières et des mines, en raison de la prééminence accordée à la maîtrise des coûts de transport dans une logique purement wébérienne. Il est vrai que ces coûts de transport, tant du minerai que du personnel minier, auraient pu grever les charges de l'exploitant et ainsi engager sa compétitivité. Néanmoins, l'extrême proximité des habitations avec les pôles d'extraction a indubitablement favorisé une plus grande exposition des riverains aux diverses formes de marquages.

On ne saurait trop dire s'il y a une corrélation directe entre les cas de malformations congénitales observées à Mounana et cette proximité avec la mine. Toutefois, il a effectivement été relevé un grand nombre de malformations congénitales chez les nourrissons et les jeunes (macrocéphalie, naissance d'enfants avec des crânes « transparents », absences de membres, etc.) et des cas de « tuberculose » assez importants parmi les anciens employés de la COMUF (<http://www.jeuneafrique.com> <sup>14</sup>).

Toutefois, une divergence d'interprétation oppose les « victimes » et la compagnie minière à ce sujet<sup>15</sup>. Pour les premiers, il s'agirait de cancers de la thyroïde dus au travail dans la mine. Pour la seconde, il serait plutôt question de cas de tuberculose. Il faut dire que l'inhalation des radionucléides peut occasionner l'apparition de nécroformations donnant des cancers de la thyroïde dont les symptômes sont assez similaires à ceux de la tuberculose. Par ailleurs, l'exposition aux rayonnements ionisants du fœtus peut aussi engendrer des malformations congénitales de même type que celles observées à Mounana.

---

<sup>13</sup> Elisabeth Dorier-Apprill (Dir.), 2001, *Vocabulaire de la ville : notions et références*, Paris, Editions du Temps, collection Questions de géographie, p.76.

<sup>14</sup> Georges Dougueli, « Areva prépare son éventuel retour » in <http://www.jeuneafrique.com/ArtJAJA2518p046-047.xml1/-mines-Areva-uranium-prepare-son-retour.html> (du 22/04/2009).

<sup>15</sup> Entretiens réalisés lors de nos enquêtes de terrain de 2000 et 2005 à Mounana.

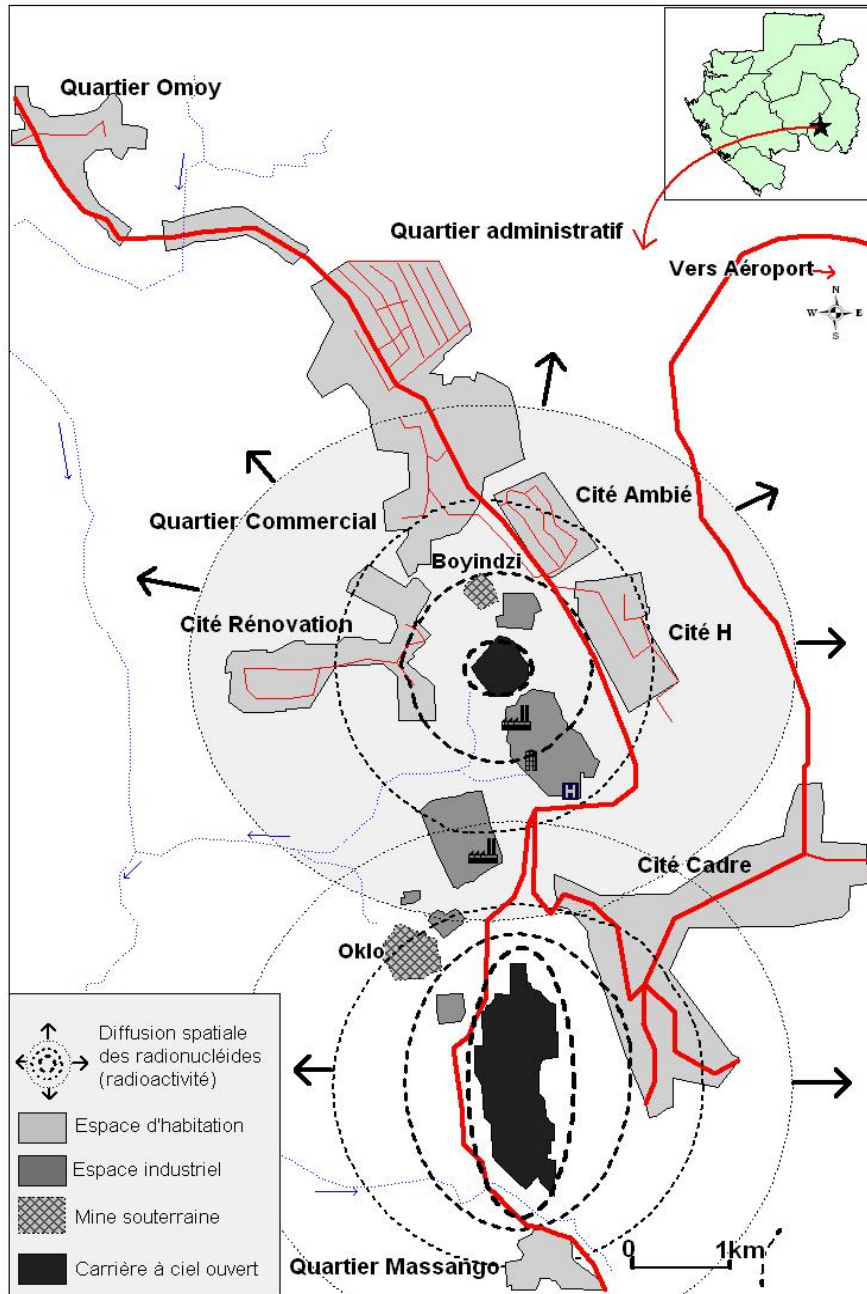
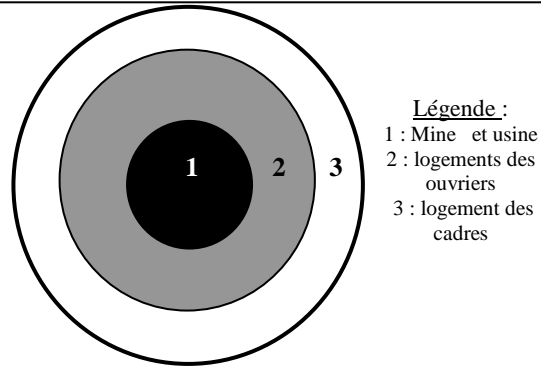
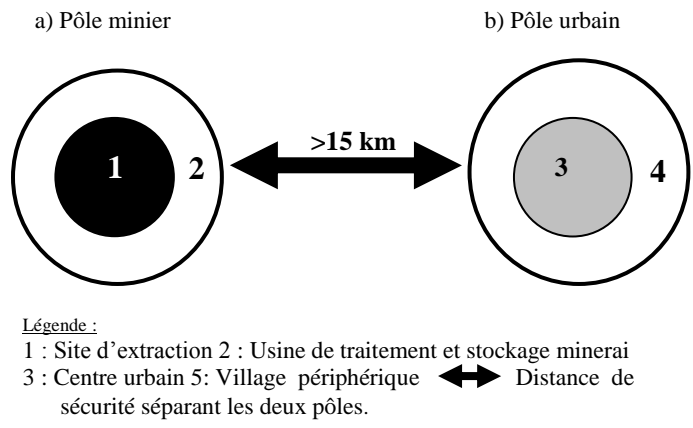


Fig.3 : La structure urbaine de Mounana, rappelant celle des cités minières types européennes de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a favorisé l'exposition des populations locales à la radioactivité.

**A) Modèle spatial (de type concentrique) de la mine appliqué à Mounana :** a privilégié l'interaction et la réduction des coûts de transport. Cependant, il a induit une plus forte exposition des populations riveraines aux diverses formes de pollutions engendrées par l'extraction de l'uranium.



**B) Modèle (de type polycentrique) dissociant la mine et des habitations :** moins économique que le précédent, il aurait beaucoup moins exposé les riverains à la radioactivité uranifère. Le recours à ce modèle est impératif dans la perspective d'une reprise de l'extraction sur le site de Mounana.



Conception : J. P. KOUMBA

Planche n°1 : Modélisation de l'ancienne logique de production privilégiant une stratégie de réduction des coûts selon une approche wébérienne (A) et son contre-modèle (B) axé sur un souci d'une grande protection des populations par une dissociation nette des pôles d'extraction et des cités ouvrières.

L'augmentation des décès par cancer de retraités de la COMUF en France a conduit les survivants à se constituer en un collectif avec pour objectif de diligenter un procès à AREVA-COGEMA, leur ancien employeur (Sherpa, 2007). L'enquête menée par les associations françaises Sherpa et Médecins du monde a révélé de graves carences dans les conditions de travail des mineurs susceptibles d'avoir entraîné une

contamination des employés. C'est au même constat qu'étaient déjà parvenues les deux associations françaises dans le cadre d'une précédente étude menée au Niger sur les sites d'extraction d'uranium exploités par AREVA (*Sherpa*, 2005).

La crainte de la multiplication de ce type d'études et des procès qui pourraient lui être intentés a contraint AREVA à consentir à mettre sur pieds à Mounana un observatoire médical chargé du suivi sanitaire des populations. De même, la détérioration du climat social, dont le point culminant fut la séquestration en 1999 du personnel français de COMUF par de la population, associée à l'arrivée à la tête de municipalité de Mounana d'un leader local de la contestation environnementale en 2001 ont, sans doute, permis d'infléchir l'attitude d'AREVA (<http://www.jeuneafrique.com>)<sup>16</sup>. C'est dans ce contexte social explosif, de rupture de la paix sociale, que s'est mise en place la réhabilitation du site minier.

### **La requalification environnementale du site minier**

La requalification environnementale d'un site minier est une obligation qui s'impose dès le délaissement de l'extraction. Les opérations de réhabilitation sont, depuis la fin des années 1990, l'objet de procédures et de principes de restauration des sites industrialo-miniers. En effet, cette période a vu se développer à l'échelle internationale une crise de surproduction du marché mondial de l'uranium, essentiellement due à l'entrée de nouveaux producteurs venus de l'Europe de l'Est, qui a fait plonger les cours et entraîné la fermeture d'un très grand nombre de sites d'extraction à travers le monde (AIEA, 1999 ; AIEA, 2002 ; Koumba, 2006). Les principaux sites affectés par ces fermetures ont été les mines souterraines, dont les coûts de production s'élevant rapidement avec l'approfondissement de la mine ne leur ont pas permis de s'adapter aux contraintes du marché. C'est ce contexte général qui est à l'origine de la fermeture de la mine et du déclenchement du réaménagement du site minier de Mounana.

### **Les principes de la réhabilitation des sites miniers**

Les principes de la réhabilitation des sites d'extraction de l'uranium sont contenus dans les publications de l'Agence internationale de l'énergie atomique<sup>17</sup> (AIEA). On les retrouve également sur le site Internet de AREVA<sup>18</sup> et dans certains documents de COMUF (COMUF, 1997).

Le premier principe est celui de *la sécurisation physique du site*. C'est un principe qui vise à lutter contre les risques engendrés par l'extraction, principalement les risques géologiques (effondrement, affaissement de terrain) et porte sur l'interdiction d'accéder aux sites miniers (accès aux carrières et aux mines de fond) au moyen de l'édification de barrières. La sécurisation physique concerne également l'interdiction

---

<sup>16</sup> Georges Dougueli, « Areva prépare son éventuel retour » in <http://www.jeuneafrique.com/Art/JA2518p046-047.xml1/-mines-Areva-uranium-prepare-son-retour.html> (du 22/04/2009).

<sup>17</sup> AIEA, 1999, *Aspects environnementaux de la production de l'uranium*, Paris, Ed. OCDE, 192 pages.

AIEA, 2002, *Réaménagement de l'environnement des sites de production de l'uranium*, Paris, Ed. OCDE.

<sup>18</sup><http://www.areva-nc.com/scripts/areva-nc/publigen/templates/shows.asp#onglet> (consulté le 23. 09. 09).

d'accès aux sites dangereux comme les cours d'eau pollués et les lieux marqués par la radioactivité toujours au moyen de clôtures protectrices. Ces mesures visent à prévenir tout contact des populations riveraines avec des matières et des matériaux radioactifs, entre autres.

Le second principe est relatif au *réaménagement minier* proprement dit. Il recouvre trois volets. Le premier volet est la dépollution des sites aux fins de ramener le niveau de radioactivité à un seuil acceptable, proche de la radioactivité naturelle du site. La dépollution se fait au moyen du décapage des sols et de leur reconstruction ainsi que par décontamination des installations industrielles ou leur destruction. Le second volet a pour objectif de lutter contre les atteintes physiques à l'environnement et à l'espace urbain par le remodelage esthétique des paysages miniers (Grosdidier, 1996). Il s'agit d'une opération de rénovation minière qui vise à restaurer l'esthétique urbaine par un gommage des impacts miniers. Le troisième volet de la réhabilitation se soucie de la limitation des mesures restrictives de requalification des friches minières et industrielles. En effet, le remodelage minier doit permettre la réutilisation de la majeure partie des friches minières et industrielles. C'est à l'aune de ces principes que nous étudions le réaménagement du site minier de Mounana et, surtout, que nous en décelons les limites.

#### ***Le réaménagement du site minier de Mounana***

Amorcés en 1997, les travaux de réaménagement vont se cristalliser sur le gommage des impacts environnementaux, par le remodelage esthétique et la dépollution des sols radioactifs, grâce à la contribution financière de l'Union Européenne qui a décaissé une enveloppe de 35 millions d'euros, dont 6,1 millions ont directement servi au financement des travaux de réaménagement du site de Mounana.

La réhabilitation s'est échelonnée sur deux périodes allant de 1997 à 1999, puis de 2000 à 2004. Les travaux de la première phase, menés par l'entreprise COLAS, ont transformé l'ancienne carrière Mounana en un amphithéâtre et abouti à l'enneigement de la carrière Oklo par 160 m de hauteur d'eau, la transformant en un lac artificiel. Le second volet du réaménagement minier, toujours exécuté par COLAS sous le contrôle de la Société des Travaux Topographiques d'Afrique (STTAF), a concerné les carreaux miniers de Boyindzi et d'Oklo-Fond, les anciennes usines de concentration, les aires de stockage, ainsi que les routes de production. Ces sols radiologiquement marqués ont été décapés puis recouverts d'un manteau latéritique compacté censé lutter efficacement contre la radioactivité. La rivière Ngamabougou, naguère réceptacle des eaux d'exhaure, a subi le même traitement de décontamination, avant d'être transformée en un bassin de deux mètres d'eau. Quant aux équipements industriels de surface (chevalements, tapis métalliques, usines de traitement, Skips, etc.), ils ont tous été détruits.

#### **Les limites du réaménagement des sites délaissés**

La restauration des sites miniers (carrières, mines, carreaux miniers) et industriels (usines de traitement, ateliers divers) accuse de graves lacunes au regard des manquements observés en la matière. En effet, dans les lignes qui vont suivre, il s'agira de relever les insuffisances qui ont marqué l'application des principes fondamentaux du réaménagement des sites de production d'uranium.

### *Une sécurisation physique des sites très lacunaire*

L'un des premiers impératifs lors du délaissement d'un site minier est d'assurer sa protection physique par l'érection de barrières protectrices (AIEA, 2002 ; *Cogemagazine*, 1993). Ce principe élémentaire n'a jamais été appliqué à Mounana, où aucune barrière n'a jamais été érigée pour interdire, comme il est d'usage, l'accès aux sites dangereux. L'une des conséquences en a été que les populations ont continué de consommer les poissons de la rivière Mitimbé pourtant impropres à l'alimentation.









	
<p><b>Photo n°1 :</b> Pancarte d'annonce des travaux de réaménagement (cliché : JPK, 2005.).</p>	<p><b>Photo n°2:</b> La carrière Mounana réaménagée en amphithéâtre (Cliché : JPK, 2000).</p>
<p><b>Photo n°3 :</b> site de l'ancienne usine après réaménagement en amphithéâtre (cliché : JPK, 2005).</p>	<p><b>Photo n°4 :</b> Oklo transformée en lac artificiel tenant lieu de dépotoir industriel (cliché : COMUF, 2005).</p>
	
	
<p><b>Photo n°5 :</b> La dépollution des sols par décapage et revêtement latéritique compacté (cliché : COMUF, 2005).</p>	<p><b>Photo n°6 :</b> La Ngamabougou en cours de réhabilitation en un bassin d'eau où seront enfouis les invendus d'uranium. (Cliché, COMUF, 2005).</p>
	
<p><b>Photo n°7 :</b> L'usine COMUF dans les années 1980, détruite par les opérations de réaménagement (cliché : COMUF, 2005).</p>	<p><b>Photo n°8 :</b> Le concasseur du minerai d'uranium juste avant sa destruction (Cliché : JPK, 2000).</p>

Planche n°2 : Le film de la réhabilitation de la friche minière.

De même, la presse locale et les ONG ont pu observer et dénoncer l'« oubli » à l'air libre d'un tas d'uranium. Cette sécurisation lacunaire a ainsi permis le recyclage des matériaux radioactifs, notamment des sables uranifères, dans la construction des habitations. Cette réutilisation a été révélée en 2001 par une mission de l'AIEA, laquelle a détecté que des locaux<sup>19</sup> (logements des personnels de COMUF, maternité de l'hôpital de COMUF, marché municipal) ont été bâtis avec des matériaux radioactifs<sup>20</sup>. Sur ces édifices, les inspecteurs ont ainsi enregistré une radioactivité moyenne de 2 000 chocs par seconde en 2001 ; ce qui apparaît bien au-dessus de la norme internationale admise de 500 c/s.

### ***Une gestion calamiteuse des matières et matériaux radioactifs***

La gestion des matières radioactives (débris industriels, sols pollués) est tout aussi lacunaire que la sécurisation des sites. On ne saurait pas trop dire où sont passées les tonnes de boue et de sols décapés, ni même si elles ont été effectivement décontaminées. Une chose est néanmoins sûre : le lac artificiel d'Oklo a été utilisé comme dépotier industriel en recevant la quasi-totalité des débris métalliques issus du démantèlement des équipements industriels. Les sols décapés y auraient-ils été déversés ? Toujours est-il que ce dépotier industriel présente un risque de contamination des nappes phréatiques souterraines, dans la mesure où il est délimité par les trois cours d'eau que sont la Ngamabougou (nord ouest), la Ngangolo (nord-est) et la Mitimbé<sup>21</sup> (sud). Ce risque est d'autant plus accru que le minerai invendu a tout simplement été enfûté et conservé dans la Ngamabougou. En outre, le revêtement latéritique des sols traités soulève des inquiétudes quant à une possible contamination des cours d'eau de surface par lessivage, affleurement des couches polluées et charriage des matières par les eaux de ruissellement.

---

<sup>19</sup> Sur les 160 maisons marquées, 120 ont fait l'objet d'une mesure de destruction de la part d'AREVA tandis que le marché communal et l'hôpital ont été partiellement démolis et reconstruits.

<sup>20</sup> Il s'agit pour l'essentiel de sable uranifère, de métaux et de gravas issus du démantèlement des équipements industriels.

<sup>21</sup> La Mitimbé se jette dans la rivière Lékédi, point d'approvisionnement de la ville en eau potable.



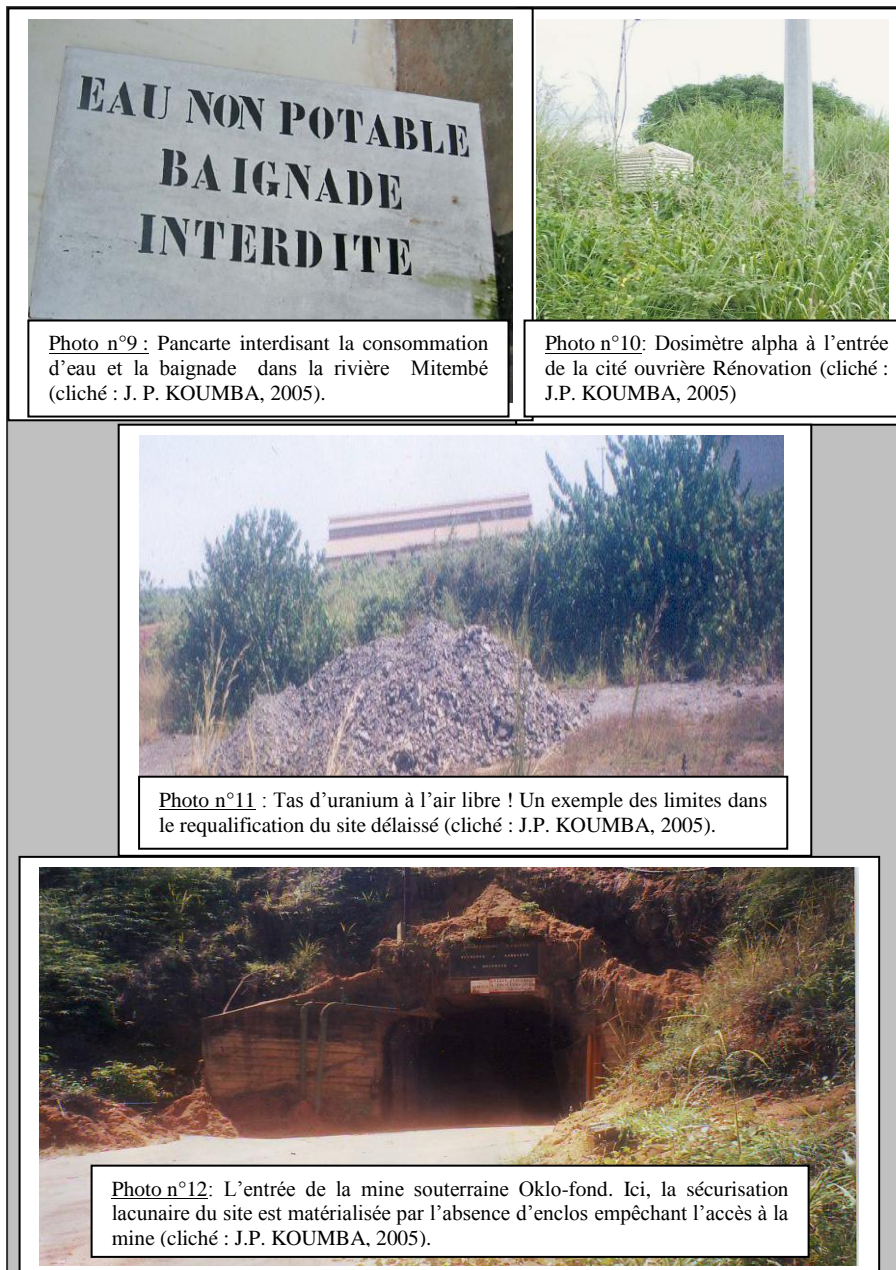


Planche n°3 : Quelques exemples des limites du réaménagement du site minier de Mounana.

### ***L'absence de documents d'urbanisme***

La nature des dommages infligés au substratum urbain par l'extraction aurait dû imposer l'élaboration de documents spécifiques d'aménagement urbain : notamment un plan d'occupation des sols (POS) et un schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de la ville et de sa région. Ces



documents auraient permis de prévenir d'éventuelles catastrophes pouvant résulter de l'effondrement du sol, en raison de la fragilisation du substrat géologique par l'ennoiment des galeries souterraines. L'inexistence de ces documents prive la ville d'un zonage définissant les espaces *non edificandi* pour risque d'instabilité géologique ou d'exposition radiologique. Cette lacune ne permet pas d'assumer la gestion d'un environnement fragilisé par quarante années d'extraction minière, puisqu'on ne sait trop où situer les terres arables non marquées par la radioactivité uranifère. De même, en dépit de l'exécution des travaux de réhabilitation, on continue d'observer l'absence d'une signalisation des différents risques encourus par les populations sur l'ensemble de la ville, alors même que cette mesure est obligatoire (AIEA, 2002 ; Cogamazine, 1993).

## Conclusion

Le développement de l'industrie minière a défiguré la ville de Mounana par l'ouverture des carrières et pollué aussi bien le cadre environnemental que l'espace habité. C'est que l'urbanisation s'est fondée sur le modèle de l'urbanisme minier de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, qui faisait coexister la mine avec les cités ouvrières. La poursuite de cette logique a fortement exposé les populations locales aux marquages radiologiques.

Le réaménagement minier a été amorcé au lendemain de la fin de l'extraction en 1999, sur la base des principes définis par l'AIEA et auxquels ont souscrits AREVA et la COMUF. Pourtant, l'analyse révèle que la réhabilitation de la friche minière de Mounana a été lacunaire, en raison du non respect de ces principes. La sécurisation physique n'y a jamais été effective, ce qui a ainsi autorisé une réutilisation de substances radioactives par les riverains. La dépollution des certains sites et la transformation d'autres en dépotoirs industriels présentent un risque de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines (nappes phréatiques). L'absence d'un schéma d'aménagement urbain ne permet pas d'enrayer les risques géologiques (éboulements, affaissements de terrain) et radiologiques (rayonnements ionisants) dans la mesure où aucun zonage tenant compte de ces risques n'a été établi.

## Bibliographie

**AIEA**, 2002, *Réaménagement de l'environnement des sites de production de l'uranium*, Paris, Ed. OCDE.

**Aiea**, 1999, *Aspects environnementaux de la production de l'uranium*, Paris, Ed. OCDE, 192 pages.

**Baudelle G.**, 1994, *Le système spatial de la mine, l'exemple du Nord-Pas-de-Calais*, Université Paris Sorbonne Panthéon 1, thèse de doctorat d'Etat, 1228 pages.

**Hebdo Informations**, 2001, « Loi organique n°5/2000 du 12 octobre portant code minier en république gabonaise », n°340, Libreville, Gabon.

**Hebdo Informations**, 1993, « Loi organique n°16/93 portant code de l'environnement », n°281, Libreville, Gabon.

**Cogemazine**, 1993, « La mine et l'environnement : l'expérience de Vendée », n°48, COGEMA (revue interne d'information de la COGEMA).

- COMUF**, 1997, *Plan de fin d'exploitation (1997-1999)*, COMUF, Mounana, Juin 1997 (Document confidentiel).
- Grosdidier F.**, 1996, *La reconversion : une ardente obligation*, Editions La Documentation française, Paris, 233 pages.
- Jeune Afrique**, « Areva prépare son éventuel retour », in <http://www.jeuneafrique.com> (publié le 22.04. 2009 et consulté 27 mai 2009).
- Koumba J. P.**, 2006, *La crise du système minier au Gabon*, Université de Rennes Haute Bretagne (Rennes 2), thèse de doctorat de géographie, 403 pages.
- Koumba J. P.**, 2000, *Mounana et sa région : les effets de l'arrêt de l'exploitation du gisement d'uranium*, Université Omar Bongo, mémoire de maîtrise de géographie, Libreville, 153 pages.
- Lerat S.**, 1974, *L'uranium*, QSJ ?, PUF, Paris, 130 pages.
- Lerat S.**, 1979, *Géographie des mines*, PUF, Paris, collection SUP, 117 pages.
- M'vouna J. C.**, 2007, *Mounana et le processus de reconversion : enjeux et perspectives*, Université Omar Bongo, mémoire de maîtrise de géographie, Libreville, 111 pages.
- Paris D.**, 1998, « Aménagement et développement des territoires après le charbon dans le Nord-Pas-de-Calais », *Annales des mines*, octobre 1998, pp.61-69.
- République Gabonaise**, 2002, *Code minier*, Direction des Publications Officielles, Libreville, Gabon, 110 pages.
- Sherpa**, 2007, « Synthèse des rapports Areva au Gabon et au Niger » in <http://www.asso-sherpa.org/docs/publications>. (Consulté en mai 2009).
- Sherpa, Médecins du Monde, Criirad**, 2007, « La responsabilité sociale et environnementale d'Areva est mise en cause » in <http://www.medecinsdumonde.org/fr/presse>. (Consulté en mai 2009).
- Sherpa, Médecins du Monde, Criirad**, 2007, « Areva au Gabon : rapport d'enquête sur la situation des travailleurs de la COMUF », in <http://www.criirad.org/actualites/dossiers> (publié le 4 avril 2007 et consulté en mai 2009).
- Sherpa, Medecins du Monde, Criirad**, 2005, « La COGEMA au Niger : rapport d'enquête sur la situation des travailleurs de la SOMAÏR et de COMINAK » in <http://www.sherpa.fr> (Consulté en 2007).

# INITIATIVES URBAINES PAR LE BAS, RECUPERATION POLITIQUE PAR LE HAUT. REGARDS CROISES SUR L'EMERGENCE DE NOUVEAUX ACTEURS DE L'AMENAGEMENT DE QUARTIERS A LIBREVILLE

Fidèle ALLOGHO NKOGHE

Docteur en Géographie, Enseignant-Chercheur  
Ecole Normale Supérieure, GRESHS, Libreville (Gabon)  
Email : [alloghc2000@yahoo.fr](mailto:alloghc2000@yahoo.fr)

*« Le pouvoir existe quand les hommes agissent ensemble ; il s'évanouit quand ils se dispersent ». Paul Ricœur.*

## Résumé

L'aménagement des quartiers connaît un relent avec l'essor des mouvements associatifs. Les associations de quartiers, à caractère environnemental ou aménagiste, jouent un rôle moteur dans la résolution des problèmes d'insalubrité, de la circulation piétonne, du colmatage des voiries et de la construction des passerelles. Cette initiative associative par le bas est altérée par l'intrusion des acteurs politiques qui s'approprient et financent lesdits mouvements. Dès cet instant, leur indépendance et leur statut apolitique sont remis en cause par nombre de citoyens qui estiment que les organisations de quartier légitiment le clientélisme politique. Ce dernier devient un des moyens de leur survie.

## Mots clés

Gabon, Libreville, associations, aménagement de quartier, clientélisme.

## Abstract

Districts development knows a resurgence with the rapid growth of associative movements. Districts associations based on environmental and development issues play a driving role in solving problems of insalubrities, pedestrian circulation, refuse collection and footbridges constructions. This associative initiative by the bottom is spoiled by the intrusion of political actors who appropriate and finance the above-mentioned movements. From that moment, their independence and apolitical status are questioned by many citizens who think that the district organizations facilitate political vote-catching. This becomes one of the means of their survival.

**Keywords:** Gabon, Libreville, associations, district development, vote-catching.

## Introduction

Dans le cadre de l'aménagement de quartier, les associations jouent un rôle important dans la résolution des difficultés socio-environnementales. Leur engagement sur le terrain contribue à l'action des citoyens dans leur milieu. Cette pratique associative arbore leur capacité à saisir les problèmes ciblés et à

permettre l'expression populaire. Parler de l'implication des associations dans l'aménagement, revient à exposer sur l'émergence des jeunes de quartiers non intégrés sur la scène urbaine. Les jeunes desdits quartiers se posent en victimes des différentes crises qui touchent Libreville, la capitale gabonaise. Ces jeunes sont particulièrement touchés par la crise de l'emploi. Ils sont à la fois confrontés à la fin d'un idéal d'accès aux services urbains de base et à une précarisation extrême de leurs conditions de vie. Nombre d'entre eux, natifs ou migrants récents, leaders d'associations explorent de nouvelles voies d'affirmation, de revendication populaire et de débrouille économique. En revanche, les relations existant entre les jeunes regroupés au sein des associations et les acteurs politiques découlent du système de parti unique. Ils ont été modelés et façonnés pour servir les intérêts politiques des élites locales. La jeunesse dont nous parlons a grandi sous des régimes autoritaires qui l'ont éduqué dans la culture politique que l'on connaît (Le Bris et Chauveau, 1992 : 46). Les jeunes des quartiers non intégrés, vivant dans le désespoir, convaincus de faire l'objet de récupérations multiples, s'engouffrent dans des actions plus ou moins politisées, celles des croisements avec les acteurs politiques.

Ainsi, les initiatives amorcées par les associations de quartiers dans l'amélioration des conditions de vie des habitants révèlent une objection importante qui affecte leurs actions. Cette objection est liée aux manœuvres de contrôle des acteurs politiques et aux stratégies clientélistes mises en œuvre par ces derniers. Nous présenterons, d'une part l'action associative dans la gestion et l'aménagement de quartiers ; d'autre part, nous montrerons les relations clientélistes qui les lient aux acteurs politiques.

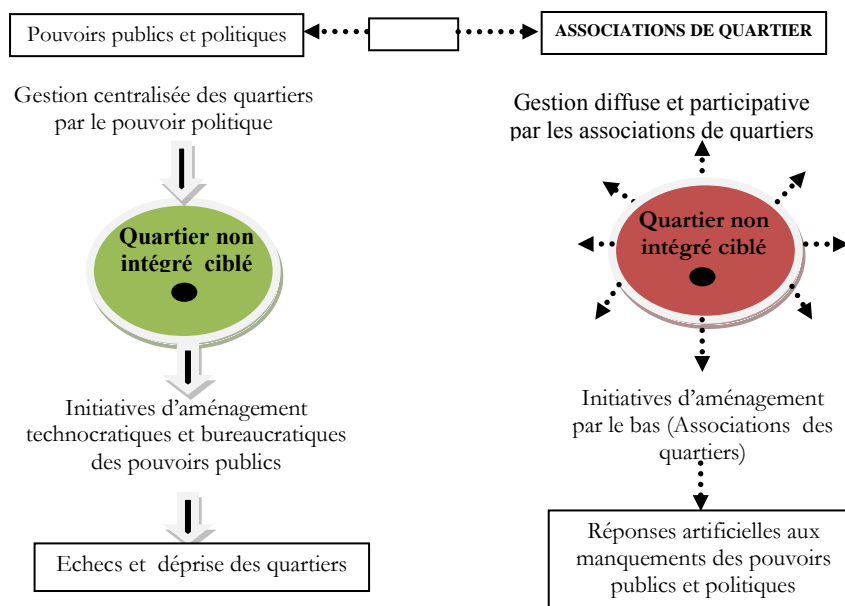
### **I. Initiatives associatives et aménagement de quartiers**

A Libreville, les associations sont impliquées dans la gestion de l'espace des quartiers. Cette implication solutionne en partie les manquements observés des acteurs publics et municipaux. La multiplication des associations de quartiers résulte de la volonté de la société civile et surtout des frustrations de certaines couches sociales. Elle témoigne à la fois de la prise de conscience et de la dynamique citadines. Être citoyen, c'est à la fois habiter la ville et participer à sa grandeur en œuvrant au bien-être collectif. Une initiative communautaire, salutaire et passage obligé pour sortir la ville de la léthargie institutionnelle, « ... devant l'incapacité des gouvernements municipaux à répondre à l'ensemble des besoins des habitants, le mouvement associatif, souvent en collaboration avec les autorités publiques ou le secteur privé, pourvoit directement à un certain nombre de besoins modestes, mais vitaux, à l'échelle des quartiers » (Billard, 1999 : 10).

## I.1. Aménagement de quartiers, une logique plurielle ?

Les difficultés structurelles et la redondance des compétences entre acteurs institutionnels sont autant des mobiles, parmi d'autres, qui expliquent l'incapacité des pouvoirs publics et municipaux à résoudre les problèmes environnementaux et à asseoir une politique cohérente d'aménagement des quartiers (**Figure 1**). Dans ces quartiers dits sous intégrés, l'entassement des problèmes multiformes, oblige les habitants à créer des structures associatives chargées du nettoyage des espaces communautaires. Car, bien des citoyens doutent du discours politique officiel et de son application spatiale. Les propos ci-après témoignent du réveil des citoyens et de leur prise en charge de leur cadre de vie : « *Nous ne faisons plus confiance aux politiques d'aménagement que l'État propose. Soit ces politiques n'aboutissent pas, soit l'argent destiné à la réalisation de ces projets prend une destination inconnue. Pendant ce temps, nous croupons dans la misère et la souffrance. Les hommes politiques pensent à nous pendant les campagnes électorales, ils nous pompent une panoplie de promesses axées sur le bien-être social. En fin de compte, ces promesses restent irréalisées. Une fois élus, ils nous tournent le dos et rangent tranquillement leurs engagements dans les tiroirs. Nous ne supportons plus cette arrogance politique. C'est pourquoi, nous créons des associations pour combler le vide des politiques publiques d'aménagement et garantir à nos populations un environnement sain et convivial* »<sup>1</sup>.

Figure n° 1 : modèles de gestion de l'espace urbain à Libreville



Source : F. Allogho, MGM, 2006 adapté GRESHS, 2009

<sup>1</sup> Président du Cercle des Jeunes pour le Développement de Venez-Voir, quartier Venez.

La crise de l'aménagement des quartiers, oblige leurs habitants à se mobiliser pour assainir à leur manière leur cadre de vie. En effet, dans les quartiers non intégrés et quelquefois dans les quartiers centraux, ni l'Etat, ni les municipalités ne disposent des ressources et des moyens pour améliorer les conditions de vie des citoyens (Bulle, 1999 : 9). A Yaoundé par exemple, des jeunes chômeurs mais diplômés organisent le ramassage et le tri des ordures ménagères dans le quartier Meudong moyennant la participation financière des familles. Alors que les populations pensaient que ce problème relevait des seules autorités municipales. Ces actions, permettent ainsi de pallier les défaillances de la collectivité locale dont les ressources limitées ne permettaient pas d'assurer ce service pourtant indispensable à la sécurité sanitaire des habitants (Foret, 2001 : 14). Mais cette logique de participation à l'aménagement et à la gestion de l'espace urbain n'est pas sans créer de la méfiance chez les habitants qui voient en ces associations la main invisible des acteurs politiques.

Pour créer une synergie d'ensemble, des initiatives institutionnelles viennent en appui au travail amorcé par les associations. De fait, une approche plurielle du Programme Villes-Santé vise la participation des organisations communautaires dans l'amélioration de leur cadre de vie. De cette approche, on retient deux formes d'organisations communautaires d'arrondissements ou de quartiers : le Comité de Développement d'Arrondissements ou de Quartiers (C.D.A.Q) et le Comité de Santé d'Arrondissements ou de Quartiers (C.S.A.Q). Le C.D.A.Q accorderait un soutien aux structures municipales, en mobilisant des organisations communautaires, en appuyant la gestion opérationnelle et en favorisant une surveillance continue des activités affectant la salubrité de l'environnement des quartiers. En revanche, le C.S.A.Q, quant à lui, identifierait les problèmes de santé environnementale, initierait les plans de salubrité de quartiers (par une méthode I.E.C : Information, Education, Communication), encouragerait chez l'individu, la famille et la communauté le sens des responsabilités aux fins d'un environnement sain et socialement vivable. En somme, le C.S.A.Q sert de boîte aux lettres entre les structures associatives de gestion de l'environnement urbain et les entités administratives décentralisées du Ministère de la Santé publique, notamment l'Institut d'Hygiène Publique et d'Assainissement. Cette synergie mise en œuvre, répondrait à un manque de collaboration entre acteurs. Car *« dans toute œuvre de développement, il faut associer tous les acteurs concernés. Il faut une franche collaboration entre les différents acteurs, en laissant de côté leurs intérêts personnels au profit de l'action collective »*<sup>2</sup>.

---

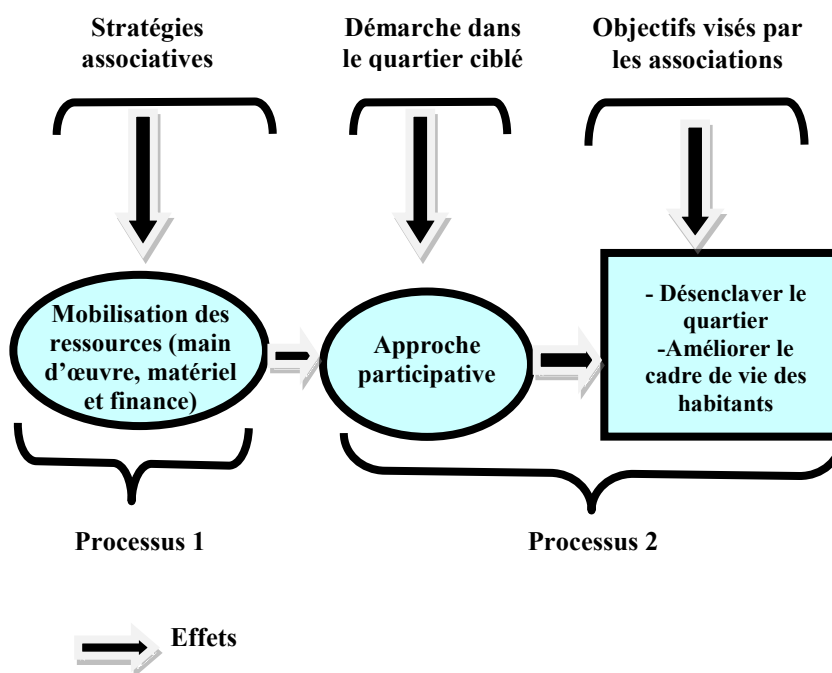
<sup>2</sup> Agent municipal, propos recueillis par l'auteur lors d'un entretien

## I.2. Emergence de nouveaux acteurs de l'aménagement : les associations de quartiers, jalons des initiatives par le bas

L'implication des populations dans l'entretien des ouvrages urbains est une démarche personnelle. Car les « pouvoirs publics sont démissionnaires ». Ces associations de quartiers mobilisent, dans la plupart des cas, des jeunes chômeurs pour les opérations de nettoyage et de collecte des ordures. Aussi, faut-il remarquer que : « l'aménagement urbain au sein des quartiers est ainsi souvent assumé par les populations résidentes qui créent des associations, formalisées ou pas, s'occupent de l'entretien de la voirie et des espaces publics, et s'efforcent de faire pression sur les services municipaux pour obtenir une maintenance des divers réseaux » (Cadène, 2000 : 147).

Les logiques associatives du quartier obéissent à des mobiles interdépendants (Figure 2) : les stratégies, la démarche et les objectifs. Les stratégies relèvent des atouts que les associations mettent en œuvre pour atteindre leurs objectifs. Ces objectifs concernent le nettoyage et le désherbage, le curage des caniveaux, la construction des passerelles et le colmatage des voiries locales.

Figure n° 2 : Logique concertée de l'aménagement des quartiers



Source : F. Allogho, GRESHS, 2008

Dans le quartier Avéa, les associations, Ajva<sup>3</sup> et Avéa Environnement interviennent dans le domaine de l'assainissement, notamment dans l'entretien des systèmes de canalisation, du ramassage des ordures ménagères et la construction des passerelles. Elle procède régulièrement au nettoyage et au curage des canaux d'évacuation des eaux pluviales et des eaux usées. Au quartier Derrière la Prison, la collecte des ordures ménagères à certaines périodes est assurée par l'AGAPUD<sup>4</sup>.

Dans un contexte socio-économique marqué par la précarité et le chômage, l'AGAPUD cherche à participer à la gestion de l'environnement urbain et à susciter une implication plus grande de la population dans l'aménagement des quartiers défavorisés. Elle a mis en place une stratégie de nettoyage et de collecte des déchets dans lesdits quartiers (*Tableau 1 & 2*). Ses membres opèrent sur les principaux axes de la ville, en dégageant les décharges anarchiques et les fumiers existant du quartier concerné. Ils proposent, en outre, de rentabiliser leur caisse en fournissant des sacs poubelles, moyennant une participation financière de 500 F. CFA par habitation. Elle effectue des opérations d'envergure dans les quartiers Derrière-Hôpital, Dragon, Derrière la Prison et les Charbonnages. Les associations demandent une contribution aux usagers pour soutenir leurs efforts. Par exemple, lors d'une opération de colmatage des voiries, les associations font payer le passage du véhicule à la convenance du conducteur chauffeur ou lors de la construction de passerelles, il est demandé à chaque passant de verser sa quote-part pour la réalisation de l'ouvrage.

**Tableau n°1** : identification des acteurs, leurs intérêts, importance et influence

Groupe d'acteurs	Intérêts par rapport aux problèmes d'aménagement du quartier	Effets sur les intérêts des associations par rapport à l'aménagement du quartier	Importance des acteurs sur le succès de l'opération d'aménagement	Degré d'influence des acteurs politiques sur l'organisation et le quartier
COJEPAQ				
AJVA	Grand	Positifs	moyenne	Très grand
AGAPUD				
CADEPA	Grand	Positifs	moyenne	Très grand
C.J.D.V	Grand	Positifs	moyenne	Très grand
AVEA Environnement				

*Source* : F. Allogho, MGM 2006, adapté GRESHS 2008 d'après les enquêtes personnelles

Les associations, COJEPAQ<sup>5</sup>, CADEPA<sup>6</sup>, interviennent dans le nettoyage, le désherbage, le curage des canaux, le colmatage des voiries et l'aménagement des

<sup>3</sup> Association des Jeunes Volontaires d'Avéa

<sup>4</sup> Association Gabonaise des Peuples Unis pour le Développement

<sup>5</sup> Coordination des Jeunes pour l'Aménagement des Quartiers

<sup>6</sup> Convention des Associations de Développement du Premier Arrondissement



pistes piétonnes dans les quartiers Charbonnages, Alibadeng, Ambowè, Derrière Hôpital et Belle-Vue. Le C.J.D.V<sup>7</sup> essaie quant à lui, à certains moments, de mobiliser les bonnes volontés pour effectuer, soit le curage des affluents du cours Mbatavéa, soit la collecte des ordures ménagères. Le C.J.D.V se propose de lutter contre le chômage en milieu urbain en mobilisant ses membres pour la collecte des déchets urbains, moyennant une participation des riverains à hauteur de 350 F. CFA par habitation (*Figure 3*). Certaines associations comme l'AGAPUD, l'AJVA ou le CADEPA, organisent des rencontres de sensibilisation avec des habitants des quartiers ciblés, pour une bonne intégration dans le milieu urbain et de susciter des comportements responsables et une culture citadine. Dans le meilleur des cas, la municipalité peut tenter de récupérer politiquement ces actions associatives.

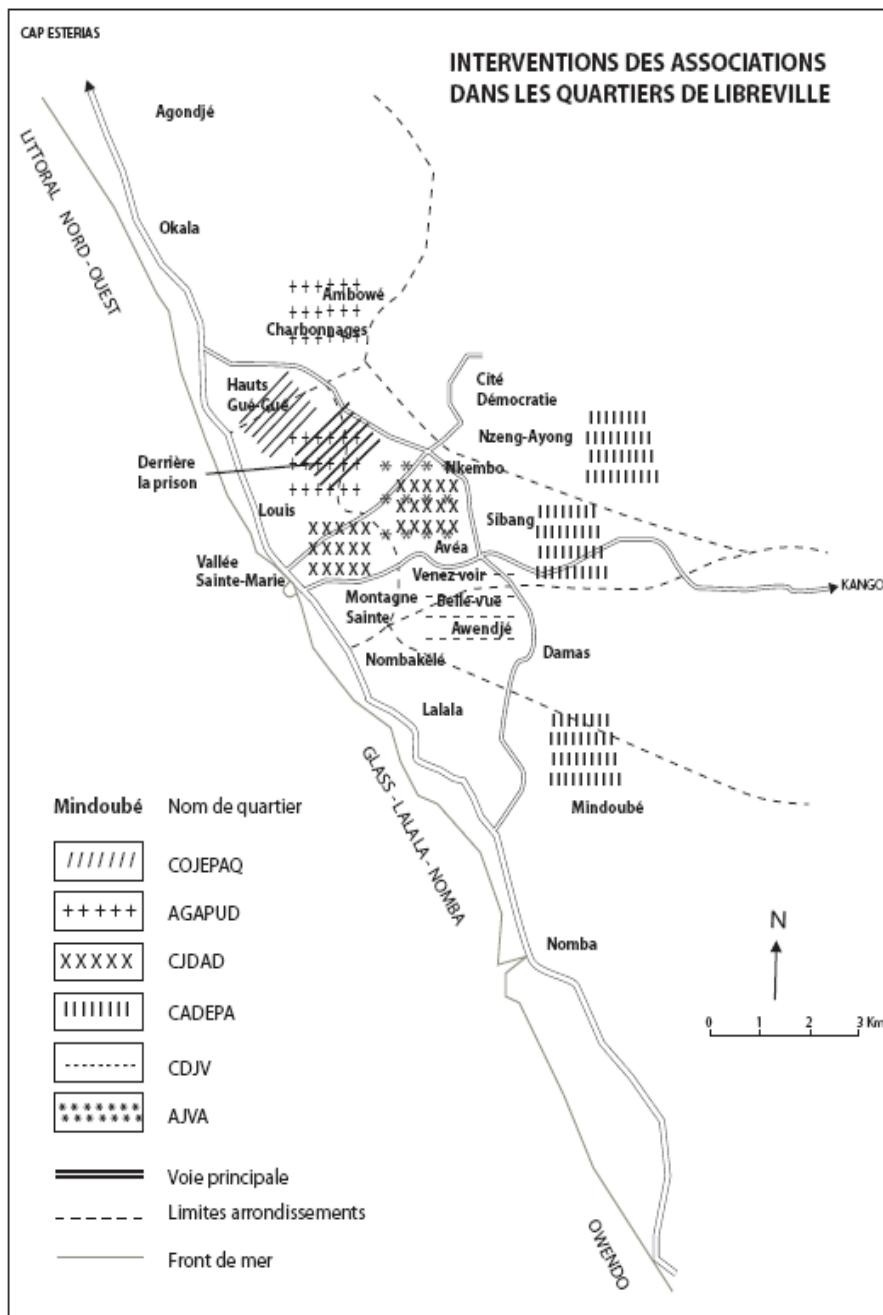
**Tableau n° 2 : identification des acteurs, leurs intérêts, importance et influence**

Groupe d'acteurs	Intérêts par rapport à l'aménagement du quartier	Effets sur les intérêts de l'association sur l'aménagement du quartier	Implication des acteurs sur le succès de l'opération d'aménagement	Degré d'influence des acteurs politiques sur l'organisation et les actions menées dans le quartier
A.G.A.P.U .D	Volonté de participer aux micro-projets d'aménagement du quartier	Faire preuve de dynamisme des jeunes du quartier	Très grande vu que les maîtres d'ouvrage s'y adonnent	Influence moyenne
A.J.V.A	Implication et collaboration dans la construction des passerelles et la pose des pavés	Dynamique organisationnelle et désenclavement du quartier	Très grande vu que les maîtres d'ouvrage s'y adonnent	Influence grande
COJEPAQ	Implication dans l'assainissement et l'hygiène du quartier	Renforcement des liens sociaux dans le quartier	Très grande vu que les maîtres d'ouvrage s'y adonnent	Influence moyenne
CADEPA	Faciliter la prise en charge de certaines prérogatives par les associations et les populations locales intéressées	Impliquer toutes les associations du quartier pour le progrès du quartier	Très grande vu que les maîtres d'ouvrage s'y adonnent	Influence moyenne
CJDV	Amélioration du cadre de vie et sensibilisation des populations locales	Réaliser autant que possible les attentes des populations dans les domaines pour lesquels ils ont compétence	Très grande vu que les maîtres d'ouvrage s'y adonnent	Influence moyenne

*Source* : F. Allogho, MGM 2006, adapté GRESHS 2008, d'après les enquêtes personnelles

<sup>7</sup> Cercle de jeunes pour le Développement de Venez-Voir

**Figure 3 :** Implications associations dans l'aménagement de quartiers à Libreville



Source : F. Allogho, GRESHS, 2009

## **II. Ingérence politique comme frein à l'action associative dans les quartiers**

La stratégie de contrôle de l'espace urbain par les acteurs politiques obéit à plusieurs logiques, dont l'implication dans les opérations d'aménagement initiées par les associations de quartier et singulièrement celles qui relèvent de la circonscription électorale d'un politique. Ces aménagements effectués dans quelques territoires urbains de Libreville répondent à une absence de planification de la politique de la ville. Ce qu'on peut considérer ici comme aménagement n'est que la réalisation de quelques infrastructures modestes, destinées à contenter les populations locales pour une période déterminée (passerelles, curage de caniveaux, colmatage des voiries...). L'homme politique est le principal et le véritable médiateur dans la ville librevilloise. L'acteur politique influence particulièrement le management urbain : il est décideur, organisateur et aménageur en lieu et place du technicien. Face aux habitants toujours plus exigeants, l'acteur politique cherche à asseoir son contrôle social et spatial dans le quartier ou dans l'arrondissement, en finançant les associations et la réalisation de quelques équipements de fortune. Cette façon d'aménager ponctuellement les quartiers informels ne résout pourtant pas les problèmes qui demeurent d'actualité. Il s'agit simplement de propagande électorale ou d'une manière de prouver leur bonne foi et leur attachement aux habitants de la circonscription électorale.

### **II.1. Fragilisation de l'action associative : le clientélisme politique**

Le mouvement associatif est récent au Gabon. Cependant leurs stratégies et leur stade de développement sont encore embryonnaires et inférieurs aux résultats escomptés. Il n'existe pas de cadre juridique régissant les relations entre les collectivités locales et les associations de quartier. Malgré ce vide juridique, bon nombre d'entre elles opèrent dans les quartiers populaires sous-intégrés pour le curage des canaux, la collecte des ordures et le colmatage des voiries. La méfiance à leur égard gagne sans cesse les populations. Certaines indiscretions parleraient de contournement du pouvoir politique, de manipulation afin de se refaire une image de marque et d'agir par délégation pour mieux contrôler les masses populaires. À l'évidence, cette argumentation n'est pas sans fondement, vu le degré de politisation de la société. À la veille de chaque élection, il se crée un certain nombre de mouvements associatifs appuyant tel candidat ou tel camp politique. Les structures associatives sont très convoitées par les acteurs politiques, surtout celles qui œuvrent dans le nettoyage des quartiers.

Dans les sociétés africaines, on explique souvent la montée en puissance des initiatives communautaires par les valeurs traditionnelles de solidarité et d'entraide. A. Mbembe observe que, pour résister à la dissolution des liens en ville, les jeunes s'organisent effectivement en associations à base clanique ou ethnique, sortes de néo-fraternités largement utilisées à leur profit politique par les élites locales. Autour de ces associations se forme un impressionnant tissu de dépendances et d'allégeances. Plus généralement, les modes populaires

d'action politique entrent, plus particulièrement en milieu urbain, dans des rapports complexes avec les systèmes de domination fondés sur le patrimonialisme et le clientélisme (Mbembe, 1985). Beaucoup d'associations ont perdu leur réputation à cause de leurs accointances avec les acteurs politiques. Mais il faut aussi constater le sentiment de suspicion, de perplexité et de défiance du politique qui considère les associations de quartier comme des contre-pouvoirs. Les territoires urbains constituent un enjeu d'appropriation entre les acteurs associatifs, soucieux d'aménager leur cadre de vie en palliant les carences institutionnelles et les acteurs politiques qui veulent contrôler socialement les territoires urbains (*Figure 4*). Dans la plupart des cas, les associations de quartiers restent influencées par les acteurs politiques dans le choix des sites à aménager et à nettoyer. Selon que l'un des acteurs politiques nourrit des ambitions électorales, il marquera son engagement en faveur de telle association, selon son rayonnement dans le quartier ou dans l'arrondissement en lui apportant un soutien matériel.

Les associations de quartiers ont une influence grandissante, surtout lorsqu'il y a un parrain politique. Elles sont à la fois interprètes des populations locales auprès des pouvoirs urbains et courtisées par les acteurs politiques. Leur implication dans la gestion de l'espace est sous-tendue par des objectifs politiques. En effet, les acteurs politiques en mal de popularité veulent, par tous les moyens, contrôler les masses populaires attirées par les associations. On remarquera que telle association de tel quartier œuvre pour le désenclavement du quartier en construisant des passerelles ou dans la collecte des ordures ménagères, au nom de tel acteur politique.

Dans le troisième et le sixième arrondissement, la mobilisation associative est causalement liée à l'implication des élus du RPG<sup>8</sup> et du CLR<sup>9</sup>. Dans le quatrième arrondissement, les associations de nettoyage se mobilisent avec le soutien du maire de l'arrondissement. Ce scénario politique se répète dans les six arrondissements de Libreville. Cependant, on observera que les acteurs politiques interviennent majoritairement dans les quartiers dits précaires ou défavorisés. C'est aussi, dans ces lieux-dits qu'ils sont sûrs de rassembler un nombre considérable de partisans ou de soutien.

Certaines de ces associations de quartiers ou d'arrondissement survivent grâce aux dotations financières et matérielles des leaders politiques de la circonscription. Pour preuve, l'association, dénommée « *Coordination des Jeunes du Deuxième Arrondissement pour le Développement* » qui rassemble les jeunes issus de six quartiers de l'arrondissement (Nkembo, Atong-Abè, Atsibe-Ntsos, Cocotiers, Sotega, Campagne) qui a bénéficiée des soutiens des leaders locaux du PDG et du RPG et, en retour, elle a soutenu les listes desdits partis pendant les élections locales de 1996, 2001 et 2008. Bon nombre de structures associatives fonctionnent de cette façon clientéliste. Il se construit ainsi une alliance socio-politique entre les acteurs politiques et certains éléments de la société civile fondée sur les intérêts mutuels et les enjeux électoraux. Les acteurs

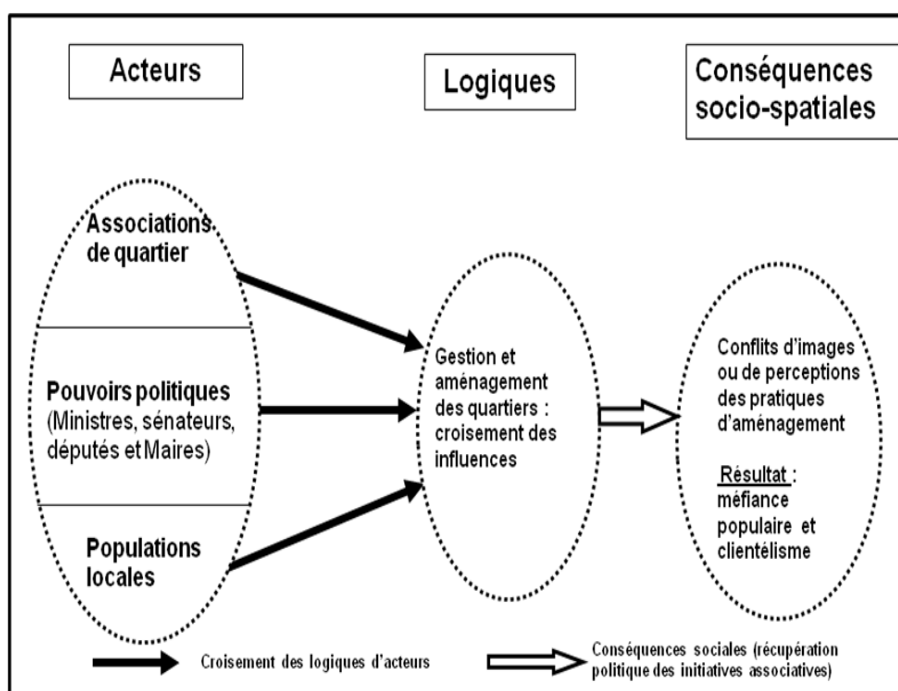
---

<sup>8</sup> Rassemblement Pour le Gabon

<sup>9</sup> Cercle des Libéraux Réformateurs

politiques s'appuient sur la faiblesse et le manque de moyens des associations pour tirer parti de leurs actions et redorer leur image auprès des habitants. A l'inverse, il est des associations, dont les objectifs relèvent des manœuvres politiques. C'est le cas de l'Association de Lutte Contre l'Insalubrité (ALCI). ALCI œuvrait pour le colmatage des voiries, la collecte des ordures ménagères et le nettoyage des plages de Libreville. Dans un contexte d'insalubrité notoire, ALCI a bénéficié de l'apport considérable de certains élus du PDG<sup>10</sup> à l'époque.

Figure n° 4: Les logiques d'acteurs in situ



Source : F. Allogho, GRESHS, 2009

Pour freiner l'influence d'ALCI, le Maire de Libreville (de l'époque, Paul Mba Abessole) a réussi à inféoder le Collectif des Associations du Deuxième Arrondissement (CADA). Les membres de ce collectif se mobilisaient pour la collecte des ordures ménagères, le nettoyage et le curage des caniveaux. Ces initiatives, bien qu'elles contribuent à nettoyer la ville dans un contexte de lutte politique et de leadership, se disloquent avec le temps. Ainsi, pour des raisons clientélistes, bon nombre de structures associatives apparaissent sur la scène urbaine. A la veille de chaque élection ou non, les acteurs politiques de tout bord mettent en œuvre des stratégies de contrôle d'associations de quartiers suffisamment bien implantées.

<sup>10</sup> Parti Démocratique gabonais

## II.2. Clientélisme électoral, une stratégie politique d'aménagement de quartier

La stratégie d'aménagement des quartiers non intégrés par des acteurs politiques repose sur des bases clientélistes. Lorsqu'une association se crée, elle est courtisée par les leaders politiques locaux. Ces derniers deviennent par la même occasion, les bienfaiteurs, qui permettent à la localité de bénéficier d'un équipement adéquat. Ces investissements de type corruptif ou clientéliste jouent le rôle de dette symbolique envers le « bienfaiteur » (Blundo et Olivier de Sardan, 2001 : 17).

La constitution des comités et des associations de soutien dans les quartiers relèvent à la fois du contrôle social, politique et du populisme développementaliste. Ces associations et comités de soutien des quartiers non intégrés jouent un rôle moteur dans la propagande électorale. Car, « *le comité a pour tâche d'assurer la participation d'une foule enthousiaste aux meetings de soutien et à d'autres manifestations populaires spontanées, de garantir le vote éclairé des habitants du quartier lors des élections mais aussi, au moins dans un premier temps, de veiller aux intérêts des responsables qui leur ont facilité les choses...* » (Salem, 1998, op.cit : 280).

Les pratiques d'évergétisme fonctionnent souvent sur ce modèle, observent G. Blundo et J.-P. Olivier de Sardan, suscitant auprès de ceux qui en bénéficient une obligation de reconnaissance, ou encore un « droit » de récupération pour le donateur (Blundo et Olivier de Sardan, 2001 : 17).

Ces pratiques prévalent actuellement dans les opérations d'aménagement des quartiers non intégrés. Qu'il s'agisse de Nkembo, d'Avéa, de Venez-Voir, de Kinguélé, et bien d'autres. Les principes pour aménager un quartier demeurent les mêmes : création des comités de soutien au baron politique de la localité et obtention des équipements en retour. C'est la démarche d'un mariage d'intérêt entre l'acteur politique et sa localité. Ainsi, « *le processus d'obtention d'un équipement est toujours le même. Après avoir assuré un responsable politique de haut niveau de leur soutien, les représentants du quartier vont exiger d'être payés en retour par l'obtention d'équipements dont la population a besoin...* » (Salem, 1998 : 283).

Les leaders politiques locaux, opposition et partis de la majorité, multiplient les constructions de passerelles et financent le curage de caniveaux dans les différents quartiers non intégrés de leur circonscription électorale respective. Ils attirent dans leurs rangs des centaines de jeunes sans emploi et de responsables d'associations de quartiers. En contrepartie de ces réalisations, les habitants doivent leur apporter des suffrages. Aussi, remarquons-nous que « *dans les quartiers les plus mal équipés, l'aménagement peut n'être qu'un sous-produit de l'activité politique, un cadeau concédé à l'occasion d'une campagne électorale ou d'une visite présidentielle, comme une faveur d'un patron à son client* » (Piermay, 1993 : 431).

## Conclusion

En somme, le mouvement associatif de quartier est dans une situation fragile, sinon marginale, à cause de leur faiblesse matérielle et financière et leurs

accointances avec les leaders politiques locaux. Malgré cette faiblesse, les problèmes d'aménagement de quartiers favorisent l'essor d'associations, ayant pour objectif la promotion de l'aménagement urbain participatif. Cet essor, apparemment spontané, explique les difficultés auxquelles sont confrontées ces associations. Celles-ci souffrent du vide juridique et de l'absence d'un cadre institutionnel capable de soutenir l'action communautaire et la promotion des organisations communautaires de base. L'autre danger vient de l'utilisation que les pouvoirs urbains, les acteurs politiques, peuvent faire ou font de ces structures associatives. Les propagandistes de la participation populaire à base communautaire, comme le souligne Le Bris, s'exposent au risque de faire de la ville une somme de territoires plus ou moins étanches et de la condamner à une « gestion d'archipel » aux antipodes de la « discussion critique et sincère conduite à l'aide de procédures reconnues par tous » (Le Bris, 1999 : 8).

## Bibliographie

- Billard. G** (1999), *Citoyenneté, planification et gouvernements urbains aux Etats-Unis*, Paris, l'Harmattan, 295 p.
- Blundo. G & Olivier de Sardan. J.-P** (2001a), « La corruption quotidienne en Afrique de l'ouest ». In *Politique Africaine*, n° 83, pp.8-37.
- Blundo. G & Olivier de Sardan. J.-P** (2001 b), « sémiologie populaire de la corruption ». In *Politique Africaine*, n° 83, pp. 98-114.
- Blundo. G** (2001 c), « La corruption comme mode de gouvernance locale : trois décennies de décentralisation au Sénégal ». In *Afrique contemporaine*, n° 199, 106-118.
- Bulle. S** (1999), *Enjeux et résultats de la participation communautaire autour de l'environnement urbain*, Dakar, ENDA/waste, 57 p.
- Cadène. Ph** (2000), « La pauvreté du plus grand nombre et les difficultés de la gestion urbaine ». In A. Bailly et al, *Les très grandes villes dans le monde*, Paris, SEDES, pp. 139-163.
- Foret. C** (2001), *Gouverner les villes avec leurs habitants*, Paris, Editons Charles Léopold Mayer, 241 p.
- Le Bris. E** (1998), « Les ONG africaines investissements la scène urbaine ». In J.-P. DELER et al (éds), 1998, *ONG et développement*, paris, Karthala, pp.429-446.
- Le Bris. E** (coordonné par) 1999, « La construction municipale en Afrique. La laborieuse gestation d'un nouvel espace public ». In *Espaces publics municipaux, Politique Africaine*, n° 74, pp. 6-12.
- Le Bris. E & Chauveau. F** (éds), 1992, *Jeunes, ville, emploi. Quel avenir pour la jeunesse africaine ?* Paris, Ministère de la Coopération et du développement, 352 p.
- Mbembe. A** (1985), *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique noire*, Paris, l'Harmattan
- Piermay J.-L** (1993), *Citadins et quête de l'espace dans les villes d'Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 579 p.
- Salem. G** (1998), *La santé dans la ville. Géographie d'un petit espace dense : Pikine (Sénégal)*, Paris, Karthala, 360 p.

## **CITADINS ET INTENSIFICATION DE L'AGRICULTURE URBAINE ET PERIURBAINE DANS UN CONTEXTE GENERAL DE PRECARITE AU CAMEROUN ENTRE ENJEUX SOCIO-ECONOMIQUES ET RISQUES SANITAIRES**

**Joséphine LEMOUOGUE, Célestin KAFFO et Pr. Martin KUETE**

Doctorante en Géographie/FLSH, Université de Dschang, Email : [josechrist5@yahoo.fr](mailto:josechrist5@yahoo.fr).

Attaché de Recherche, Institut National de Cartographie Yaoundé (Cameroun),

Email: [celkaf2000@yahoo.fr](mailto:celkaf2000@yahoo.fr). Directeur du Centre de Recherches sur les Hautes Terres

(CEREHT) et Chef de Département de Géographie/FLSH, Université de Dschang,

Email : [cerehtuds@yahoo.fr](mailto:cerehtuds@yahoo.fr)

### **Résumé**

Dans un contexte général de pauvreté surtout en milieu urbain, les citadins devenus plus indigents du fait des emplois inexistantes ou mal rémunérés, ont pour améliorer leurs conditions de vie, développé des sources alternatives de revenus. A cet effet, la valorisation des espaces de terre disponibles en zones urbaines et périurbaines est devenue pour plusieurs citadins, l'occasion de créer des emplois, d'emmagasiner de revenus additionnels et devenir une source complémentaire d'alimentation pour les ménages urbains.

### **Mots clés**

Pauvreté urbaine, citadins, agricultures urbaine et périurbaine

### **Abstract**

In a general context of poverty especially in urban milieu, impoverished city dwellers due to the non-existence of jobs or the poor remuneration of those existing, in order to improve their living conditions have developed alternative sources of revenue. For this purpose, the valorisation of available lands in urban and sub-urban zones have for many city dwellers, become job creating opportunities, to accrue additional income, and become a supplementary food supply source for urban households.

### **Key words**

Urban poverty, city dwellers, urban and periurban agriculture, vegetal productions, economy, sanitary risks.

### **Introduction**

Les mouvements migratoires entre campagnes et villes furent un phénomène de grande importance. Ils ont trouvé leur explication dans la grande mobilité comme celle de l'ethnie bamiléké sur les Hautes Terres de l'Ouest<sup>1</sup>. Avec la crise économique qui éclate en 1987, on a assisté à un déséquilibre économique tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Ce déséquilibre a conduit les

---

<sup>1</sup> Dongmo (J. L.), 1981. Le dynamisme Bamiléké, maîtrise de l'espace urbain, Yaoundé, p.7



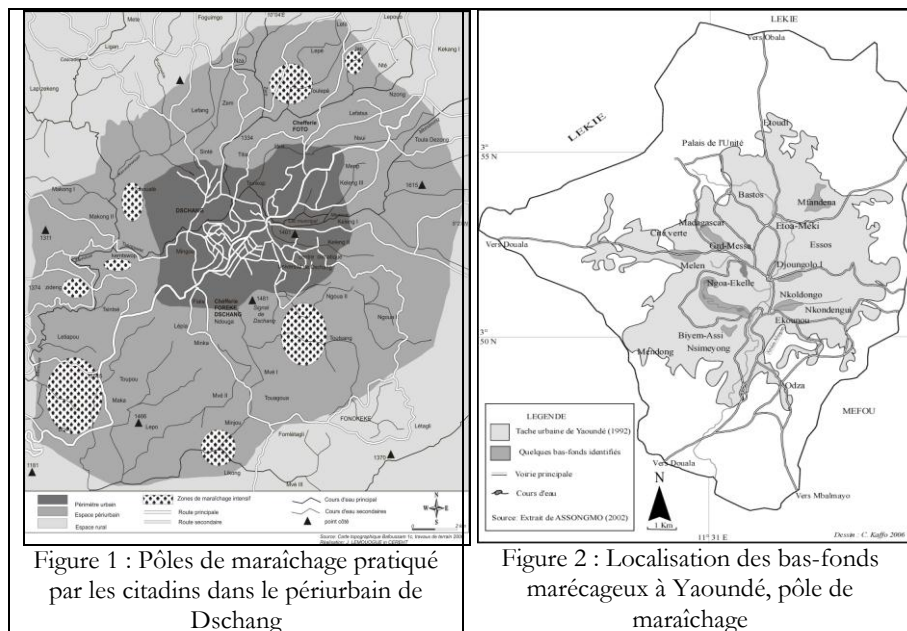
populations vers un avenir incertain ainsi que dans un système économique et social où le migrant se retrouve difficilement. Face aux affres de la pauvreté urbaine, ces victimes, toutes catégories socio-professionnelles prises, se sont résolues à développer des stratégies d'appoint pour venir à bout des conditions de vies dérisoires en ville aux rangs desquelles, l'intensification de l'agriculture<sup>2</sup> urbaine et périurbaine (AUP). De nombreux citadins se sont ainsi reconvertis indépendamment de leur statut initial en « citadins – agriculteurs ». Au début, furent mises en exploitation, des parcelles intra urbaines mais face à l'urbanisation progressive, cet espace agricole s'est amenuisé et le périurbain a fini par devenir le théâtre d'une intense activité agricole. Ce choix se justifie par le fait que le périurbain est un espace qui offre des opportunités de vie et de survie (...) dans une ville très intégrée à son environnement rural où les activités agricoles sont souvent prédominantes. L'interface ville-campagne dont il est question dans la présente étude, constitue un enjeu incontestable pour les populations urbaines pauvres éprouvées par les affres de la conjoncture économique. Détenteur d'un statut à cheval entre le rural et l'urbain, les citadins ont dynamisé l'AUP qui passe désormais d'une « agriculture de prestige » à une « agriculture de survie ». En tant que mesure conservatoire à la résolution des difficultés économiques en ville, la pratique d'une telle activité nécessite l'acquisition des terres périurbaines, le principal facteur de production. Dans l'ensemble, il se développe une nouvelle dynamique ville-campagne dans laquelle la ville devient de plus en plus parasite; et amène à se demander si cette phagocytose de l'espace rural par les populations urbaines au nom de leur survie, peut effectivement contribuer au relèvement de leur niveau de vie. En effet, la complémentarité entre l'urbain et le rural dans les villes fussent-elles grandes ou moyennes, a mis en place un modèle composite qui n'est ni urbain ni rural; une réalité qui s'observe à travers les différents acteurs agricoles périurbains qui ne sont ni citadins ni agriculteurs. La volonté d'une maximisation à outrance du profit a conduit au recours à l'utilisation des espaces, des eaux usées et produits phytosanitaires à risque. L'objectif de cette étude est de montrer que l'émergence des citadins dans l'agriculture est une réponse à la dégradation de leurs conditions de vie et facilite le renforcement des rapports sociaux entre les citadins et les ruraux mais les conditions dans lesquelles elle est pratiquée sont source de nuisance tant à l'environnement qu'à la santé humaine. Les cas décrits dans ces lignes et portant sur la ville de Dschang et de Yaoundé (fig.1 & 2) sont caractéristiques de nombreuses villes du Cameroun. Le présent article montre d'abord les mobiles et les enjeux de la profusion du métier de « citadin – agriculteur »<sup>3</sup>, ensuite de s'interroger sur leur

---

<sup>2</sup> L'agriculture est entendue ici au sens large : productions végétales, élevage et pisciculture.

<sup>3</sup> Le « citadin-agriculteur » désigne tout habitant de la ville qui pratique l'agriculture comme activité principale ou secondaire. Ce concept apparaît ambigu parce composé de deux termes opposés : le « citadin », habitant de la cité, donc ne vivant pas de l'activité agricole et l'« agriculteur », travailleur de la terre et censé vivre en milieu rural. Cette ambiguïté sémantique, si l'on s'en tient aux dictionnaires, désigne pourtant une réalité observée dans les villes camerounaises où les citadins pratiquent à la fois les activités agricoles et les activités propres au milieu urbain.

identité, sur les revenus y afférents, l'apport dans la lutte contre la pauvreté en milieu urbain et enfin d'analyser les enjeux sanitaires de l'agriculture.



### Méthodologie

D'un point de vue méthodologique, les expériences mobilisées s'appuient sur une recherche de terrain qui s'est organisée en trois étapes. Un dispositif d'enquêtes auprès de 130 « citadins – agriculteurs » dans la ville de Dschang mis en place dans le cadre de travaux de thèse de Master entre 2004 et 2007. La présente étude fait ressortir les enjeux socio-économiques d'une telle activité. Une synthèse des contributions sur les enjeux sanitaires de l'agriculture urbaine et périurbaine d'un panel de 40 personnes environ composé des chercheurs, des professionnels du secteur agricole, des agriculteurs, des collectivités locales, des citoyens lors des séminaires de réflexion préliminaire organisé à Douala et à Yaoundé pour le compte de l'Atelier international « Agricultures et Développement Urbain en Afrique de l'Ouest et du Centre » tenu à Yaoundé du 31 octobre au 03 novembre 2005. Une lecture croisée des études complémentaires qui analysent les déterminants et la caractérisation des processus d'intensification et les risques sanitaires repérés. A la lecture des travaux des auteurs tels que Moustier et Pagès<sup>4</sup> (1997), on peut aborder l'agriculture urbaine et péri-urbaine comme mode spécifique d'utilisation de l'espace ou comme mode spécifique d'occupation des urbains. Dans les deux cas, c'est la proximité - voire la superposition - de la production et de la consommation urbaine qui est au cœur de la spécificité du péri-urbain. C'est également la compétition entre usage agricole et non agricole des ressources :

<sup>4</sup> Moustier (P.) & Pages (J.), 1997. Le péri-urbain en Afrique : une agriculture en marge ? In : Le Courrier de l'environnement n°32, CIRAD, Économie des filières, Montpellier.

espace, énergie, main-d'œuvre. C'est pourquoi elle sera ici définie comme l'activité dont les ressources et les produits peuvent faire l'objet d'une utilisation urbaine.

## **I. Les enjeux de l'émergence du métier « d'agriculteur urbain » en période de crise**

### ***I.1. Une alternative à la crise économique et caféière***

A partir de 1987, le gouvernement camerounais est véritablement secoué par une sévère crise économique caractérisée par le ralentissement des activités socio-économiques. Ce choc a profondément dérégulé les principaux rouages de l'économie camerounaise et, la conjonction de la dévaluation de 1994 et ses implications ont eu un impact sans précédent sur le pouvoir d'achat de tous les ménages urbains.

L'Etat face à cette crise a élaboré une politique déflationniste. Après le blocage des effets financiers d'avancement depuis 1990, et de diminution d'éléments salariaux indirects (indemnités, allocations familiales, etc.) en 1992, les fonctionnaires ont connu deux baisses successives de salaire. La première en janvier 1993 (réduction de 8 à 20 %) et la seconde en décembre 1993 (de moins de 40 à moins 50 %). A titre illustratif, un cadre supérieur de l'administration qui percevait environ 400 000 francs CFA/mois en décembre 1992, ne touchait plus que 150 000 francs CFA un an plus tard, soit une perte nominale de 65 %. Pour alléger sa charge salariale, environ 20 000 fonctionnaires sur un total de 190 000 ont été licenciés, suivie d'une vague de compression. La masse salariale du secteur industriel est passée de 24,3 milliards en 1988 à 13 milliards de francs Cfa entre 1994-1995 soit une chute de plus de 50% du fait de la compression des effectifs. La privatisation et la liquidation des sociétés publiques et parapubliques ont mis au chômage plusieurs milliers de camerounais qui, progressivement, a fabriqué un nouveau type d'agriculteurs dénommé « *citadins – agriculteurs* » ou encore « *agriculteur urbain* »<sup>5</sup>.

La crise économique des années 1980 a été à l'origine de plusieurs innovations sociales et économiques au Cameroun, innovations qui se veulent palliatives aux différents problèmes posés. En ville, elle a stimulé l'expansion du secteur informel, renforcé les mobilités des citadins vers les campagnes et depuis lors, l'intensité des mouvements de « retour » pousse à évoquer l'hypothèse d'un exode urbain pour les citadins les plus affectés dans les grandes villes. Vu l'engouement accordé à la pratique de l'agriculture par les citadins, tout porte à croire que la crise a plutôt été considérée comme « *un caractère créateur et révélateur* ». Elle a provoqué une sorte de défi ou une réaction de la société confrontée à une nouvelle situation. Les populations urbaines face à cette misère ambiante ont abandonné les activités dites urbaines (*tabl.1*), pour développer des stratégies d'adaptation aux nouvelles conditions économiques et sociales. Les revenus s'étant avérés insuffisants, les chefs de ménages et leurs femmes ont conjugué leurs efforts pour la survie du ménage. Ces efforts se

---

<sup>5</sup> Spore, 1991. Agriculteur en ville : un métier d'avenir ? In : Bulletin bimestriel du CTA, 1-4.

résument par la pratique intensive de l'agriculture traditionnelle et spéculative aux abords des maisons d'habitation et des terrains vagues, etc.

Tableau 1 : Les raisons de l'abandon des activités urbaines par les citoyens au profit de pratiques agricoles urbaines et périurbaines

Raisons d'abandon des activités urbaines	Effectifs	Pourcentages (%)
Faillite de l'ancienne activité	5	17,85
Concurrence et coûts élevés des taxes	3	10,71
Faible rentabilité	8	28,57
Irrégularité et baisse des salaires	3	10,71
Manque de moyens financiers	3	10,71
Licenciement	1	03,57
Insécurité	2	07,14
Retraite	3	10,71
Total	28	100,00

*Source : Lemouogué, 2005*

Nous pouvons conclure que la crise, malgré son aspect pernicieux, a plutôt été un facteur de redécouverte de la terre. La crise a façonné le comportement des citoyens qui sont passés de *l'opulence insultante* à une *gestion rationnelle* des ressources monétaires disponibles c'est-à-dire sortir du salariat pour réapprendre à vivre « petit ». La pratique de l'AUP répond ainsi à une situation socio-économique peu satisfaisante et les citoyens à travers elle, parviennent à améliorer leurs conditions de vie somme toute précaire<sup>6</sup>. Elle révèle une multifonctionnalité pas très souvent mentionnée dans le contexte africain et interpelle quant à la nécessité de son accompagnement, de multiples facettes.

### ***1.2-Un souci d'amortir les dépenses familiales***

La pratique de l'AUP dans les villes moyennes comme Dschang se justifie d'après 39,23 % d'enquêtés par le désir de réduire les dépenses familiales en passant par la réduction de celles allouées à l'alimentation. En effet, cette agriculture joue un rôle essentiel dans une économie citadine en dormance, source de plusieurs types d'insécurité. La dévaluation du franc CFA qui a accompagné la baisse des salaires des employés a exposé les populations à la malnutrition suite aux difficiles conditions d'approvisionnement en denrées alimentaires sur les marchés urbains voire ruraux. Les populations urbaines en tant que acteurs principaux, financièrement démunies sont animées par le souci constant d'améliorer la qualité et la quantité des aliments consommés. Cette motivation s'inscrit en droite ligne dans la logique des citoyens de conserver ou d'augmenter leurs revenus tout en diminuant considérablement leurs dépenses.

<sup>6</sup> Atonfack (L.), 2005. Crise et adaptation en milieu urbain : redécouverte de la terre et impact sur l'environnement dans le Sud-ouest de Yaoundé, mémoire de DEA en Géographie Aménagement Environnement, Université de Dschang, 85p

Ce qui voudrait dire que les revenus tirés des activités urbaines non agricoles sont de loin insuffisants pour leur permettre de répondre à tous les besoins primordiaux, d'où le recours à l'agriculture de proximité.

### ***1.3-L'AUP : un « vivrier d'emplois » dans un contexte de pauvreté***

Des stratégies de lutte contre la pauvreté, l'emploi constitue le principal moyen de s'y affranchir. C'est la raison pour laquelle, l'emploi devrait être au centre des politiques macroéconomiques et sociales comprenant les éléments tels que : les mesures propres à promouvoir l'économie informelle et l'emploi rural par l'établissement de liens avec l'économie formelle ; le cadre législatif et réglementaire favorable ; l'organisation des employeurs et des travailleurs; l'amélioration de la productivité ; la fourniture de services d'appui, y compris des moyens financiers pour promouvoir l'esprit d'entreprise. En l'absence de toutes ces dispositions, les citadins font du « *provisoirement définitif* » qui se mût en du « *définitivement provisoire* », c'est-à-dire toujours prêts à quitter lorsqu'une meilleure occasion leur est offerte. A cet effet, l'AUP, dont le maraîchage notamment en répondant à ce besoin, devient une activité créatrice d'emplois même si, les contraintes liées à l'écoulement et à la commercialisation, poussent une grande partie des producteurs à la considérer comme une activité occasionnelle de survie. Toutefois, à Dschang, comme dans bien d'autres villes camerounaises, cette activité est considérée comme un moyen d'insertion sociale d'autant plus qu'elle offre des emplois à 31,5 % de citadins. Dans cette fourchette, l'agriculture représente l'unique activité pour 20,76 % de « citadins ». Les emplois qui en découlent se classeraient en deux catégories : les emplois agricoles (agriculteurs, ouvriers...) et les emplois non agricoles (« *bayam-sellam* »<sup>7</sup>des produits vivriers et phytosanitaires, tisserands, transporteurs de vivres ...). Dans le circuit commercial, Iyebi et al, (2002)<sup>8</sup> ont estimé que le nombre de détaillants de vivriers à Yaoundé se situerait entre 2 000 et 3 000 dans les principaux marchés de Yaoundé, dont plus de 70 % composés des femmes sans autres emplois. A ces détaillants de vivres s'ajoutent les opérateurs du commerce ambulancier de fruits (ananas, papaye, orange, mangue,...) dont 54 % des vendeurs sont des jeunes déscolarisés.

## **I.4- L'AUP comme facteur d'insertion socio-économique**

### ***1.4.1-Une activité génératrice de revenu***

Un autre enjeu majeur de l'agriculture pour les citadins est la génération des revenus par la vente des produits agricoles et la commercialisation constitue le moteur de l'activité en général. En pourvoyant de revenus aux « cadets sociaux », populations en situation de précarité économique, ces activités

---

<sup>7</sup> Cet anglicisme utilisé dans le Pidgin-English, langue couramment parlée dans la partie anglophone du Cameroun dérivée de l'anglais (buy and sell) signifie revendeur (celui qui achète pour revendre).

<sup>8</sup> Iyebi Mandjek (O.), Moustier (P.), Olinga (M.), 2002. L'approvisionnement de la ville de Yaoundé en produits vivriers : l'organisation au cœur des ajustements. Rapport projet ATP/CIRAD. Montpellier : CIRAD, 21 p.

révèlent une fonction sociale de haute facture. Toutefois, le maraîchage finance dans une certaine mesure le budget du ménage et éventuellement son activité annexe. Pour la plupart de ces producteurs, l'argent obtenu de la vente des légumes est un « revenu net » qui permet de s'acheter des produits de première nécessité ou de payer ses dettes. En effet, l'agriculture urbaine (le maraîchage surtout) est une activité marchande qui oblige le producteur à entrer dans le circuit d'échange et à assumer la relation *production-vente* avec son milieu. Auquel cas, il devra se conformer au calendrier des commerçantes qui jouent un rôle essentiel dans la vie professionnelle du maraîcher, mais sont un des facteurs de réussite ou d'échec de l'entreprise maraîchère. Néanmoins, il faut reconnaître que malgré la concurrence qui affaiblit les producteurs au bénéfice des commerçantes, des familles entières ne doivent leur survie en ville que grâce à la production ou à la commercialisation des produits agricoles et du petit élevage. Malgré les proportions prises par cette activité, les statistiques sur les revenus restent évasives à cause de la tenue d'une *comptabilité de mémoire* par les acteurs concernés. La tenue d'une comptabilité écrite dans une telle activité dépend de la place qu'elle occupe dans le budget familial ou du gain économique tiré par les citadins pour qui l'activité agricole a un objectif purement lucratif. Le traitement des données de terrain a néanmoins révélé que même si 56, 86 % de producteurs gagnent après la vente de la moitié de leur production, moins de 600 000 francs CFA par an, 33, 33 % ont des revenus financiers annuels considérables atteignant parfois 1 800 000 francs CFA par an, preuve que cette activité constitue une alternative à la lutte contre la pauvreté.

#### ***1.4.2- Une source d'insertion social par des investissements divers***

L'investissement des revenus tirés de l'agriculture permet aux citadins d'améliorer leurs conditions de vie et de multiplier leurs sources de revenus pour mieux assurer leur survie en ville. Ces investissements se font sur un double plan : social à travers la satisfaction de certains besoins familiaux et économiques par la création de nouvelles activités génératrices de revenus. Le *tableau 2* est l'illustration plus ou moins globalisante des différents secteurs d'investissement des revenus tirés par les « citadins » des activités agricoles dans la ville de Dschang.

Tableau 2 : Principaux secteurs d'investissement des revenus agricoles

<b>Destinations des revenus</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentages (%)</b>
Tontines et épargnes	41	100
Scolarisation, santé	41	100
Construction des logements + équipements	18	43,90
Commerce	20	48,70
Achat d'un lot de construction	6	14,63
Achat d'un engin de transport	7	17,07
Loyer	4	9,75
Elevage	3	7,31

*Source* : Lemouogué, 2007

Le fort investissement est fonction des besoins familiaux de première nécessité : des obligations telles que la scolarisation des enfants et les besoins sanitaires dans les familles occupent le premier rang. La construction et l'équipement des logements sont aussi d'autres formes d'investissement des revenus tirés de l'AUP. L'impact direct de ces aménagements dans la ville est la « production urbaine » c'est-à-dire l'accroissement de la ville même si ces constructions se font sans aucune planification.

Outre ces investissements sociaux directs, les épargnes faites par les « agriculteurs urbains » dans les tontines et les banques varient de 1000 à 40 000 francs CFA par mois pour les premières catégories et de 100 000 à 800 000 francs CFA par an pour les secondes. Ces épargnes et plus précisément les tontines, constituent une base financière qu'utilisent les citoyens pour résoudre les problèmes quotidiens et ponctuels tels que : les funérailles, les deuils, les besoins domestiques, etc. C'est avec ces fonds que ces catégories socio-professionnelles payent leurs contributions exigibles ou participent aux actions collectives de développement de leurs groupements d'origine. Cette activité permet ainsi aux citoyens non seulement de s'insérer dans la société, mais aussi de manifester, chaque fois que cela est nécessaire, leur solidarité aux actions de développement.

Sur le plan économique, les investissements se résument en la création d'autres activités productrices de revenus représentant environ 73,08 % de tous les investissements réalisés par notre échantillon. Le taux élevé des investissements économiques confirme que l'agriculture pratiquée par les citoyens est la base de création et donc de diversification des activités économiques. Il s'agit de l'activité commerciale qui vient au premier rang dans 48,70 % des cas. Plusieurs citoyens identifiés sont pluriactifs par exemple agriculteurs et « *bayam-sallam* ». Les revenus tirés de l'activité agricole leur permettent soit de renforcer leur capital financier soit de créer de petites maisons de commerces gérées par leurs épouses ou leurs enfants et rarement par des gérants salariés.

Le transport public constitue un autre secteur où investissent les « citoyens ». Il s'agit de l'achat des motos pour le transport intra urbain. Ces motos sont utilisées soit par les « citoyens » après les travaux champêtres, soit, confiées aux conducteurs qui doivent verser au propriétaire au quotidien selon les localités, une recette qui varie entre 1500 et 3000 francs CFA. En définitive, à travers l'activité agricole, les citoyens s'implantent de manière durable et en toute sécurité en ville.

### ***1.5.- Une contribution à l'alimentation des ménages urbains***

L'enjeu alimentaire de l'agriculture urbaine renvoie à la contribution de cette activité dans l'alimentation des ménages. Il faut en outre relever que tous les agriculteurs consomment au moins une partie de leur production même si au départ celle-ci n'était pas destinée à cette fin. De la sorte, la production agricole

urbaine contribue à des degrés divers, en fonction des acteurs et des quantités produites, à l'alimentation des familles. A cet effet, on distingue :

*L'agriculture de prestige* qui contribue pour moins de 10 % dans la nutrition de 20,76 % de ménages dans la ville de Dschang. Cette proportion regroupe les citadins qui la pratiquent comme loisir, c'est-à-dire que l'agriculture n'est pas indispensable pour la survie du ménage. Elle inclue aussi des citadins incapables d'accéder à de vastes parcelles pour réaliser d'importantes productions; d'où l'exploitation de très petites superficies dont les produits ne sont pas importants mais contribuent tout de même à compléter l'alimentation familiale sur une courte période.

*L'agriculture d'autoconsommation* pratiquée par les ménages urbains qui vivent entièrement de l'agriculture urbaine et périurbaine représentant 13,07 % de l'échantillon. Ce sont des ménages dont l'essentiel ou la totalité de la consommation annuelle provient de l'activité agricole exercée par ces derniers. L'objectif de l'activité étant la vente et la consommation familiale. Dans ce cas, l'agriculture contribue à 100 % dans ces ménages parce que, pour un repas, le citadin utilise sa propre production et achète uniquement les ingrédients manquant en utilisant les revenus qu'a générés l'activité agricole.

*L'agriculture de subsistance* en milieu urbain qui contribue à hauteur de 50 % à l'alimentation et représente 46,15 % de l'ensemble des ménages qui tirent une part substantielle de leur alimentation de l'activité agricole urbaine à cause de la pauvreté qui se développe en milieu urbain. Dans un tel contexte, des travaux d'ordre socio-politique mettent l'accent sur l'enjeu de l'implication des urbains dans l'agriculture afin de réduire les dépenses allouées à l'alimentation. Les effets positifs de cette implication sont soulignés par nombre d'auteurs, même si des données précises sur l'impact en termes de revenus et de consommation sont rarement disponibles. En 1990, les ménages de la moitié des plus grandes villes des pays en développement dépensaient plus de la moitié de leur revenu moyen en nourriture ; des enquêtes de la fin des années 1980 au Kenya, à Bamako, à Dar es Salaam, ainsi qu'en Égypte, montraient que les ménages urbains pauvres consacraient entre 60 et 90% de leur revenu en alimentation<sup>9</sup>. L'agriculture urbaine et péri-urbaine est donc à promouvoir car *l'enjeu est alimentaire et économique*.

Ce constat laisse apparaître en filigrane les économies réalisées par les citadins qui consomment les produits locaux auxquels s'ajoutent des avantages que procure la diversité des denrées consommées en terme de quantité et de qualité. Aussi, la production agricole urbaine et périurbaine permet aux citadins d'assurer leur nutrition de manière permanente. Si l'approvisionnement des villes en denrées alimentaires par les ruraux est fonction des saisons et des types de cultures, les produits du maraîchage urbain, bénéficiant de nouvelles techniques culturales, et sont commercialisés et consommés tout le long de l'année. Les rôles sociaux et économiques de l'AUP ont contribué à la

---

<sup>9</sup> Mougéot (L.), 1993. Urban food reliance: significance and prospects. IDRC reports, 21(3)



diversification des acteurs, des cultures et multiplié les formes de conquête de l'espace.

## II. Multi acteurs, diversification agricole et conquête de l'espace

### II.1. La typologie d'acteurs

Les acteurs de l'agriculture urbaine et périurbaine (*tabl.3*) se recrutent parmi les fonctionnaires en activité, les déflatés des sociétés publiques et parapubliques, les ménagères, les jeunes déscolarisés et les sans emplois diplômés de l'enseignement supérieur (licenciés...). Tous ces acteurs se regrouperaient en trois principales catégories : les *producteurs à plein temps*, à *temps partiel* et les *temporaires*. Cette classification n'est qu'indicative, car certains producteurs se trouvent dans l'une et l'autre catégorie et, d'une année à l'autre, le statut des uns et des autres varie selon la conjoncture économique, sociale et politique du moment. Une tel constat a été établi à Lomé (Togo) où les résultats d'une étude<sup>10</sup> ont démontré qu'il existe une sous classification basée sur la *dimension* et le *mode d'utilisation* des parcelles cultivées pour un éventuel calcul de rentabilité des jardins. Il est à noter que 63 % des producteurs occupent de façon précaire les parcelles dont la plupart appartiennent à l'Etat (réserves administratives), 23 % louent, 6 % sont propriétaires et 8 % bénéficient de parcelles prêtées. La production agricole ou plus spécifiquement la production maraîchère, destinée à la vente, constitue le principal moyen de subsistance des producteurs à plein temps. Les chômeurs qui se risquent dans l'agriculture maraîchère en attendant trouver une autre activité, ou des jeunes qui n'ont pas trouvé de travail après leur scolarité forment le lot de producteurs temporaires. Dans les bas-fonds marécageux de Yaoundé par exemple, les exploitations maraîchères sont aussi tenues par les femmes bamiléké, bété (*éton* et parfois *évondo*) et *mbamoise* (*yambassa*), aidées dans leurs tâches par leurs enfants.

**Tableau 3** : Typologie d'activités agricoles en fonction des acteurs

Typologies d'activités agricoles	Principale	Secondaire	Sentimentale	Commerciale
<b>Acteurs</b>	Retraités, migrants de retour	Fonctionnaires, pluriactifs	Fonctionnaires-pluriactifs	Sans emplois
<b>Raisons justifiant le choix des acteurs</b>	Subsistance et petit commerce	Revenus monétaires supplémentaires	Plaisir, identité	Commerce
<b>Espèces cultivées</b>	Cultures vivrières	Cultures vivrières	Vivrier et maraîcher	Cultures maraîchères
<b>Zones mises en valeur</b>	Quartiers périphériques	Quartiers périphériques	Proximité des maisons d'habitations	Terrains vierges et bas-fonds marécageux

*Source* : Atonfack, 2005

<sup>10</sup> Schilter (Ch.), 1991. « L'agriculture urbaine à Lomé », Paris, Karthala, 334p.

S'il est vrai que l'AUP constitue une activité de substitution, elle représente, pour une partie des producteurs, une « continuité » entre la vie rurale et la vie urbaine, les empêchant de rompre le lien qui les lie à un vécu. Les fonctionnaires en activité la pratiquent au même titre que les sans emploi en vue « d'arrondir leur fin du mois » devenue de plus en plus difficile à cause de la baisse du pouvoir d'achat.

## **II.2. La typologie de cultures pratiquées par les « citadins »**

### ***II.2.1. Le vivrier marchand***

Les cultures vivrières encore appelées cultures de subsistance, sont destinées à la nutrition de la famille ; les surplus commercialisés sont rares. A ce type s'ajouterait la production vivrière de type marchand, commercialisé pour s'assurer ou compléter les revenus issus d'activités diverses. Ne nécessitant pas un investissement contraignant, le vivrier marchand est pratiqué par 98,46 % des enquêtés. Les principales cultures vivrières pratiquées par les « citadins-agriculteurs » sont classées par ordre d'importance. Le maïs (*Zea mays*) et le haricot (*Phaseolus spp*) ont la particularité d'être des plantes à cycles végétatifs très courts, cultivés deux fois par an : la première campagne se situe entre mars et juin voire juillet et la seconde d'octobre à janvier. Les autres cultures à savoir : la banane douce et le bananier plantain (*Musa paradisiaca*) ne sont pratiquées que par des citadins propriétaires des parcelles exploitées selon le faire valoir direct, car, ce sont des cultures pérennes qui occupent de manière permanente la terre. Outre les cultures vivrières citées plus haut, les « citadins-agriculteurs » cultivent par ordre d'importance l'arachide, la pomme de terre (*Solanum tuberosum*), le macabo (*Xanthosoma sagittifolium*), le taro (*Colocasia antiquorum*), la patate douce (*Ipomea batatas*), le manioc (*Manihot esculenta*), le soja et les petits pois, etc.

### ***II.2.2. Les cultures maraîchères***

Les cultures maraîchères pratiquées par les « citadins » sont autant variées que les cultures vivrières. Le choix des cultures ne dépend pas forcément des besoins familiaux en alimentation comme nous avons vu précédemment, mais plutôt de la maîtrise des techniques de production, des moyens financiers et surtout de la disponibilité des marchés d'écoulement. Les citadins producteurs des cultures maraîchères sont peu nombreux comparativement à l'ensemble des producteurs. Leurs exigences, en travail et en investissements financiers, génèrent une sorte de spécialisation des agriculteurs en la production de ces cultures en fonction du genre. Dans l'ensemble, 46,15 % de l'échantillon pratiquent au moins une culture maraîchère dans l'espace périurbain de Dschang avec : 25,38 % de femmes et 20,76 % d'hommes. La spécialisation des hommes dans cette activité s'exprime par la maîtrise des techniques de production et la possibilité d'accroître leurs investissements pour produire d'avantage, leur souci d'en tirer des ressources financières pour supporter les

charges familiales. Il se développerait une logique de densification et d'intensification des cultures<sup>11</sup>. Le mode d'utilisation de l'espace et les techniques d'irrigation utilisés (par aspersion, par motopompe...) sont divers et variés surtout lorsqu'il s'agit de la pratique des cultures de contre saison (photo 1 et 2). L'enjeu majeur est d'apporter une quantité d'eau suffisante à la plante tout en évitant au maximum les pertes d'eau.



**Photo 1 : Mode d'utilisation de l'espace**  
*Haut : Bas-fond cultivé (Nkolodom) dans la périphérie de Yaoundé.*  
*Bas : Cohabitation vivrier - maraîchage*

**Photo 2 : Dispositifs d'irrigation utilisés par les "agriculteurs"**  
*Haut : Dispositifs d'irrigation par motopompe*  
*Bas : Dispositifs d'irrigation par aspersion*

Dans l'ensemble, les cultures maraîchères pratiquées par les citadins sont par ordre de fréquence la morelle noire et l'oignon, la tomate, le poivron, le chou, la carotte, le piment, les condiments verts; le gombo, les aubergines. Les produits de ces cultures sont à des degrés divers, destinés à la vente exclusive pour les produits maraîchers (58 %) contre 2 % pour le vivrier et à l'autoconsommation exclusive pour le vivrier (71%) contre 15% destinés aux cultures maraîchères.

<sup>11</sup> Kaffo (C.), 2005. Cultures maraîchères dans les montagnes du Cameroun occidental. In : Cahiers /Agricultures, vol 14, p 520.

### **II.3. De la conquête à la construction de l'espace**

Le caractère dynamique de l'agriculture urbaine<sup>12</sup> se caractérise par l'utilisation des lots non construits par leurs propriétaires, des terrains vacants, des bas-fonds marécageux, des abords des cases et bordures des routes. En fait, si tout espace non encore constructible est utilisé à cet effet, en situation de crise, les populations sont animées par le souci de « *produire pour se nourrir* ». Ainsi, lorsque certains propriétaires terriens construisent sur une partie de terrain, la partie restante sert de « champ ». C'est à la limite pour certains, « *une agriculture sentimentale* ». Si les fonctionnaires et certains agriculteurs attentionnés tiennent parfois compte du site, les agriculteurs occasionnels mettent en valeur des bas-fonds marécageux<sup>13</sup> ainsi que des zones insalubres à l'exemple des bas-fonds de Nkolbisson à Yaoundé) qu'ils obtiennent à tout prix et à tous les prix pour la pratique des cultures de saison sèche. L'agriculture urbaine et péri-urbaine se trouve être une activité en transformation. Cette transformation touche l'utilisation de l'espace, mais également les types d'acteurs qu'elle implique et les systèmes de culture<sup>14</sup>. Dans certains quartiers urbains bien que gardant leur caractère rural se pratique à côté de l'agriculture traditionnelle ou spéculative, un petit élevage qui cohabite avec les personnes. Le non respect des règles d'hygiène alimentaire et pastorale est sujet à de nombreux risques.

### **III.- Les enjeux sanitaires de l'agriculture urbaine et périurbaine**

L'agriculture urbaine crée des emplois, génère des revenus et contribue à l'approvisionnement des villes. Mais de nombreux problèmes sanitaires liés à cette agriculture ont été inventoriés. Ils sont liés aux intrants agricoles, à l'eau, aux déchets solides, aux zoonoses, aux techniques objet de risques pour l'environnement et la santé humaine.

#### ***III.1.- La catégorisation des risques sanitaires***

Les risques sanitaires sont relatifs à l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques en production agricole et des produits vétérinaires dans les élevages (volailles, porcins, petits ruminants etc.). Ces problèmes sont récurrents dans les villes de Douala et de Yaoundé. Mais dans l'ensemble, les investigations ont pu déceler l'utilisation excessive et incontrôlée des engrais chimiques et des pesticides. Animés par l'appât du gain, les producteurs sont ni formés ou

---

<sup>12</sup> Saoude (M.), 2000. Dynamique de l'agriculture urbaine à l'Ouest-Cameroun : Cas des villes de Dschang et Bafoussam, mémoire de maîtrise en sociologie et économie rurale, Université de Dschang, 102p.

<sup>13</sup> Nguengang (P.), Parrot (L.), Lejoly (J.) & Joiris (V.) 2005. Mise en valeur des bas-fonds à Yaoundé : système de production, savoir-faire traditionnel et potentialités d'une agriculture urbaine et périurbaine en développement. In : Actes de l'Atelier International 31 oct.-03 nov. 2005 : « Agricultures et développement Urbain en Afrique de l'Ouest et du Centre », Yaoundé-Cameroun, pp 229-236

<sup>14</sup> Moustier (P.) & Pages (J.), 1997. Le péri-urbain en Afrique : une agriculture en marge ? In : Le Courrier de l'environnement n°32, CIRAD, Économie des filières, Montpellier.

informés sur l'utilisation des engrais et pesticides. De cette méconnaissance, se dégagent une insécurité totale due à l'irrespect des délais d'attente avant la récolte et le mode de gestion des emballages phytosanitaires. Le mauvais usage des eaux usées, des eaux d'égouts non traitées dans l'irrigation, des déchets ménagers et agropastoraux, des déchets organiques solides insuffisamment traités, entraîne la pollution des nappes phréatiques et la contamination des cultures par des organismes pathogènes tels que les bactéries, les protozoaires, les virus ou les helminthes<sup>15</sup>. Les maladies humaines liées au traitement après récolte, à la commercialisation et à la préparation dans des conditions insalubres de denrées produites localement constituent des risques effectifs de l'AUP. Dans la ville de Yaoundé particulièrement, des études récentes ont mis en évidence la forte pollution des eaux de la nappe phréatique, surtout dans les zones où la population n'a pas accès au réseau de distribution d'eau potable<sup>16</sup>.

### **III.2. Les signes et les conséquences écologiques des risques sanitaires inhérents à la pratique de l'AUP**

Malgré l'absence de renseignements directement comparables s'agissant de l'importance globale des risques pour la santé des différentes catégories ci-dessus, le classement s'est établi d'après les estimations du danger qu'ils représentent pour la santé humaine (du risque le plus élevé au plus faible). Ainsi, il découle donc que l'agriculture urbaine est directement ou indirectement porteuse de risques « potentiels » et de risques « effectifs » pour la santé humaine, surtout celle pratiquée dans les bas-fonds insalubres. À Yaoundé par exemple, ces bas-fonds se trouvent pour la plupart, en contrebas des stations d'épuration dont les eaux d'égouts proviennent par exemple des camps S.I.C (Société Immobilière du Cameroun) de Mendong, de la Cité Verte et de Grand Messa. Ces eaux non traitées sont déversées dans les marécages où se pratique le maraîchage. Dans le cas d'espèce, les analyses montrent que les eaux utilisées pour l'arrosage des cultures dans les bas-fonds de Nkolbisson par exemple, contiennent des graisses, des débris glucidiques et des substances chimiques diverses ainsi que de nombreux micro-organismes indicateurs de contaminations fécales. Ces eaux étant utilisées non seulement pour l'irrigation, mais également pour le lavage de produits, on note des fréquences élevées de typhoïde, diarrhée et amibiase dans les zones de bas-fonds. La forme de contamination la plus redoutée demeure la consommation des produits alimentaires provenant des milieux aquatiques pollués.

Les risques sanitaires et les conséquences écologiques des systèmes de production agricole en zone urbaine sont imputés à une utilisation inappropriée

---

<sup>15</sup> Cisse (G.), 1999. Risques sanitaires liés à l'utilisation des eaux polluées en maraîchage urbain au Sahel : Cas de Ouagadougou (BF)". In : Sud Sciences et Technologies n°3, pp. 4-13

<sup>16</sup> Cirad, 2005. Quels enjeux sanitaires pour l'agriculture urbaine et périurbaine ? In : Actes de l'atelier international "Agricultures et développement Urbain en Afrique de l'Ouest et du Centre". 31 oct. -03 nov. 2005, Yaoundé-Cameroun), 302 p.

ou excessive des intrants agricoles (pesticides, azote, phosphore, matières organiques brutes contenant des résidus indésirables comme des métaux lourds). Ceux-ci s'infiltrant ou s'écoulent dans les sources d'eau potable, contaminent les sols et les eaux par des micro-organismes, y compris des organismes pathogènes, polluent l'atmosphère (par exemple, le gaz carbonique et le méthane des matières organiques, l'ammoniaque, l'oxyde azoteux et l'oxyde d'azote provenant des nitrates) et dérangent à cause des mauvaises odeurs. En particulier, la production (notamment les légumes à feuilles) est souvent contaminée par un excès de pulvérisation de produits chimiques. Il s'agit dans de nombreux cas, des produits phytosanitaires interdits dans d'autres pays en raison de leur caractère dangereux pour l'homme. C'est ainsi qu'on retrouve dans le fruit cueilli derrière la case et immédiatement consommé par manque de formation globale des producteurs, des résidus de pesticides. En outre, des zoonoses<sup>17</sup> et des problèmes de santé publique vétérinaire apparaissent à cause de l'application de méthodes de production animale intensive sans espace et matériel adéquats.

Somme toute, nombreux sont les facteurs qui font accroître les dangers relatifs à la pratique de l'agriculture urbaine. Il s'agit de l'intérêt économique et social de l'agriculture urbaine pour des ménages pauvres, l'existence de nombreux faits accomplis d'utilisation d'eau polluée par des populations peu conscientes des risques sanitaires, la faiblesse des institutions publiques susceptibles de faire respecter des directives sanitaires ou de mettre en place des ouvrages de traitement collectif des eaux usées, la pauvreté et la vulnérabilité des acteurs (populations défavorisées).

## **Conclusion**

Au regard de ce qui précède, force est de constater que la pratique de l'AUP est devenue l'expression d'un malaise économique (chômage, sous-emploi, pauvreté) qui a conduit une partie de la population citadine à inventer de nouvelles solutions pour s'assurer d'un revenu. C'est dans ce contexte que se développe l'agriculture urbaine à Yaoundé et dans bien d'autres villes camerounaises (Douala et Dschang) ainsi qu'en Afrique de l'Ouest (Lomé, Accra,...). Si elle constitue une des réponses au déficit alimentaire de plus en plus chronique d'un certain milieu citadin, elle permet avant tout de contribuer, par la vente des produits agricoles, à l'amélioration de la situation économique et financière de nombreuses familles vivant dans des situations précaires. Malgré le fait que sa pratique soit une source de nuisance en milieu urbain, l'on ne s'aurait l'interdire de façon formelle. Les administrations en charge du développement urbain (santé, environnement et planification urbaine) doivent plutôt procéder à la réglementation de l'activité, à l'évacuation des ordures,

---

<sup>17</sup> Les affections zoonotiques sont des maladies infectieuses transmises par le contact direct de l'homme avec les animaux lors des processus de production ou par ingestion de produits de l'élevage contaminés.

assainir les eaux et développer des marqueurs agricoles de la qualité de vie dans les villes, et constituer une plate-forme d'acteurs autour des risques sanitaires. L'enjeu et la réalité de l'implication des urbains dans les activités de production agricole doivent être replacés dans le contexte africain, caractérisé par une explosion démographique, un développement de la pauvreté en milieu urbain, et des systèmes de transport ville-campagne souvent dégradés.

## Bibliographie

**Atonfack (L.), 2005.** *Crise et adaptation en milieu urbain : redécouverte de la terre et impact sur l'environnement dans le Sud-ouest de Yaoundé*, mémoire de DEA en Géographie Aménagement Environnement, Université de Dschang, 85p.

**CIRAD, 2005.** Quels enjeux sanitaires pour l'agriculture urbaine et périurbaine ? In : Actes de l'atelier « *Agricultures et développement Urbain en Afrique de l'Ouest et du Centre* ». 31 oct. -03 nov. 2005, Yaoundé-Cameroun), 302 p.

**Cisse (G.), 1999.** Risques sanitaires liés à l'utilisation des eaux polluées en maraîchage urbain au Sahel : Cas de Ouagadougou (BF). In : *Sud Sciences et Technologies* n°3, pp. 4-13.

**Dongmo (J. L.), 1981.** *Le dynamisme Bamiléké, maîtrise de l'espace urbain*, Edition CEPER, Yaoundé, 293p.

**Iyebi Mandjek (O.), Moustier (P.), Olinga (M.), 2002.** L'approvisionnement de la ville de Yaoundé en produits vivriers : l'organisation au cœur des ajustements. Rapport projet ATP/CIRAD. Montpellier : CIRAD, 21 p.

**Kaffo (C.), 2005.** Cultures maraîchères dans les montagnes du Cameroun occidental. In : *Cahiers / Agricultures*, vol 14 : 517-24.

**Lemouogue (J.), 2007.** « Citadins – agriculteurs » et mutations des relations ville/campagne dans le périurbain d'une ville moyenne : cas de la ville de Dschang (Ouest-Cameroun). Thèse de Master de Géographie, Université de Dschang, 157p.

**Mougeot (L.), 1993.** Urban food reliance: significance and prospects. *IDRC reports*, 21(3).

**Moustier (P.) Et Pages (J.), 1997.** Le péri-urbain en Afrique : une agriculture en marge ? In : *Le Courrier de l'environnement* n°32, CIRAD, Économie des filières, Montpellier.

**Nguegang (P.), Parrot (L.), Lejoly (J.), Joiris (V.) 2005.** Mise en valeur des bas-fonds à Yaoundé : système de production, savoir-faire traditionnel et potentialités d'une agriculture urbaine et périurbaine en développement. In : Actes de l'Atelier International 31 oct.-03 nov. 2005 : « *Agricultures et développement Urbain en Afrique de l'Ouest et du Centre* », Yaoundé-Cameroun, pp 229-236.

**Saounde (M.), 2000.** *Dynamique de l'agriculture urbaine à l'Ouest-Cameroun : Cas des villes de Dschang et Bafoussam*, mémoire de maîtrise en sociologie et économie rurale, Université de Dschang, 102p.

**Schilter (Ch.), 1991.** L'agriculture urbaine : une activité créatrice d'emplois, en économie de survie (le cas de Lomé). In : *Cahier des Sciences Humaines*. 27 (7-2) : pp. 159-768.

**Schilter (Ch.), 1991.** « *L'agriculture urbaine à Lomé* », Paris, Karthala, 334p.

**Spore, 1991.** Agriculteur en ville : un métier d'avenir ? In : *Bulletin bimestriel du CTA*, 1-4.

**Temple (L.), Moustier (P.), 2004.** Les fonctions et contraintes de l'agriculture périurbaine de quelques villes africaines (Yaoundé, Cotonou, Dakar). In : *Cahiers / Agricultures*. Vol. 13, N° 1, pp. 15-22.



## **L'ARRONDISSEMENT DE N'JOMBE-PENJA (CAMEROUN) ENTRE LE GROUPE FRUITIER PHP ET LES EXPLOITATIONS PAYSANNES**

**Médard LIEUGOMG**

Chargé de cours au département de Géographie  
Université de Nganoudéré (Cameroun)

### **Résumé**

Dans un contexte de mondialisation, de désengagement de l'Etat et de mutations socio-économiques favorisées par la crise économique de la fin des années 1980, les agriculteurs camerounais rencontrent des problèmes d'accès et de gestion des ressources (foncier, eau, forêts, ...), vitales pour leur développement durable. C'est le cas dans l'arrondissement de N'jombe-Penja, une région d'immigration et de développement des plantations capitalistes (sols volcaniques très fertiles, proximité de la ville portuaire de Douala, d'une part, et des provinces surpeuplées de l'Ouest et du Nord-Ouest, d'autre part). Le devenir de l'agriculture dans cette région est fonction des décompositions/ recompositions socio-économiques et spatiales (réseaux socio-économiques, entreprises privatisées, décomposition et intégration des petites exploitations capitalistes, migrants de retour, etc.).

### **Mots clés**

Migrations, conflits fonciers, exploitations paysannes, plantations capitalistes, autochtones, allogènes.

### **Abstract**

Within the framework of globalization, State disengagement and socio-economic transformations orchestrated by the economic crises of the late 'eighties, Cameroon's agriculture is plagued by problems of access and management of resources (land, water, forests, etc), all very vital for its sustainable development. That exactly is the case with the Sub-division of N'jombe-Penja, a region of immigration and the development of capitalist plantations (rich volcanic soils, proximity to the seaport town of Douala and to the overpopulated provinces of the West and North-West). The future of agriculture in this region depends on socio-economic and spatial decomposition/recomposition (socio-economic networks, private enterprises, decomposition and integration of small capitalist exploitations, returning migrants, etc).

### **Key-words**

Migrations, Land conflicts, Rural exploitations, Capitalist plantations, Autochthons, Halogens.

### **Introduction**

Le département du Mounjo, en général, et l'arrondissement de Njombe-Penja, en particulier, est l'une des régions du Cameroun où les problèmes fonciers sont plus marqués aujourd'hui. En effet, cette région est convoitée pour son sol très fertile (sol volcanique et favorable à l'installation des grandes plantations).

Ces dernières années, le département du Moungo est confronté à de nouvelles situations : Le groupe fruitier PHP y évolue par intégration des exploitations capitalistes et paysannes, moyennant le paiement des frais locatifs à ses propriétaires. Les relations entre les exploitants « *allogènes* » et les « *autochtones* » autrefois amicales et même fraternelles sont devenues désormais conflictuelles. Par ailleurs, le nombre de revendications foncières augmente progressivement et s'accompagne de conflits ouverts ou latents. Les concepts d'autochtone et d'allogène émergent et les réseaux socio-économiques et socio-politiques se construisent ici et là.

Ces oppositions entre autochtones et allochtones sont-elles à replacer dans la dynamique agraire du groupe fruitier PHP ou des mutations socio-économiques et politiques en cours dans le pays en général et dans l'arrondissement de Njombe-Penja en particulier ? Comment en est-on réellement arrivé là et quel mode de gestion des conflits les acteurs en présence adoptent-ils ?

### Objectifs

Ce travail analyse les facteurs (facteurs explicatifs) qui sont à l'origine de la recrudescence des compétitions/conflits fonciers opposant les autochtones aux allogènes dans l'arrondissement de Njombe-Penja, région toujours convoitée pour les avantages qu'elle offre au plan agricole. Ces compétitions/conflits peuvent être mis en rapport avec la dynamique agraire du groupe fruitier PHP et les mutations socio-économiques et politiques en cours au Cameroun.

### Méthodes

Nos observations découlent des enquêtes de terrain (entretien semi-directif) menées au cours de nos séjours dans le département du Moungo où nous étudions les mutations rurales et leurs conséquences socio-économiques. Dans l'arrondissement de Njombé-Penja, cinq villages ont été enquêtés. Leur choix ont tenu compte de l'origine des habitants (autochtones ou allogènes), des types d'exploitations (agriculture vivrière, agriculture commerciale) et d'exploitants (propriétaires ou locataires de la terre...).

**Tableau n° 1 : Les villages concernés par l'enquête**

<i>Villages</i>	<i>Mpoula</i>	<i>Bonadam</i>	<i>Mbome</i>	<i>Njombe<sup>1</sup></i>	<i>Penja<sup>2</sup></i>	<i>Total</i>
<i>Autochtones</i>	20	12	13	8	5	58
<i>allogènes</i>	0	0	0	45	25	70
<i>Total</i>	20	12	13	53	30	128

<sup>1</sup> Les allogènes sont majoritaires dans ces localités contrairement aux trois autres qui sont peuplés exclusivement d'autochtones.

<sup>2</sup> Les allogènes sont majoritaires dans ces localités contrairement aux trois autres qui sont peuplés exclusivement d'autochtones.

La collecte des informations s'est faite sur le terrain du 25 juillet au 20 août 2005, parallèlement à l'exploitation des documents écrits (rapports administratifs et techniques, ouvrages et revues, images, cartes, etc.) sur le sujet et la région.

Les entretiens avaient pour but d'avoir leurs opinions sur l'accès et la gestion des ressources foncières dans le passé et dans le contexte socio-économique actuel.

Nous avons, ensuite, rencontré les autorités administratives, traditionnelles et du maintien de l'ordre (gendarmerie) pour avoir une idée sur la gestion des conflits et leur ampleur.

## **Résultats**

### **I. L'arrondissement de N'jombe-Penja, une région d'immigration**

Le département du Moungo, en général, et l'arrondissement de Njombe-Penja, en particulier, est une zone d'immigration et de convoitise.

#### **I.1. Les raisons de la convoitise**

Les raisons de cette convoitise sont d'ordre physique, humain et économique.

##### **I.1.1. L'arrondissement de Njombe-Penja, un espace favorable aux plantations**

Couvrant une superficie de 260 km<sup>2</sup>, l'arrondissement de Njombe-Penja fait partie du département du Moungo qui se situe entre 4°10 et 5°25 de latitude nord et 9°23 et 10°6 de longitude est. Cet arrondissement est la partie centrale de ce département qui s'étire sur 170 kilomètres entre la province de l'Ouest au Nord et le département du Wouri au sud. Le département du Nkam et la province du Sud-Ouest forment respectivement les frontières ouest et est.

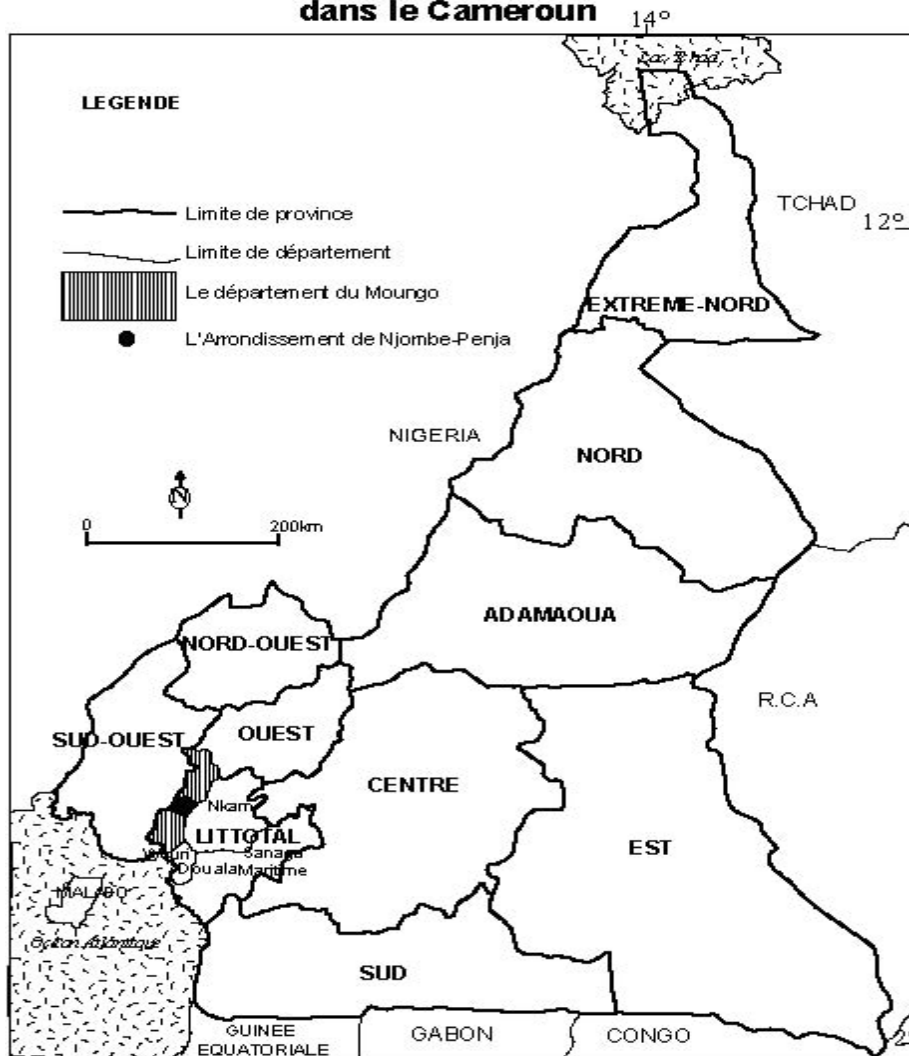
Cette situation géographique favorable fait que l'arrondissement de Njombe-Penja bénéficie de certains atouts naturels. En effet :

- sa topographie qui présente dans le secteur sud jusqu'à Mbanga, un relief peu accidenté, prolongement de la plaine côtière avec une altitude moyenne de 70m, est une plaine où s'est développée la culture bananière. Le secteur nord, plus accidenté, a connu partout la caféiculture ;
- c'est un graben dont le fond a accueilli d'importantes coulées de laves quaternaires, voire plus récentes (Geze, 1943). Recouvert par des dépôts éoliens de cendres, lapillis et scories, les sols de cette région sont particulièrement fertiles (Sieffermann, 1973) ;
- son climat équatorial est chaud et pluvieux, avec une longue saison des pluies qui dure 9 mois. Le total moyen annuel est de 2 500 mm. La température

moyenne est de 26°C avec les minima de 19°C et les maxima de 33°C. L'insolation varie de 1686 à 1875 heures/an avec un minimum de 41,2 heures mensuelles et un maximum de 243,3 heures.

Ces atouts physiques ne suffisent pas pour expliquer le peuplement de cette région. Les phénomènes humains ont également joué un rôle important. La proximité de la ville portuaire de Douala, d'une part, et des provinces surpeuplées de l'Ouest et du Nord-Ouest, d'autre part, vont militer en faveur de l'implantation des plantations capitalistes et paysannes depuis l'époque coloniale. La carte n°1 présente l'arrondissement de Njombe-Penja.

**Fig. 1 : Localisation de njombe-Penja dans le Cameroun**



Source : Atlas de la République Unie du Cameroun, édition Jeune Afrique, Paris, 1979, p. 37.

### I.1.2. Un espace progressivement occupé par les allogènes

En tant que zone économique favorable, le Moungo, en général, et l'arrondissement de Njombe-Penja, en particulier, est un espace d'immigration. Cet espace a attiré beaucoup de gens. Sur les 400 000 âmes qui peuplent le Moungo, 39 500<sup>3</sup> sont concentrées dans l'arrondissement de Njombe-Penja. La population de cette région s'est développée surtout à partir du 19<sup>ème</sup> siècle avec la création des plantations coloniales, puis en 1906, à la faveur de la construction du chemin de fer. En effet, dès leur installation au Cameroun, les colons allemands ont lancé de grands chantiers dans le département du Moungo : la voie ferrée reliant Douala à Nkongsamba, la construction de la route reliant Douala au pays Bamiléké, les chantiers forestiers et la création des plantations. Ces différents chantiers nécessitaient de gros besoins en main d'œuvre que la région ne pouvait couvrir parce qu'elle est sous peuplée et, en plus, les autochtones ne voulaient pas travailler dans les exploitations européennes. Le recours à l'arrière-pays, surtout aux hauts plateaux de l'Ouest était la solution. L'installation des populations venant des autres régions (hauts plateaux de l'Ouest) fut au départ forcée. C'est plus tard qu'elle devient volontaire, après la suppression du travail forcé.

Aujourd'hui, les allogènes (Duala, Bassa, Fang-Béti et surtout les Bamiléké) y sont plus nombreux que les autochtones (Bafun, Bonkeng, Miamolo). Selon le Bureau National du Recensement, de 1976 à 1987, les Bamiléké à eux seuls constituent 49,5% d'immigrants dans le Moungo. Le tableau suivant présente l'occupation du Moungo par la population bamiléké.

**Tableau n° 2 : Les Bamiléké et l'occupation du Moungo**

Arrondissement	1947			1957		
	Pop. totale	Pop. Bamiléké	%	Pop. totale	Pop. Bamiléké	%
Dibombari	21 086	1 523	7.22	16 126	2 085	12.92
<b>Mbanga<sup>4</sup></b>	<b>6 100</b>	<b>3 700</b>	<b>60.65</b>	<b>13 882</b>	<b>10 167</b>	<b>73.23</b>
Loum	9 236	6 315	68.37	22 844	15 534	68
Manjo	9 946	5 172	52	18 519	11 378	61.44
Nkongsamba	4 880	648	13.27	10 863	2 953	27.18
Melong	8 670	867	10	18 122	7 505	41.41
Ville de Nkongsamba	8 785	4 700	53.50	18 619	15 665	84.13
<b>Total</b>	<b>68 092</b>	<b>22 266</b>	<b>32.69</b>	<b>120 975</b>	<b>65 288</b>	<b>53.5</b>

*Source* : Kouosseu J., p. 33

<sup>3</sup> Rapport de la Délégation départementale de l'Agriculture du Moungo (1999-2000), cité par Mbebo B. (2002, p.19)

<sup>4</sup> L'actuel arrondissement de Njombe-Penja faisait partie à cette époque de la subdivision de Mbanga.

Il ressort du tableau n° 2 ci-dessus que les Bamiléké constituent l'immense majorité des immigrés. Tout le département du Moungo est devenu une zone de colonisation Bamiléké (Kouosseu, 1989) parce que les autochtones déjà peu nombreux, refusaient de travailler dans les plantations européennes. Les autres allogènes (Basaa, Bamoun, Fang-Béti, etc.) sont numériquement peu importants et avec le temps, leur nombre va baisser. 67,36% en 1947 et 39,35% dans la subdivision de Mbanga, en 1957, ils ne représentent plus que 37,76% et 26,76 à Mbanga. La raison de cette baisse est attribuée à la fin des chantiers et autres exploitations, ainsi qu'à l'exode rural. Les véritables « *allogènes* », ceux qu'on qualifie, ici, comme tels sont, aujourd'hui, les Bamiléké qui occupent la quasi-totalité des terres destinées à l'agriculture paysanne. Venus d'abord en qualité d'esclaves et de manœuvres, ils y ont progressivement acquis des terres.

## **I.2. Les techniques d'acquisition des terres**

Les allogènes avaient plusieurs techniques d'occupation des terres. Dongmo (1981) en mentionne 7 :

- les concessions administratives : Avant la Deuxième Guerre Mondiale, deux Bamiléké bénéficiaient des concessions rurales à Mélong (dans le nord Moungo) ;
- les concessions forcées : la crise économique de 1928-1932 contribue à faire des allogènes les propriétaires des terres. En effet, face à l'incapacité de leurs employeurs Duala et autochtones de leur verser leur salaire en argent, ils le firent en nature en leur concédant des parcelles de leurs terres ;
- la négociation : certains allogènes négocièrent directement avec les autochtones dans les concessions indigènes, malgré l'interdiction faite par l'Administration de vendre ces terres aux étrangers. Pour contourner cette interdiction, les autochtones concédaient ces terres moyennant, non pas de l'argent mais des cadeaux : morue, tabac, tissu, vin, etc. ;
- le gage : Les autochtones mettaient aussi leurs terres en gage pour emprunter de l'argent. Incapables de rembourser, ils proposaient au prêteur de les acheter ;
- le don : il suffisait à un allogène de gagner l'estime d'un autochtone pour qu'il lui cède une parcelle de terre. Aucun papier n'était signé pour matérialiser ce don. A la mort du donateur, ses descendants revendiquaient la terre de leurs ancêtres ;
- l'occupation abusive : certains allogènes se comportèrent comme s'ils avaient tous les droits. Ils défrichèrent la forêt sans demander l'autorisation du propriétaire. Ce mode était moins utilisé à cause de la farouche opposition des autochtones ;
- l'achat direct : les allogènes les plus honnêtes préféraient acheter directement leur parcelle de terre aux autochtones. Mais la vente se faisait pour une période déterminée, le plus souvent la durée était de 30 ans.

Dans les années 1950, quand éclatent des conflits fonciers, beaucoup d'allogènes transforment leur contrat en achat définitif. Ces procédés aboutissent à une véritable colonisation agricole de la région par les allogènes, surtout par les Bamiléké.

## **II. Des conflits aux origines lointaines, réveillés et exacerbés par la politique**

Les problèmes fonciers dans le Moungo, en général, et dans l'arrondissement de Njombe-Penja en particulier, liés aux conjonctures politico-économiques, connaissent deux périodes de paroxysme.

### **II.1. Des relations amicales aux rapports tumultueux**

Les relations autochtones-allogènes, très cordiales avant les années 1950, deviennent tumultueuses après cette période. Le foncier qui avait été le ciment de nombreuses amitiés, devient le nœud des conflits. Au départ, les nouveaux venus étaient fraternellement accueillis. De nombreux liens matrimoniaux s'étaient tissés avec les autochtones. En 1942, sur 1 575 mariages dans la subdivision de Mbanga, 126 étaient contractés par les allogènes dont 105 Bamiléké. Au-delà des mariages, il y avait les relations de concubinage entre les membres des divers groupes.

Jusque dans les années 1950, les conflits fonciers portaient surtout sur la contestation des limites de terrain ou de la superficie de l'exploitation. En effet, l'allogène qui recevait ou achetait une parcelle, faisait venir ses « frères » et avec leur concours il défrichait plus d'espace que prévu. Ce type de conflit (sur les limites ou les superficies) était régulier parce que les limites étaient difficiles à matérialiser. Elles pouvaient être un arbre qui était facilement abattu ou un rocher déplaçable. Plus tard, les conflits portent sur la propriété. Pour l'autochtone, le contrat ne donnait droit qu'à l'usage de la terre qui prendrait fin après la mort de l'un ou de l'autre<sup>5</sup>. Mais pour l'allogène, il achetait le droit de s'installer définitivement. Ce qui veut dire qu'il avait le droit de transmettre cette « propriété » à son successeur. Ce quiproquo va durer jusqu'à ce que les autochtones comprennent qu'ils avaient été dépossédés de leurs terres.

Les élites locales engagées en politique exploitent ces récriminations. Des oppositions se font jour au cours des élections de 1946<sup>6</sup>. En effet, les deux candidats, issus des deux communautés, l'une autochtone et l'autre allogène,

---

<sup>5</sup> Selon Barbier J.C., Champaud J. et Gendreau F. (1983), pour l'homme du Moungo, il y a une différence entre un membre ethniquement apparenté qui pourra s'installer définitivement et un étranger immigré qui n'aura qu'un droit d'usage précaire.

<sup>6</sup> Les relations conflictuelles véritables ont donc commencé après la Deuxième Guerre Mondiale à l'occasion des élections à l'Assemblée Représentative du Cameroun du 27 décembre 1946 et du 19 janvier 1947. Même s'il est vrai qu'avant cette période, les relations entre les deux communautés étaient amicales, il convient de dire qu'il arrivait qu'elles connaissent des moments de tension, mais de façon sporadique et sans réelles conséquences sur la vie harmonieuse des populations.

sont désignés têtes de deux listes concurrentes. Pendant la campagne électorale, le candidat autochtone soutient le refoulement des Bamiléké et la remise des terres aux autochtones. L'autre candidat fait de la préservation des biens des Bamiléké son cheval de bataille. C'est alors que se développe une véritable campagne d'intoxication, de dénigrement et de tribalisme dans toute la région du Moungo.

Le tribalisme étant ainsi semé, les deux communautés ne retrouveront plus l'amitié d'antan. Même l'indépendance du pays et l'instauration du parti unique qui fait de l'unité nationale son principal objectif ne pourront que couvrir cette haine qui va couvrir.

## **II.2. Crise économique, multipartisme et regain de tribalisme**

Après la lutte d'indépendance qui oppose les différents partis politiques (à base tribale), le nouveau régime instaure le parti unique (1966) et ramène le calme au Cameroun. L'heure est à l'unité nationale et les velléités du tribalisme sont étouffées.

Avec la crise économique des années quatre-vingt, le retour au village devient la solution pour certains. La démocratisation de la vie politique, le multipartisme et, surtout, le clientélisme politique, vont réveiller les anciennes rancœurs. Les problèmes fonciers reviennent sur la scène politico-économique<sup>7</sup>. En effet, au départ, il y a une arrivée massive des « *allogènes* » dans la région. Ceux-ci s'accaparent des terres et créent des exploitations agricoles. Plus tard, avec le non respect des us et coutumes et le développement des complexes de supériorité des uns et des autres, la haine et les frustrations s'installent, causant des conflits entre « *autochtones* » et « *allogènes* », entretenus par les hommes politiques. Aujourd'hui, le réveil de ces rancœurs favorise la violence et les affrontements entre les deux communautés.

Le groupe fruitier PHP qui exploite de vastes domaines va indirectement exacerber les revendications (droit de propriété) des terres par les autochtones. En effet, ses grandes avancées spatiales s'accompagnent du paiement des frais de location aux propriétaires des terres. Les autochtones étant les plus intéressés par ce système<sup>8</sup>, voudraient à tout prix récupérer les terres de leurs ancêtres pour les louer au groupe fruitier ou les revendre à un prix fort. 80% d'autochtones interrogés sont pour la remise des terres à la communauté traditionnelle et sont d'accord pour leur location au groupe PHP.

Tandis que les allogènes, à l'unanimité, trouvent que revenir sur ce problème relève purement de l'injustice et du tribalisme.

---

<sup>7</sup> Dans l'arrondissement de Njombe-Penja, les conflits fonciers relèvent de plusieurs ordres. Il y en a qui portent sur les superficies, d'autres sur les limites et enfin les contestations du droit de propriété ou des plaintes qui portent sur la double vente.

<sup>8</sup> Puisque beaucoup d'entre eux ne vivent pas sur place. Ils sont fonctionnaires ou salariés du secteur privé dans les villes.



Par ailleurs, les cas de revendication des terres s'accompagnent très souvent de violence. Il en est ainsi de l'assassinat d'un homme à Njombe. Les enquêtes policières laissent croire à un problème ethnique basé sur les conflits fonciers opposant deux communautés « *autochtones* » (Nyombè et boè) qui se disputaient un terrain dont les principaux acquéreurs étaient des « *allogènes* » (Le Messenger n° 847 de 2000). Le Messenger du 8 juillet 2005 fait état d'un litige, opposant un autochtone aux occupants du quartier « *Vatican* ». Ce conflit a développé une haine entre les différentes parties en conflit qui « *ne se regardent plus simplement qu'en chiens de faïence* ». Les inimités qu'elles se vouent sont telles que les affrontements sont imminents. Les inquiétudes du Messenger sont reprises quelques semaines plus tard par le journal la Nouvelle Expression qui titre son numéro 1546 : « *Du litige foncier à l'autodafé* ». En effet, dans la nuit du 12 au 13 août 2005, les acteurs du conflit sont passés à la violence : deux maisons sont incendiées et près d'une quarantaine de familles expulsées de leurs logements. Si la presque totalité (75,4%) des gens interrogés condamnent ce mode de règlement du conflit, les membres des deux communautés entretiennent une haine qui peut les pousser à une explosion et aboutir à la violence. Un allogène s'est même demandé si cette façon d'agir<sup>9</sup> n'est pas préparée d'avance par toute la communauté autochtone avec le soutien de leurs élites et que ce précédent ne fera pas tâche d'huile ?

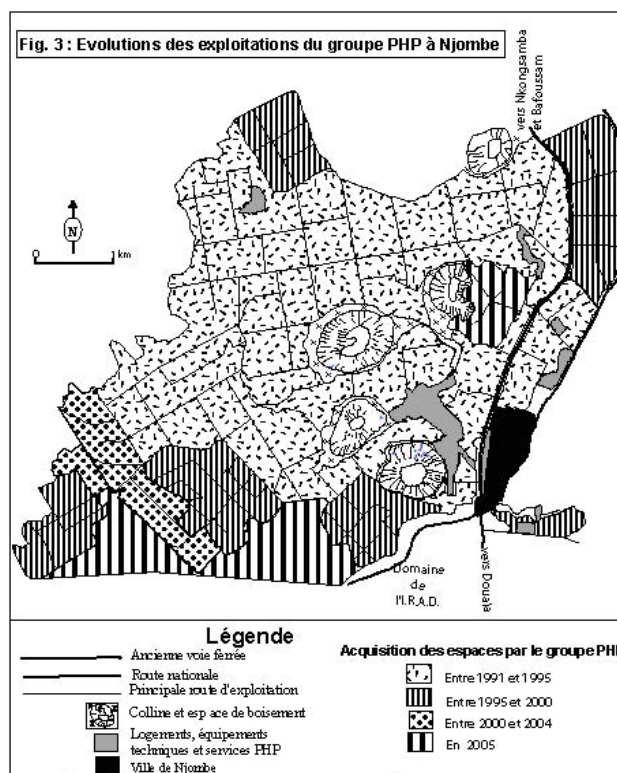
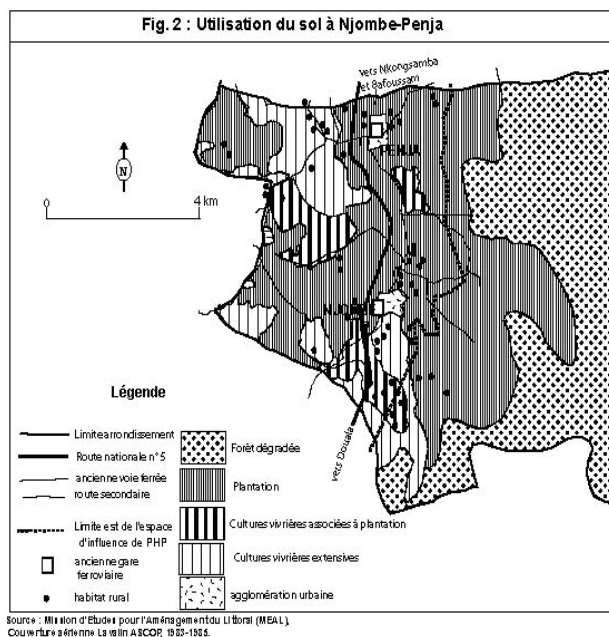
Plus le groupe fruitier gagne en superficie, plus la pression sur les terres se fait vive. Par exemple, de 1998 à 2005, ses surfaces agricoles utiles (SAU) passent de 3 955,5 ha à 4 436<sup>10</sup> ha. Et couvrent des espaces étendus à perte de vue (voir Fig. 2 et 3). En 2005, 967<sup>11</sup> personnes dont 490 dans l'arrondissement de Njombe-Penja, perçoivent mensuellement des frais de location des terres. Cette occupation de l'espace est telle que même les jachères qui étaient exploitées auparavant par les paysannes pour les cultures vivrières sont réservées par le groupe. Et le nombre de plaintes pour troubles de jouissance augmentent à la brigade de gendarmerie de Njombe où celles qu'on ne peut régler sur place sont transférées au parquet du tribunal de première instance de Mbanga. Si la progression spatiale du groupe fruitier inquiète les « *allogènes* », elle est encouragée par les « *autochtones* » (plus de 50%).

---

<sup>9</sup> Alliant justice et violence comme le cas du 12 août où la gendarmerie a regardé le propriétaire du terrain mettre toutes ces familles dehors sous la pluie. La justice lui a donné raison, mais il y a le côté social de l'action.

<sup>10</sup> Source : PHP, Direction des Exploitations, août 2005.

<sup>11</sup> Source : Direction des Relations Extérieures PHP, août 2005.



**Tableau n° 3 : Plaintes à propos des litiges fonciers déposées à la brigade de gendarmerie de Njombe**

Année	Nombre de plaintes	Cas transférés au parquet de Mbanga
2003	102	65
2004	98	56
2005 <sup>12</sup>	59	08

Source : Brigade de Gendarmerie de Njombe

Ces plaintes concernent surtout les revendications de terres (66,7%) ou de limites.

### II.3. Le règlement des conflits

Les conflits fonciers sont réglés en premier ressort par les chefs de quartiers ou par les chefs de villages. Si une solution n'est pas trouvée, les protagonistes sont renvoyés devant l'administration (sous-préfet encore appelé chef de terre) ou le tribunal. Parfois, non contente des décisions rendues par les autorités ci-dessus, l'une des parties peut soit faire appel, soit se rendre justice<sup>13</sup>. Dans le dernier cas, on recourt à la communauté (cas de l'autochtone), surtout aux élites politico-administratives pour faire pression sur l'adversaire et l'amener à entendre raison.

Quel que soit le mode de gestion des conflits fonciers (par consensus, par les chefs traditionnels, par les autorités administratives ou par la justice) à Njombé-Penja, il y a toujours une partie qui n'est pas satisfaite. Il n'y a pas de garantie judiciaire, il y a un manque de confiance et le plus souvent, la partialité voire l'escroquerie dans les règlements des conflits. Les différentes parties se plaignent également des lenteurs et des jugements par défaut. Plus de 60% de personnes interrogées ne font pas confiance à la justice et trouvent que les conflits fonciers peuvent être réglés autrement. L'entente entre les concernés est la voie la plus sollicitée, même si les deux communautés ne se font plus confiance. Certains autochtones (12,09%) sont conscients du jeu des élites politico-administratives. Selon eux, c'est chacun qui doit décider (de la vente ou non) de son terrain parce que dans une communauté, qu'elle soit autochtone ou allogène, chaque personne a ses problèmes et ses moyens.

<sup>12</sup> du 1<sup>er</sup> janvier au 17 août

<sup>13</sup> Même en allant au tribunal, les différentes parties ne sont pas sûres, chacune de son côté, d'avoir gain de cause. Les populations ne font pas toujours confiance à la justice qu'elles jugent trop procédurière et lente. Certaines personnes la trouvent partielle.

**Discussion et conclusion**  
**L'avenir de l'agriculture paysanne face à la gestion**  
**des terres ancestrales et du domaine national**  
**dans une société multi-ethnique**

En prévoyant dans la nouvelle Constitution du 18 janvier 1996 que « l'Etat assure la protection des minorités et préserve les droits des populations autochtones conformément à la loi »<sup>14</sup> et que « le Conseil Régional est présidé par une personnalité autochtone de la région élue en son sein... »<sup>15</sup>, le législateur a tribalisé les institutions politico-administratives (Mbome, 1999). Les concepts d'autochtonie et d'allogénie créent à leur tour le concept de l'Etat tribal, ce qui remet en question la neutralité de l'Etat. L'Etat n'étant plus neutre, il ne pourra plus assurer la protection de tous ses membres et des divers groupes concurrents. Face à cet Etat tribal, comment peut-on gérer le problème foncier dans un Etat multi-ethnique ? Surtout que les densités de population sont plus importantes dans certaines régions (plus de 100 hts/km<sup>2</sup> dans les hauts plateaux de l'Ouest, alors que dans l'Adamaoua la densité ne dépasse pas 5 hts/km<sup>2</sup>). Le peuple, toutes origines confondues, a besoin d'un Etat qui accorde à tous les citoyens les mêmes droits et les chances égales.

Face à l'Etat tribal, les replis identitaires actuels se justifient, tout comme l'apparition des termes comme « envahisseurs », « juifs », etc. qui peuvent conduire à des guerres et aux génocides comme au Rwanda. Déjà, dans certains villages du Cameroun, on refuse de vendre les terres aux étrangers. A Njombe-Penja, tous les « autochtones » ne sont plus prêts à céder une parcelle de terre aux « allogènes ». Une faible proportion (15%) le ferait s'ils paient le prix fort.

Avant de penser la construction de l'Etat en tant qu'entité supra-ethnique, où le territoire ne peut apparaître « comme une simple construction sociale et politique intériorisée par des citoyens » (Chindji-Koulevu et Foncho, 2001), nous devons aussi reconnaître que la complexité des problèmes fonciers au Cameroun relève des frustrations et ressentiments de ces Camerounais qui, volontiers, ont accueilli fraternellement d'autres Camerounais et se sentent aujourd'hui déçus, étouffés ou même envahis. « Les allogènes » ont, parfois, signé des contrats d'achat de terrain sans chercher à comprendre ce qui y était écrit. C'est le cas dans ce problème foncier qui a opposé à Manjo<sup>16</sup>, M. K.M. (un Bamiléké), fils de N.R. l'acheteur de terrain à Mr E.N.R. (autochtone), fils du vendeur. L'acte de vente, signé en 1933 à Mantem, arrondissement de Manjo dans le Moungo, était rédigé en duala, langue de la région côtière que ne comprenait pas l'acheteur. C'est après traduction au tribunal de Nkongssamba que le fils de l'acheteur comprend que le supposé vendeur avait donné une portion de terrain à son père et l'y autorisait à y cultiver le cacao, le café et le palmier à huile. Qu'en retour son père avait remis des cadeaux (tabac) aux enfants et frères du « vendeur » et tout le

---

<sup>14</sup> Préambule de la Constitution du 18/1/1996

<sup>15</sup> Article 57/3 de la Constitution de 1996

<sup>16</sup> Différents documents en annexe dans la thèse de Lieugomg M. (1995).

monde était content. Il rachète alors ce terrain à 1 500 000 francs CFA en signant un contrat en bonne et due forme le 28/05/1985 (Lieugomg, 1995).

Pour que les problèmes fonciers soient réglés avec le maximum d'objectivité, l'Etat doit rester neutre. Il existe un texte réglementant la gestion des terres au Cameroun, mais ce texte rencontre des problèmes d'application parce que le législateur reconnaît en même temps le droit des collectivités villageoises sur les terres qu'elles occupent. Cette dualité du droit foncier est aujourd'hui, avec les deux formules introduites respectivement au Préambule et à l'article 57/3 de la nouvelle constitution du 18/1/1996, les facteurs principaux de la complexification du règlement des problèmes fonciers à Njombe-Penja et ailleurs au Cameroun.

### **Bibliographie :**

**Barbier J. C. Champaud J. Gendreau F.** 1983. *Migration et développement : La région du Moungo au Cameroun*, ORSTOM. Paris, 374 p.

**Chindji-Koulevu. Foncho D.** *Etat tribal et question du domaine national*. in Gestion de la terre ancestrale et du domaine national dans une société multiethnique. Impact-Tribune, Yaoundé, N° 18, janvier-février-mars 2001. 16 p.

**Chongwang J.** *Du litige foncier à l'autodafé*. In la Nouvelle Expression, Douala, vendredi 19 août 2005, 12 p.

**Constitution le la République lu Cameroun.** Textes de juin 1972 et janvier 1996. CEPER. Yaoundé. 55 p.

**Courade, G.** 1994. *Le village camerounais à l'heure de l'ajustement structurel*. Karthala. Paris, 410 p.

**Courade G.** 2000. *Le désarroi camerounais*. Paris, Karthala, 285 p.

**Geze B.** 1943. *Géographie physique et géologie du Cameroun Occidental*, Museum d'Histoire Naturelle, Paris.

**Dongmo J.L.** 1981. *Le dynamisme Bamileké (Cameroun) : la maîtrise de l'espace agraire*. CEPER. Yaoundé.. 424 p.

**Hazoume A. T. Hazoume E.** 1988. *Afrique, un avenir en sursis*. Cortet. Condé-sur-Noireau, 215 p.

**Kamdem D. Ndjetcheu L. Mengue Mengue J.** *Gouvernance, décentralisation administrative et lutte contre la pauvreté et l'exclusion en milieu rural*. in Gouvernance partagée : Lutte contre la pauvreté et les exclusions, 2<sup>e</sup> Conférence Internationale Régionale, Yaoundé, 14-18 juillet 2003, pp. 555-560.

**Kouosseu J.** 1989. *Populations autochtones-populations allogènes et administration coloniale dans le Moungo sous administration française, 1916-1960*. Mémoire de Maîtrise. Université de Yaoundé, 139 p.

**Lieugomg M.** 1995. *Les plantations industrielles et les plantations villageoises de palmiers à huile sélectionnés dans la zone d'intervention de la Société Camerounaise des Palmeraies (SOCAPALM) :*

*le cas des régions d'Eséka et de Dibombari*. Paris, Université de Paris X-Nanterre, 530 p. (Thèse de Doctorat de Géographie).

**Mbebo B.** 2002. *Impact d'un hôpital de campagne sur sa région : le cas de l'Hôpital Mont Kouké de Njombe*. Yaoundé, ENS - Université de Yaoundé I, 110 p. (Mémoire de DIPES II).

**Mbome F.X.** « Tribalisme et institutions politico-administratives au Cameroun. » In *Impact-Tribune*. N° 15. juillet-août-septembre 1999. 16 p.

**Ndembou S.** 2000. *Rapports de domination et extension de l'insécurité : les migrations kirdi en zone foulbe*. in *Le désarroi camerounais*. Paris, Karthala, 285 p.

**Ndjebet Massoussi N.** « Comment on crée les Makenéné. » in *Le Messager*, Douala, n° 847, 2000. 12 p.

**Ndjebet Massoussi N.** « De faux titres fonciers en circulation. » in *Le Messager*, Douala, 8 juillet 2005, n° 1917. 12 p.

**Seraphin G.** 2000. « La société civile derrière la communauté ? Association et tontines à Douala. » in *Le désarroi camerounais*. Paris, Karthala. 285 p.

**Sieffermann G.** 1973. *Les sols de quelques régions volcaniques du Cameroun*. ORSTOM. Paris. 185 p.

## ESSAI SUR LES ENTRAVES A LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES AU SEIN DE L'ESPACE DE LA C.E.M.A.C

Serge LOUNGOU,  
Géographe, Enseignant-Chercheur  
Université Omar Bongo, Libreville (Gabon)  
Courriel : [sloungou@yahoo.fr](mailto:sloungou@yahoo.fr)

### Résumé

La question de la libre circulation des personnes est une des pierres d'achoppement entre les Etats membres de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (C.E.M.A.C). Cette mésentente est liée à une multitude de raisons, dont certaines participent de constructions imaginaires développées en particulier au Gabon et en Guinée Equatoriale. Trois grands mythes sous-tendent le refus manifeste de ces deux Etats d'appliquer le principe communautaire de la libre circulation des personnes ; il s'agit des mythes de l'invasion démographique, de la spoliation économique et de la perversion sociale associée à la délinquance d'origine étrangère. Fortement ancrées dans les consciences nationales, ces représentations s'expriment à travers des politiques migratoires et des pratiques frontalières particulièrement discriminatoires à l'égard des ressortissants de la sous-région.

### Mots-clés

C.E.M.A.C ; Gabon ; Guinée Equatoriale ; immigration ; libre circulation ; mythe ; obstacles ; rente migratoire.

### Introduction

L'idée d'intégration régionale a très tôt été lancée en Afrique centrale. C'est, en effet, dès 1959, qu'avait été créée, sur les cendres de l'Afrique Equatoriale Française (A.E.F), une Union Douanière Equatoriale (U.D.E) regroupant le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine (R.C.A) et le Tchad. L'élargissement de cette structure originelle au Cameroun, deux ans plus tard, lui fit prendre le nom d'U.D.E-Cameroun, avant de devenir, en 1964, l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (U.D.E.A.C). Les réaménagements structurels opérés au sein de l'U.D.E.A.C, à laquelle avait adhéré l'ancienne colonie espagnole de Guinée Equatoriale en 1985, ont conduit, en 1994, à sa mutation en Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (C.E.M.A.C)<sup>1</sup>. L'un des objectifs majeurs assignés à cette nouvelle formule de regroupement fut la création d'un espace intégré se traduisant notamment par la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes à l'horizon 2009. Or, à ce jour, cette perspective demeure loin de portée, car la C.E.M.A.C ne constitue pas à proprement parler une zone de libre-échange ni une union douanière, encore moins un marché

---

<sup>1</sup> Entre temps, en 1983, avait été fondée une Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) rassemblant les pays de l'UDEAC ainsi que Sao Tome et Principe, le Zaïre (actuelle République Démocratique du Congo), le Burundi, le Rwanda et, beaucoup plus tard, l'Angola.

commun, conformément aux étapes de la théorie de l'intégration économique régionale (Balassa, 1961).

C'est donc le lieu de souligner la contradiction qui apparaît entre la rhétorique résolument intégrationniste ayant toujours eu cours lors des rencontres officielles et les politiques discriminatoires qui affectent les relations entre Etats membres de la C.E.M.A.C. Ces pratiques exclusives entravent particulièrement la libre circulation des personnes ainsi que leurs droits de résidence et d'établissement dans les territoires du Gabon et de Guinée Equatoriale (Samnick, 2005). Quels enjeux fondent l'opposition de ces deux Etats au principe communautaire de la libre circulation des personnes ? Comment se manifeste cette réticence ? Les réponses à ces deux questions fondamentales constitueront la trame du présent exposé.

### **Les constructions imaginaires comme fondements subjectifs des politiques migratoires nationales discriminatoires**

Le désaccord constaté entre les Etats de la zone C.E.M.A.C au sujet de la question de la libre circulation des personnes trouve ses fondements dans un faisceau de facteurs éminemment subjectifs. Ici, la subjectivité tient au fait que les raisons de la discorde renvoient à des constructions imaginaires plus ou moins entretenues par les pouvoirs politiques locaux, particulièrement au Gabon et en Guinée Equatoriale. Trois mythes tenaces paraissent sous-tendre la forte réticence de ces deux Etats à « ouvrir » largement leurs frontières aux flux migratoires étrangers, qu'ils soient intracommunautaires ou non, de même que l'attitude ouvertement xénophobe de leurs populations respectives à l'égard des « frères » de la sous-région.

#### ***Le mythe de l'invasion démographique***

Le complexe d'infériorité par le nombre que paraissent nourrir le Gabon et la Guinée Equatoriale, les deux Etats démographiquement les plus faibles de la C.E.M.A.C<sup>2</sup>, nous semble être un des fondements de leurs politiques migratoires exclusives. Un fait tend à attester ce complexe : le gonflement des statistiques démographiques officielles (Jeune Afrique n°1070, 1981 : 39 ; C.E.P.E.D, 1994 : 160-161 et 200-201)<sup>3</sup>. Généralement interprétée comme un

---

<sup>2</sup> D'après de récentes statistiques (Lire « L'état de l'Afrique 2006 », *Jeune Afrique*, Hors-série n°12), il est établi que le Cameroun compte 16 300 000 habitants, le Tchad 9 750 000, la République Centrafricaine et le Congo-Brazzaville, chacun, 4 000 000, le Gabon 1 400 000, la Guinée Equatoriale 500 000.

<sup>3</sup> Au Gabon, la « question du nombre » demeure une grande énigme puisque le chiffre de la population n'a cessé de varier depuis les années 1970-1980, selon que l'on se réfère aux statistiques publiées par les pouvoirs publics ou aux données des organismes onusiens ou indépendants. Il en est de même en Guinée Equatoriale, où la population est étrangement passée, entre 2001 et 2005, soit en l'espace de quatre ans, de 486 000, selon la FAO, à 1 000 000 de personnes d'après les autorités gouvernementales.



moyen de justifier aux yeux des bailleurs de fonds et organismes multilatéraux les dépenses par trop excessives des gouvernants, ainsi que leur incapacité à redistribuer équitablement les richesses nationales, cette pratique du surplus démographique peut être aussi perçue comme un alibi géopolitique. Précisément, l'augmentation artificielle du nombre des étrangers, constatée particulièrement en Guinée Equatoriale, permet d'accréditer la célèbre thèse de l'invasion démographique d'origine étrangère (Duroselle, 1992), et donc, *in fine*, de justifier le maintien par cette nation numériquement défavorisée d'une clause migratoire particulière, autrement dit la pratique d'expulsions massives d'immigrés.

La question du nombre apparaît ici d'autant plus fondamentale qu'elle est liée à un mythe tenace et largement répandu parmi les classes dirigeantes et les masses populaires des deux pays. Cette crainte de l'invasion démographique est clairement exprimée dans les propos d'un ancien responsable des services de l'immigration gabonais, qui justifiait ainsi, en 1995, l'expulsion de plusieurs milliers de migrants « illégaux » africains par le fait « *qu'il y a mille fois plus d'étrangers qui [entrent] au Gabon que de Gabonais qui émigrent vers l'étranger* » (L'Union, 2 février 1995 : 4). On retrouve la même hantise en Guinée Equatoriale où, pour justifier la pratique d'une politique d'immigration de plus en plus coercitive, l'on argue que le pays est situé seulement « *à quelques encablures d'une ville comme Douala, qui compte 2 millions d'habitants, et d'un pays comme le Nigeria, qui en compte 150 millions* » (Jeune Afrique n°2501, 2008 : 74). En somme, on ne peut comprendre la réticence des dirigeants gabonais et guinéens à souscrire pleinement au principe de la libre circulation des personnes, si l'on ne prend en compte le fait que ceux-ci perçoivent, à tort ou à raison, l'immigration comme une menace pour la survie de leur Etat respectif en tant que communauté nationale.

La transfrontalité des principaux groupes ethniques de la sous-région (Pourtier, 1993) n'est pas sans influencer la politique migratoire des Etats de la C.E.M.A.C. En effet, la réfraction à appliquer le principe de la libre circulation des personnes résulterait aussi de la crainte des dirigeants politiques de voir se rompre, à l'intérieur des Etats-nations, les équilibres ethnodémographiques du fait des remembrements qu'occasionnerait l'effacement des frontières nationales (Schulders, 1990). Là aussi, le cas du Gabon apparaît particulièrement éloquent ; dans ce pays, où la stabilité repose depuis toujours sur le respect des équilibres ethno-régionaux (Ogoula, 1998), on semble voir dans l'immigration d'origine sous-régionale une source potentielle de déstabilisation de son corps social.

Deux arguments tendent particulièrement à accréditer cette thèse de la « peur » gabonaise de l'immigration alimentée par les pays de la sous-région : d'une part, le choix opéré par les pouvoirs publics de recruter massivement en Afrique de l'Ouest, voire au-delà (Pakistan, Yougoslavie), la main-d'œuvre dont le pays avait besoin pendant les grands travaux des années 1970-1980 (Mouafo,

1991), alors que le recours aux travailleurs originaires des Etats contigus aurait été assurément beaucoup moins dispendieux ; d'autre part, le contraste entre la sollicitude accordée aux réfugiés « biafrais » venus du lointain Nigeria (Pean, 1983) et le mépris réservé, quelques années plus tard, aux réfugiés guinéens (Nyinguema Ndong, 2006), pour la plupart apparentés aux populations établies dans le nord du Gabon, qui fuyaient la dictature instaurée dans leur pays (Le Monde Diplomatique, décembre 1978 : 4-5). Autant de faits qui amènent à penser que le refus manifeste des autorités gabonaises de cautionner le principe communautaire de la libre circulation des personnes serait également lié à la crainte de voir certaines entités ethniques à double territorialité doper leur poids démographique et, par conséquent, modifier leur représentativité sociale et politique (Rossantanga-Rignault, 1994) du fait de l'arrivée massive sur le sol national de populations d'origine camerounaise, congolaise et guinéenne qui leur sont apparentées (Loungou, 1998).

### ***Le mythe de la spoliation économique***

La perception du phénomène de l'immigration dépend beaucoup du contexte socioéconomique. En effet, celui-ci dicte aux Etats d'accueil une attitude qui apparaît généralement oscillante : on « ouvre » les frontières aux étrangers en période de prospérité, on les leur « ferme » en temps de crise [Simon, 1995]. Toutefois, une telle logique ne semble pas toujours se vérifier, car on observe qu'en Afrique centrale, les Etats économiquement les mieux nantis sont paradoxalement les plus réfractaires à l'idée de défonctionnaliser leurs frontières, n'hésitant pas à pratiquer l'expulsion des communautés immigrées, y compris celles originaires des pays de la sous-région. Si le Gabon fut, un temps, quasiment seul à s'illustrer dans ce domaine, il y a incontestablement été rejoint par la Guinée Equatoriale, devenue depuis peu le « nouvel eldorado » sous-régional. Une telle attitude de méfiance vis-à-vis des « frères » de la sous-région trouve assurément une partie de son explication dans ce qu'il est convenu de nommer le mythe de la spoliation économique.

De fait, il apparaît que la réticence qu'ont ces deux Etats à appliquer le principe de la libre circulation des personnes tient également à leur volonté de ne point partager avec les nations voisines, considérées, à tort ou à raison, comme des « profiteurs », les bénéfices de l'exploitation de leurs importantes ressources naturelles. Ce mythe de la spoliation a d'abord été développé au Gabon. Il y trouve son origine dans l'idée fortement ancrée dans la mémoire collective selon laquelle le pays a servi de « vache à lait » aux autres territoires de l'A.E.F, en particulier le Congo (Pourtier, 1989). Le refus du Gabon d'appartenir à des structures fédérales initiées dans la sous-région à la veille et au lendemain des indépendances (Meteghe N'nah, 1993) vient précisément de la frustration née de cette « injustice » coloniale et de la volonté de ses dirigeants de mettre l'exploitation des ressources du pays au service exclusif de l'essor national. Aujourd'hui encore, le mythe demeure prégnant d'autant que l'économie nationale se trouve largement aux mains des « expatriés ». Ainsi l'exploitation

d'abondantes ressources naturelles du pays (bois, mines, pétrole) est-elle assurée par des multinationales occidentales et asiatiques, tandis que d'influentes communautés « syro-libanaise » et ouest-africaines se sont approprié les différentes formes de l'économie locale (Panhuys, 1992). Cette mainmise étrangère sert régulièrement de prétexte à des accès de « nationalisme » dont les principales victimes sont les immigrés d'origine africaine (Loungou, 2003) auxquels il est fait le reproche de « *s'engraisser* » sur le dos des autochtones (La Relance n°212, 1995 : 3).

Pour sa part, après avoir été longtemps un « *pays méconnu* » (Liniger-Goumaz, 1979), du fait de la chape de plomb et de la misère qui y ont régné pendant les années de la dictature de Macias Nguema (1968-1979), la Guinée Equatoriale est devenue, depuis le début des années 1990, grâce à ses énormes revenus pétroliers, le symbole sous-régional de la prospérité économique (Ecofinance n°44, 2004 : 30-32), suscitant ainsi de nombreuses convoitises. Autrefois pays d'émigration, elle constitue désormais un point de chute pour des milliers de migrants africains, notamment ceux originaires de la sous-région. Cet afflux massif et subit d'étrangers n'est pas sans poser de problème. En effet, pour le peuple guinéen, hier traité avec condescendance, voire commisération par les nations voisines, l'attrait de son pays offre l'occasion de se forger une nouvelle fierté nationale, une sorte de ferveur patriotique qu'il n'hésite pas à afficher, quelquefois de manière bruyante et ostentatoire. C'est ainsi que certaines autorités, parmi les plus hautes, ne s'empêchent pas de critiquer ouvertement « *l'omnipotence* » des compagnies pétrolières étrangères et le « *trop plein* » d'immigrés sur le territoire national (Ewangué, 2002 : 35-36).

Incontestablement, on retrouve en filigrane de cette rhétorique le mythe de la spoliation économique d'origine étrangère. Comme pour faire écho à ce mythe, une série de mesures « patriotiques » ont été édictées. Ainsi, par exemple, obligation est faite désormais à tout étranger désireux de se lancer dans les affaires de s'associer à un autochtone. De même qu'il est interdit à un Etat tiers ou groupement à capitaux étrangers de contrôler plus d'un organisme bancaire ou financier sur le sol guinéen. Au-delà de ces dispositions protectionnistes, destinées, selon le président guinéen, à « *éviter les risques de la fuite des capitaux* » (Jeune Afrique, 1-7 août 2004 : 60-61), l'exploitation d'une vision équivoque de la réalité sociale et économique de la présence étrangère en Guinée Equatoriale s'accompagne d'un développement de pratiques discriminatoires et xénophobes. Caractérisées par des tracasseries de toutes sortes souvent suivies d'expulsions *manu militari*, ces pratiques frappent surtout les migrants africains sans distinction de nationalités, comme en témoignent les derniers épisodes de pillages et vagues de rapatriements qu'a connus ce pays en 2004 (Africa international n°375, avril 2004 : 38-39).

## ***Le mythe de la perversion sociale et de la délinquance d'origine étrangère***

L'étiquetage socio-comportemental apparaît comme une donnée constante de la matrice de lecture à travers laquelle toute communauté nationale perçoit les communautés étrangères établies sur son sol. Or, cette lecture se pare inévitablement de préjugés : telle communauté est décriée du fait de ses moeurs appréhendées comme « atypiques », telle autre se trouve vilipendée pour son tempérament jugé « asocial ». Très souvent alimentés par les médias et le discours de certaines élites, ces poncifs structurent l'inconscient collectif des populations et, dans certains cas, peuvent servir de fondement à des politiques migratoires.

Ainsi, on observe que l'apparition et la montée fulgurante d'une certaine forme de délinquance ou de criminalité dans les pays de la C.E.M.A.C n'y vont pas sans le développement d'un discours, voire d'un courant de pensée, tendant à établir un lien de causalité directe entre présence étrangère et insécurité. Certes, cette rhétorique n'est pas spécifique à l'espace public sous-régional<sup>4</sup>, mais il faut convenir qu'elle prend ici une tournure particulière en ce qu'elle participe d'un processus de bouc-émissarisation des étrangers, essentiellement ceux d'origine africaine, autour desquels semble s'être nouée une sorte de consensus national : les immigrés sont la cause de tous les maux ! Au Gabon, ce processus revêt la forme d'une campagne médiatique permanente, tant l'immigré africain y est régulièrement présenté à l'opinion comme le propagateur de fléaux sociaux (Jeune Afrique Economie n°190, 1995 : 13-17). Cette perception négative des étrangers d'origine africaine n'est pas, loin s'en faut, le fait de la seule presse « indépendante ». En publiant récemment que les « *Nigériens [et] les Ghanéens (...) ont introduit le grand banditisme (...), les Camerounais le vol à la tire, les Béninois et Togolais le trafic et l'exploitation d'enfants, les Sénégalais et Maliens [le] charlatanisme maraboutique* », le quotidien *L'Union* (16 mars 2008 : 15), proche du pouvoir, traduit aussi de façon éloquente les fantasmes que nourrit l'Etat gabonais à l'égard des « frères » africains.

Certes, on ne saurait minorer l'impact de l'immigration sur l'évolution des mentalités au Gabon et en Guinée Equatoriale, d'autant que les conditions d'existence précaires qui sont celles de très nombreux immigrés africains vivant dans ces deux pays, associées à leur « conditionnement » dans les pays d'origine, les prédisposent à la pratique de toutes formes de délinquance et d'activités illicites. Du reste, les statistiques officielles sont éloquente à ce propos, qui indiquent que « *55 % de la population carcérale du Gabon est issue de l'immigration* » (*L'Union*, 17 juillet 2006 : 2). Pour autant, la relation établie entre présence étrangère et insécurité (Ella Ndong Assa, 1996) apparaît simpliste ; la réalité est que de plus en plus de nationaux, victimes de la crise économique et de la

---

<sup>4</sup> On retrouve le même discours ailleurs, notamment aux Etats-Unis d'Amérique où une sorte d'obsession sécuritaire née des attentats du 11 septembre 2001 a conduit au réveil du courant « nativiste », particulièrement opposé à l'immigration arabo-musulmane.

déliquescence du tissu social en milieu urbain, tendent, eux aussi, à expérimenter des « techniques » de survie importées<sup>5</sup>.

Il n'empêche que cette thèse de la délinquance et de la perversion sociale d'origine étrangère prend racine, expliquant, à la fois, l'attitude de défiance affichée par une grande partie des populations gabonaise et guinéenne à l'égard de certaines communautés étrangères originaires de la sous-région et le caractère réactif de la gestion de l'immigration par les politiques. La preuve en est que les grandes vagues d'expulsions d'immigrants vécues au Gabon (1992 et 1995) et en Guinée Equatoriale (2004) ont été, à chaque fois, officiellement motivées par le besoin de « *faire baisser la criminalité* » (Jeune Afrique n°1784, 1995).

### **Les obstacles objectifs à la libre circulation au sein de l'espace communautaire**

Par obstacles objectifs, nous entendons les contraintes de circulation découlant des dispositifs juridiques et des pratiques frontalières discriminatoires. Fortement sous-tendues par les mythes développés précédemment, ces contraintes apparaissent sous trois formes, que sont la nature fondamentalement exclusive et rigide des frontières communes aux Etats de la sous-région, le développement d'un affairisme notoire autour des profits issus de la « rente migratoire », les tensions politico-diplomatiques affectant les relations bilatérales au sein de la C.E.M.A.C.

#### ***La nature exclusive et rigide des frontières intracommunautaires***

L'intérêt porté aux frontières nous enseigne que ces structures spatiales forment une réalité complexe. Envisagée en tant que structure linéaire, la frontière correspond à une limite de souveraineté nationale, généralement représentée de façon symbolique sur la carte par une ligne continue formant l'enveloppe externe de l'Etat. En tant que réalité zonale, la frontière désigne un espace plus ou moins large entre deux territoires étatiques contigus, fortement soumis aux effets-frontière ; la nature de ces effets dépendant du type de relations qu'entretiennent les deux Etats situés de part et d'autre de la ligne séparatrice [Ratti, 1996]. Par frontière, on entend aussi les lieux d'entrée et de sortie de territoire où s'exercent les fonctions régaliennes de l'Etat, que ces lieux soient situés sur l'enveloppe externe, face à l'Etat contigu, ou à l'intérieur du territoire national ; ce sont notamment les ports et aéroports internationaux. Les

---

<sup>5</sup> Une des formes de délinquance propagées au Gabon et en Guinée Equatoriale, au cours de cette dernière décennie, est la *Feymania*. Tiré du vocabulaire *pidgin*, ce terme désigne le phénomène d'enrichissement soudain découlant des forfaits et malversations commis (généralement) par des sujets nigériens et camerounais, eux-mêmes appelés *Feymen*.

fonctions frontalières sont principalement d'ordre légal, fiscal, militaire, de surveillance et de contrôle (Rosière, 2006 : 131-133).

Si l'on en croit certaines études, l'époque actuelle serait au changement des fonctions et pratiques frontalières. Ainsi donc, après avoir été des barrières, les frontières exerceraient désormais des fonctions de trait d'union, au point de devenir la base de constructions régionales originales (Renard, 1997). Cette approche nouvelle de la réalité frontalière contraste cependant avec une certaine « obsession des frontières » (Foucher, 2007) manifestée par la majorité des Etats depuis une vingtaine d'années. En effet, si en Europe occidentale et en Amérique du Nord les frontières tendent à constituer de véritables *zones* d'échanges, ailleurs dans le monde, et particulièrement en Afrique, elles demeurent généralement des *lignes* de séparation où s'affrontent les nationalismes (Foucher, 1991).

Ainsi peut-on considérer que la première explication objective aux difficultés de circulation qu'éprouvent les populations au sein de l'espace de la C.E.M.A.C réside dans la nature fondamentalement exclusive et rigide des frontières internes à cet espace sous-régional. Cette conception « durcie » des frontières (Rétaillé, 1991 : 94) découle d'un besoin de construction et de préservation des identités nationales : confrontés à une double absence d'homogénéité « organique » et de « profondeur » historique, les Etats africains conçoivent leurs limites territoriales, pour la plupart héritées de la colonisation, comme des cadres spatiaux ayant vocation à « formater » et à protéger les consciences nationales. Une telle inclination des frontières leur confère un caractère éminemment sacré ; d'où la généralisation des contentieux frontaliers et la persistance des contraintes sur les dynamiques transfrontalières. L'espace de la C.E.M.A.C apparaît particulièrement caractéristique de ce double aspect.

La nature exclusive et rigide des frontières internes à la C.E.M.A.C, en particulier celles qui circonscrivent les territoires du Gabon et de la Guinée Equatoriale, trouve sa traduction juridique à travers un certain nombre de dispositions légales et réglementaires pour le moins discriminatoires. Ainsi, on peut constater que le passage d'un Etat membre de la Communauté à un autre est généralement subordonné, sauf dans le cas d'arrangements bilatéraux, à l'obtention d'un visa (Jeune Afrique n°2518, 2009 : 28), de même qu'un séjour excédant un certain délai – souvent trois mois – soumet le migrant intracommunautaire au régime du titre de séjour (Loungou, 2003 : 265-268 ; Jeune Afrique Economie n°354, 2004 : 30-31). Initiées par le Gabon, ces mesures discriminatoires se sont aujourd'hui quasiment généralisées à l'ensemble des Etats de la C.E.M.A.C, constituant ainsi un facteur majeur d'entrave à la libre circulation des personnes.

### ***Le développement d'un affairisme notoire lié à la « rente migratoire »***

On distingue deux types d'arguments invoqués par les Etats de la C.E.M.A.C pour expliquer la généralisation des droits de visa et de séjour imposés aux migrants originaires de la sous-région : l'un, avancé par le Gabon et la Guinée Equatoriale, correspond à la nécessité pour ces deux Etats faiblement peuplés de limiter les flux migratoires étrangers ; l'autre, défendu par le reste des Etats membres de la Communauté, concerne la règle de la réciprocité. En réalité, derrière ces justifications officielles de bon aloi se dissimule une raison inavouée que l'on peut rattacher à des impératifs de trésorerie et au développement d'un affairisme notoire autour de ce que nous considérons comme une rente migratoire. Celle-ci désigne l'ensemble des profits, officiels et officieux, tirés de la gestion des flux migratoires étrangers. Ces profits se déclinent en ressources financières, que génèrent les frais et taxes auxquels sont soumis les migrants, et en avantages de toutes sortes dont jouissent les personnels affectés aux frontières.

Le Gabon est assurément l'un des pays de la sous-région où le concept de rente migratoire prend tout son sens (Africa international n°375, avril 2004 : 35-37). Cette rente y apparaît précisément sous la forme d'une importante manne alimentée par les frais conditionnant l'entrée, le séjour et la sortie des étrangers (Hebdo informations, 1986 : 147-149)<sup>6</sup>. C'est ainsi des analystes ont estimé entre 13 et 15 milliards de francs C.F.A (Paris Match, 9 mars 1995 : 20)<sup>7</sup> les gains engrangés par les services de l'immigration gabonais<sup>8</sup> lors de la grande campagne de contrôle d'identités dite « opération tonnerre », menée sur l'ensemble du territoire national par les forces de l'ordre entre février et mars 1995, et à l'issue de laquelle près de 55 000 immigrés d'origine africaine furent rapatriés. A partir de cet exemple, on est tenté de croire que la quête des ressources financières constitue l'un des principaux mobiles de la récurrence des opérations de régularisation forcée des « sans-papiers » orchestrées dans ce

---

<sup>6</sup> L'entrée de tout étranger sur le territoire gabonais est subordonnée à l'obtention d'un visa. Celui-ci est payable séance tenante aux services de l'immigration présents à la frontière. Tout séjour excédant trois mois soumet le migrant au régime de la carte de séjour, dont le montant est fonction de la nationalité du demandeur. Lors de l'établissement de la première carte de séjour, il est exigé le paiement d'une caution dite de rapatriement, censée faciliter le retour chez eux des immigrés indésirables. En outre, aux frais de carte de séjour, payables tous les deux ans, s'ajoutent ceux du visa de sortie exigé à chaque sortie du territoire gabonais. En cas de non renouvellement du titre de séjour dans les délais prévus, le retardataire est astreint à une amende dont le montant progresse selon la durée constatée.

<sup>7</sup> Soit entre 19 millions et 22 millions d'euros.

<sup>8</sup> Au Gabon, la gestion des fonds issus des flux migratoires est assurée par les services de la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGDI), laquelle est rattachée directement à la Présidence de la République.

pays, sinon l'un des fondements de la généralisation des tracasseries aux frontières observées à l'échelle de la sous-région.

Une conjonction de faits permet d'accréditer cette thèse du lien de causalité entre les impératifs de trésorerie et la politique des droits de visa et de séjour instaurée au Gabon. Il en est ainsi de la loi<sup>9</sup> fixant le régime d'entrée et de séjour des étrangers en terre gabonaise : adoptée en 1986, officiellement dans le but de décourager la venue sur le territoire national des migrants non-fortunés, cette législation a néanmoins permis, de par ses conditionnalités financières, le renflouement officieux des caisses à un moment où, précisément, l'Etat était en proie à une grave crise économique et financière (Zomo Yebe, 1993 : 9-91). De même, on peut noter que les trois plus grandes opérations de régularisation forcée des immigrés clandestins, organisées dans le pays en 1992, 1995 et 2008<sup>10</sup>, ont, à chaque fois, précédé des échéances politiques nécessitant d'importants financements : les élections présidentielle (1993), législative (1996) et sénatoriale (2009)<sup>11</sup>.

Au Cameroun voisin, le « *respect de la loi des finances* » est l'argument couramment avancé par les préposés aux postes-frontières pour justifier la multiplication des contrôles routiers et l'augmentation des taxes imposées aux voyageurs étrangers, y compris ceux originaires de la sous-région. L'exemple camerounais est particulièrement intéressant en ce qu'il permet de relativiser le prétexte officiel de la politique de réciprocité. En effet, alors que les frais de visa imposés aux ressortissants camerounais par les services de l'immigration gabonais demeurent, depuis plusieurs années, à 36 000 francs C.F.A, ceux exigés aux voyageurs gabonais par le consulat du Cameroun à Libreville sont passés « officiellement »<sup>12</sup> à 50 000 francs C.F.A depuis 2005.

---

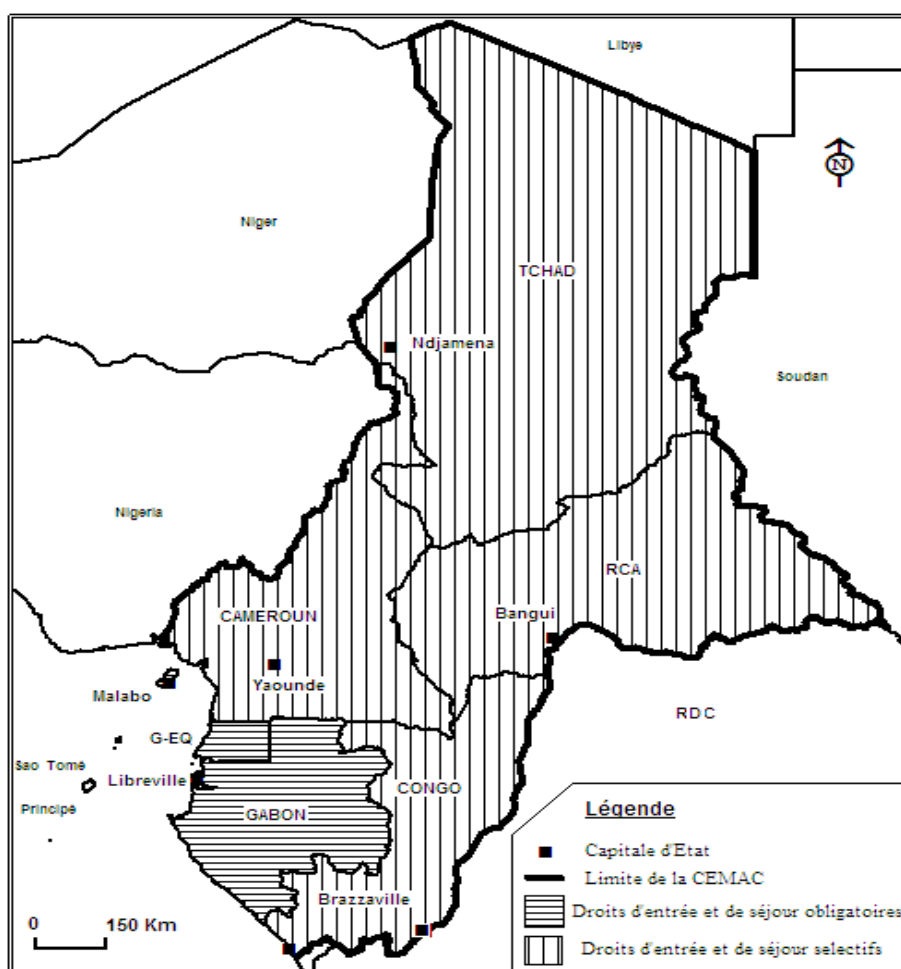
<sup>9</sup> Loi 5/86 du 19 juin 1986 (cf note explicative n°7 ci-dessus).

<sup>10</sup> L'opération de 2008 a été essentiellement menée dans la province septentrionale du Woleu-Ntem, frontalière de la Guinée Equatoriale, du Cameroun et du Congo-Brazzaville. Ces trois Etats constituent des espaces de transit pour les migrants clandestins à destination du Gabon, principalement sa capitale, Libreville, distante de la frontière nord de près de 700 Km.

<sup>11</sup> Le financement des élections politiques au Gabon ne fait pas toujours l'objet d'une inscription au budget officiel de l'Etat. Ce qui laisse aisément penser que ce sponsoring se fait à partir de caisses parallèles au trésor public comme celle des services en charge de l'immigration.

<sup>12</sup> Nous mettons en exergue cette disposition, car, dans la pratique, ces frais sont systématiquement majorés de quelque milliers de francs par les préposés du service des visas au titre des frais d'examen de dossier.





Conditions d'entrée et de séjour des étrangers dans les Etats de la CEMAC

Cet aspect financier ne paraît pas sans lien avec le mystère qui entoure le nombre réel des étrangers vivant au Gabon. En effet, non seulement les exigences financières et les tracasseries administratives auxquelles sont soumis ces étrangers font le lit de l'immigration clandestine, mais encore il semble que ce mystère découle d'une manipulation liée à un affairisme notoire. Autrement dit, en publiant des statistiques sur l'immigration en deçà de la réalité<sup>13</sup>, les autorités gabonaises compétentes chercheraient aussi, semble-t-il, à dissimuler les énormes profits tirés du *business* des visas et de la carte de séjour (Le Bûcheron n°198, 1995 : 6-7). Du reste, il est de plus en plus reconnu au Gabon

<sup>13</sup> Le chiffre de 150 000 étrangers, publié lors du dernier recensement de la population mené à terme (1993), fut contredit par des sources indépendantes, lesquelles évaluaient, à l'époque, la population immigrée du Gabon entre 150 000 et 200 000 personnes. Lire à ce sujet J. BEAUJEU-GARNIER, *Images économiques du monde*, Paris, éd. Economica, 1995, p.195.

que ce sont les préposés aux frontières « *qui, profitant de leurs positions privilégiées, facilitent l'accès [des] immigrants clandestins sur le territoire national, en contrepartie d'espèces sonnantes et trébuchantes ou du droit de cuissage* » (Nku'u/Le Messager n°155, 2008 : 2 ; Le Temps n°233, 2009 : 2 ; L'Union , 31 mars 2009 : 10).

Ainsi donc, on observe qu'aux obstacles légaux s'ajoutent de nombreuses contraintes illégales revêtant la forme de tracasseries de toutes sortes. Plus ou moins tolérées par les Etats, ces complications sont organisées aux postes-frontières comme à l'intérieur des territoires nationaux par des personnels qui, dans la plupart des cas, sont tout autant ignorants des dispositions communautaires que mus par l'appât du gain (Bennafla, 2002 ; S.N.V, 2005). Le zèle de ces préposés aux frontières est d'autant plus grand que les relations entre Etats de la sous-région sont souvent tendues.

### ***Les tensions politico-diplomatiques entre Etats membres de la Communauté***

Comme autre forme d'entrave objective à la libre circulation des personnes dans l'espace de la C.E.M.A.C, on peut évoquer la qualité des relations bilatérales entre Etats de cette organisation sous-régionale, lesquelles apparaissent généralement ponctuées de périodes de tension politico-diplomatique liée à des incidents frontaliers, des contentieux territoriaux ou à des querelles de leadership opposant les Etats, voire leurs principaux dirigeants (Jeune Afrique n°2420, 2007 : 69-70 ; Jeune Afrique n°2518, 2009 : 24-30). Or, ces rivalités s'accompagnent très souvent d'une certaine forme d'hostilité à l'égard des étrangers.

Un fait majeur et récurrent dans la sous-région permet d'illustrer l'incidence de la mauvaise qualité des rapports interétatiques sur les relations migratoires ; il s'agit des opérations de refoulement d'immigrés. C'est, en effet, en 1962 que fut inaugurée cette politique coercitive, avec l'expulsion de Gabonais du Congo-Brazzaville et, en sens inverse, celle de Congolais du Gabon. Survenue à la suite d'une rencontre de football qui tourna mal entre les sélections nationales des deux pays, cette « guerre » marquait l'exacerbation d'une vieille rivalité remontant à l'époque coloniale et que des querelles de frontière et de leadership avaient contribué à maintenir vivace au lendemain des indépendances (Ngomo, 1988 : 269-291). Une des conséquences de ces rapatriements forcés fut de séparer pour longtemps de nombreuses familles que la proximité géographique et l'histoire coloniale commune avaient contribué à créer. En outre, le retour des Congolais au Gabon, effectué de façon significative seulement à partir des années 1990, n'a pas permis à cette communauté de retrouver la position sociale aisée qui fut autrefois la sienne : chassés de chez eux par la guerre civile (Pourtier, 1998), la plupart des ressortissants congolais vivent en terre gabonaise avec le statut de réfugiés (Wali Wali, 2006).

En 1981, le tour vint à près de 8 000 Camerounais d'être rapatriés du Gabon. Là aussi, ce fut une bagarre entre footballeurs des deux pays qui servit de détonateur à la vague de répression orchestrée contre les sujets camerounais (Jeune Afrique n°1096, 1981 : 20-21 ; Le Monde, 27 mai 1981 : 44). En travestissant la réalité des événements survenus au stade de Douala, la presse gabonaise<sup>14</sup>, à l'époque limitée aux médias d'Etat, avait suscité l'exacerbation d'une tension qui couvait depuis quelques années. Au niveau des instances dirigeantes, la tension était alimentée par une guerre de leadership opposant les deux Etats au sein de l'U.D.E.A.C (Awoumou, 2008)<sup>15</sup>. A l'échelle des couches populaires, la tension s'était fait jour à cause de la mainmise exercée par la communauté camerounaise sur le réseau des transports urbains et le commerce des produits vivriers à Libreville et à Port-Gentil, les deux principales villes du pays. Le réchauffement des relations diplomatiques entre les deux Etats, consécutif au changement de régime survenu au Cameroun en 1982, ainsi que la trop grande dépendance alimentaire du Gabon vis-à-vis de son voisin, sont autant de facteurs qui ont favorisé le retour rapide et massif des migrants camerounais en terre gabonaise, où cependant leur perception par les autochtones demeure globalement négative<sup>16</sup>. La preuve en est que de nombreux ressortissants camerounais n'ont pas manqué de figurer parmi les immigrés encore récemment expulsés par les autorités gabonaises pour cause de séjour illégal (L'Union, 19 novembre 2008 : 7 ; Le Nganga, 27 novembre 2008 : 6).

C'est dans un contexte de tension politico-diplomatique prolongée qu'il faut inscrire la crainte profonde des populations des pays de la sous-région, en particulier les Gabonais, de se rendre en Guinée Equatoriale durant le règne dictatorial de Macias Nguema (Boukinda, 1984) et, à l'inverse, le sort peu enviable qui fut réservé aux « équato »<sup>17</sup> vivant au Gabon pendant cette période (Le Monde, 13-14 mai 1979 : 3). Cette crainte gabonaise, qui demeure relativement intacte en dépit d'une amélioration notable des relations officielles entre les deux Etats, paraît aujourd'hui se fonder sur les récits épiques des voyageurs en provenance de Guinée Equatoriale et la « soif de revanche » que l'on prête aux habitants de ce pays. Celui-ci, comme pour faire écho à sa mauvaise réputation, applique plus que jamais à l'égard des communautés étrangères une politique coercitive. En témoignent, entre autres faits, les événements de 2004. Au cours de cette année-là, en effet, plusieurs milliers

---

<sup>14</sup> Le journal gouvernemental *L'Union* fit notamment état de deux décès imaginaires parmi la délégation gabonaise. Lire à ce sujet l'édition du samedi 23 mai 1981.

<sup>15</sup> L'un des temps forts de cette rivalité intervint en 1976, lorsque des incidents mirent aux prises les forces de sécurité des deux pays autour du poste-frontière de Meyo-Kyé.

<sup>16</sup> Il y a quelques années, un sondage officiel portant sur le degré de sympathie et d'antipathie à l'égard des ressortissants étrangers fit apparaître Camerounais et Equato-guinéens comme les deux communautés immigrées d'origine africaine les plus détestées par les Gabonais. Lire à ce sujet *L'Union Magazine*, n°21, octobre 1988.

<sup>17</sup> « Equato » est l'expression péjorative par laquelle sont désignés les ressortissants de Guinée Equatoriale vivant au Gabon.

d'immigrés africains jugés « indésirables », parmi lesquels des ressortissants des pays de la C.E.M.A.C, furent sommés de quitter le territoire guinéen, non sans avoir subi, pour la plupart, des vexations et le pillage de leurs biens (Jeune Afrique Economie n°355, 2004 : 100-104). Présentées officiellement comme une mesure destinée à débarrasser le pays des « sans-papiers », ces opérations de rapatriement furent néanmoins perçues comme un message subliminal adressé par le pouvoir guinéen aux régimes voisins à la suite de la découverte d'une tentative de coup d'Etat fomentée par des mercenaires étrangers (Jeune Afrique n°2268, 2004 : 73-75).

## Conclusion

La question de la libre circulation des personnes au sein de l'espace de la C.E.M.A.C apparaît indiscutablement problématique, et on peut légitimement considérer comme peu probable sa résolution dans un délai raisonnable. C'est que les raisons de désespérer ne manquent pas. Certes, un certain nombre de projets et de mesures visant à intensifier et à rendre plus fluides les déplacements au sein de la Communauté ont été adoptés. Au nombre de ceux-ci figure la perspective de mise en service d'un passeport communautaire (Gabon Matin, 23 octobre 2009 : 1 et 3). Le fait est que des interrogations subsistent quant au bien-fondé et à l'opérationnalité de ce projet. Ainsi, non seulement ce passeport ne devrait pas bénéficier à l'ensemble des citoyens des Etats de la C.E.M.A.C<sup>18</sup>, mais encore le projet en lui-même apparaît en déphasage avec la logique de l'intégration en vigueur ailleurs, notamment au sein de l'espace de l'U.E.M.O.A<sup>19</sup> où les documents nationaux (passeport, carte d'identité) suffisent pour circuler librement entre les territoires des Etats partenaires. Quant aux raisons souvent invoquées pour justifier officiellement le retard pris dans la mise en service dudit passeport, elles nous semblent davantage relever d'une stratégie sécuritaire et dilatoire de la part des deux Etats les moins disposés à ouvrir leurs frontières à tous les ressortissants des pays de la sous-région que de l'écueil d'ordre technique<sup>20</sup>.

En somme, en dépit des discours intégrationnistes et des initiatives, au demeurant, volontaristes, la question de la libre circulation des personnes en zone C.E.M.A.C reste encore fortement soumise à des contingences administratives et politiques, elles-mêmes nourries par de nombreux mythes dont la ténacité indique la longueur du chemin qu'il reste à parcourir pour parvenir à créer un espace migratoire fluide. Si le Gabon et la Guinée

---

<sup>18</sup> Au départ destiné à faciliter le déplacement des opérateurs économiques de la sous-région, ce passeport pourrait bénéficier à d'autres catégories socioprofessionnelles (universitaires, avocats, médecins...).

<sup>19</sup> Union économique et monétaire ouest-africaine.

<sup>20</sup> Prévue au mois de juillet 2007, la mise en circulation du passeport communautaire fut, dans un premier temps, renvoyée *sine die*, avant que le 9<sup>ème</sup> sommet des Chefs d'Etat de la CEMAC, organisé en juin 2008 à Yaoundé (Cameroun), ne la prévienne pour le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Equatoriale demeurent les seuls Etats de la Communauté à afficher une intransigeance presque inébranlable face à la perspective d'une libéralisation des flux migratoires intracommunautaires (L'Union, 21 avril 2009 : 5), leur leadership et leurs desiderata cependant obligent à faire du « sur place », renvoyant ainsi à beaucoup plus tard la concrétisation d'un espace sous-régional aux frontières internes largement défonctionnalisées.

## Bibliographie

- Africa International** (2004), « Guinée Equatoriale : les expulsés de Guinée Equatoriale ont été pris en charge par les autorités de Limbé (Cameroun) », n°375, avril, p.38-39.
- (2004), « Afrique centrale : à quand l'intégration ? », n°375, avril, p.35-37.
- Awoumou C.D.G.**, (2008), *Le couple Cameroun-Gabon au sein de la CEMAC*, éd. L'Harmattan, Paris.
- Balassa B.**, (1961), *Theory of economic integration*, Homewood, Illinois, Irwin.
- Bennafla K.**, (2002), *Le commerce frontalier en Afrique centrale. Acteurs, espaces, pratiques*, Paris, éd. Karthala.
- Boukinda A.**, (1984), *Relations entre le Gabon et la Guinée Equatoriale du temps de Macias Nguema*, Thèse de Doctorat en Relations internationale, Paris IV.
- C.E.P.E.D.**, (1994), *La démographie de 30 Etats d'Afrique et de l'océan indien*, Paris, édité avec le concours du Ministère français de la Coopération.
- ECOFINANCE (2004), « Golfe de Guinée : le modèle texan menace l'Afrique », n°44, juin, p.30-32.
- Ella Ndong Assa P.**, (1996), *Perception spatiale de l'insécurité à Libreville*, Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université Omar Bongo, Libreville.
- Ewangue J. L.**, (2002), « Guinée Equatoriale : le complexe du nouveau riche », *Enjeux*, n°10, janvier-mars, p.35-36.
- Foucher M.**, (1984), « Les géographes et les frontières », *Hérodote*, n°33/34, 1984.
- (2007), *Géographie politique et géopolitique. Une grammaire de l'espace politique*, 2<sup>ème</sup> édition, Ellipses, Paris.
- (2007), *L'obsession des frontières*, éd. Perrin, Paris.
- Gabon Matin** (2009) « Intégration sous-régionale : où en est-on avec le passeport CEMAC ? », n°129, 23 octobre, p.1 et 3.
- Jeune Afrique** (1981), « Gabon-Cameroun : la guerre du football », n°1096, 10 juin, p.20-21.
- (1981), « Démographie : surplus gabonais », n°1070, 8 juillet, p.39.
- (1995), « Gabon, le paradis perdu des immigrés », n°1784, 16-22 mars.
- (2004), « Guinée Equatoriale : les mercenaires se mettent à table », n°2268, 27 juin au 03 juillet, p.73-75.
- (2007), « Communauté de destin et méfiance réciproque. Je t'aime, moi non plus », n°2420, 27 mai au 02 juin, p.69-70.
- (2007), « En attendant la libre circulation, parcours du combattant », n°2420, 27 mai au 02 juin, p.71.
- (2008), « Guinée Equatoriale : bienvenue au temps de l'immigration choisie », n°2501, 14-20 décembre, p.74-75.
- (2009), « Police aux frontières », n°2518, 12-18 avril, p.28.

- (2009), « Où va l'Afrique centrale ? », n°2518, 12-18 avril, p.24-30.
- Jeune Afrique Economie** (1995), « Adieu eldorado ! », n°190, février, p.13-17.
- (2004), « Air CEMAC : du plomb dans l'aile », n°354, mars, p.30-31.
- (2004), « Guinée Equatoriale : les Africains indésirables », n°355, mai, p.100-104.
- La Relance** (1995), « Immigration clandestine : trop, c'est trop ! », n°212, 12-18 janvier, p.3.
- Le Bucheron** (1995), « Qui profite de l'immigration ? », n°198, 1-16 janvier, p.6-7.
- Le Monde** (1979), « La xénophobie du Gabon », 13 au 14 mai, p.3.
- (1981), « Au Gabon, les ressortissants camerounais sont évacués », 27 mai, p.44.
- Le Monde Diplomatique (1978), « Guinée Equatoriale. L'Etat des suppliciés », décembre, p.4-5.
- Le Nganga** (2008), « 192 aventuriers renvoyés au pays natal », 27 novembre, p.6.
- Le Temps** (2009), « Immigration clandestine : les véhicules administratifs mis à l'index », n°233, 05 février, p.1 et 3.
- Liniger-Goumaz M.**, (1979), *La Guinée Equatoriale, un pays méconnu*, Paris, éd. L'Harmattan.
- Loungou S.**, (1998), *La problématique de l'intégration nationale dans les provinces frontalières du Gabon*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université d'Angers.
- (2001), « L'interface Gabon-Congo : dynamiques et enjeux d'un espace transfrontalier », *GEO-ECO-TROP*, n°25, p.75-88.
- (2001), « La frontière Gabon-Cameroun : un cas typique d'anachronisme et de conservatisme fonctionnels », *Enjeux*, n°6, p.5-7.
- (2003), « Immigration et xénophobie au Gabon », *Géopolitique Africaine*, n°10, p.255-268.
- L'Union** (2008), « Immigration clandestine : cinq cent trente sans-papiers interpellés par la DGDI », 19 novembre, p.7.
- (2009), « Le commandant de brigade adjoint de Bitam était un passeur », 31 mars, p.10.
- (2009), « Libre circulation des personnes : intégration à deux vitesses », 21 avril, p.5.
- Metegue N'nah N.**, (1993), « De l'échec de l'URAC ou les difficultés de l'intégration sous-régionale en Afrique centrale », *Table ronde du CERGEF*, 13-15 octobre.
- Mouafo D.**, (1991), « Les difficultés de l'intégration économique inter-régionale en Afrique noire : l'exemple de la zone UDEAC », *Cahiers d'Outre-mer*, n°174, p.167-187.
- Ngomo T.**, (1988), *Les relations entre le Gabon et le Congo depuis 1960*, Thèse de Doctorat en Histoire, Université de Nantes.
- Nku'u/Le Messager**, (2008), « Chasse à l'homme et rafle au nord du Gabon », n°155, 21 novembre, p.2.
- Nyinguema Ndong L.C.**, (2006), *La dynamique migratoire équato-guinéenne au Gabon : de l'afflux au reflux ?* Mémoire de Maîtrise en Géographie, Université Omar Bongo, Libreville.
- Ogoula S. P.**, (1998), *L'ethnicité au Gabon : un problème géographique face à l'unité nationale*, Thèse de Doctorat en Géographie, Université d'Angers.
- Paris Match**, (1995), « Les boat people du Gabon », mars, p.18-21.
- Pourtier R.**, (1989), *Le Gabon : espace, histoire et société*, Paris, éd. L'Harmattan.
- (1993), *Atlas de l'UDEAC*, Paris, Ministère de la Coopération.
- (1998), « Congo-Brazzaville : entre guerre et paix », *Afrique Contemporaine*, n°186, avril-juin.

- Retaille D.**, (1991), « Le contrôle de l'espace : entre territorialité et géographicité. Les problèmes d'intégration des États sahélo-sahariens » in *L'Etat et les stratégies du territoire*, H. Théry (s. dir.), éd. CNRS, Paris, p.89-100.
- Rossatanga-Rignault G.**, (1994), « Faut-il avoir peur des Fang ? De la démocratie et de l'ethnisme au Gabon », *Droit et culture*, n°26, février, p.235-256.
- Samnick E.G.**, (2005), « De la difficulté de circuler librement en Afrique centrale », *Enjeux*, n°24, p.20-23.
- Schulders G.**, (1990), *S'unir. Le défi des Etats de l'Afrique centrale*, Paris, éd. L'Harmattan.
- Simon G.**, (1995), *Géodynamique des migrations internationales dans le monde*, Paris, PUF.
- S.N.V** (2005), *Les dynamiques locales de l'intégration régionale. Le cas de la CEMAC et la zone transfrontalière Cameroun-Guinée Equatoriale-Gabon*, septembre.
- Strassoldo R.**, (1970), « From barrier to junction: A sociological Theory of Border », *Informazioni*, octobre.
- Thompson V.**, (1960), *The Emerging States of French Equatorial Africa*, London, Stanford University Press.

## **LA PROBLEMATIQUE DE LA PROTECTION DES CIVILS DANS LES ZONES DE CONFLITS : UNE QUESTION EN EVOLUTION A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (1945-2005)**

**Lucien MANOKOU**

Historien, Chercheur, IRSH / CENAREST

Email : [lucmak2000@yahoo.fr](mailto:lucmak2000@yahoo.fr)

### **Résumé**

Dans la plupart des conflits armés, les populations civiles sont victimes de pires atrocités qui se résument en crimes de guerre, génocide, crime contre l'humanité et violation du droit international humanitaire. Leurs bourreaux sont les rebelles, les bandes armées, les mercenaires, les trafiquants et même les casques bleus onusiens. Et pourtant, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, et beaucoup plus avec la création de l'ONU en 1945, de nombreuses conventions enjoignent de protéger les civils, les opérations de paix ont des mandats de protection et des tribunaux sont créés pour poursuivre les coupables. Mais pour diverses raisons, qui tiennent principalement aux intérêts des acteurs, les populations civiles payent toujours un lourd tribut dans les conflits contemporains.

Aussi, pour lutter efficacement contre ce problème, est-il nécessaire que les Etats membres de l'ONU apportent leur soutien aux opérations de paix chargées de protéger les civils, de coopérer sincèrement avec les juridictions pénales créées à cet effet. Mais il est tout aussi impérieux de sensibiliser les citoyens de toutes les nations sur le respect des valeurs humaines.

### **Mots clés**

Protection des civils – conflits armés - opérations de paix – ONU – conventions internationales – tribunaux internationaux

### **Abstract**

In most armed conflicts, civilians are the victims of the worst atrocities are summarized in war crimes, genocide, crimes against humanity and violations of international humanitarian law. Their tormentors are rebels, armed gangs, mercenaries, smugglers and even UN peacekeepers. Yet, since the nineteenth century, and much more with the creation of the UN in 1945, numerous conventions urge to protect civilians, peace operations have protection orders and the courts are established to prosecute those responsible. But for various reasons, which are primarily the interests of actors, civilian populations are still paying a heavy price in contemporary conflicts.

So to fight effectively against this problem, is it necessary that the Member States of the UN providing support to peace operations mandated to protect civilians, cooperate sincerely with the criminal courts established for this purpose. But it is equally imperative to educate citizens of all nations to respect human values.

### **Key words**

Protection of civilians - armed conflicts - peace operations - UN – international conventions - international tribunals.



## Introduction

Dans de nombreux conflits passés ou récents<sup>1</sup>, les belligérants pillent, violent et tuent les civils. Ceux-ci «*deviennent autant sinon davantage les cibles que les militaires*»<sup>2</sup> et les protagonistes affichent régulièrement un mépris notoire pour les diverses résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, les rapports du Secrétaire général de l'ONU et ceux d'autres organisations et personnalités<sup>3</sup> qui recommandent explicitement aux belligérants d'épargner les personnes non-combattantes. Ils violent ainsi les instruments juridiques relatifs aux droits de l'homme et les Conventions de Genève (1949), tout comme leurs Protocoles additionnels (1977 et 2005) et les textes du droit international humanitaire qui fixent les règles à respecter dans un conflit armé pour la protection des personnes vulnérables. Aujourd'hui, la notion de «*Responsabilité de protéger*», acceptée lors du sommet des chefs d'Etat de l'ONU en 2005, fait obligation aux Etats d'assurer la protection des populations vivant sur leur territoire, aussi bien en temps de guerre qu'en temps de paix. En cas d'incapacité avérée d'empêcher un génocide, une purification ethnique, des massacres ou des mauvais traitements, c'est à la communauté internationale que revient le droit d'intervenir pour les protéger. Selon le Bureau des Nations unies pour la Coopération des Affaires Humanitaires (OCHA), la protection des civils lors d'un conflit armé est «*un concept générique des politiques humanitaires regroupant une série d'éléments de protection tirés d'une série de domaines, dont le droit humanitaire international et les droits de l'homme, les secteurs militaires et de la sécurité, et l'aide humanitaire*»<sup>4</sup>. Ces éléments de protection intègrent désormais les missions assignées aux opérations de paix, qu'elles soient onusiennes ou régionales, au même titre que le rétablissement, l'imposition, le maintien et la consolidation de la paix. Mais la mise sur pied de ces opérations ne suffit pas à arrêter l'ampleur des violences. De nombreuses personnes subissent toujours des exactions de toutes sortes dans leurs zones d'intervention<sup>5</sup>. Cela est-il lié à la négligence des

---

<sup>1</sup> Entre autres conflits, on peut citer ceux du Vietnam, du Biafra, de l'Angola, de la Somalie, du Timor oriental, du Cambodge, de l'Algérie, du Rwanda, de la Bosnie, du Kosovo, de la Colombie, du Sri Lanka, de la Tchétchénie où, pour diverses raisons, les populations ont subi des exactions de natures diverses.

<sup>2</sup> Gérard Chaliand, *Anthologie mondiale de la stratégie. Des origines au nucléaire*, Robert Laffont, Paris, 1990, p. XIII.

<sup>3</sup> Cf. Le *Rapport du Groupe d'études sur les opérations de paix des Nations unies* (Rapport Brahimi), présenté lors du Sommet du Millénaire en septembre 2000 ; "*La Responsabilité de protéger*", Rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des Etats (ou Rapport Sahnoun-Evans) présenté en décembre 2001 et enfin, "*Un monde plus sûr : notre affaire à tous*", Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement, présenté en décembre 2004.

<sup>4</sup> <http://ochaonline.un.org/HumanitarianIssues/ProtectionofCiviliansinArmedConflict/InstitutionalHistoryofProtectionofCivilians/tabid/1197/Default.aspx> Consulté le 17 décembre 2007.

<sup>5</sup> Dans la région des Grands Lacs, certaines sources avancent le chiffre de 3 millions de personnes tuées au Rwanda, en RD Congo et au Burundi au cours de la décennie 90. Cf. «*Vers la répression des crimes contre l'humanité en Afrique ?*», [www.ldgl.org/spip](http://www.ldgl.org/spip) Consulté le 24 mai 2008.

belligérants vis-à-vis des conventions internationales ? Les acteurs illégaux<sup>6</sup> tiennent-ils à entretenir l'état de guerre pour en tirer des avantages ? Ou encore les instances internationales ne sont-elles pas assez sévères pour punir les auteurs des exactions ? S'inscrivant dans le champ théorique de l'histoire des relations internationales, cette analyse se propose d'abord d'examiner les mobiles explicatifs de ces exactions. Ensuite, nous faisons un historique de la législation internationale tout en analysant les textes en vigueur sur la protection des civils, avant d'énoncer, en dernier ressort, quelques perspectives de résolution de ce problème.

## **I. Des populations civiles menacées en permanence dans les zones de conflits**

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'adoption de nombreuses conventions internationales recommandant de protéger les populations civiles n'a pas épargné le monde des massacres d'une ampleur et d'une cruauté que l'on pensait révolues.

En effet, dans les opérations mises en place tant par les Nations unies que par les organisations régionales : la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR), la Force de protection des Nations unies en ex-Yougoslavie (FORPRONU), la Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (MONUC), la Mission des Nations unies (MINUS) ou celle de l'Union africaine (MUAS) au Soudan ou la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan par exemple ; les témoignages de personnes massacrées, mutilées, violées ou privées d'aide humanitaire abondent les médias et les auteurs de ces méfaits semblent agir au gré de leurs intérêts et au mépris des règles établies.

### **1. Les exactions des belligérants**

Notons que la période d'accalmie ou celle d'après-guerre, qui est aussi le moment de mise sur pied des opérations de paix, est souvent accompagnée d'une augmentation de la violence criminelle et de la délinquance, en raison, entre autres, du grand nombre d'armes légères en circulation<sup>7</sup>. Cette situation entraîne les pays concernés dans une anarchie totale qui peut déborder sur les pays limitrophes<sup>8</sup>. Les responsables se répartissent en plusieurs catégories.

Parmi les agresseurs des populations civiles, il y a d'abord les combattants. Qu'il s'agisse des rebelles, des milices armées ou des armées régulières, ils peuvent chacun à leur tour terroriser les populations civiles en vue de chercher non seulement à les rallier à leur cause et les amener à les soutenir

---

<sup>6</sup> Samuel Tanner dresse une typologie de ces acteurs illégaux présents dans de nombreux conflits en précisant les activités criminelles de chaque groupe, Cf. « Acteurs illégaux », [www.operationspaix.net](http://www.operationspaix.net) Consulté le 11 février 2007.

<sup>7</sup> Béatrice Pouligny, « Les Casques bleus sont là, mais on ne pas ce qu'ils font », in Jocelyn Coulon (sous la dir.), *Guide du maintien de la paix 2006*, Athéna-Cepes, Montréal, p. 177.

<sup>8</sup> La région des Grands Lacs en Afrique et les Balkans en Europe ont connu ces situations de propagation de la violence.

inconditionnellement, mais également à éviter tout aboutissement de processus de paix, au cas où ils sont en position de faiblesse. Pour cela, ils violent les femmes, saccagent et pillent des contrées sur leur passage et enrôlent de force les enfants. Au Darfour (Soudan) depuis 2003, les milices Janjawids, armées par Khartoum pour combattre la rébellion, sont les auteurs des atrocités telles que les massacres, les viols et les déportations. Ainsi, ils bafouent outrageusement le Protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Genève dont l'une des dispositions interdit justement « *des actes ou menaces de violence dont le but principal est de répandre la terreur parmi la population civile* »<sup>9</sup>.

Ensuite, s'ajoutent les acteurs illégaux et particulièrement les bandes armées et le crime organisé qui sèment aussi la terreur au sein des populations en s'accaparant essentiellement des biens matériels pour assurer leur subsistance ou en se livrant à des trafics divers. Dans ce groupe, il est difficile de dissocier le criminel du civil innocent. Pour ne citer que le cas des enfants-soldats, qui doivent bénéficier d'une protection particulière, ils sont quelquefois auteurs des actes d'une horreur insoupçonnée. Ce qui pose souvent le problème de l'identification des coupables. En effet, dans la majorité des guerres intra étatiques contemporaines, il n'est pas aisé de reconnaître les combattants des différents groupes armés, ni tous ceux qui, pour une quelconque raison, s'impliquent dans le conflit. Et les chaînes de commandement ne sont pas structurées pour déceler les responsabilités des uns et des autres. Ici, se confondent le simple citoyen, le rebelle ou le soldat. A l'opposé des guerres classiques où des armées nationales s'affrontaient avec des uniformes distincts, aujourd'hui il n'est pas facile de distinguer les membres des différents groupes armés en raison des méthodes utilisées (camouflage et infiltration) et du grand nombre d'acteurs impliqués que sont les belligérants, les trafiquants, les mercenaires et même les populations qui peuvent collaborer ponctuellement, de gré ou de force, avec l'un ou l'autre des acteurs en présence.

Afin de pourchasser des rebelles, les forces armées nationales bombardent délibérément des zones à forte densité humaine et participent également aux pogromes des civils. Ces massacres prennent des proportions alarmantes avec l'utilisation de certaines armes prohibées. En 1945 déjà, le bombardement des villes de Nagasaki et Hiroshima au Japon ont provoqué la mort de plus de 200.000 personnes. De même, les forces armées américaines<sup>10</sup> ont provoqué à la fois la mort de nombreux Vietnamiens et la destruction de l'environnement pour plusieurs décennies en déversant plus de 70 millions de litres de défoliants sur près de 1,7 hectares au Vietnam entre 1962 et 1971 pour pourchasser les combattants communistes. Au Sahara occidental, les forces marocaines ont

---

<sup>9</sup> Article 13, alinéa c du Protocole additionnel I (juin 1977) aux Conventions de Genève de 1949.

<sup>10</sup> Cf. Fred Pearce, « Guerre et environnement : réactions en chaîne », in [www.unesco.org/courier/2000](http://www.unesco.org/courier/2000) Site consulté le 16 février 2006.

commis des exactions envers les populations sahraouies<sup>11</sup>. En mars 1979, les forces armées sud-africaines bombardèrent au napalm un camp de réfugiés de la SWAPO en territoire angolais<sup>12</sup>. Nul n'est besoin de rappeler le lourd tribut que paient les populations civiles chaque jour dans le conflit israélo-palestinien ainsi que les conflits meurtriers qui embrasent aujourd'hui l'Irak, la RDC, le Soudan et la Colombie, pour ne citer que ces quelques exemples, et sans pour autant oublier l'épouvantail des atrocités commises au Rwanda et dans les Balkans dans les années 90. Des armées nationales s'attaquent donc à des régions peuplées de civils au mépris des règles conventionnelles de guerres, ne les distinguant pas souvent des rebelles au cours de leurs opérations de représailles.

## 2. Les insuffisances des acteurs internationaux

Au niveau international, les premiers responsables sont principalement les membres du Conseil de sécurité qui ont le devoir de maintenir la paix. Mais ils n'interviennent qu'en fonction de leurs intérêts particuliers<sup>13</sup> et se signalent le plus souvent par une inaction qui frise la complicité. En conséquence, ils ne prennent pas des décisions appropriées en fonction de l'urgence des situations. Ici, le manque de volonté politique empêche tout consensus international pour le règlement satisfaisant des conflits. Il en est de même des Etats qui retirent ou n'envoient pas les forces armées censées intervenir pour prévenir ou mettre fin à des massacres, comme ce fut le cas au Rwanda en 1994 et à Srebrenica en Bosnie-Herzégovine en 1995. Les tergiversations des pays contributeurs dans diverses opérations de paix se manifestent soit par le refus de mettre à disposition leurs contingents quand ils ne trouvent aucun intérêt à y participer ou ne veulent exposer leurs soldats, soit par l'envoi tardif des troupes insuffisantes qui ne répondent pas souvent aux besoins réels sur le terrain.

Censés protéger les civils, les casques bleus commettent aussi des délits comme les viols, les abus sexuels ou les trafics divers dans les camps de réfugiés à travers le monde, malgré les instructions édictées par le Secrétariat général dans

---

<sup>11</sup> En 1975, les Sahraouis témoignaient ainsi à propos des soldats marocains : « *Ils ont brûlé les tentes, les provisions ; ils ont tué notre bétail et nous ont chassé...Ils se font donner les renseignements par des hélicoptères qui repèrent les tentes, après ils arrivent, saccagent et emmènent les jeunes...On ne sait pas ce que deviennent ceux qu'ils emmènent...* ». Cf. Ignacio Ramonet, « Sahara occidental : indépendance ou génocide », *Le Monde diplomatique*, n° 263, février 1976, p. 10.

<sup>12</sup> Cf. *Chronique-ONU*, n°4, avril 1979, volume XVI, p. 29.

<sup>13</sup> La compétition que se livrent les Etats-Unis et la Chine pour les ressources pétrolières au Soudan est l'une des causes qui a retardé le déploiement des casques bleus onusiens. Ce qui a donc conduit au pourrissement de ce conflit. Cf. [www.whitehouse.gov/news](http://www.whitehouse.gov/news). De plus, la Chine, qui soutient le régime de Khartoum, est le pays qui lui a fourni près de 90 % d'armes individuelles entre 2004 et 2006 pour un montant de 55 millions de dollars, selon un rapport de l'organisation Human Rights First. Cf. « Soudan/Chine/Armes : Human Rights First dénonce la vente d'armes chinoises à Khartoum », [www.rebelles.info/article-17704537.html](http://www.rebelles.info/article-17704537.html). Voir aussi « Appel lancé par Amnesty International au gouvernement de Chine à l'occasion du sommet sino-africain sur le développement et la coopération », [www.amnesty.org/en/library/asset/AFR54](http://www.amnesty.org/en/library/asset/AFR54) Sites consultés le 10 mars 2007.

ce sens. Les nombreux scandales qui élaboussent la MONUC en RDC sont assez révélateurs<sup>14</sup>. Ils sont secondés dans cette tâche par des rebelles infiltrés qui sévissent surtout dans les camps installés à proximité des frontières - comme c'est le cas des réfugiés du Darfour au Tchad ou bien les réfugiés rwandais à l'est du Zaïre entre 1994 et 1996 - étant donné l'incapacité de garantir le caractère purement civil et humanitaire de ces camps. Ces groupes armés infiltrent les camps, ce qui favorise des intrusions militaires et des infiltrations transfrontalières et expose les populations aux attaques multiformes<sup>15</sup>. En y détenant illégalement des armes de guerre et en agressant souvent les agents de sécurité et le personnel humanitaire, ils instaurent un climat d'insécurité tel que les agences humanitaires sont obligées de mettre périodiquement ou définitivement un terme à leurs activités.

Au niveau de l'Afrique, l'un des continents le plus crisogène, les membres de l'Union africaine, et plus particulièrement ceux du Conseil de paix et de sécurité (CPS), n'assument qu'imparfaitement leurs responsabilités en ne soutenant pas de façon déterminée les initiatives de paix, en ne mettant pas à disposition tous les moyens financiers, matériels et humains pour la résolution des conflits et en ne sanctionnant pas sévèrement les nombreux auteurs des crimes dénoncés. En effet, ces «auteurs sont rarement traduits devant la justice tandis que leurs victimes se voient souvent privées de tout recours efficaces»<sup>16</sup>.

Par leurs agissements, tous les acteurs suscités ne garantissent pas la protection des populations les plus vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées, handicapés, réfugiés et déplacés), ainsi que ceux des personnels humanitaire et onusien<sup>17</sup>, des journalistes et même des contingents<sup>18</sup> des opérations de paix. Les atteintes graves visant les personnes se rapportent aux crimes suivants : crimes de guerre, génocide, crime contre l'humanité et violations flagrantes du droit international humanitaire. On relève les délits tels que les meurtres à grande échelle, les mutilations physiques, la torture, la traite des êtres humains, les violences sexuelles<sup>19</sup> (viols, pédophilie, pornographie), l'enrôlement forcé et

---

<sup>14</sup> Cf. « Nations unies. Tolérance zéro pour les casques bleus corrompus », in [www.rfi.fr/actufr/articles](http://www.rfi.fr/actufr/articles)

<sup>15</sup> *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la protection des civils en période de conflit armé*, Document des Nations Unies, S/1999/957 du 8 septembre 1999, §. 15

<sup>16</sup> *Impunité en Afrique et particulièrement le cas Hissène Habré. Résolution législative du parlement européen sur l'impunité en Afrique, en particulier le cas de Hissène Habré*, Document du Parlement européen, P6\_TA(2006)0101, du 16 mars 2006, p. 1.

<sup>17</sup> Le personnel onusien est souvent l'objet d'attaques armées, d'enlèvement ou d'attentats comme celui à la bombe contre le siège des Nations unies à Bagdad, le 19 août 2003, qui avait fait 22 morts dont le représentant spécial du secrétaire général en Irak, Sergio Vieira de Mello.

<sup>18</sup> On a en mémoire les attaques contre les contingents de l'ONUC au Congo entre 1960-1964, en Somalie en 1993 ou en Ex-Yougoslavie en 1995.

<sup>19</sup> D'une façon récurrente, les soldats des opérations de paix deviennent les bourreaux des personnes qu'ils sont censés protéger : de la Côte d'Ivoire à la République Démocratique du Congo, en passant par Haïti, le Libéria et la Sierra Léone, sans oublier le sud-Soudan (Darfour) et surtout le Kosovo, les casques bleus ont été coupables des crimes sexuels. Cf. Bolya Baenga, « Les casques bleus dans ... les monologues du vagin », in [www.afrik.com/article](http://www.afrik.com/article). Consulté le 10 janvier 2008.

l'utilisation des enfants<sup>20</sup> ou même des adultes, attaque intentionnelle de civils ou de biens protégés, les atteintes graves à l'intégrité physique ou mentale, l'élimination de personnes ou le détachement d'enfants d'un groupe, la déportation, la détention illégale, la prise d'otages, l'interruption volontaire des approvisionnements en vivres afin d'affamer les populations ou la restriction de mobilité des personnels humanitaires auprès des civils nécessiteux, le refoulement des personnes qui trouvent refuge auprès des opérations de paix, les déplacements forcés, l'utilisation des civils innocents comme boucliers humains et autres préjudices. Tous ces délits, qui causent la mort de milliers de personnes<sup>21</sup>, sont perpétrés en dépit d'une législation internationale importante.

## II. Les instruments internationaux pour la protection des civils

C'est au cours du XIX<sup>e</sup> siècle que se sont développées les lois de la guerre avec la première Convention de Genève en 1864 et les deux conférences de la Paix de La Haye de 1899 et 1907 qui examinent de près le sort des populations civiles. De ces réunions internationales, on retient l'adoption des « *lois de la guerre* » pour tous les belligérants, l'interdiction des « *attaques et bombardements de villes, villages, bâtiments ou habitations non défendus* », la distinction entre les forces armées et la population civile et entre les combattants et ceux qui doivent en être protégés. Dans les années 1920, les conférences de la Croix-Rouge introduisent d'autres règles pour la protection des civils. Depuis lors, cette législation s'est renforcée.

### 1. Les différentes conventions internationales

Après les atrocités de la Seconde Guerre mondiale, l'ONU se donne pour objectif de maintenir la paix et la sécurité internationales, mais également de « *réaliser la coopération internationale... en développant et en encourageant le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion* » (art. 1 et 55 de la *Charte*). Ces droits et libertés fondamentales sont explicités dans la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* adoptée<sup>22</sup> le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies : « *... nul ne sera tenu en esclavage ou en servitude, nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements dégradants, nul ne peut être arbitrairement arrêté détenu ou exilé...* » (art. 3

---

<sup>20</sup> A l'issue de la Conférence « Libérons les enfants de la guerre » organisée à Paris en février 2007, on estimait à 250.000 le nombre d'enfants soldats répartis dans douze pays à travers le monde, à savoir : Birmanie, Burundi, Colombie, Côte d'Ivoire, Philippines, République démocratique du Congo (RDC), Somalie, Soudan, Tchad, Colombie, Népal, Sri Lanka et Ouganda. Cf [www.unicef.fr](http://www.unicef.fr) ; Consulté le 25 novembre 2007.

<sup>21</sup> Dans la région des Grands Lacs, certaines sources avancent le chiffre de 3 millions de personnes tuées au Rwanda, en RD Congo et au Burundi au cours de la décennie 90. Cf. « Vers la répression des crimes contre l'humanité en Afrique ? », in [www.ldgl.org/spip](http://www.ldgl.org/spip), consulté le 24 mai 2008.

<sup>22</sup> Lors de son adoption, aucun Etat ne s'y est opposé. Seuls huit Etats se sont abstenus : l'URSS et les démocraties populaires, ainsi que l'Arabie Saoudite et l'Afrique du Sud. En 2002, plus de 180 pays l'ont signée. Cf. Marie-Claude SMOUTS, Dario Battistella & Pascal Vennesson, *Dictionnaire des relations internationales*, Dalloz, Paris, 2003, p. 160.

à 11). Etant de portée universelle, cette *Déclaration* stipule que la protection des droits de l'Homme relève de « *tous les peuples* » et de « *toutes les nations* ».

La veille, le 9 décembre, cette Assemblée a approuvé à l'unanimité la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide qui entre en vigueur le 12 janvier 1951.

Au cours de 1948, l'ONU lance les opérations de maintien de la paix dans lesquelles les Casques bleus s'interposent entre les belligérants pour limiter le nombre de victimes, surtout parmi la population civile. Mais n'étant pas autorisées à utiliser les armes, c'est difficilement que les militaires onusiens ont pu se défendre et sécuriser également les civils (surtout les personnes vulnérables), le personnel humanitaire et onusien et les journalistes. Ce qui a conduit aux exactions observées dans plusieurs opérations de maintien de la paix : ONUST en Palestine depuis 1948 ; ONUC au Congo 1960-1964 ; FUNU entre l'Égypte et Israël 1956-1967 ; UNAVEM en Angola 1991-1995 ; etc.

Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'adoption d'une convention internationale protégeant les civils était plus que nécessaire. C'est la raison pour laquelle les Conventions de Genève de 1949<sup>23</sup> (surtout la IV<sup>e</sup> Convention relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre) consacrent le respect de la personne humaine en temps de conflit armé et recommandent que les personnes ne participant pas directement aux hostilités soient épargnées des affres de la guerre. Elles interdisent notamment les traitements inhumains, les prises d'otages, les exterminations, la torture, les exécutions sommaires, les déportations, les détentions illégales, le pillage et la destruction injustifiée de biens privés.

Le 28 juillet 1951 est adoptée la Convention relative au statut des réfugiés qui entre en vigueur le 22 avril 1954. Elle établit les normes essentielles minimales pour le traitement des réfugiés.

En 1977, sont adoptés les deux premiers Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949. Le Protocole additionnel I introduit des règles relatives à la conduite des hostilités, et notamment le principe essentiel de distinction entre civils et combattants, et entre biens à caractère civil et objectifs militaires. Les attaques contre la population civile et les biens à caractère civil sont dès lors expressément interdites.

Le 15 mars 2002, le Conseil de sécurité adopte un *Aide-mémoire* de treize points pour faciliter l'examen de la protection des civils.

Toujours en 2002, est adopté l'*Agenda pour la protection*<sup>24</sup> qui vise, par une série d'activités, à renforcer la protection internationale des réfugiés et d'améliorer la mise en œuvre de la Convention de 1951 et son Protocole de 1967.

---

<sup>23</sup> A ce jour, ce sont 194 Etats qui ont ratifiés ces Conventions de Genève de 1949. Cf. [www.icrc.org/fre/parties.cac](http://www.icrc.org/fre/parties.cac) Consulté le 3 février 2008.

<sup>24</sup> *Agenda pour la protection*, Document des Nations unies, A/AC.96/965/Add.1, du 26 juin 2002.

Le 8 décembre 2005, est adopté le deuxième Protocole additionnel aux Conventions de Genève de 1949 relatif au signe distinctif additionnel que doivent arborer ceux qui participent au secours des victimes des conflits armés.

## 2 – Les initiatives relatives à la protection des civils

Au début des années 1990, des violations des droits de l'homme sont perpétrées dans de nombreux conflits (Somalie, Sierra Leone, Rwanda, ex-Yougoslavie) ; l'ONU réagit en mettant en place la première Force de protection des Nations unies (FORPRONU, février 1992–mars 1995). Cette opération visait à « créer les conditions de paix et de sécurité nécessaires à la négociation d'un règlement d'ensemble de la crise yougoslave, la FORPRONU avait pour mandat de veiller à ce que les trois "zones protégées par les Nations Unies" (ZPNU) en Croatie fussent démilitarisées et à ce que la crainte d'une attaque armée fût épargnée à toutes les personnes y résidant »<sup>25</sup>. Cette opération n'a pas donné les résultats escomptés à long terme, car c'est dans cette région des Balkans que s'est produit le massacre de Srebrenica en juillet 1995.

Devant la persistance des massacres des populations kosovars par les Serbes en ex-Yougoslavie, l'OTAN décide d'intervenir<sup>26</sup> (sans l'autorisation du Conseil de sécurité) en mars 1999 pour protéger les Albanais contre les expulsions dont ils étaient victimes dans leur propre pays et pour prévenir les risques d'épuration ethnique. Cette intervention, qui était illégale du point de vue du droit international, a été cependant jugée légitime car elle visait à arrêter les violations des droits de l'homme.

Pour doter la communauté internationale des juridictions capables de juger les coupables de crimes contre l'humanité, crimes de guerre, génocides et crimes d'agression et d'autres violations graves du droit international humanitaire au cours de certains conflits, le Conseil de sécurité a décidé de créer deux tribunaux *ad hoc*<sup>27</sup>, à savoir le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) en 1993 et le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) en 1994 et une juridiction mixte qui est le Tribunal spécial pour la Sierra Leone (TSSL)<sup>28</sup> en juillet 2002. Entre-temps, le 17 juillet 1998, est créée la première cour de justice internationale permanente à savoir la Cour pénale internationale (CPI) qui « exerce sa compétence à l'égard des personnes pour les crimes les plus graves ayant

---

<sup>25</sup> Cf. [www.un.org/french/peace/peace](http://www.un.org/french/peace/peace) Consulté le 19 juin 2008.

<sup>26</sup> Le début des frappes aériennes de l'OTAN (*Opération Allied Force*) sur la Serbie le 24 mars 1999 avait pour but d'impressionner les autorités serbes afin de les ramener à la table des négociations, mais devant la détermination de celles-ci, ce n'est que le 9 juin que les bombardements prennent fin.

<sup>27</sup> Le TPIY a été institué le 25 mai 1993 par la résolution 827 du Conseil de sécurité, son siège est à La Haye (Pays-Bas), tandis que le TPIR est créé par la résolution 955 (1994) du 8 novembre 1994 et son siège est à Arusha (République-unie de Tanzanie).

<sup>28</sup> Contrairement à ces devanciers, le TSSL siège dans le pays où les crimes ont été commis. Cette juridiction associe droit international et droit national sierra-léonais, même si elle reçoit un important soutien international et que les huit juges sont des juges internationaux. A son actif, il a une dizaine d'inculpations.



*une portée internationale* ». La CPI, dont le siège est aussi à La Haye, entre officiellement en fonction le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

Le 12 août 1999, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire des Conventions de Genève, le Secrétaire général et 14 autres personnalités de renommée internationale lancent l'"Appel solennel de Genève" aux citoyens, peuples et gouvernements du monde. Cet Appel « exige (essentiellement) de tous ceux qui sont engagés dans des conflits armés et de tous ceux qui peuvent influencer sur leur cours d'assurer le respect des principes élémentaires d'humanité et des règles du droit international humanitaire » et « d'épargner aux civils les affres de la guerre »<sup>29</sup>.

En septembre 1999, le Secrétaire général soumet au Conseil de sécurité son premier rapport sur la question en recommandant que soit améliorée « la protection physique et juridique des civils dans les situations de conflit armé »<sup>30</sup>. Ce rapport prie d'une part les Etats de ratifier les principaux instruments du droit international humanitaire, du droit relatif aux droits de l'homme et du droit des réfugiés et d'en faire une large diffusion dans leur pays. D'autre part, il demande de combattre l'impunité en traduisant tous les auteurs des crimes de guerre devant les tribunaux nationaux ou internationaux.

Sans traiter spécifiquement de la protection des civils, le Rapport Brahimi (21 août 2000) ne préconise pas moins des opérations de paix robustes en demandant « des règles d'engagement fermes afin que les soldats de la paix des Nations Unies puissent être en mesure de se défendre et de défendre d'autres composantes de la mission et l'exécution du mandat de celle-ci contre ceux qui reviennent sur les engagements qu'ils ont pris en vertu d'un accord de paix ou qui, de toute autre façon, cherchent à y porter atteinte par la violence »<sup>31</sup>. Dans la Déclaration du millénaire qui intervient en septembre, le Secrétaire général souligne le besoin de protection des groupes vulnérables et du développement d'une culture de protection. C'est pourquoi il rappelle la nécessité d'«élargir et de renforcer la protection des civils dans les situations d'urgence complexes, conformément au droit international humanitaire». Et depuis la fin des années 90, le Conseil de sécurité intègre davantage la protection des civils comme l'une des principales tâches assignées aux opérations de paix<sup>32</sup>, sans compter les nombreuses résolutions prises spécialement sur : la « Protection des civils en période de conflit armés »<sup>33</sup>, la « Protection du personnel des Nations unies, du personnel associé et du

---

<sup>29</sup> Cf. [www.aidh.org/Droit](http://www.aidh.org/Droit) consulté le 20 septembre 2007.

<sup>30</sup> Cf. *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la protection des civils en période de conflit armé*, Document S/1999/957, *Op. cit.* parag. 1.

<sup>31</sup> *Rapport du groupe d'étude sur les opérations de paix de l'ONU*, Document des Nations Unies, A/55/305-S/2000/809, 21 août 2000.

<sup>32</sup> Cf. Résolution 1270 du 22 octobre 1999 sur la situation en Sierra Leone et la résolution 1291 du 24 février 2000 sur la situation en République démocratique du Congo.

<sup>33</sup> Résolutions 1265 (1999) du 17 sept 1999, 1296 (2000) du 19 avril 2000.

*personnel humanitaire dans les zones de conflit* »<sup>34</sup>, « *Les enfants et les conflits armés* »<sup>35</sup> et « *Les femmes, la paix et la sécurité* »<sup>36</sup>.

Depuis le début de ce XXI<sup>e</sup> siècle, se sont ajoutés d'autres documents qui recommandent de protéger les populations civiles en période de conflit. D'abord en 2001, les conclusions de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des Etats (CIISE) permettent à la communauté internationale de comprendre les différentes options en matière de protection des droits de la personne et de favoriser un consensus politique quant à la manière dont il convient de concilier une garantie de protection internationale avec le respect des droits souverains de l'Etat<sup>37</sup>.

En 2004, après avoir constaté que dans bien des guerres les combattants s'en prennent toujours impunément aux civils et aux agents humanitaires, le *Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau*<sup>38</sup> a appelé ardemment tous les combattants de respecter les dispositions des Conventions de Genève et les Etats membres de signer et ratifier tous les traités concernant la protection des civils, dont la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide<sup>39</sup>, la Convention relative aux droits de l'enfant<sup>40</sup>, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et la Convention relative au statut des réfugiés<sup>41</sup> et les appliquer dans leur pays. A cela, s'ajoute l'observance des résolutions du Conseil de sécurité y relatives.

Au Sommet mondial de septembre 2005, les chefs d'Etats et de gouvernement ont réaffirmé leur devoir de protéger les enfants en période de conflit armé, ainsi que les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité. Ils ont également condamné toutes les violations des droits des femmes et des filles dans les situations de conflit armé ainsi que l'exploitation sexuelle et les violences et abus sexuels dont elles sont victimes tout en menaçant d'appliquer les sanctions prévues dans la Charte<sup>42</sup>.

---

<sup>34</sup> Résolution 1502 (2003) du 26 août 2003.

<sup>35</sup> Résolutions 1261 (1999) du 25 août 1999, 1314 (2000) du 11 août 2000, 1379 (2001) du 20 novembre 2001, 1460 (2003) du 30 janvier 2003, 1539 (2004) du 22 avril 2004 et 1612 (2005) du 26 juillet 2005.

<sup>36</sup> Résolution 1325 (2000) du 31 octobre 2000.

<sup>37</sup> *La Responsabilité de protéger. Rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des Etats*, Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, décembre 2001, p. 2.

<sup>38</sup> *Un monde plus sûr : notre affaire à tous. Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements*, Document des Nations unies, A/59/565, New York, décembre 2004, 109 p.

<sup>39</sup> Approuvée à l'unanimité le 9 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide est entrée en vigueur le 12 janvier 1951.

<sup>40</sup> Adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 44/25 du 20 novembre 1989 et entrée en vigueur le 2 septembre 1990.

<sup>41</sup> Cette Convention est adoptée le 28 juillet 1951 et entre en vigueur le 22 avril 1954.

<sup>42</sup> *Document final du Sommet mondial de 2005*, Document des Nations unies, A/60/150, 20 septembre 2005, pp. 29-33.

Les traités, conventions, résolutions et autres déclarations adoptés tout au long de cette période visent à protéger les populations civiles dans les zones de conflit. Mais, pour diverses raisons, celles-ci ne sont pas appliquées car les civils continuent de subir injustement les affres de la guerre.

### **III. La protection des civils au cœur des préoccupations onusiennes**

Les instruments juridiques, les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité ainsi que les tribunaux spéciaux susmentionnés démontrent la volonté des Nations unies de prendre à bras-le-corps le problème de la protection des populations civiles au cours des conflits. Cette question, qui la préoccupe depuis sa création, connaît un regain d'intérêt ces dernières années, à en juger par les missions assignées désormais aux opérations de paix dans ce sens, la création des tribunaux *ad hoc* et les nombreux débats spéciaux<sup>43</sup> autour de ce thème tant au Conseil de sécurité, où les membres soutiennent la protection des civils dans le mandat des opérations de maintien de la paix, que dans d'autres forums<sup>44</sup>.

#### **1. Le renforcement des opérations de paix**

Depuis le premier rapport du Secrétaire général sur la question en septembre 1999, les opérations sous chapitre VII sont nombreuses, tout comme les mandats ou résolutions<sup>45</sup> enjoignant la protection des civils et l'accès de l'aide humanitaire aux nécessiteux. Et pour les opérations en cours, les résolutions portant leur renforcement ou leur prorogation énoncent dorénavant des mesures qui facilitent la protection de toutes les catégories de civils dans leur zone de déploiement. De plus, près d'une quinzaine de résolutions<sup>46</sup> ont été prises sur des points spécifiques tels que les enfants et les conflits, les femmes, les violences sexuelles, le personnel des Nations unies, le personnel associé et humanitaire. C'est l'unanimité qui se dégage désormais sur cette question. Cela ne signifie pas que par le passé il n'était pas considéré par les membres du Conseil de sécurité, loin s'en faut. La mise en place de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), en ex-Yougoslavie entre 1992 et 1995, témoignait déjà l'intérêt que ses membres avaient pour la sécurité des populations de cette contrée.

Mais, depuis une dizaine d'années, les forces de maintien de la paix ont un rôle plus actif dans le déminage afin d'éviter que les populations ne soient victimes de ces engins, dans la protection des personnes vulnérables, dans

---

<sup>43</sup> Depuis 2007, le Conseil de sécurité a tenu trois débats spéciaux sur la question : 22 juin et 20 novembre 2007, 27 mai 2008.

<sup>44</sup> Il en est ainsi des débats organisés à l'occasion de la Journée des Droits de l'Homme le 10 décembre de chaque année.

<sup>45</sup> Cas des résolutions suivantes : 1291(2000) du 24 février 2000 (MONUC) ; 1528(2004) du 27 février 2004 (ONUCI) ; 1542(2004) du 30 avril 2004 (MINUSTAH) ; 1509(2003) du 19 septembre 2003 (MINUL) ; etc...

<sup>46</sup> Voir notes infra 33 à 36.

l'acheminement de l'aide par les agents humanitaires aux plus nécessiteux, dans la facilitation de circulation des journalistes ou celui des membres de la mission pour s'acquitter de son mandat.

Bien que ces opérations de paix de l'ONU ou des coalitions contiennent des mandats pour la protection des civils, des lacunes<sup>47</sup> apparaissent dans la protection militaire pour mener à bien cette mission, surtout dans des régions en proie à des violences et où des massacres ont cours ou risquent de se produire : le personnel du maintien de la paix intervient dans des conditions difficiles ; certains pays contributeurs hésitent à envoyer leurs troupes attaquer les groupes armés, craignant des pertes qui pourraient affecter l'opinion ; l'opération ne dispose pas des effectifs appropriés, de l'équipement, de la mobilité, du financement et de la capacité de coordination nécessaires pour protéger efficacement les nombreux civils menacés. Devant ces manquements, les militaires sur le terrain se voient obliger de trouver un équilibre entre une intervention dans une zone aussi large que possible et la protection d'un maximum de civils tout en assurant celle de la force elle-même. C'est la raison pour laquelle la mise sur pied d'une opération doit respecter un certain nombre de critères : mandats clairs et pertinents, ressources suffisantes, structure de commandement solide, véritables relations entre civils et militaires, recours approprié à la force et stratégie de communication adaptée.

Dans sa collaboration avec les organismes régionaux, de juin à septembre 2003, le Conseil de sécurité a autorisé l'opération *Artémis* de l'Union européenne en RDC pour mettre un terme aux atrocités commises à l'encontre des populations civiles en Ituri. Le déploiement d'une force multinationale intérimaire d'urgence à Bunia, en coordination étroite avec la MONUC, a permis « de contribuer à y stabiliser les conditions de sécurité et à y améliorer la situation humanitaire, à assurer la protection de l'aéroport et des personnes déplacées se trouvant dans les camps de Bunia et, si la situation l'exigeait, de contribuer à assurer la sécurité de la population civile et du personnel des Nations Unies et des organisations humanitaires dans la ville »<sup>48</sup>. A l'issue de l'intervention européenne à Bunia, un programme de formation des policiers a été lancé dans le cadre de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD). Elle a commencé par une mission de formation de l'Unité de Police Intégrée (UPI). Et en avril 2005, l'UE, en étroite collaboration avec l'ONU, a mis sur pied la Mission de police européenne EUPOL-Kinshasa pour surveiller, encadrer et conseiller cette UPI, placée désormais sous une chaîne de commandement congolaise.

En 2005, la Responsabilité de protéger est acceptée au sommet des chefs d'Etat de l'ONU. Cela augurait d'une prise en compte de ce problème à l'avenir. Dès cette période, les mandats des opérations des Nations unies incluent les dispositions suivantes : protéger les civils en cas de menace imminente d'atteinte à leur l'intégrité physique ; prévenir les violences sexuelles et y

---

<sup>47</sup> Komi Selom Klassou et Johan Van Hecke, *Document de travail sur la protection des civils lors d'opérations de maintien de la paix menées par l'ONU et des organisations régionales*, Document du Parlement européen, DT/704933, du 29 février 2008.

<sup>48</sup> Résolution 1484 (2003) du 30 mai 2003.

répondre ; faciliter l'assistance humanitaire ; garantir la sécurité dans les camps de réfugiés et aux alentours ainsi que la sécurité des personnes qui y vivent et créer des conditions qui favorisent leur rapatriement volontaire et sécurisé.

## 2. La lutte contre l'impunité

En matière de justice internationale, l'ONU lutte contre l'impunité par l'entremise de la CPI et des tribunaux internationaux temporaires (Rwanda, Ex-Yougoslavie et Sierra Leone). Des mandats d'arrêt sont émis, des procès sont menés et des inculpations sont prononcées. Ce qui traduit des avancées appréciables dans ce domaine. La rigueur de leur travail devrait amener les divers acteurs d'une guerre à respecter davantage les civils installés sur leur territoire ainsi que leurs biens. Toutefois, ne disposant pas d'une police pour faire appliquer ses ordonnances et ne pouvant s'appuyer que sur la bonne volonté des dirigeants de chaque pays, cette Cour ne sévit pas sur tous les seigneurs de guerre et autres bourreaux des populations civiles à travers le monde. Certains coupables sont poursuivis, alors que d'autres coulent des jours paisibles en toute impunité. On constate également que la majorité des affaires dont la cour est saisie ne concerne que l'Afrique<sup>49</sup>. En somme, il est reproché à la CPI de mener une justice à deux vitesses et d'appliquer une « *justice universelle* » à l'occidentale<sup>50</sup>.

En outre, s'agissant des conventions et traités internationaux, leurs limites se traduisent par la non-adhésion de certains pays, empêchant de ce fait une application universelle de ces instruments juridiques. Et l'ONU, qui n'est pas un Etat supranational, ne peut imposer la ratification à ses membres. Or, ces traités introduisent le principe de compétence universelle qui veut que chaque Etat adhérent « ait l'obligation de poursuivre les personnes présumées avoir commis ou ordonné de commettre l'une ou l'autre des infractions graves et de les déférer à ses propres tribunaux, quelle que soit leur nationalité, ou... les remettre pour jugement à une autre Partie Contractante intéressée à la poursuite... »<sup>51</sup>. Malheureusement, les Etats ne l'appliquent pas<sup>52</sup> ou le font soit sous des conditions restrictives, soit contre cette législation internationale. Les bombardements disproportionnés en Afghanistan ou les détentions dans la base militaire de Guantánamo enfreignent

---

<sup>49</sup> Interrogé sur la question, le procureur de la Cour a précisé que le critère de sélection des affaires était purement et simplement leur gravité et l'absence d'un processus judiciaire au niveau national. Or, ces processus n'existent pas au Soudan, en Ouganda et en RDC. Cf. « ONU : la Cour pénale internationale fête ses dix ans », [www2.canoe.com/infos/international](http://www2.canoe.com/infos/international) consulté le 17/07/2008

<sup>50</sup> C'est ce pensent bon nombre de chefs d'Etat africains et même une majorité de l'opinion. Voir aussi Gaëlle Le ROUX, « Justice. La CPI en quête de légitimité », Cf. [www.france24.com/fr/20080719-cpi-cour-penale-internationale-afrique](http://www.france24.com/fr/20080719-cpi-cour-penale-internationale-afrique), consulté le 20 décembre 2008.

<sup>51</sup> Articles 129 et 146 des Conventions III et IV de 1949 respectivement, et 85 du Protocole I de 1977.

<sup>52</sup> Le cas d'Hissène Habré qui a vécu en exil au Sénégal pendant longtemps sans être inquiété ou celui de Mengistu Haïlé-Mariam exilé au Zimbabwe depuis 1991.

les Conventions III et IV de Genève de 1949<sup>53</sup>. Dans ce cas, il sera difficile de mettre un terme à ce phénomène dans un futur proche.

Aussi, pour qu'elle ne soit plus un vœu pieux, la protection des civils doit être renforcée sur trois points.

Premièrement, avec les dispositions précises dans les résolutions du Conseil de sécurité, la protection des civils est au cœur des mandats des opérations de paix. Le challenge des Etats membres de l'ONU réside donc dans leur capacité à assurer à ces opérations les conditions de leur réussite qui se résument essentiellement au soutien politique et à la mise à disposition des moyens nécessaires pour leurs missions de protection des civils dans les conflits armés. C'est cette détermination qui conduira sinon à une éradication de ce phénomène, du moins à sa diminution.

Deuxièmement, il faut que la communauté des Etats manifeste une volonté politique qui se traduise par le respect des traités internationaux et une sincère coopération avec les juridictions créées à cet effet. Il est contre-productif qu'un Etat, aussi puissant soit-il, puisse fouler au pied une juridiction comme la CPI en refusant de livrer ses ressortissants coupables des pires crimes de guerre. Cette attitude ne peut que pérenniser le règne de l'impunité.

Le troisième point est un travail de fond qui consiste à sensibiliser les citoyens sur le respect des valeurs humaines. La vie n'a pas de prix et elle ne saurait être soumise aux lubies des belligérants. C'est pourquoi rien ne peut justifier l'atteinte à l'intégrité physique et encore moins que l'on élimine injustement un tiers, même en période de guerre. Celle-ci a des règles établies que tous les acteurs se doivent de respecter. C'est en intégrant ces valeurs que nous respecterons l'homme dans toute sa dimension et que des actes de barbarie feront place à plus d'humanisme.

## **Conclusion**

La question de la protection des populations dans les zones de conflit a fait l'objet d'une législation internationale appropriée depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, l'ONU multiplie les initiatives pour mieux protéger les civils dans les zones de conflits : résolutions de ses organes (Conseil de sécurité et Assemblée générale), rapports du Secrétaire général, fortes campagnes de sensibilisation et actions de ses organismes spécialisés (Unicef, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, HCR, etc) et surtout mandats assignés aux opérations de paix. A l'action onusienne s'ajoute celle des autres organismes internationaux tels que le CICR et les ONG qui s'investissent dans la protection et la défense des droits des populations.

Toutefois, pour mieux protéger les populations, il est important d'éradiquer les causes sous-jacentes et les causes directes des conflits armés qui sont la source des malheurs de l'humanité. Il s'agit d'œuvrer dans le sens de la prévention.

---

<sup>53</sup> « Les Etats-Unis en train de devenir un Etat fasciste ? », Centre de recherche sur la mondialisation, Cf. [www.globalresearch.ca/articles/BOY111A.html](http://www.globalresearch.ca/articles/BOY111A.html) Consulté le 4 avril 2008.

Par ailleurs, toutes les exactions que subissent les populations sont des faits sociaux reconnus à l'échelle de la planète et dont la lutte doit dépasser tous les clivages politiques, sociaux, raciaux, religieux et culturels. Car, « *la nature humaine et la dignité de la personne transcendent tous les clivages, elles s'imposent de ne pas torturer, affamer, blesser, humilier* »<sup>54</sup>. C'est donc une préoccupation qui concerne l'humanité tout entière.

### **Bibliographique**

**Gérard Chaliand**, *Anthologie mondiale de la stratégie. Des origines au nucléaire*, Paris, 1990, 1523 p.

**Chronique-ONU**, n°4, avril 1979, volume XVI, pp. 28-44.

**Jocelyn Coulon** (sous la dir.), *Guide du maintien de la paix 2006*, Athéna-Cepes, Montréal, 2005, 294 p.

*Impunité en Afrique et particulièrement le cas Hissène Habré. Résolution législative du parlement européen sur l'impunité en Afrique, en particulier le cas de Hissène Habré*, Document du Parlement européen, P6\_TA(2006)0101, du 16 mars 2006, 3 p.

*La Responsabilité de protéger. Rapport de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des Etats*, Centre de recherches pour le développement international, Ottawa, décembre 2001, 99 p.

**Nations unies**, *Document final du Sommet mondial de 2005*, Document des Nations unies, A/60/150, 20 septembre 2005, 42 p.

**Nations unies**, *Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la protection des civils en période de conflit armé*, Document des Nations Unies, S/1999/957 du 8 septembre 1999, 27 p.

**Nations unies**, *Un monde plus sûr : notre affaire à tous. Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et les changements*, Document des Nations unies, A/59/565, New York, décembre 2004, 109 p.

**Nations unies**, *Rapport du Groupe d'études sur les opérations de paix des Nations unies (Rapport Brahimi)*, Document des Nations unies, A/55/305-S/2000/809, New York, 21 août 2000.

**Nations unies**, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Principes et orientations*, Nations unies, New York, janvier 2008, 108 p.

**Ignacio Ramonet**, « Sahara occidental : indépendance ou génocide », *Le Monde diplomatique*, n° 263, février 1976, pp 10-11.

**Komi Selom Klassou et Johan Van Hecke**, *Document de travail sur la protection des civils lors d'opérations de maintien de la paix menées par l'ONU et des organisations régionales*, Document du Parlement européen, DT/704933, du 29 février 2008, 6 p.

**Marie-Claude Smouts, Dario Battistella & Pascal Vennesson**, *Dictionnaire des relations internationales*, Dalloz, Paris, 2003, 506 p.

---

<sup>54</sup> Marie-Claude SMOUTS, Dario Battistella & Pascal VENNESSON, *Dictionnaire des relations internationales*, Dalloz, Paris, 2003, p. 161.

## **MEMOIRE ET HISTOIRE POLITIQUE : POUR UN AFFIRMATION DE LA NATION GABONAISE.**

**Andy MAKINDEY NZE-NGUEMA**

Docteur en Histoire

Assistant au Département d'Histoire et Archéologie

Université Omar Bongo - Libreville (Gabon).

Email : [andymakindey@yahoo.fr](mailto:andymakindey@yahoo.fr)

### **Résumé**

Cet article tente de faire le lien entre l'histoire et la construction de la mémoire nationale au Gabon. Dans notre réflexion, nous nous efforcerons précisément un retour à la mémoire et à l'histoire pour la construction inlassable de la nation gabonaise. Ce retour à la mémoire et à l'histoire se justifie, plus que par le passé, avec la résurgence du repli identitaire. Pour cela, le devoir de mémoire s'avère nécessaire en ce sens qu'il réunit cette injonction: " n'oublions jamais!" Il ne s'agit pas de se souvenir d'un catalogue d'inventaire ou de technique mais d'un combat contre l'oubli de cet héritage que nous avons reçu, et ce au moment où, la nation se trouve menacée par la montée du fait ethnique et clanique qui dans certains pays voisins a entraîné, la remise en cause radicale des fondements de l'Etat et de la paix sociale.

### **Mots clés**

Histoire politique, Mémoire, Lieux de mémoire, Construction de la nation, Amnésie collective, Education au national.

### **Abstract**

This article is an attempt to a study between history and the building of a national memory in Gabon. It lays the foundation of a return to the memory and history in order to build the Gabonese nation.

This return to the memory and history is more than ever justified by the resurgence of the clinging of identity. For that purpose, the duty of memory is proved to be necessary inasmuch as it justifies the following injunction: "Let's not forget!" It is not a matter of remembering a catalogue or a manual but rather it is just a struggle against the oblivion of our heritage. This memory is all the more important since the Gabonese nation is threatened by ethnic and clinical disputes, which have jeopardized the foundations of the State and social peace in certain neighboring countries.

### **Keywords**

Political History, Memory, Place of Memory, Building of a Nation, Collective Amnesia, National Education.



## Introduction

Cet article tente de faire le lien entre l'histoire et la construction de la mémoire nationale au Gabon. Mémoire et Histoire sont deux faces d'une même réalité et pourtant, elles renvoient à des aspects bien différents. Si « *la mémoire isole un évènement de son contexte ; elle cherche à le tirer de l'oubli pour lui-même et non pour l'insérer dans un récit cohérent créateur de sens, dans lequel l'oubli sélectif a au contraire nécessairement sa place* »<sup>1</sup>. Précisons que le mot mémoire, lato sensu, dépasse la simple fonction cérébrale. Il doit être compris comme un patrimoine mental, un ensemble de souvenirs qui assurent la cohésion des individus dans un groupe ou dans une société, et peut influencer leurs actions présentes ou futures.

Le sociologue Maurice Halbwachs hiérarchise la mémoire en trois catégories: « *les souvenirs individuels* (qui sont en relation avec les expériences vécues); *la mémoire collective* - constituée à la fois des souvenirs communs à tous les individus d'un groupe ayant connu les mêmes événements et des traces objectives laissées par ces événements (au niveau de l'espace, des institutions, des archives écrites et des récits concernant ce passé) ; *la tradition* qui émerge quand les acteurs des événements considérés ont disparu. Les rituels, les mythes, les récits collectifs, les pèlerinages prennent alors la place du souvenir... »<sup>2</sup>.

En revanche, l'histoire se veut rationnelle et se défie de toute tentative de manipulation de la mémoire. Bien qu'elle soit souvent considérée comme une discipline de mémoire qu'il suffit de mémoriser pour la maîtriser, l'histoire appartient à tous et à personne parce qu'elle procède d'un discours critique et relatif par opposition à la mémoire qui se pose délibérément comme un absolu.

A l'origine, le couple mémoire-histoire ne se distingue pas à telle enseigne qu'Hérodote, le père de l'histoire, justifie sa démarche par le souci constant de préserver de l'oubli des événements qu'il faut compiler et laisser à la compréhension de la postérité. Nous étayons cette affirmation par cette expression empruntée à Cicéron : « *testis temporum, lux veritatis, vita memoriae, magistra vitae, nuntia vetustatis* ». Cette formule énonce tout un programme : « *l'histoire est un témoin du passé (« testis temporum ») et une messagère envoyée par les gens d'autrefois (« nuntia vetustatis ») qui a pour mission d'apprendre aux vivants à conduire leur vie (« magistra vitae ») en faisant revivre le passé (« vita memoriae ») pour leur offrir des exemples véridiques qui les éclairent et les guident comme un flambeau (« lux veritatis »)*<sup>3</sup>. Autant dire qu'ici, l'histoire est une source d'inspiration sociale, qui contribue à la construction d'une nation.

L'antagonisme entre histoire et mémoire reflète aussi la méfiance et la distance des historiens envers toute tentative de manipulation de la mémoire collective. Cet antagonisme s'opère sous l'influence de l'école des Annales qui inscrit, la recherche historique dans la longue durée en faveur du peuple contre une

---

<sup>1</sup> Cadiou (Fr), Coulomb (Cl) et *alli*, *Comment se fait l'histoire. Pratiques et enjeux*, Paris : La Découverte, 2005, p. 156.

<sup>2</sup> Noiriel (G), *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine*, Paris : Hachette Supérieur, 1998, p.198.

<sup>3</sup> Cadiou (Fr), Coulomb (Cl) et *alli Op cit.*, p.158.

histoire politique, qui à la fin du 19<sup>ème</sup> et au début du 20<sup>ème</sup> siècle, faisait l'éloge des grands hommes et de leurs hauts faits.

Dans notre réflexion, nous nous efforcerons précisément un retour à la mémoire et à l'histoire pour la construction inlassable de la nation gabonaise.

Ce retour à la mémoire et à l'histoire se justifie, plus que par le passé, avec le projet de mise en place des Etats-Unis d'Afrique, mais surtout, avec la résurgence au Gabon et en Afrique en général du repli identitaire.

Le repli identitaire fait craindre, en l'occurrence, l'absence de conscience de la nation parmi la population et l'élite gabonaise.

A ce stade de l'analyse, il importe de déterminer les conditions préalables à l'existence d'une Nation. Pour qu'il y ait nation, il faut au moins que « *les citoyens partagent l'idée qu'il existe un domaine politique indépendant des intérêts particuliers et qu'ils doivent respecter les règles de son fonctionnement* »<sup>4</sup>. Les rapports entre les populations au Gabon, nous permet de postuler que si les populations ont pris conscience que l'homogénéité culturelle seule, ne peut suffire pour constituer une nation, nous sommes sceptiques pour ce qui est de sa compréhension par les « élites ».

Au Gabon, la logique discursive du président Bongo semble transcender les pesanteurs sociologiques pour décréter l'existence de la nation quand il déclare : « *Il n'y a plus de tribus, il n'y a plus de clans, il n'y a qu'une nation : le Gabon* »<sup>5</sup>. Cette attitude de refus du président Bongo, s'inscrit dans un premier temps en porte à faux avec l'idée même de la nation chère à Ernest Renan. Celui-ci estime qu'elle ne se décrète pas par la volonté du prince mais demeure l'expression des populations de vivre ensemble et de continuer à faire valoir l'héritage qu'ils ont reçu indivis.

Cette posture du président Bongo qui consiste à nier les pesanteurs sociologiques (lignages, clans, ethnies) qui composent la société en décrétant l'instauration d'une nation, est illusoire et participe d'une dangereuse myopie politique : car l'idée de nation repose alors sur des chimères dès lors qu'elle prétend nier ses éléments constitutifs. Ces nationalités sont précisément le pays réel et nullement le pays artificiel des proclamations politiques. Ce d'autant plus que « *l'identité gabonaise est le produit d'éléments tenant à la géographie et à l'histoire, à l'économie, à la pratique politique et à l'anthropologie* »<sup>6</sup>. Cette catégorisation constitue des matériaux de construction de la nation gabonaise qui nous permet d'assumer et d'entretenir l'héritage que nous avons en commun avec les générations précédentes et futures. C'est donc dire, qu'elle se doit d'être perpétuellement ravivée et enseignée par une « éducation au national », au risque qu'elle ne s'évanouisse dans l'oubli avec le temps.

---

<sup>4</sup> Schnapper(D), *La communauté des citoyens*, Paris : Gallimard, 2004, p.66.

<sup>5</sup> Mba Obame (A.), *Société Politique au Gabon. Contribution à l'étude de la nature patrimoniale du système politique gabonais*, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> Cycle : Sociologie Politique, Université Paris I, Paris, 1984, p.194.

<sup>6</sup>Rossatanga-Rignault (G) et Enongoué (F), *L'Afrique existe-t-elle ?*, Libreville : Raponda Walker, 2006, p.38.

Du reste, il semble occulter le fait que la véritable réalité sociale reste les liens et les appartenances ethniques et claniques fondées sur la communauté et l'affectivité. La nation n'est qu'une société abstraite qui ne fait que prolonger les mythes, les souvenirs, les valeurs et les symboles intériorisés dans la mémoire collective.

Certains auteurs<sup>7</sup>, qui ont tenté de définir les éléments structurants de la nation gabonaise, semblent néanmoins ignorer un élément important constitutif de celle-ci : La mémoire. La formation de l'identité nationale gabonaise, ne doit pas se limiter à l'élaboration de références collectives nouvelles, mais s'accompagner également « *d'un gigantesque travail pédagogique pour que des pans de plus en plus larges de la population les connaissent, et se reconnaissent en elles. Par cette « éducation au national », le patriotisme commun nouvellement élaboré va devenir support d'un sentiment d'appartenance* »<sup>8</sup>. Pour cela, le devoir de mémoire s'avère nécessaire en ce sens qu'il réunit cette injonction : « *n'oublions jamais !* ». Il ne s'agit pas de se souvenir d'un catalogue d'inventaire ou de technique mais d'une expérience humaine plongée dans le courant de l'histoire. Une expérience traversée par des êtres de chair et de sang qu'il faut nommer, identifier, personnaliser pour ne pas les oublier. Dans le devoir de mémoire, l'acte de remémoration est souvent présenté comme un combat contre l'oubli. Et ce, au moment où elle se trouve menacée, au Gabon et en Afrique en général, par la montée du fait ethnique et clanique qui dans les pays voisins a entraîné la remise en cause radicale des fondements de l'Etat et de la paix sociale.

De ce fait, la question centrale de cet article est de savoir : comment le couple histoire politique et mémoire participe-t-il à la construction de la nation gabonaise ? Autrement dit, comment l'histoire et la mémoire peuvent-elles participer à la construction inlassable de la nation gabonaise à partir d'un héritage que nous avons en partage ? Pour répondre à cette problématique, nous allons étudier les deux points suivants :

- L'amnésie collective<sup>9</sup> et le silence de l'histoire ;
- L'éducation au national comme facteur de construction de la nation.

---

<sup>7</sup>Rossatanga-Rignault (G) et Enongoué (F), *L'Afrique existe-t-elle ?*, Weinstein (B), Gabon : Nation-Building on the Ogooué (cf. Chap V et VI); Balandier (G)., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*; Bernault (F), *Démocraties ambiguës en Afrique Centrale (Congo-Brazzaville, Gabon 1945-1964)* ; Pourtier (R), *Le Gabon, espace, histoire et société* ; Pourtier (R), *Le Gabon, Etat et développement*.

<sup>8</sup> Thiesse (A.M) « Les identités nationales, un paradigme transnationale » in *Repenser le Nationalisme-Théories et Pratiques*, Paris : Les Presses de Sciences PO, 2006, pp 193 à 226, pp195-196.

<sup>9</sup> Une amnésie collective que J.M. Ekoh Ngyema résume par : « le vide intellectuel, l'absence funeste d'une culture des valeurs historiques porteuses, ailleurs sous d'autres cieux, d'éthique et de patriotisme ; l'évacuation inouïe des vestiges culturels, architecturaux et sacrés du passé récent et ancien ; le mutisme complaisant et servile d'une génération d'universitaires, timorés pour la plupart ! », in *La vie de Léon Mba IV*° Edition des journées de l'historien et de l'archéologue », UOB, Libreville, le 24 juillet 2003, p. 1.

## 1. L'amnésie collective<sup>10</sup> et le silence de l'histoire

*« Ils ont tué tous les guerriers de la montagne(...), ils ont tué tous les guerriers de la plaine, ils ont tué tous les guerriers de la forêt, mille héros sans sépultures, Mbombe, Nyonde Makite, Emane Ntole, Wongo et puis d'autres encore... »<sup>11</sup>*

L'auteur de ces paroles, nous interpelle sur cette part de notre héritage commun qui constitue la nation gabonaise, et que nous avons enfouie dans l'inconscient collectif, après l'avoir passée au tamis de la rature historique. Il y a donc lieu d'identifier les quelques éléments qui expliquent cette amnésie collective. Il s'agit de:

- L'absence de cours d'histoire sur cet héritage commun ;
- La destruction des lieux de mémoire ;
- L'absence de cimetière pour les bâtisseurs de la nation ;
- L'amnésie collective dès 1968, ou « la mémoire nationale de la Rénovation ».

### a) L'absence de cours d'histoire sur cet héritage commun

Les programmes sur cet héritage commun à l'école primaire, au niveau secondaire et dans le supérieur, accordent en effet, peu d'intérêt à l'histoire au Gabon. Ainsi de la méconnaissance des résistants sous la colonisation, ou des premiers hommes et femmes qui ont œuvré dans la politique, le social et la culture, entre autres, hormis les deux présidents Léon Mba et Omar Bongo. Nous avons assisté à une première tentative de connaissance de l'histoire du Gabon avec l'ouvrage : « *Le Mémorial du Gabon* » en 1985.

Cette première tentative s'est poursuivie avec l'émission culturelle, au cours des années 1980 : « *Gabon une province* ». Malheureusement, cette émission n'a pas connu de suite et n'a pas été très vulgarisée dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire et d'éducation populaire.

### b) La destruction des lieux de mémoire

Cette amnésie collective semble avoir été le leitmotiv de la Rénovation, née le 12 mars 1968, sur le patrimoine matériel.

En effet, « avec la formation de l'idée de nation apparaît la notion de patrimoine matériel collectif. Porter atteinte à cet héritage, c'est être, comme le dit bien le terme de « vandalisme » inventé au moment de la Révolution française par le républicain Abbé Grégoire, un barbare étranger à la nation »<sup>12</sup>.

---

<sup>10</sup> Une amnésie collective que J.M. Ekoh Ngyema résume par : « le vide intellectuel, l'absence funeste d'une culture des valeurs historiques porteuses, ailleurs sous d'autres cieux, d'éthique et de patriotisme ; l'évacuation inouïe des vestiges culturels, architecturaux et sacrés du passé récent et ancien ; le mutisme complaisant et servile d'une génération d'universitaires, timorés pour la plupart ! », in « La Vie De Léon MBA » IV<sup>e</sup> édition des journées de L'historien et de l'archéologue », UOB, Libreville, le 24 juillet 2003, p. 1.

<sup>11</sup> Akendengué (P. Cl) « Réveil d'Afrique »...

<sup>12</sup> Cadiou (Fr), Coulomb (Cl) et *alli*, *Op cit*, p. 212.

Cette vision inclut de fait, les monuments historiques comme propriété morale et collective de la nation, les détruire, au nom d'une « prétendue modernité », c'est dès lors se poser soi-même, en étranger de la nation.

Ce travail d'amnésie collective se trouve renforcé par la destruction ou l'abandon des bâtiments laissés par la colonisation comme si, nous refusons d'assumer notre passé. Les exemples sont légion : on constate à Libreville la quasi-disparition des vestiges coloniaux, au quartier Glass, les anciennes bâtisses coloniales ont été remplacées par des habitations modernes ou ont été abandonnées. Aussi, le palais du gouverneur de la colonie semble avoir fait les frais de la modernité au profit de l'imposante bâtisse de la présidence actuelle située au bord de mer.

Désormais, la ville de Libreville donne à son visiteur la désagréable impression de manquer de centre historique. Et pourtant, il a bel et bien existé, à l'emplacement de l'actuelle Présidence de la République et de l'immeuble interministériel, que les autochtones appellent *le Plato*. Mais, aucune plaque, aucun monument n'informe le visiteur. Mieux, en face de l'actuelle présidence de la République, se dresse une androgyne libérée de ses chaînes et entrant dans la ville. Rien ne permet d'expliquer aux visiteurs les raisons de son érection à cet endroit. On peut simplement supposer que cet emplacement constitue la porte d'entrée de la ville de Libreville.

On est tenté de penser que le respect du patrimoine collectif matériel n'est pas, ou n'a jamais été une préoccupation des pouvoirs publics au Gabon. C'est comme si le mot d'ordre, pendant longtemps, a été le suivant : « *du patrimoine collectif matériel faisons table rase au profit d'un patrimoine moderne importé de l'occident* ».

### **c) L'absence de cimetière pour les bâtisseurs de la nation**

Le rapport à la mort en Afrique est d'abord intime, comme partout ailleurs. Cependant, il serait nécessaire de dépasser ce cadre stricto familial si l'on tient à honorer les valeureux fils de ce pays. Pour cela, nous pensons qu'il serait souhaitable de construire un cimetière national où ils seront inhumés.

Nous constatons que la Communauté Mpongwe de l'Estuaire a son lieu de repos éternel, situé au quartier Plaine-niger ou *Naïdja* réservé aux filles et fils, illustres ou inconnus de cette communauté. Ne peut-on envisager que la République s'en inspire pour donner à ses illustres fils et filles, hommes politiques, de lettres, économistes, sportifs (...), un lieu de repos éternel et éviter que leur souvenir, ne se dissipe dans les chemins brumeux de la mémoire collective et de l'histoire. Sous d'autres cieux, cela se fait. On peut citer le cimetière militaire national d'Arlington, aux USA ou Hollywood Forever cemetery, où reposent beaucoup de personnalités du monde du spectacle comme Cecil B. DeMille, Rudolph Valentino, etc.

Il est dommage que la République qui a reconnu les hauts faits de ses fils, ne puisse pas aller au bout de sa logique. Ne lisons-nous pas au fronton de certains lieux de mémoire : « *Aux grands hommes la Patrie reconnaissante* ». Même si, nous

admettons que la famille puisse récupérer son fils, il faut préciser, que celui-ci est sorti du simple cadre familial pour appartenir à la collectivité nationale. Malheureusement, nous semblons oublier ce détail important.

Le Gabon vient de perdre son 2<sup>ème</sup> Président de la République, Omar Bongo Ondimba. Le quotidien national « *L'union* » titrait à la une : « *A l'issue d'une cérémonie traditionnelle Omar Bongo Ondimba inhumé en ses terres* »<sup>13</sup>. Le journal note que feu le président Bongo repose en ses terres dans la province du Haut-Ogooué et qu'il a été inhumé dans l'intimité familiale. Cette inhumation, comme toutes les autres avant, nous fait prendre conscience que notre pays n'a pas un espace aménagé pour ses illustres fils et filles.

Nous n'avons pas un cimetière des bâtisseurs de la Nation Gabonaise. Or, la nation ne doit pas accompagner l'illustre défunt, dans sa dernière demeure et sur ses terres, elle doit plutôt l'enterrer dans un espace aménagé pour la circonstance. « *La patrie et la République reconnaissante* » ne doit pas être une fleur de rhétorique mais une réalité qui commence par l'aménagement d'un espace dédié à ces filles et fils.

#### **d) L'amnésie collective dès 1968 ou « la mémoire nationale de la Rénovation »**

L'amnésie des bâtisseurs de ce pays qui, plus de trente ans durant, semblait peser sur les témoignages de l'époque, avec ce mot d'ordre qui répondait à cet impératif catégorique, que nous pourrions paraphraser du mot du sociologue Fidèle Pierre Nze-Nguema : « *jamaïs eux ! eux nulle part !* »<sup>14</sup> Ce qui se traduit par la quasi-absence d'évocation et d'exaltation des résistants tels que : Wongo, Nyonda Makita, Emane Ntole, Mavouroulou, etc, peu connus dans les manuels d'histoire du primaire, du secondaire et même du supérieur (hormis l'ouvrage de Nicholas Meteghe sur les Résistants gabonais) et l'artiste Pierre Akendengue avec son titre musical : *Réveil d'Afrique* et son album *Carrefour Rio*, titre n°3 « *Sans oublier l'oublié* ». La contraction de ces deux titres est une invite aux populations gabonaises à ne pas oublier les hommes et les femmes qui ont lutté pour maintenir allumée la flamme de notre liberté collective.

Ainsi, le Président Bongo en se posant volontairement comme le bâtisseur du Gabon nouveau, avait tôt fait d'effacer de la mémoire collective le passé de notre pays. La seule exception minimale concédée était l'évocation du Président Léon Mba. Bien entendu, les années du règne de feu Président Léon Mba, furent longtemps considérées comme obscures et de peu d'intérêt. La modernité de la nation commençait alors à partir de mars 1968. Cette attitude a eu pour conséquence de faire passer des illustres fils de ce pays comme Jean Baptiste Ndende, Laurent Cyr Antchuwe, Samuel Akiremy, Pierre-Marie

---

<sup>13</sup> « *L'union* » n° 10 051 du vendredi 19 juin 2009, p.1.

<sup>14</sup> Nze-Nguéma (F.P) « *Culture et Tradition chez Léon Mba* », communication prononcée à l'occasion du colloque sur le centenaire du Président Léon Mba (1902-2002), organisé par le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation technologique, à Libreville 8 au 10 décembre 2003, pp 1- 24, p. 3.

Akanda, Edouard Pierre Nkoghe-Andene, Jean Hilaire Aubame, André Gustave Anguilet et bien d'autres, dans le moule de l'amnésie nationale.

Tout se déroule comme si ce pays n'avait pas engendré de grandes figures qui pourraient être des sources d'inspiration dans la gestion et la construction de notre pays.

En redonnant vie à l'histoire de ces hommes, confondus avec celle du Gabon, l'homme de la Rénovation du 12 mars 1968, aurait assumé son héritage politique, social et culturel. Ce qui lui aurait conféré un rôle bien au-delà du cadre de la Rénovation, un rôle de réconciliateur et d'unificateur de la mémoire nationale pour une éducation au national. Les prémisses de sa prise de conscience des conséquences fâcheuses de cette amnésie entretenue furent hélas fort tardives. En témoignage, le Mausolée grandiose érigée, en 2002, pour le centenaire du Président Léon Mba au lieu-dit Keréle à Libreville.

## **2. L'éducation au national comme facteur de construction de la nation**

Cette éducation au national de la nation et de ses fondements, doit être appréhendée comme une volonté des anciens de laisser aux jeunes générations, un terreau favorable à l'assumption de l'héritage commun. Nous avons donc jugé utile d'analyser les points suivants :

- \* l'éducation ;
- \* la conscience d'appartenance ;
- \* la patrie re-connaissante ;
- \* les lieux de mémoire.

### **a) L'éducation**

L'école de la République est par excellence, l'institution depuis la Troisième République en France qui est chargée d'instituer la Nation. Elle est chargée de former des acteurs compétents grâce auxquels « *l'Etat peut gérer les conflits née de la répartition des biens communs entre les individus et les groupes...* »<sup>15</sup>. Parce qu'elle a un rôle pédagogique auprès de ces acteurs que l'école doit susciter et nourrir leur adhésion à la collectivité.

En effet, c'est « *à l'école qu'on donne aux citoyens les moyens concrets de participer réellement à la vie publique (...). L'école transforme en citoyens les membres d'une petite communauté appartenant à un univers restreint* »<sup>16</sup>. C'est dire alors que l'école est le lieu par excellence par lequel, ceux qui veulent créer, inventer ou façonner une nation doivent passer.

Si l'école est la voie dévolue pour le modelage de la nation, nous tenons cependant à préciser que c'est aux sciences humaines et sociales qu'est dévolue cette tâche.

---

<sup>15</sup> Schapper (D) *Op. cit.*, p.188.

<sup>16</sup> Schapper (D) *Op cit*, p.189.

Il revient particulièrement à « *l'enseignement de l'histoire qu'était plus (...) confiée la tâche de créer le sentiment de communauté historique (...). Ce sont les historiens qui ont élaboré, à partir de faits réels, la naissance glorieuse des grandes démocraties...* »<sup>17</sup>. Il appartient donc à la science historique de jouer un rôle majeur dans la construction de la nation gabonaise. Malheureusement, elle est confrontée à deux problèmes majeurs : l'état de la recherche et l'appropriation historique.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle en Europe, le rôle assigné à la science historique était précisément d'établir scientifiquement le récit des événements du passé afin d'« *affirmer l'identité collective et d'encourager les contemporains, consacrés héritiers de cette histoire glorieuse, à prolonger l'héritage du passé et à poursuivre l'action commune. (L'objectif à atteindre était d'imposer que la nation) devait devenir l'objet exclusif de la loyauté des individus aux dépens de toute autre forme d'identité ou d'appartenance.* »<sup>18</sup>

A partir du premier aspect, on notera que la science historique est jeune et pas assez structurée. Elle manque véritablement d'un schéma directeur fixé par ces acteurs afin qu'elle écume cette voie. Par la même occasion, il faut préciser que l'Etat gabonais s'est peu préoccupé du rôle essentiel que devrait jouer la science historique dans la construction de la nation gabonaise. D'ailleurs, pourquoi devait-il laisser à l'historien gabonais le soin de jouer ce rôle ? Il attend de lui, en revanche, qu'il soit le chantre d'une histoire hagiographique, du Grand Camarade et du Parti. Il nous revient, à nous historien, de nous départir de cette voie pour affranchir la recherche historique gabonaise des différentes influences.

S'agissant du second aspect, il faut dire que nous souffrons des faiblesses de notre recherche et par conséquent d'un manque d'appropriation de notre histoire. Pour preuve, l'histoire gabonaise n'est pas assez connue et enseignée dans les différents cycles de formation (primaire, secondaire et supérieur). Beaucoup de jeunes arrivent sur les bancs de l'université avec une méconnaissance de leur histoire.

Or, c'est justement cette discipline qui doit être chargée, avec l'instruction civique, d'éveiller la conscience nationale. Pour cela, il faut préciser que : « *la formation des identités nationales ne se limite pas à l'élaboration de références collectives nouvelles : elle s'accompagne d'un gigantesque travail pédagogique pour que des pans de plus en plus larges de la population les connaissent, et se reconnaissent en elles. Par cette éducation au national, le patrimoine commun nouvellement élaboré va devenir support d'un sentiment d'appartenance* »<sup>19</sup>.

Plus que jamais, au Gabon, le devoir de mémoire est d'actualité, au regard des comportements déviants de nos compatriotes lors des campagnes électorales. Il devient difficile, par exemple, à un non-autochtone d'une province au Gabon (hormis Libreville, Lambaréné et Port-Gentil) d'être en compétition avec le natif de la province. Et pourtant, avant 1968, cela se faisait. On peut citer pour

---

<sup>17</sup> Schapper (D) *Op cit*, p. 191.

<sup>18</sup> Schapper (D) *Ibidem*.

<sup>19</sup> Thiesse (A.M) in *Repenser le Nationalisme. Théories et Pratiques*, *Op cit*, pp.195-196.



mémoire, la victoire dans la province de la Ngounié, de Jean Hilaire Aubame, sur le natif du coin, Vincent de Paul Nyonda<sup>20</sup>.

Au-delà du caractère hétéroclite des populations de ces trois provinces, une telle expérience, ailleurs, est difficilement acceptée par les populations locales des autres provinces.

L'administration n'est pas davantage épargnée par ce repli identitaire et la recrudescence du fait ethnique dans le recrutement et la nomination de personnel en dépit des récriminations du Chef de l'Etat.

Face à ses comportements déviants, il est plus qu'urgent que l'école de la République, aidée en cela par les travaux d'historiens, sociologues, anthropologues... revisite notre mémoire, afin d'exalter notre patrimoine commun car ces valeurs partagées doivent contribuer à forger chez nos élèves, citoyens de demain, la conscience d'appartenir à une communauté de destin, à une communauté politique avec ses droits et ses devoirs.

#### **b) La conscience d'appartenance**

La conscience nationale résumée dans ces deux mots « *Gabon d'abord* », née de l'appartenance à un territoire, se renforce aussi de la résistance à l'ennemi en l'occurrence, la colonisation. Il ne s'agit pas de citer ces différentes révoltes contre la colonisation entre autres, comme causes lointaines de notre sous-développement. Dans l'éducation à la mémoire nationale, il faudrait célébrer ce que nos ancêtres dans, un passé assez récent, ont refusé : la domination du colon. Cette attitude traduit de leur part, le refus de subir la supériorité de l'homme blanc. C'est pour nous, jeunes générations, une leçon, une invite à briser le plafond de verre du complexe d'infériorité vis-à-vis de l'occidental.

« *Gabon d'abord* », c'est un projet politique que doit porter un peuple qui doit dépasser les intérêts particuliers pour que chacun s'implique dans l'œuvre de construction nationale. Il ne suffit pas de l'énoncer comme une pétition de principe, encore faut-il en prendre conscience, pour entretenir l'héritage commun.

#### **c) La patrie re-connaissante**

Le début des années 2000 amène des changements d'attitude vis-à-vis de nos anciens.

En effet, le gouvernement de la République a décidé de baptiser tous les établissements d'enseignement primaire, secondaire publics et techniques d'un nom de ses illustres fils. Cette décision, quoique louable, suscite de notre part l'interrogation suivante : quels sont les critères qui ont présidé à l'élection de ces personnalités à cet hommage ?

---

<sup>20</sup> Voir l'Oraison funèbre du second au premier, citée par Fidèle Pierre Nze-Nguema in *l'Etat au Gabon de 1929 à 1990. Le partage institutionnel du pouvoir*, Collection Etudes Africaines, Paris : l'Harmattan, 1998, p.221.

Cette démarche qui partait, certes, d'un bon sentiment de remémoration de ces personnalités, se heurte à une autre réalité : l'absence d'informations les concernant.

En effet, cette re-connaissance n'est pas allée au-delà de la simple connaissance du patronyme de l'intéressé. On peut constater que dans la plupart des établissements, nous n'avons ni la photo ni la biographie de la personnalité éponyme qui permettrait de renseigner sur les hauts faits qui ont amené la nation à l'élever à ce niveau.

Si l'on admet qu'il y a prise de conscience politique et nationale, reconnaissons cependant que le choix s'est fait sur des considérations politiques et partisans et non sur la base des conclusions d'un comité d'experts qui aurait été mandaté pour la circonstance. Pour preuve, rien ne permet d'édifier dans la mémoire nationale le rôle joué par ceux qui ont été honorés, alors que d'autres qui ont joué un rôle majeur dans l'évolution politique de notre pays sont dans les brumes de l'histoire.

#### **d) Les lieux de mémoire**

La construction de la nation passa par l'élaboration des marqueurs concrets d'identification qui vont constituer des symboles. Ceux-ci peuvent-être des noms donnés aux lieux, aux rues, aux monuments, aux journées commémoratives, etc.

En effet, *le mémorial du Gabon*<sup>21</sup> évoque des noms des bâtisseurs de la République, qui ont et continuent de traverser l'histoire sans pour autant que fils, filles, enfants et petits enfants ne prennent le temps de rendre un hommage par une journée commémorative. Et pourtant, le calendrier des jours fériés de notre pays rend hommage à des événements qui, loin de nous être étrangers, ne participent pas, pour certains, à l'œuvre de construction de la nation gabonaise.

Autre marqueur d'identification, la construction d'un Panthéon. Si tous les illustres fils et filles de ce pays doivent être enterrés dans un cimetière national tous, en revanche, ne peuvent pas entrer au Panthéon. Ce lieu sacralisé doit accueillir les plus illustres de ses fils. Pour entrer au Panthéon de la Nation gabonaise, il faudra mettre en place un comité d'experts assermentés qui doit prouver la valeur exceptionnelle non connotée d'une charge émotionnelle et subjective, de celui ou de celle qui sera honoré(e).

Cette démarche est une précaution pour éviter, comme l'école, que ce lieu ne soit travesti. Il y a lieu de préciser que le commun des gabonais, sous prétexte de sa proximité avec le pouvoir ou de son rayonnement, ne peut entrer au panthéon.

Pour prendre l'exemple de la France, tout gaulliste connaît Colombey-les deux-églises où est enterré le général Charles de Gaulle ; Jarnac en Charente, où

---

<sup>21</sup> Mapangou (L. B) (sous la dir), *Mémorial du Gabon*, Lausanne, 1985.

repose François Mitterrand, unificateur du socialisme français en 1971. Ces deux bâtisseurs de la France parmi d'autres, ne sont pas encore entrés au Panthéon de la République comme Jean Jaurès.

### Conclusion

Soulignons que « *l'existence des nations dépend de la capacité du projet politique à résoudre les rivalités et les conflits entre groupes sociaux, religieux, régionaux ou ethniques selon les règles reconnues comme légitimes...* »<sup>22</sup>

Autant dire que « *la nation n'est pas une pure abstraction, où elle s'inscrit dans une société et une culture singulières, elle n'est pas compatible avec les formes de particularismes qui remettent en cause les principes de la société politique. Pour assurer l'existence d'une nation citoyenne, il apparaît nécessaire de respecter deux exigences. Il faut que les individus admettent qu'il existe un domaine public unifié, indépendant, au moins dans son principe, des liens et des solidarités religieux, claniques et familiaux et qu'ils respectent les règles de son fonctionnement. Il faut, par ailleurs, que l'égalité de dignité de chacun, qui fonde la logique de la nation démocratique, ne soit pas contredite par des inégalités de statut dans les autres domaines de la vie sociale, en particulier dans le droit personnel* »<sup>23</sup>.

La réalité actuelle du Gabon, fondée sur l'accroissement des inégalités et la discrimination entre justiciables et la montée du repli identitaire, nous amènent à tirer cette sonnette d'alarme afin que nous puissions redresser la barre du gouvernail Gabon.

Enfin, l'école ne doit pas être la seule source de cette construction et de cette éducation au national. Il faut aussi élaborer des marqueurs concrets qui vont constituer des lieux de mémoire, destinés à symboliser la nation. Parmi ces actions, il y a les noms donnés aux rues, aux lieux, aux monuments qui matérialisent le panthéon national. L'ensemble de ces rites a pour finalité de maintenir le sens de la communauté, l'entretien du sentiment d'appartenance à la collectivité et la croyance dans la singularité et la grandeur des valeurs nationales.

### Bibliographie

**Balandier (G)**, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*. Paris : PUF, 1982 (4<sup>e</sup> édition).

**Bernaut (F)**, *Démocraties ambiguës en Afrique Centrale (Congo-Brazzaville, Gabon 1945-1964)*, Paris : Karthala, 1996.

**Bourde (G) et Martin (H)**, *Les écoles historiques*, collection Points Histoire, Paris : Seuil, 1997.

**Cadiou (Fr), Coulomb (Cl) et alli**, *Comment se fait l'histoire. Pratiques et enjeux*, Paris : La Découverte, 2005.

**Ekoh Ngyema (J.M)** in « *La vie de leon mba* » IV<sup>o</sup> édition des journées de L'historien et de l'archéologue », UOB, Libreville, le 24 juillet 2003.

**Mapangou (L. B)** (sous la dir), *Mémorial du Gabon*, Lausanne, 1985.

---

<sup>22</sup> Schapper (D) *Op cit*, p. 201.

<sup>23</sup> Schapper (D) *Op cit*, p. 203.

- Mba Obame (A.)**, *Société Politique au Gabon. Contribution à l'étude de la nature patrimoniale du système politique gabonais*, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> Cycle : Sociologie Politique, Université Paris I, Paris, 1984.
- Ndoyi (L.B)**, **Essono Edzang (A)**, **Nguema Engo (P)** et **Manoukou (L)**, *Atlas Biographique des hommes politiques du Gabon*, Collection Mémoire Collective, Libreville: P.U.G, 2008.
- Noiriel (G)**, *Sur la crise de l'histoire*, Collection Socio-Histoires, Paris : Belin, 1997.
- Noiriel (G)**, *Qu'est-ce que l'histoire contemporaine*, Paris : Hachette Supérieur, 1998.
- Noiriel (G)**, *Etat, nation et immigration*, Collection Folio Histoire, Paris : Gallimard, 2001.
- Nze-Nguema (F.P)**, *l'Etat au Gabon de 1929 à 1990. Le partage institutionnel du pouvoir*, Collection Etudes Africaines, Paris : l'Harmattan, 1998.
- Nze-Nguema (F.P)** « Culture et Tradition chez Léon Mba », communication prononcée à l'occasion du colloque sur le centenaire du Président Léon Mba (1902-2002), organisé par le ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation technologique, à Libreville 8 au 10 décembre 2003, pp 1-24.
- Pourtier (R)**, *Le Gabon, espace, histoire et société*, Paris : l'Harmattan, 1989.
- Pourtier (R)**, *Le Gabon, Etat et développement*, Paris : l'Harmattan, 1989.
- Prost (A)**, Douze leçons sur l'histoire, collection Points Histoire, Paris : Seuil, 1996.
- Rosatanga-Rignault (G) et Enongoue (F)**, *L'Afrique existe-t-elle ?* Libreville : Raponda Walker, 2006.
- Schnapper (D), *La communauté des citoyens*, Paris : Gallimard, 2004.
- Thiesse (A.M)** « Les identités nationales, un paradigme transnationale » in *Repenser le Nationalisme-Théories et Pratiques*, Paris : Les Presses de Sciences PO, 2006, pp 193 à 226. L'union » n° 10 051 du vendredi 19 juin 2009.
- Veyne (P)**, *Comment on écrit l'histoire*, collection Points Histoire, Paris : Seuil, 1978.
- Weinstein (B)**, *Gabon : Nation-Building on the Ogooué*, England : The M.I.T. Press, 1966.

## **LE PETROLE DU GOLFE DE GUINEE : ENJEU, CONVOITISES INTERNATIONALES ET SITUATIONS BELLIGENES A LA FIN DU XX<sup>e</sup> ET AU DEBUT DU XXI<sup>e</sup> SIECLES**

Antoine-Denis **N'DIMINA-MOUGALA**  
Docteur en Défense et Relations internationales  
Maitre-Assistant,  
GRESHS, Ecole Normale Supérieure, Libreville  
Email : [Adendim3@yahoo.fr](mailto:Adendim3@yahoo.fr)

### **Résumé**

Cet article analyse la place du pétrole dans le golfe de Guinée. L'auteur montre d'abord comment l'or noir de cette zone de l'Afrique est un enjeu à la fois international et régional. Cette partie met aussi en exergue le golfe de Guinée comme pôle stratégique à cause de son pétrole qui contribue à la diversification des approvisionnements. Par ailleurs, l'article décrit les convoitises internationales qui se manifestent dans le golfe de Guinée à travers les majors, c'est-à-dire les sociétés pétrolières internationales, comme Total, Exxon Mobil, Chevron Texaco, Shell, British Petroleum, China National Offshore Corporation, etc. En dernier ressort, cette publication étudie les situations belligènes consubstantielles au pétrole. Les exemples sont les différends frontaliers et territoriaux entre le Cameroun et le Nigeria à propos de Bakassi, du Gabon et de la Guinée Equatoriale au sujet de l'île Mbanié.

### **Mots-Clés**

Pétrole, golfe de Guinée, Pôle stratégique Enjeu géopolitique, Convoitises internationales, Situations elligènes, Bakassi, Mbanié.

### **Abstract**

The aim of this article, which is in keeping with the current debates on oil, is to analyse the position of petroleum in the gulf of Guinea. In the first part, the writer demonstrates how the black gold in this part of Africa is at the same time an international and regional stake. In the last resort, this part shows the gulf of Guinea as a strategic centre because of its oil which contributes to the diversification of stocks. The second part, as far as it is concerned, lays emphasis on the international greed which is manifested in the gulf of guinea by the giant oil companies, that is, international oil companies such as Total, Exxon Mobil, Chevron Texaco, Shell, British Petroleum, China National Off shore Corporation, etc. The last part studies the consubstantial squabbling related to oil. The examples taken are the territorial and border dispute between Cameroon and Nigeria concerning Bakassi, and between Gabon and Equatorial Guinea, concerning the island of Mbanie.

### **Keys-Words**

Oil, gulf of Guinee, Strategic area, Geopolitical challenge, Bakassi, Mbanié, Sao Tomé and Prncipe, Nigeria

## Introduction

Le pétrole est toujours une ressource importante pour les économies des différents pays du monde, il a des conséquences non négligeables sur les relations internationales. Dans le golfe de Guinée, cadre de réflexion de cette publication, on assiste sur le plan économique à une redistribution des cartes de la production pétrolière : gros producteur d'hydrocarbures il y a encore peu d'années, le Gabon voit aujourd'hui ses capacités extractives diminuer, tandis que son voisin équato-guinéen, naguère absent du secteur, est aujourd'hui considéré par beaucoup comme le nouvel « émirat du golfe de Guinée <sup>1</sup> ». A l'instar du Gabon qui connaît une relative stagnation<sup>2</sup> de sa production, le Congo, longtemps troisième producteur pétrolier d'Afrique subsaharienne, derrière le Nigeria et l'Angola, vient aussi de céder sa place à la Guinée Equatoriale. L'exploitation a atteint un pic historique en 2000, avec 13, 7 millions de tonnes, soit 271.000 barils/jour(bj)<sup>3</sup>. Le Golfe de Guinée comprend les Etats suivants : l'Angola, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, Sao Tomé et Príncipe et le Nigeria. Sur le plan démographique, c'est une région assez peuplée avec une population d'environ 169.500.000 habitants répartie sur une superficie de 3.288. 000 km<sup>2</sup><sup>4</sup>.

L'objet de cette publication est d'analyser la place du pétrole dans l'espace géopolitique que constitue le golfe de Guinée. Avant d'entrer dans le vif du sujet, et pour des commodités d'analyse, donnons d'abord un contenu aux concepts d'enjeu et de situations belligènes. La première notion, à en croire Jacques Sopelsa, Michèle Battesti et Jean-Christophe Romer, désigne un objectif politique<sup>5</sup>. Le groupe de mots situations belligènes est synonyme d'exemples de risques de conflits potentiels. Trois questions vont nous aider à rythmer le propos. Quel est l'enjeu pétrolier du golfe de Guinée ? Quelles sont les convoitises internationales à travers les entreprises des pays en concurrence ? Quelles sont les situations belligènes consubstantielles à l'enjeu pétrolier de cette partie de l'Afrique ?

## I. Le pétrole du golfe de Guinée : un enjeu international et régional

Dans le golfe de Guinée, on trouve les hydrocarbures, aussi bien en terre ferme (on shore), qu'en mer (offshore). Les côtes de l'Angola, du Cameroun, du Congo Brazzaville, du Gabon, de Guinée Equatoriale et du Nigeria sont très riches en pétrole et en gaz naturel. La région du golfe de Guinée est l'une de

---

<sup>1</sup> En ligne, [http://www.senat.fr/ga/ga71/ga71\\_mono.html](http://www.senat.fr/ga/ga71/ga71_mono.html), p. 5, page consultée le 8 janvier 2008

<sup>2</sup> Jean-MarieChevalier « Les majors ont les yeux rivés sur l'Afrique », *Jeune Afrique*, hors série n° 12, p. 98

<sup>3</sup> Samy Ghorbal, « Quel avenir pour le pétrole » ?, *Jeune Afrique*, n° 2184, p. 76

<sup>4</sup> Bilan du Monde, 2006, p. 92

<sup>5</sup> Jacques Sopelsa, Michèle Battesti, et Jean-Christophe Romer, *Lexique de géopolitique*, Paris, Dalloz, 1988, p. 105

celles dont la production et les réserves ont le plus considérablement augmenté depuis une dizaine d'années, grâce aux importantes et nombreuses découvertes dans l'off shore angolais, nigérian, et équato-guinéen. La production régionale qui était de 2, 3 millions de barils par jour en 1985 a ainsi doublé depuis vingt ans. Certains experts arguent que le plus gros des réserves pétrolières du golfe de Guinée reste à découvrir ou à développer dans des pays comme le Nigeria, l'Angola, la Guinée Equatoriale ou Sao Tomé et Príncipe et que la production globale dans cette région pourrait atteindre plus de 8 millions de barils par jour en 2020<sup>6</sup>. En réalité, le golfe de Guinée est réputé pour son pétrole brut hautement apprécié sur le marché américain. Par ailleurs, cette partie de l'Afrique renferme quelque 10% des réserves de pétrole du monde entier<sup>7</sup>. Les réserves prouvées de pétrole dans l'ensemble des pays de la région s'élèvent à environ 55 milliards de barils, soit 4,8% des réserves mondiales. De plus, la production agrégée des pays du golfe de Guinée a atteint 4,85 millions de barils par jour en 2004, soit à peine 6,2% de la production mondiale<sup>8</sup>. La taille des gisements récemment découverts et les caractéristiques d'exploitation (bonne qualité du brut, avec faible teneur en soufre, une caractéristique qui lui permet de répondre parfaitement aux exigences techniques des raffineries aux Etats-Unis) assurent la rentabilité de la production du golfe de Guinée même en situation de prix bas. En outre, la facilité d'évacuation vers l'Europe et l'Amérique du Nord est un atout supplémentaire face à d'autres régions comme l'Asie centrale dont l'enclavement constitue l'un des principaux obstacles à la croissance de la production<sup>9</sup>. Une chose est sûre, les Américains gros consommateurs d'énergie du monde, ont reconnu après le 11 septembre 2001, la valeur stratégique des réserves d'hydrocarbures du continent. Ce qui explique le renouveau de leur intérêt pour les pays africains. Les importations américaines de brut du Nigeria et de l'Angola les deux principaux producteurs subsahariens égalent déjà celles des achats au Venezuela ou au Mexique, les voisins pétroliers les plus proches. Les Etats-Unis importent aussi autant de pétrole de la côte ouest de l'Afrique que de l'Arabie Saoudite. Conscients de cet enjeu, majeur pour les consommateurs des pays industrialisés, les Africains entendent profiter de la manne pétrolière pour renforcer leur coopération régionale dans ce domaine et favoriser leurs projets de développement<sup>10</sup>. Au fond, la région du golfe de Guinée est en train de devenir l'une des régions pivots avec notamment la mer Caspienne du jeu géopolitique et suscite des

---

<sup>6</sup> United States Department of Energy, Information Administration, International Energy Outlook, 2005, p, 157.

<sup>7</sup> En ligne, [http : //www. french. xinhuanet.com/french/2005-08/31/content\\_156439. htm](http://www.french.xinhuanet.com/french/2005-08/31/content_156439.htm), p. 1. consultée le 24 janvier 2008

<sup>8</sup> En ligne, [http : www.bp. Com](http://www.bp.com), p, 1, consultée le 22 janvier 2008.

<sup>9</sup> Philippe Copinshi et Pierre Noël, « L'Afrique dans la géopolitique mondiale du pétrole », *Afrique contemporaine*, n° 216, 2006, p.30

<sup>10</sup> En ligne, [http : // www. rfi.fr/fichiers/MFI/EconomieDeveloppement/709.asp](http://www.rfi.fr/fichiers/MFI/EconomieDeveloppement/709.asp), p.1 ; Page consultée le 24 janvier 2008

convoitises aussi bien au niveau des pays<sup>11</sup> de la zone que des majors pétroliers du XXI<sup>e</sup> siècle<sup>12</sup>.

Au vu de ce qui précède, on peut dire que l'enjeu pétrolier du golfe de Guinée est d'une grande importance. C'est un espace riche en pétrole. Cette région est une des places fortes dans l'exploitation pétrolière au sud du Sahara. Pétrole brut de bonne qualité, le pétrole de cette partie de l'Afrique ne laisse pas indifférent. De plus, la production off shore présente l'avantage de limiter les interactions, potentiellement explosives, entre les compagnies et les populations locales, mettant ainsi la production à l'abri des troubles sociaux susceptibles d'éclater dans le pays, voire des guerres civiles<sup>13</sup>. En outre, les gisements du Nigeria et de l'Angola qui totaliseraient près de 85 milliards de barils de réserves, soit de quoi satisfaire 3 à 4 années de la demande mondiale. Par ailleurs, le golfe de Guinée est traversé par les pétroliers allant du golfe persique aux Etats-Unis<sup>14</sup>. Ce qu'il convient d'ajouter, c'est que le pétrole africain en général contribue à la diversification des approvisionnements<sup>15</sup> et, comme il est léger et peu soufré, il correspond bien aux besoins américains en carburants. En outre, les progrès remarquables réalisés dans l'exploration et la production en offshore profond et ultra-profond ont amplifié le potentiel pétrolier africain. La production pétrolière africaine est devenue hautement stratégique<sup>16</sup>. Dans le cas spécifique du golfe de Guinée, qui nous occupe, comme le note Roland Pourtier<sup>17</sup> cette partie de l'Afrique pétrolière soulève trois problèmes majeurs :

- Un problème géopolitique dans le sens où l'enjeu du pétrole est considérable pour l'Afrique qui ne consomme que 10% de sa production et exporte donc 90% soit 500 millions de Tep. Cela s'explique par la faible demande locale et le développement limité des Etats de la région.
- Un problème interne : ces pays sont devenus très dépendants des exportations pétrolières et des fluctuations des prix.
- Le difficile problème du partage de la rente.

Ces trois problèmes du golfe de Guinée, énoncés par l'argumentaire du géographe français suscitent quelques observations. Si les trois constats sont frappés au coin du bon sens, on peut tout de même ajouter que le partage de la rente est un serpent de mer. En effet, les sommes colossales issues de la vente

---

<sup>11</sup> Antoine-Denis N'dimina-Mougala « Le pétrole, source de conflits territoriaux en Afrique centrale », *Enjeux*, n° 36, 2008, pp. 50-63

<sup>12</sup> Philippe Copinshi et Pierre Noël, p. 32.

<sup>13</sup> Id, p.31

<sup>14</sup> En ligne, <http://fr.wikipedia.org/wiki/GA>, Copolitique\_du\_pACTrole, p. 10, consultée le 24 janvier 2008

<sup>15</sup> Toute la production pétrolière africaine diversifie les approvisionnements sur le marché pétrolier mondial.

<sup>16</sup> Philippe Copinshi et Pierre Noël, op.cit, pp. 32-35

<sup>17</sup> En ligne, [http://fig-st-die.Education.fr/actes/actes\\_2007/cr/cr-pourtier.html](http://fig-st-die.Education.fr/actes/actes_2007/cr/cr-pourtier.html).p.1, consultée le 13 février 2008



du pétrole du golfe de Guinée n'ont pas assuré le décollage économique réel de la région. En témoigne l'absence d'une industrie lourde que les royalties auraient pu générer. Par ailleurs, la pauvreté est présente dans la région. Les derniers indices de développement humain en font foi et sont en deçà des espérances. Comme le montre ces quelques exemples. La Guinée Equatoriale se classe 111<sup>e</sup> sur 173 pays en 2007<sup>18</sup>. Le Gabon pour sa part a occupé en 2005 le 123<sup>e</sup> rang<sup>19</sup> sur 177 pays. Le constat qu'on peut faire c'est qu'il reste des progrès à faire pour améliorer le niveau de vie des habitants du golfe de Guinée.

Certes, la gestion des revenus tend à devenir, en principe, un peu moins opaque en Afrique, notamment depuis la mise en œuvre de l'Initiative sur la transparence des industries extractives (Eiti), lancée par l'ex-Premier ministre britannique Tony Blair. Cette initiative a pour finalité d'encourager les Etats pétroliers à publier la totalité des revenus qu'ils perçoivent des compagnies. Plusieurs pays du golfe de Guinée en appliquent déjà les principes : Congo, Nigeria, et Sao Tomé. D'autres l'ont adopté. Il s'agit de l'Angola<sup>20</sup>, du Cameroun, du Gabon, et de la Guinée Equatoriale. Toutefois, cette initiative s'avère encore très insuffisante<sup>21</sup>. En d'autres termes, la gestion des revenus qui est un problème de bonne gouvernance est loin des chemins de l'orthodoxie et de la rigueur dans le golfe de Guinée comme ailleurs. Qu'à cela ne tienne, le pétrole du golfe de Guinée n'en est pas moins l'objet de convoitises internationales.

## **II. Convoitises internationales dans l'enjeu pétrolier du golfe de Guinée**

La conquête de l'offshore profond du golfe de Guinée a débuté en 1993. A l'époque, Elf, British Petroleum, Shell et Statoil, les principaux opérateurs présents en Afrique, créent le club Wado (West Africa Deepwaters Operators). Ce club s'assigne alors pour mission de réduire les coûts d'exploitation de l'offshore profond alors que les études sismiques et géologiques, beaucoup plus fines et nettement moins coûteuses qu'autrefois, ont révélé l'existence de gigantesques ressources sous-marines. Puis, tout est allé très vite. En 1996, à 150 kilomètres au large des côtes angolaises et par 1350 mètres de fond, Elf trouve un gisement évalué à 1 milliard de barils : le bloc 17, également appelé Girassol. D'autres découvertes s'ensuivent avec désormais une quinzaine de champs en cours de développement. Puis les compagnies trouvent du pétrole et du gaz en offshore profond au Congo- Brazzaville, en Guinée Equatoriale, au Nigeria, au Gabon, à Sao Tomé et Principe<sup>22</sup>.

---

<sup>18</sup> En ligne, [http://www.senat.fr/ga/ga71/ga71\\_mono.html](http://www.senat.fr/ga/ga71/ga71_mono.html), p.14, consultée le 8 janvier 2008

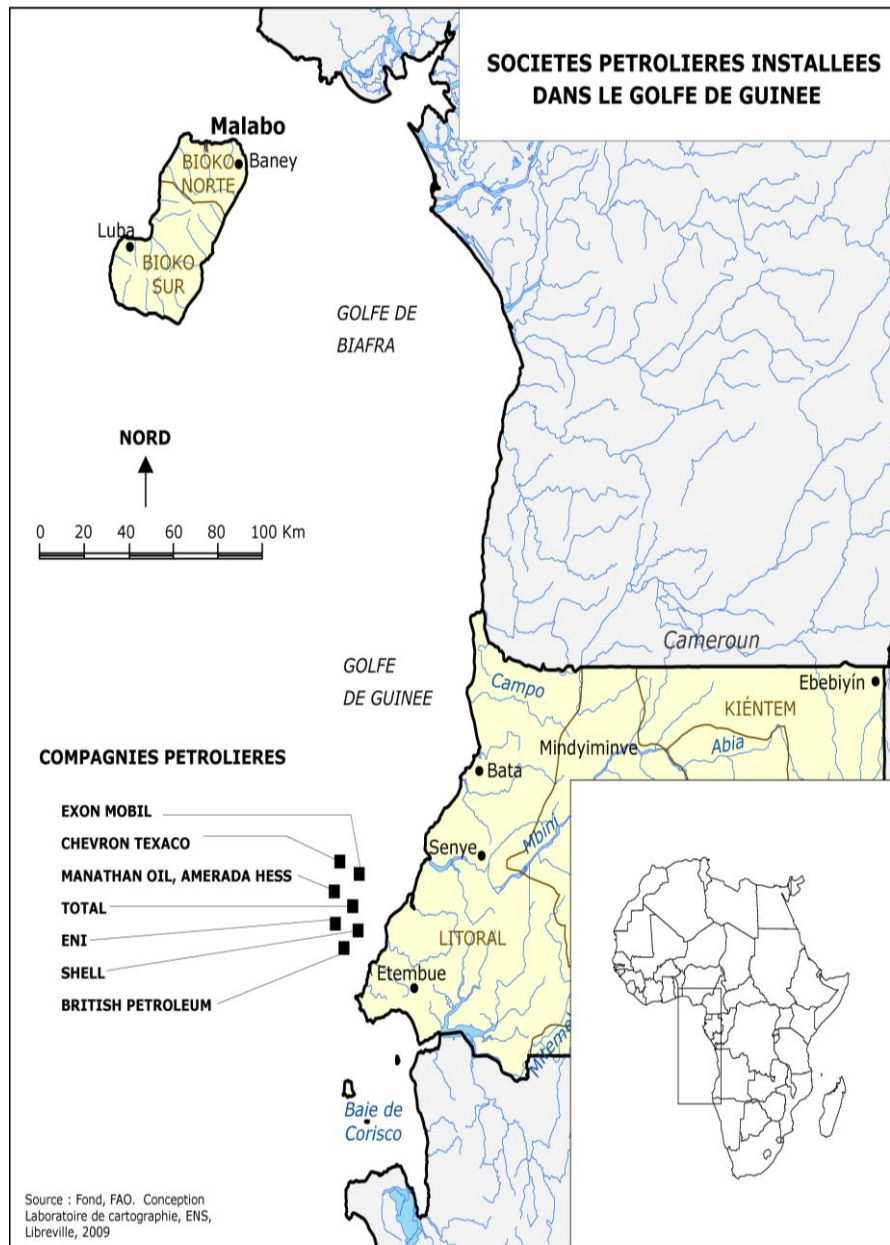
<sup>19</sup> Ibid, p.14

<sup>20</sup> Nous ne citons ici que les pays du golfe de Guinée

<sup>21</sup> Pascal Airault, « Pétrole. A la recherche du pactole sous-marin », *Jeune Afrique*, hors série, n° 12, p. 96.

<sup>22</sup> Id., p. 95.

Aujourd'hui toutes les entreprises<sup>23</sup> occidentales sont présentes dans le golfe de Guinée. Les américaines, Exxon Mobil, Chevron Texaco, Marathon Oil, Amérada



<sup>23</sup> Voir la première carte de cet article relative aux sociétés pétrolières installées dans le golfe guiné, page 7.

Hess mais aussi le français Total, l'italien Eni, le néerlandais Shell et le britannique British Petroleum misent sur le développement du golfe de Guinée pour diversifier leurs approvisionnements. Ils devraient y investir des dizaines de milliards de dollars dans les vingt prochaines années<sup>24</sup>. En 2005, les Etats-Unis, demeurent les premiers importateurs mondiaux de pétrole. Leur production nationale, la troisième mondiale, après celle de l'Arabie saoudite et de la Russie, ne suffit pas pour répondre à la demande nationale. Cette dépendance à l'égard de l'étranger traduit en premier lieu la vigueur de la croissance économique aux Etats-Unis et est le reflet d'une diversification de l'offre. La stratégie énergétique de Washington, ses enjeux et ses objectifs pour les prochaines années ont été définis et présentés dans un rapport<sup>25</sup> rédigé sous la supervision du vice-président américain d'alors, Dick Cheney en mai 2001. Le constat est préoccupant. A en croire ce document, dans les vingt années à venir, la consommation de pétrole aux Etats-Unis augmentera de 33%. Le rapport convient que les liens avec le Mexique et le Canada doivent être renforcés, mais il s'interroge sur les autres sources d'approvisionnement en pétrole. L'objectif primordial reste de réduire la dépendance à l'égard du golfe arabo-persique, qui représente toujours 20% des importations pétrolières américaines. Trois grandes zones se dessinent : l'Afrique, la Russie et la Mer Caspienne. L'exploration et l'exploitation en Russie et en Asie centrale sont entravées par plusieurs facteurs : péripéties juridiques de l'affaire Iouko, instabilité dans le Caucase. L'Afrique et plus spécifiquement le golfe de Guinée constituent donc l'une des priorités de Washington.

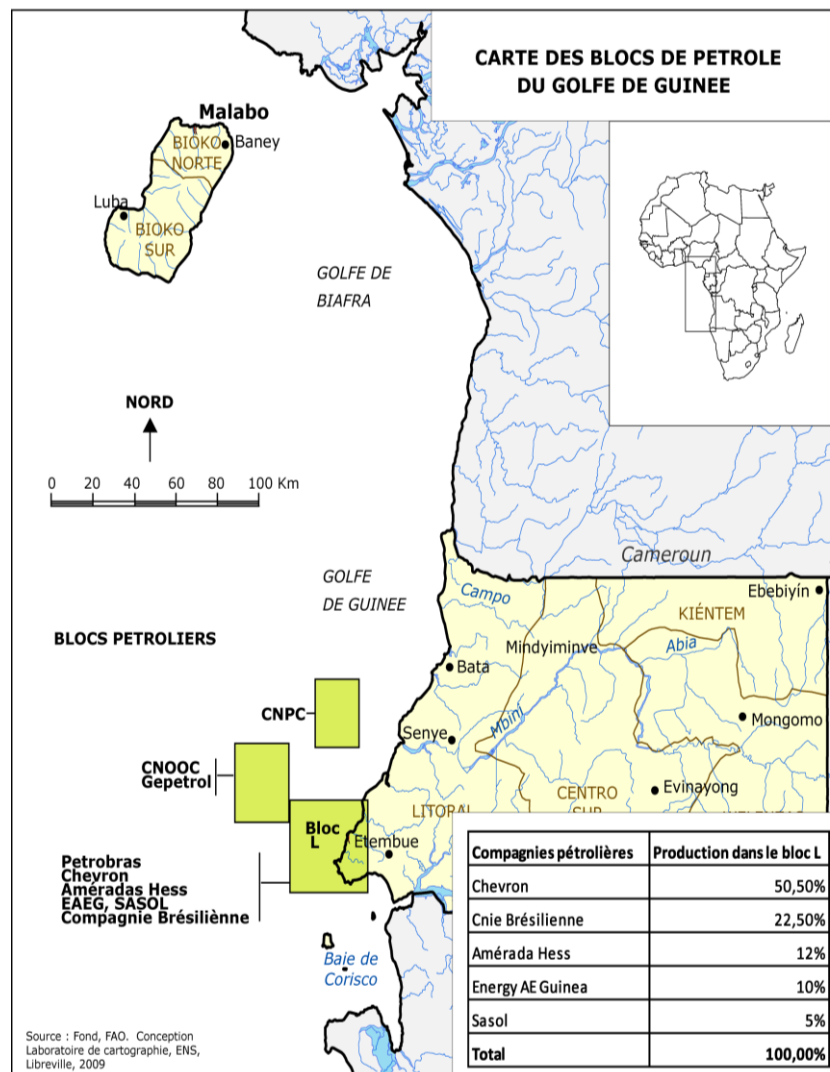
La visite du président William Jefferson Clinton en Afrique au printemps 1998, avait marqué un infléchissement sensible de la politique américaine à l'égard de l'Afrique. Jusqu'au milieu des années 1990, l'indifférence restait le concept pertinent pour qualifier les relations entre les Etats-Unis et l'Afrique. Certes, les Américains n'hésitaient pas à rappeler certaines de leurs initiatives comme leur concours apporté à la création du Libéria en 1847, ou leur engagement en faveur des mouvements indépendantistes au lendemain du second conflit mondial. Mais les chiffres comme les actes restaient éloquentes. La part de l'Afrique dans le commerce des Etats-Unis était alors de 1%. Toutefois, ces dernières années, la politique américaine fait preuve, d'une grande attention à l'égard de l'Afrique. En témoigne l'adoption de l'African Growth and Opportunity Act (Agoa), auquel trente quatre pays ont adhéré à ce jour<sup>26</sup>.

---

<sup>24</sup> Ibid, p. 95

<sup>25</sup> En ligne, <http://.White.house.gov/energy/National-Policy.pdf>, p.5, consultée le 25 Janvier 2008

<sup>26</sup> François Lafargue, « Etats-Unis, Inde, Chine : rivalités pétrolières en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 216, 2005, pp. 44-45



Sur le plan énergétique, le golfe de Guinée<sup>27</sup> constitue l'un des principaux fournisseurs en hydrocarbures des Etats-Unis. L'Afrique représente, en 2004, plus de 15% des importations pétrolières des Etats-Unis, un poids comparable à celui de l'Arabie Saoudite, leur premier fournisseur. Les sociétés pétrolières américaines ont investi dès le début du XX<sup>e</sup> siècle dans le golfe de Guinée. Chevron Texaco a effectué ses premiers forages en Angola dans les années 1930 et n'a jamais quitté le pays même à l'époque de la guerre froide. Chevron Texaco mène aujourd'hui des opérations au Cameroun, au Tchad, et au Congo

<sup>27</sup> Le Nigeria et l'Angola figurent en bonne place.

Brazzaville. Gulf Oil est présent en Angola, notamment à Cabinda depuis 1996. Pour les Etats-Unis, le pétrole africain présente plusieurs avantages<sup>28</sup> :

- Les gisements offshore dans le golfe de Guinée sont faciles à sécuriser et moins vulnérables à la menace terroriste. Et pour renforcer la surveillance de cette région, les Etats-Unis envisagent d'aménager une base navale à Sao Tomé et Príncipe.
- Si le coût d'extraction de ce pétrole est plus élevé qu'au Moyen-Orient, ces gisements sont néanmoins plus proches des Etats-Unis : une semaine suffit à un supertanker pour relier le golfe de Guinée à New-York.
- Enfin, le pétrole du golfe de Guinée est léger comme le Bonny light, qui fournit des rendements élevés en essence, produit le plus demandé aux Etats-Unis<sup>29</sup>. En toute vraisemblance, le « *golfe de Guinée revêt un caractère vital dans les priorités de la politique étrangère américaine*<sup>30</sup> ».

Cependant, cette stratégie américaine de diversification, si l'on se place du point de vue de Pascal Airault<sup>31</sup> se heurte aux appétits énergétiques de la Chine et dans une moindre mesure de l'Inde. Dans cette optique, les Etats de la région proposent de nouvelles licences d'exploitation de plus en plus loin des côtes. Ce qui attire de nouveaux opérateurs des pays du sud. Ainsi, la China National Offshore Oil Corporation (Cnooc) a signé en février 2006 un contrat de partage de production avec Gepetrol, la société nationale équato-guinéenne, pour un bloc dans les eaux territoriales au sud du pays. La Cnooc Africa Limited jouera le rôle d'opérateur technique. Le brésilien Petrobras est également sur les rangs. Un mois plus tôt, dans le même pays il a obtenu le feu vert pour prendre 50% des parts d'une concession dans le bassin du fleuve Muni (500 à 2.200 mètres de profondeur). La compagnie brésilienne est associée au groupe Chevron (22, 5%), opérateur principal du bloc L<sup>32</sup>, aux côtés d'Amérada Hess, (12%), d'Energy Africa Equatorial Guinea(10%) et de Sasol (5%)<sup>33</sup>. L'autre entreprise chinoise opérant dans le golfe de Guinée est la China National Petroleum Corporation<sup>34</sup> (Cnpc) soutenue par les autorités de Pékin et leur « diplomatie du chéquier » a pris la place occupée par les pétroliers européens et américains dans les années 1980<sup>35</sup>. Par ailleurs, en 2004, la Guinée Equatoriale<sup>36</sup> a exporté le tiers de son pétrole aux Etats-Unis et le quart en Chine. Les autres clients étant l'Espagne et Taïwan.

---

<sup>28</sup> François Lafargue, op.cit, p. 45

<sup>29</sup> Ibid, p. 45

<sup>30</sup> En ligne, [http://www.French.xinhuanet.com/french/2005-08/31/content\\_156439.htm](http://www.French.xinhuanet.com/french/2005-08/31/content_156439.htm) p. 1. consultée le 24 janvier 2008.

<sup>31</sup> Pascal Airault, op.cit, p. 95.

<sup>32</sup> Pour avoir une idée claire sur les blocs de pétrole occupés par les entreprises occidentales dans le golfe de Guinée, voir la deuxième carte de cette publication, p.9

<sup>33</sup> Pascal Airault, op. cit, , p. 95

<sup>34</sup> La Cnpc occupe la dixième place parmi les compagnies pétrolières mondiales.

<sup>35</sup> Pascal Airault, op.cit, p. 94.

<sup>36</sup> Ce pays est aujourd'hui le troisième producteur de pétrole de l'Afrique sub-saharienne derrière le Nigeria et l'Angola.

Une chose est établie, selon Hugues Poissonnier, Jean-Marie Huissoud<sup>37</sup>, et François Lafargue<sup>38</sup>, la concurrence de la Chine et dans une moindre mesure du Brésil et de l'Inde, pour exploiter des gisements du golfe de Guinée est désormais une réalité. En Angola par exemple, la Chine et les Etats-Unis se disputent également les ressources pétrolières. Les sociétés américaines sont présentes depuis plus de deux décennies, et aujourd'hui la moitié du pétrole angolais part aux Etats-Unis. Mais la Chine est devenue également un acteur majeur, en achetant le tiers de la production du pays. En octobre 2004, la Chine en échange d'aides financières a obtenu le droit d'acquérir une participation de 50% dans le bloc 18, détenu naguère par le pétrolier Shell. Cette concession avait été cédée par Shell à la société indienne Oil and Natural Gas Corporation Videsh pour un montant de 600 millions de dollars, avant que le gouvernement angolais ne fasse jouer son droit de préemption. Pour remporter ce contrat, la Chine est parvenue à évincer l'Inde en proposant une aide financière de 2 milliards de dollars au gouvernement angolais, alors que la proposition indienne n'était que de 20 millions. Le 26 février 2005, le vice-premier ministre Zeng Peiyan a effectué une visite officielle en Angola et a conclu plusieurs contrats avec la société pétrolière angolaise Sonangol<sup>39</sup>. Les relations s'approfondissent, ce qui se traduit par l'octroi de l'exploitation du bloc 3 /80 à la Sinopec au détriment de Total qui se vit retirer sa licence d'exploitation. L'Angola rembourse son créancier par les exportations de pétrole. L'intrusion de la Chine offre aux pays africains de nouvelles perspectives. La coopération pétrolière avec Pékin est fructueuse. La Chine offre son savoir-faire, sa main d'œuvre, des prêts à taux réduits et des avantages financiers pour construire des infrastructures chez ses fournisseurs de matières premières. La Chine ne présente pas d'exigences politiques particulières, à la différence de la France et des Etats-Unis. Elle demande uniquement la rupture de tout lien avec Taiwan pour entretenir des relations commerciales<sup>40</sup>. Ensuite Pékin laisse les pays africains libres de leur vote à l'Organisation des Nations unies, ne propose pas de déployer ses troupes sur leur sol et surtout s'abstient de toute leçon de démocratie à l'égard de ces gouvernements<sup>41</sup>. Au regard de ce qui précède, on peut convenir avec Philippe Moreau-Defarges lorsqu'il écrit : « *Les rivalités pétrolières ne sont pas près de s'arrêter* »<sup>42</sup>.

La Chine a été le huitième importateur de pétrole en 2000, avant d'occuper le quatrième rang en 2003 après les Etats-Unis. Ses importations qui

---

<sup>37</sup> Hugues Poissonnier et Jean-Marie Huissoud, « Vers de nouvelles stratégies de rente : pourquoi le pétrole ne suffit pas... », *Enjeux*, n° 36, p. 22

<sup>38</sup> François Lafargue, op.cit, p. 48 et Michel Kounou, « Paradoxes et misères du pétrole africain », *Enjeux*, op. cit, pp. 10-19

<sup>39</sup> François Lafargue, op.cit, p.51

<sup>40</sup> Michèle Alabouvette, « Les enjeux du XXIe siècle, *Energies*, n° 7, mars 2005, pp. 34-39

<sup>41</sup> François Lafargue, op.cit, pp. 50-51

<sup>42</sup> Philippe Moreau-Defarges, *Relations internationales.T.2. Questions mondiales*. Paris, Seuil, p. 211 et Pierre Noël, « Pétrole et sécurité internationale : de nouveaux enjeux », *Défense nationale*, Janvier 1999, 55<sup>e</sup> année, pp. 90-105

représentaient 27% du total de la consommation de pétrole en 1999 puis de 37% en 2002 devraient atteindre 45% en 2005. Cette dépendance énergétique est devenue une préoccupation de tous les instants des autorités chinoises qui souhaitent voir leur pays jouer un rôle majeur dans le concert des nations. Jusqu'en 1990, trois pays : l'Indonésie, le sultanat d'Oman et l'Iran étaient les fournisseurs principaux de la Chine. Cependant, la diversification des fournisseurs est désormais une obligation à cause de l'augmentation de la consommation de la Chine et de la raréfaction des réserves de l'Indonésie. Ainsi, l'Afrique est devenue un terrain convoité, car depuis leur intervention en Irak, les Etats-Unis ont parachevé leur contrôle sur l'ensemble des pays du Moyen-Orient, à l'exception de l'Iran. Et les gisements de la Mer Caspienne s'avèrent décevants, ne devant représenter selon les estimations contradictoires qu'entre 2% à 4% des réserves mondiales<sup>43</sup>. Pour la Chine, l'Afrique lui permet donc de réduire sa dépendance énergétique. Aujourd'hui, la Chine est devenue le deuxième importateur de pétrole africain, après les Etats-Unis. L'Afrique représente aujourd'hui 25% de son approvisionnement pétrolier, contre 15% au milieu de la décennie 1980. La visite du président Hu Jintao en Afrique, notamment en Egypte, au Gabon<sup>44</sup> et en Algérie en janvier 2004, s'inscrit dans cette volonté de diversification des fournisseurs en hydrocarbures. A Libreville, le président Hu Jintao et son hôte, Omar Bongo Ondimba ont signé un accord de prospection et d'exploitation de pétrole. La société pétrolière Total Gabon et la filiale de la Sinopec<sup>45</sup>, Unipet ont signé un contrat de vente à la Chine de pétrole brut gabonais d'un volume d'un million de tonnes pour l'année 2004. Les relations entre les deux pays s'amplifient. Pékin est désormais le troisième acheteur du pétrole gabonais, derrière les Etats-Unis et la France. La Chine est également de plus en plus présente dans l'exploitation pétrolière au Congo-Brazzaville. En 2003, la Chine a importé de ce pays un million de tonnes de pétrole brut, soit 1, 5% de ses importations pétrolières. Le 23 février 2005, la Sinopec a signé un contrat lui permettant d'exploiter des gisements offshore dénommés « marine 12 » et « haute mer C »<sup>46</sup>.

La présence des Etats-Unis, de la Chine et dans une moindre mesure de l'Inde en Afrique en général et dans le golfe de Guinée en particulier, traduit l'affaiblissement du rôle des pays de l'Union européenne qui importent pourtant plus de 70% de leur consommation de pétrole. Hormis Total Fina Elf, les principales sociétés européennes comme British Petroleum ou l'italien Eni ne jouent qu'un rôle modeste en Afrique. Désormais, l'Afrique se trouve au cœur des préoccupations pétrolières des Etats-Unis, de la Chine et de l'Inde. Cette présence même intéressée offre à l'Afrique plusieurs avantages,

---

<sup>43</sup> François Lafargue, op.cit, p. 46-47

<sup>44</sup> *L'Union*, quotidien gabonais d'information, 2004, p. 3.

<sup>45</sup> Cette société est la septième compagnie pétrolière mondiale avec environ 100 milliards de chiffre d'affaires.

<sup>46</sup> François Lafargue, op.cit, p. 48.

notamment en termes de construction d'infrastructures et de développement<sup>47</sup>. La croissance économique sans précédent dans certains pays du golfe de Guinée, comme l'Angola (13% en 2004) ou la Guinée Equatoriale (8, 3% en 2005)<sup>48</sup> peut être l'occasion de lutter contre la pauvreté et d'amorcer un véritable développement économique avec l'appui de la Chine et de l'Inde<sup>49</sup>. En réalité, le golfe de Guinée comme les autres zones pétrolières d'Afrique sont au centre de la stratégie de développement des majors.

Forte de ses réserves en or noir, l'Afrique revient dans le jeu politique et économique mondial. Le prix du baril de brut qui a franchi le cap symbolique de 100 dollars<sup>50</sup> le 21 novembre 2007<sup>51</sup> et la nécessité pour les compagnies pétrolières de diversifier leurs sources d'approvisionnement donnent au continent une importance stratégique de premier ordre<sup>52</sup>. Dans cet ordre d'idée, « *la concurrence pour l'influence dans le golfe de Guinée est acharnée... Les intérêts européens, officiels et commerciaux restent totalement engagés. La Chine et l'Inde et d'autres intérêts asiatiques ont rapidement élargi leur engagement sur les fronts multiples*<sup>53</sup>. Le golfe de Guinée à cause de sa relative richesse pétrolière n'est pas seulement une zone qui attire les entreprises pétrolières internationales, comme nous venons de le voir, il est également une région belligène.

### III. Situations belligènes

Le golfe de Guinée, réputé pour son pétrole brut hautement apprécié sur le marché américain, renferme quelque 10% des réserves de pétrole du monde entier<sup>54</sup>. Par sa relative richesse pétrolière cette partie de l'Afrique est une zone belligène. Dans cet ordre d'idée, il y a des désaccords frontaliers consubstantiels au pétrole. Parmi les zones de conflit ou potentiellement conflictuelles, il y a la péninsule de Bakassi riche en hydrocarbures qui est la pomme de discorde entre le Cameroun et la République Fédérale du Nigeria. L'arrêt de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002 accordant la souveraineté de la péninsule de Bakassi au Cameroun a été mal accueilli par une partie de l'opinion publique nigériane. Qu'à cela ne tienne, à mi-parcours d'une période de transition de deux ans, au terme de laquelle le Nigeria rétrocédera au Cameroun la région naguère contestée, il y a actuellement trois zones de Bakassi, chacune

---

<sup>47</sup> La Chine construit beaucoup d'immeubles publics dans le golfe de Guinée notamment au Gabon où elle a construit deux palais nationaux, l'Assemblée Nationale et le Sénat. A cela, il faut ajouter la Maison de la Radio et de la télévision gabonaises

<sup>48</sup> En ligne, [http://www.senat.fr/ga/ga71/\\_mono.html](http://www.senat.fr/ga/ga71/_mono.html). p. 14, consultée le 8 janvier 2008

<sup>49</sup> Jean-Marie Chevalier, « L'Afrique et le pétrole : entre malédiction des importations et des exportations », *Afrique contemporaine*, n° 216, pp. 60-61, et François Lafargue, op.cit, p. 55-56

<sup>50</sup> Samir Gharbi, « Pétrole. Vrai faux record », *Jeune Afrique*, 2452, p. 19.

<sup>51</sup> Bilan du Monde, 2007, p. 12

<sup>52</sup> Pascal Airault, op.cit, pp. 94-96.

<sup>53</sup> En ligne, <http://www.french.xinhuat.com>, op.cit, p.2.

<sup>54</sup> Id, p.1.



d'elle ayant ses problèmes spécifiques<sup>55</sup>. Trois observateurs des Nations Unies, membres<sup>56</sup> de la commission mixte Cameroun-Nigeria, ont récemment installé un bureau dans la ville de Calabar, à quelques kilomètres de la péninsule de Balassi et d'autres observateurs devraient les rejoindre. Ils devraient bientôt commencer à re rendre sur la péninsule pour superviser les derniers mois de la période de transition<sup>57</sup>. Parlant de cette transition un diplomate des Nations unies a déclaré : « *Notre mission est de veiller à la bonne application des accords. Nous serons attentifs au traitement réservé à la population et transmettrons nos rapports à la Commission. Nous nous emploierons également à créer un climat de confiance entre les deux gouvernements et la population de Bakassi* »<sup>58</sup>. Depuis fin 1993, les deux pays se disputent le contrôle de ce territoire marécageux riche en pétrole et en ressources halieutiques. Après des affrontements militaires sporadiques, le Cameroun avait demandé à la Cour internationale de déterminer la frontière terrestre et maritime entre les deux pays<sup>59</sup>.

Pour sa part, l'île Mbanié<sup>60</sup> sème la zizanie entre le Gabon et la Guinée Equatoriale. De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un désaccord frontalier entre ces deux pays à propos de cet îlot situé en face de la province gabonaise de l'Estuaire. Se fondant sur des arguments historiques et juridiques, notamment les conventions franco-espagnole du 27 juin 1900 et gabono-équato-guinéenne de septembre 1974, le Gabon occupe l'île depuis le 14 août 1972 à l'issue d'une expédition militaire des gendarmes gabonais. Ces arguments de bon sens du Gabon sont réfutés par Malabo. Les autorités équato-guinéennes ont une lecture différente de ces conventions. Pour elles, la convention du 27 juin 1900 donne Mbanié à la Guinée Equatoriale. Par ailleurs, les Equato-guinéens réfutent la valeur juridique de la convention de 1974. Au regard de ce qui précède, nous ne sommes pas loin du dialogue des sourds entre Libreville et Malabo. Actuellement, ce différend frontalier est à la Cour internationale de Justice de la Haye dont l'arrêt est très attendu.

En ce qui concerne Sao Tomé et Principé et le Nigeria, les autorités saotoméennes veulent revenir sur un accord signé avec le Nigeria établissant une zone de développement conjointe sur une partie de leur frontière maritime, qui pourrait contenir d'importantes réserves de pétrole. Les dirigeants saotoméens

---

<sup>55</sup>Enligne

[http://www.jeunafrique.com/pays/cameroun/article\\_depeche.asp?art\\_cle=IRI9172b...](http://www.jeunafrique.com/pays/cameroun/article_depeche.asp?art_cle=IRI9172b...), p. 1, consultée le 13 mai 2008

<sup>56</sup> Selon des représentants des Nations unies membres de la Commission mixte chargée du suivi de l'application de l'accord conclu entre les deux parties, trois choix s'offrent aux habitants de la presqu'île de Bakassi : devenir citoyens camerounais à part entière, conserver la citoyenneté nigériane et obtenir le statut de résident étranger au Cameroun, ou quitter Bakassi pour s'installer au Nigeria.

<sup>57</sup>Enligne, [http://www.jeunafrique.com/pays/cameroun/article\\_edepêche.asp?art\\_cle=IR191727b...](http://www.jeunafrique.com/pays/cameroun/article_edepêche.asp?art_cle=IR191727b...), p. 3, consultée le 13 mai 2008

<sup>58</sup> Ibid, p.3

<sup>59</sup> En ligne, <http://www.rfi.fr/fichiers/MFI/EconomieDeveloppement/709.asp>, p. 1, consultée le 24 janvier 2008.

<sup>60</sup> A propos de l'île Mbanié et dans une moindre mesure sur la péninsule de Bakassi, lire notre article : Antoine-Denis N'dimina-Mougala, « Le pétrole, source de conflits territoriaux en Afrique centrale au XX<sup>e</sup> et au début du XXI<sup>e</sup> siècles », *Enjeux*, n° 36, pp. 50-63

estiment que le Nigeria, ayant repris les intérêts d'une société américaine partenaire qui a fait faillite, s'est arrogé une trop grande part du gâteau à venir<sup>61</sup>. C'est sans doute pour prévenir la réaction du géant voisin que les dirigeants saotoméens ont signé un accord autorisant les États-Unis à implanter des bases militaires sur leur territoire. Sao Tomé et Príncipe offrent des implantations de choix dans le golfe de Guinée, à proximité des gisements du Nigeria et de l'Angola, qui totaliseraient près de 85 milliards de barils de réserves, soit de quoi satisfaire 3 à 4 années de la demande mondiale.

Par rapport à ce qui précède, on peut admettre que la non-territorialisation des espaces maritimes nationaux, la non délimitation des domaines de souveraineté et la course aux ressources off shore <sup>62</sup> font du golfe de Guinée une zone belligène, un environnement polémogène<sup>63</sup>. Ces situations belligènes ci-dessus évoquées ont poussé les États du golfe de Guinée à créer un cadre de coopération régionale pour défendre leurs intérêts communs et surmonter les conflits éventuels sur la délimitation de leurs eaux territoriales. Ils ont créé le 19 novembre 1999 à Libreville, la Commission du golfe de Guinée. Elle regroupe le Gabon, la Guinée Equatoriale, le Congo Brazzaville le Nigeria, le Cameroun, l'Angola et Sao Tomé et Príncipe. Sa vocation est « *d' étudier les voies et moyens susceptibles de préserver la paix, la sécurité et la stabilité dans le golfe de Guinée, instaurer un climat de confiance et de compréhension, coordonner et intensifier leur coopération et prévenir d'éventuels conflits* ». <sup>64</sup>

Parmi les mobiles qui ont présidé à la création de cet organisme, les Chefs d'Etat, de gouvernement et de délégation des pays riverains du golfe de Guinée ont aussi entrepris la délimitation de leurs frontières maritimes<sup>65</sup> puisque l'essentiel de leurs réserves sont offshore. Les zones économiques exclusives (ZEE) qui, dans la plupart des cas, s'étendent à 200 milles marins au large des côtes, ont été créés par la Convention sur le droit de la mer adoptée par les Nations unies en 1982. Entrée en vigueur le 16 novembre 1994, cette convention établit un cadre juridique pour la gestion et la préservation des ressources de la mer. Mais les négociations entre voisins ne se passent pas toujours sans difficultés<sup>66</sup>.

Au regard de ce qui précède, le commentaire qu'on peut faire, c'est qu'il y a manifestement une volonté claire de non agression et de stabilité régionale. En réalité, les dirigeants de cette partie de l'Afrique subsaharienne sont « *conscients de la nécessité de mettre en place un mécanisme de dialogue et de concertation propre à prévenir,*

---

<sup>61</sup> En ligne, [http : //www. rfi. fr](http://www.rfi.fr), op. cit, pp.1-2

<sup>62</sup> Albert-Didier Ogoulat, « Géostratégie et polémologie dans l'espace atlantique centre-oriental : le cas du golfe de Guinée », En ligne, file : //E:/Stratégieque \_80\_Ogoula.htm, p.5 consultée le 19 février 2009

<sup>63</sup> Ibid.

<sup>64</sup> *L'Union*, quotidien gabonais d'information, n° 2123, 1999, p. 2

<sup>65</sup> Cette initiative est heureuse car les frontières maritimes dans le golfe de Guinée sont à l'origine des différends frontaliers entre le Cameroun et le Nigeria (presqu'île de Bakassi) et entre le Gabon et la Guinée Equatoriale (îlot de Mbanié), comme nous l'avons indiqué supra pp. 14-15

<sup>66</sup> En ligne, [http://www. rfi. fr/fichiers/MFI/ Economie Developpement/709.asp](http://www.rfi.fr/fichiers/MFI/Economie/Developpement/709.asp), op. p.1

*gérer et régler les conflits liés à l'exploitation économique et commerciale des richesses naturelles situées aux limites territoriales et notamment aux Zones Economiques Exclusives des Etats membres.»*<sup>67</sup> C'est dans cette optique que les Conseils des Ministres chargés des hydrocarbures, des ressources halieutiques et de l'environnement, sont, entre autres, les organes principaux de fonctionnement de cette Commission<sup>68</sup>. Au total, la Commission du golfe de Guinée a du travail. En effet, lorsqu'on se penche sur la situation frontalière maritime, le constat qui se dégage c'est que le golfe de Guinée est une zone belligène. Les exemples de la péninsule de Bakassi et de l'île Mbanié sont là pour nous le rappeler. Mais à côté de ces cas de tensions, il y a de l'espoir. Ainsi, l'Angola et son voisin et allié, le Congo-Brazzaville, ont conclu un accord bilatéral prévoyant l'exploitation en commun des hydrocarbures dans la zone qui chevauche leurs blocs en eau profonde, où des découvertes importantes ont déjà été effectuées. Pour sa part Sao Tomé et Príncipe, où les indices sont plus que prometteurs, a réussi à se mettre d'accord avec la Guinée Equatoriale<sup>69</sup>.

### **En guise de conclusion**

En une dizaine d'années, le golfe de Guinée est devenue, pour l'industrie pétrolière internationale, l'une des zones les plus dynamiques au monde, spécifiquement en ce qui concerne les opérations en offshore profond. Toutes les entreprises du secteur, américaines ou non : Exxon Mobil, Shell, British Petroleum, Chevron Texaco, Total, mais aussi de nombreuses compagnies chinoises : la China National Offshore Oil Corporation, la China National Petroleum Corporation s'y livrent une intense concurrence pour obtenir des permis d'exploration ou d'entrée dans les consortiums d'exploitation. Le golfe de Guinée est une pièce centrale dans les stratégies des multinationales pétrolières et des petites compagnies indépendantes. La région représente aujourd'hui une part significative qui tourne autour de 25% des activités des grandes entreprises internationales pétrolières comme Shell, présente au Gabon et au Nigeria, Total qu'on trouve en Angola, au Nigeria, au Gabon, et au Congo Brazzaville, Chevron Texaco opérant en Angola et au Nigeria et Exxon Mobil localisée au Nigeria, en Guinée Equatoriale et au Tchad. Au delà de ce qui précède, les pays du golfe de Guinée vont sans doute voir arriver dans leurs caisses un peu d'argent, même si le prix du baril de pétrole est passé de 128 dollars à 60 dollars, soit presque la moitié. Cette manne va sans doute connaître le sort des royalties antérieures. Car les pays pétroliers africains sont guettés par le « *mal hollandais* »<sup>70</sup>, c'est-à-dire les effets pervers engendrés par l'arrivée massive de devises dans un pays, consubstantielles à l'exploitation des ressources naturelles, ce qui réduit la compétitivité des autres productions et

---

<sup>67</sup> L'Union, op.cit, p. 2

<sup>68</sup> Marc-Louis Ropivia, « Les forces de sécurité gabonaises et l'enjeu maritime en Afrique centre-atlantique : pour une reconversion des doctrines stratégique et opérationnelle », *Iboogha*, n°7, 2003, p. 22

<sup>69</sup> En ligne, <http://www.rfi>, op. cit, p. 1

<sup>70</sup> Jean-Marie Chevalier, « Les majors ont les yeux rivés sur l'Afrique », *Jeune Afrique*, hors série n°, 12, p. 98

condamnent le pays à la monoproduction d'exportation<sup>71</sup>A cela s'ajoute la mauvaise gouvernance.

## Sources et bibliographie

### 1. Sources numériques

En ligne, [http : //www. iris. France. org/tribune-2007-26.php3](http://www.iris.france.org/tribune-2007-26.php3), pp. 1-2. Page consultée le 29 novembre 2007

En ligne, [http://www. senat.fr/ga/ga71/ga71\\_mono.html](http://www.senat.fr/ga/ga71/ga71_mono.html), p. 5. Page consultée le 8 janvier 2008

En ligne, <http://www.bp.com>. Page consultée le 25 janvier 2008

En ligne, [http : //www. french. Xinhuanet.com/french/2005-08/31/content\\_156439. htm](http://www.french.xinhuanet.com/french/2005-08/31/content_156439.htm), p.1. Page consultée le 24 janvier 2008.

En ligne, [http://www.rfi.fr/fichiers:/MFI/EconomieDeveloppement/709.asp](http://www.rfi.fr/fichiers/MFI/EconomieDeveloppement/709.asp), p. 1. Page consultée le 29 janvier 2008

En ligne, [http://fr.wikipedia, org/wiki/GA, Copolitique\\_du\\_pActole](http://fr.wikipedia.org/wiki/GA_Copolitique_du_pActole), p. 10. Page consultée le 24 janvier 2008

En ligne, [http://fig-st-die.Education.fr/actes/actes\\_2007/cr/-pourtier.html](http://fig-st-die.education.fr/actes/actes_2007/cr/-pourtier.html), p.1. Page consultée le 13 février 2008

En ligne, [http://www.jeuneafrique.com/pays/cameroun/article\\_depeche.asp?art\\_cle=1R191727b...p.3](http://www.jeuneafrique.com/pays/cameroun/article_depeche.asp?art_cle=1R191727b...p.3). Page consultée le 13 mai 2008.

### 2. Bibliographie

Bilan du Monde, 2006

**Jacques Sopelsa, Michèle Battesti, et Jean-Christophe Romer**, *Lexique de géopolitique*. Paris, Dalloz, 1988

#### Articles

**Michèle Alabouvette**, « Les enjeux du XXIe siècle », *Energies*, n° 7, 2005, pp. 34-39

**Pascal Airault**, « Pétrole. A la recherche du pactole sous-marin », *Jeune Afrique*, hors série, n°12, 2006, p.95

**Jean-Marie Chevalier**, « Les majors ont les yeux rivés sur l'Afrique », *Jeune Afrique*, p. 98

**Jean-Marie Chevalier** « L'Afrique et le pétrole : entre malédiction des importations et des exportations », *Afrique contemporaine*, n° 216, 2005,

**Philippe Copinshi et Pierre Noël**, « L'Afrique dans la géopolitique mondiale du pétrole », *Afrique contemporaine*, n° 212, 2006, pp. 29-42

**Samy Ghorbal**, « Quel avenir pour le pétrole », *Jeune Afrique*, n°2184, 2007, p.76

**Samy Ghorbal** « Pétrole. Vrai faux record », *Jeune Afrique*, n°2452, 2008, p. 19

**Michel Kounou**, « Paradoxes et misères du pétrole africain », *Enjeux*, n° 36, 2008, pp. 10-19

---

<sup>71</sup> Jean-Marie Chevalier, « L'Afrique et le pétrole : entre malédiction des importations et des exportations », *Afrique contemporaine*, n° 216, 2005, p. 60

**François Lafargue**, « Etats-Unis, Inde, Chine : rivalités pétrolières en Afrique », *Afrique contemporaine*, n° 216, , 2005, pp. 43-56

**Albert-Didier Ogoulat**, « Géostratégie et géopolitique dans l'espace atlantique centre-oriental : le cas du golfe de Guinée », In File : //E./Stratégie\_80\_Ogoula.htm, p.5, consultée le 19 février 2009

**Pierre Noël**, « Pétrole et sécurité internationale : de nombreux enjeux », *Défense nationale*, 55<sup>e</sup> année, 1999, pp. 90-105

**Hugues Poissonnier et Jean-Marie Huissoud**, « Vers des stratégies de rente : pourquoi le pétrole ne suffit pas... », *Enjeux*, n° 36, pp. 20-25

**Marc-Louis Ropivia**, « Les forces de sécurité gabonaises et l'enjeu maritime en Afrique centre-atlantique : pour une reconversion des doctrines stratégiques et opérationnelle », *Iboogha*, n° 7, 2003, p.22

**Antoine-Denis N'dimina-Mougala**, « Le pétrole, source de conflits territoriaux en Afrique centrale aux XX<sup>e</sup> et au début du XXI<sup>e</sup> siècle », *Enjeux*, n° 36, 2008, pp. 50-63

## PRECIPITATIONS ET ACCIDENTS DE LA ROUTE AU GABON : LE CAS DE LIBREVILLE (1991-2000)

Jean Damien MALOBA MAKANGA

LANASPET

Université Omar Bongo (Gabon).

Libreville

### Résumé

Après avoir montré l'évolution des précipitations et des accidents de la route à l'échelle interannuelle, nous analysons les profils mensuels des pluies et des accidents, qui nous permettent d'aborder les relations entre ces deux variables. Ce travail révèle que les accidents de la route survenus en temps de pluie ne représentent que 10% du total des accidents de la route à Libreville, et que ceux-ci ont lieu fréquemment sous des pluies fines (85%). Ainsi, le mois de septembre (caractérisé par l'absence de très forts abats pluvieux), qui marque le retour des précipitations, se singularise par une augmentation considérable des accidents de la route.

### Mots-clés

Afrique équatoriale atlantique, Gabon, Précipitations, Accidents de la route.

### *Abstract*

After showing the evolution of rainfall and road accidents at the interannual scale, we analyse the monthly profiles of rains and accidents, which allows us to deal with the relations between the two variables. This work shows that road accidents, which allows us to deal with the relations between these two variables. This work shows that roads accidents which occurred when it rained represent 10% of the total road accidents in Libreville, and those ones often take place during light rains (85%). So the month of September (characterised by the absence of very strong rains), which marks the return of precipitations, is characterised by a considerable increase of road accidents.

### **Key- words**

Atlantic equatorial Africa, Gabon, rainfall, road traffic accidents.

### **Introduction**

Les transports sont indispensables aux activités humaines, qu'il s'agisse de l'agriculture, de l'industrie, des services marchands ou non. Les déplacements de personnes, d'informations et de biens sont de plus en plus intenses (Marcadon et al., 1997). Au Québec et en Belgique, la densité d'accidents est très dépendante de la densité de population : les densités d'accidents les plus élevées se trouvent dans des lieux relativement urbanisés. Quant aux taux élevés

de mortalité, ils sont clairement rattachés à des zones de faible densité de population, situées en régions périphériques, loin de grandes agglomérations. Ces zones sont généralement caractérisées par des vitesses affichées et pratiquées nettement plus élevées que dans les centres urbains (Vandersmissen et al., 1996). Certains auteurs à la recherche de facteurs explicatifs des accidents de la route (Roer P., 1974 ; Doherty et al., 1993) prennent en compte, entre autres, des variables relatives aux effectifs policiers, aux caractéristiques physiques des routes, aux données socio-économiques et climatiques (Palutikof, 1983 ; Edwards, 1998 ; Bernard et al., 2001, Eisenberg, 2004).

En outre, la journée mondiale de la santé 2004 était placée sous le signe de la sécurité routière. Si l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a choisi ce thème, c'est qu'il est plus que jamais un « problème de santé publique majeur ». Ce fléau touche en priorité, et plus durement, « les pays à faibles revenus ou intermédiaires », selon le Rapport mondial sur la prévention des traumatismes dus aux accidents de la circulation de l'OMS. Ces pays par manque de moyens ont des réseaux routiers qui ne sont pas aux normes ou ne peuvent pas prendre en charge à temps les blessés.

Au Gabon, les études de climatologie à l'échelle locale sont rares en raison de l'absence ou de la mauvaise qualité des données (séries chronologiques discontinues). La présente étude se positionne à l'interface de la géographie des transports et de la climatologie locale. Libreville, capitale politique du Gabon qui abrite la moitié de la population du pays (environ 630 000 habitants), se distingue des autres villes du pays, par la régularité de l'enregistrement des variables climatiques. L'exploitation de ces données a permis de montrer, entre autres, qu'il pleut neuf mois sur douze, et que cette ville recueille 2 870 mm/an, ce qui en fait la deuxième station la plus arrosée du pays après Cocobeach (Maloba, 2005).

De même, dans le domaine des transports terrestres, Libreville (figure 1) détient non seulement le réseau routier le plus moderne du pays, mais aussi le parc automobile le plus important du pays (environ 65 000 véhicules).

En raison de l'absence d'une étude fiable (qui prenne en compte les deux paramètres sur une période longue), l'opinion est qu'il y a une recrudescence des accidents de la route en saison des pluies du fait, entre autres, des difficultés que rencontrent les automobilistes sur la route pendant les pluies. L'originalité de ce travail tient au fait qu'il s'agit de la première étude mettant en relation les précipitations et les accidents de la route sur une période de dix ans. De même, elle exploite des données de première main sur les accidents de la route à Libreville.

Après avoir montré l'évolution des précipitations et des accidents de la route à l'échelle interannuelle, nous présentons les profils mensuels des pluies et des accidents qui nous permettent d'analyser la fréquence des accidents de la route.



Figure 1 : Les principaux axes routiers de Libreville

### Données et méthodes

Cette étude utilise les données de précipitations mensuelles de Libreville, de 1991 à 2000. Ces données, obtenues pour la station la mieux équipée du pays, sont archivées par la Direction de la Météorologie Nationale. Précisons que les relevés des précipitations de cette station constituent la série chronologique la plus longue et la plus fiable du pays. Toutefois, la période 1951-2000 n'est mentionnée ici que pour mieux apprécier les caractéristiques pluviométriques de la décennie étudiée (1991-2000). Le choix de cette décennie pluviométrique est conditionné par la longueur et la qualité des statistiques des accidents de la route. En effet, avoir des chiffres sur la mortalité routière en Afrique est quasiment mission impossible. Très peu de pays possèdent de bases de données



concernant les accidents de la route. Et ceux qui en ont ne peuvent pas toujours mettre à jour leurs chiffres par manque de moyens (OMS, 2004).

Les données d'accidents de la route, utilisées ici, proviennent de la documentation du service des constats d'accidents des forces de Police. Ce sont donc des données de première main sur les accidents de la route à Libreville, qui sont issues, en fait, des procès verbaux dressés lors des accidents. Mais ceux-ci n'ont pas toujours été conservés dans de bonnes conditions, ce qui rend un certain nombre de procès inexploitable (du fait de la dégradation des documents). De même, le transfert du service des constats d'accidents de l'état major des forces de police à la FOPI (Forces de Police d'Intervention) a occasionné la perte de certaines fiches de constat. C'est ainsi que les mois d'octobre 1995, août et octobre 1998 et novembre 2000 n'ont pu être pris en compte dans cette étude. C'est ainsi que cette étude, qui devait préalablement s'étendre sur la période 1951-2000, a été réduite à la dernière décennie, le mieux documentée (1991-2000).

Pour faciliter la compréhension de certains résultats, nous nous proposons de présenter, au début de certaines sections, la méthodologie utilisée chaque fois que cela sera nécessaire. Soulignons, toutefois, ici que le profil d'une variable est le vecteur des 12 ou 36 valeurs, suivant le pas de temps considéré (mensuel ou décennaire), rapportées au total annuel (Morel, 1999). La variabilité interannuelle disparaît, car l'ensemble des années donne un total de 100 et les valeurs mensuelles s'expriment en pourcentage, ce qui, indéniablement, facilite la comparaison entre plusieurs variables (les pluies et/ou les accidents de la route). La recherche des relations significatives entre les accidents de la route et les différents types de précipitations a été faite à partir des corrélations linéaires. Le coefficient de corrélations s'obtient à partir de la définition de la covariance entre deux caractères (x et y) ; On aura par conséquent la formule suivante :

$$S_{xy} = 1/n \sum_{i=1}^n (x_i - \bar{x})(y_i - \bar{y}) \text{ et } r = (x; y) = S_{xy} / S_x S_y$$

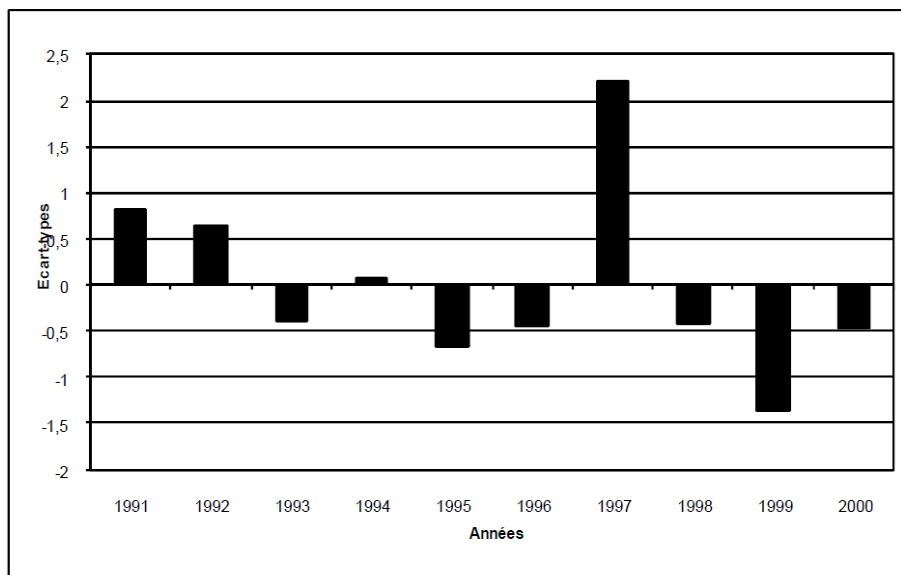
- $S_x$  et  $S_y$  sont respectivement les écart-types des caractères x et y. Le coefficient de corrélation est d'autant plus grand (en valeur absolue) que la valeur d'un caractère implique celle de l'autre, à condition que la relation entre les caractères soit linéaire (Bouroche et Saporta, 1980).

## ***1. Répartition des accidents de la route à Libreville de 1991 à 2000***

### **1.1. Cumuls annuels des accidents de la route**

L'évolution des accidents de la route durant la période 1991-2000 à Libreville ne montre pas de tendance particulière. En effet, les cinq dernières années comportent les deux valeurs extrêmes : 1999 est l'année qui a connu le moins d'accidents, alors que 1997 se singularise par un nombre sans précédent d'accidents durant la décennie 1991-2000 (figure 2). On a relevé 10 331 accidents de la route durant la période 1991-2000, pour une population estimée à 500 000 habitants. C'est un chiffre inquiétant, dans la mesure où ces accidents concernent 1 habitant sur 50. Ce pourcentage est certainement inférieur à la réalité dans la mesure où certains « accrochages » ne sont pas déclarés, notamment lorsque les différentes parties concernées conviennent d'un « arrangement à l'amiable ».

Une analyse approfondie montre que durant la période 1991-2000, les accidents survenus en temps pluvieux l'ont été sous de fines pluies (85%) (figure 3).



**Figure 2 :** Evolution des accidents de la route sur la période 1991-2000

Mais quelles sont les périodes de l'année le plus concernées par ces accidents de la route à Libreville?

### 1.2. Profil mensuel des accidents de la route

De janvier à avril, on enregistre entre 83 et 93 accidents par mois. Les mois de mai (72 accidents) et juin (79 accidents) ont des valeurs moyennes moins importantes que celles du début de l'année. Le profil mensuel des accidents de la route discrimine septembre comme principal pic des accidents de la route alors que le mois d'août est celui qui a le moins d'accidents routiers (figure 4). La fin de l'année se caractérise par une fréquence relativement élevée des accidents de la voie publique (entre 87 et 93 accidents). Mais quelle est donc la répartition de ces accidents au pas de temps journalier ?

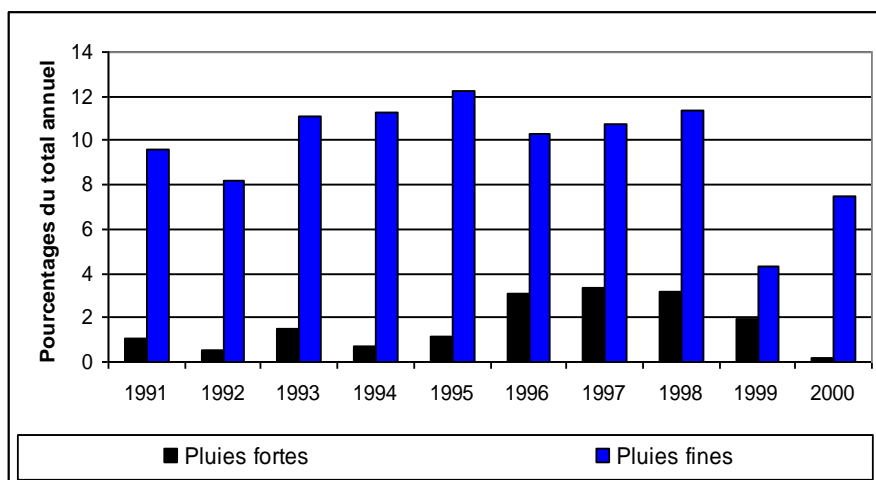


Figure 3 : Proportions d'accidents (%) survenus lors de fines et fortes pluies à Libreville (1991-2000)

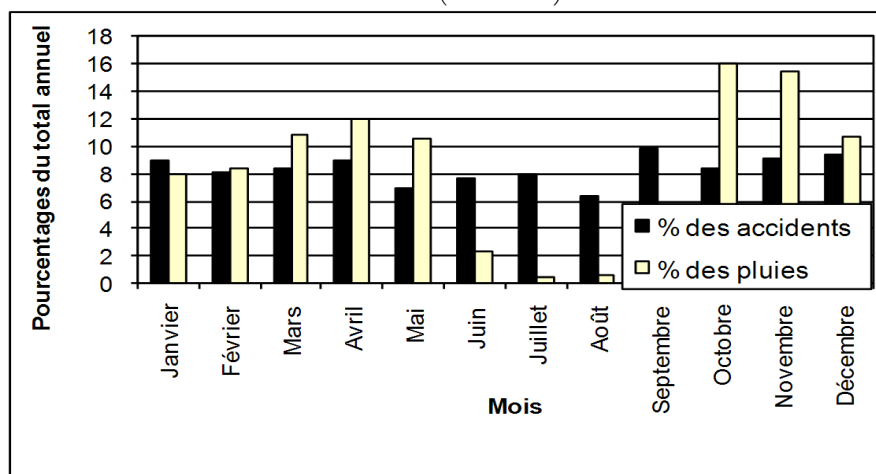


Figure 4 : Répartition moyenne mensuelle des pluies et des accidents de la route à Libreville (en pourcentages du total annuel calculés sur la période 1991-2000)

### 1.3. Répartition des accidents de la route à l'échelle journalière

Cette section cherche à mettre en évidence la période de la journée la plus concernée par les accidents de la route. Les procès-verbaux de Police précisent, en effet, si les accidents se produisent de jour ou de nuit mais aussi s'ils ont lieu aux heures « normales » ou de « pointes ». Cette approche permettra de comparer les fréquences de pluies et d'accidents à une échelle fine quand il s'agira de rechercher les liens statistiques entre les accidents de la route et les types de précipitations.

A Libreville à échelle moyenne annuelle, sur la période 1991-2000, les accidents surviennent davantage le jour (72%) que la nuit (28%) (figure 5) et le plus souvent aux heures normales qu'en périodes de pointe (figure 6). Précisons que les heures de pointe dans la circulation routière correspondent aux tranches

horaires où la circulation connaît une intensité maximale. Ces heures correspondent aux périodes de début (6h-9h), de milieu (12h-15h) et de fin (18h-21h) de journée de travail. A l'échelle moyenne mensuelle, les proportions des accidents de jour varient entre 69% en mai et 74% en janvier. La répartition des ces valeurs de janvier à décembre s'effectue sans ordre apparent. Les accidents nocturnes les moins importants ont lieu en janvier (26%) et en septembre (27%) mais c'est au mois de mai que l'on observe les accidents nocturnes les plus notables (30%). De janvier à décembre les valeurs des accidents qui se produisent aux heures normales varient entre 63% pour les mois de juillet-août et 58% en janvier. Les accidents routiers les plus importants survenus aux heures de pointe sont observés en janvier et mai (42%), et durant les mois d'avril et de novembre (40%) alors que la période juin-août est celle qui connaît le moins d'accidents nocturnes.

## 2. Caractéristiques des pluies moyennes à Libreville

### 2.1. Distribution moyenne décennale des pluies à Libreville

Les études faites sur l'Afrique équatoriale atlantique ont démontré que les décennies 1951-1970 ont été très arrosées, comparativement à la période 1971-1990 (Maloba et Samba, 1997 ; Maloba, 2002). A l'échelle locale, la décennie 1991-2000, à Libreville, confirme la prédominance d'anomalies pluviométriques négatives (figure 7). Soulignons que les déficits pluviométriques de cette décennie sont comparables aux excédents relevés durant la période de 1951-1960. Ce constat permet d'affirmer que la décroissance et ou la recrudescence des accidents de la route (sur la période 1991-2000) ne sauraient être imputables à une augmentation de la pluviométrie à Libreville. Toutefois, ces anomalies négatives ne semblent pas avoir affecté le mode de répartition des précipitations moyennes mensuelles.

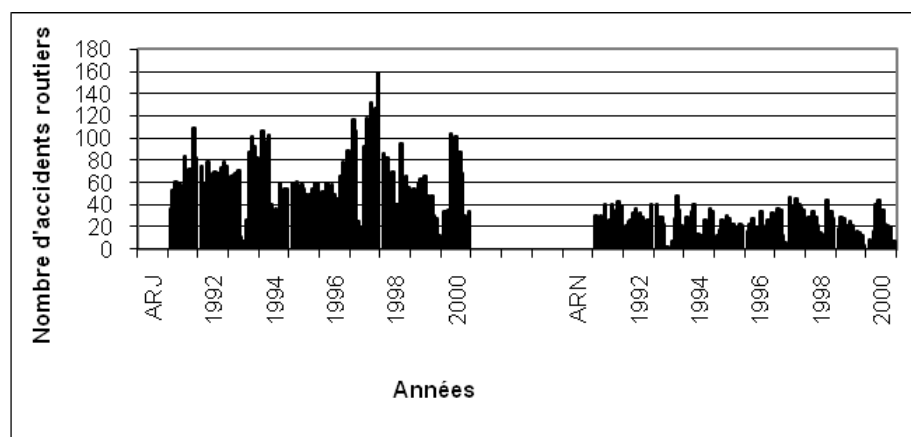
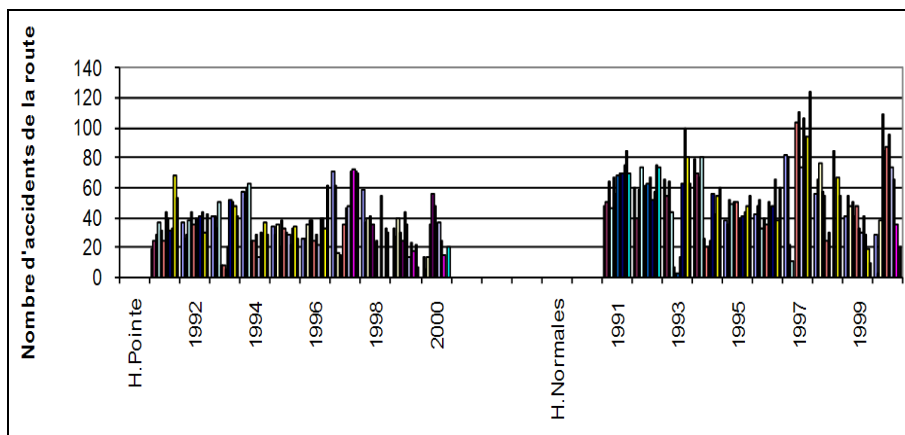
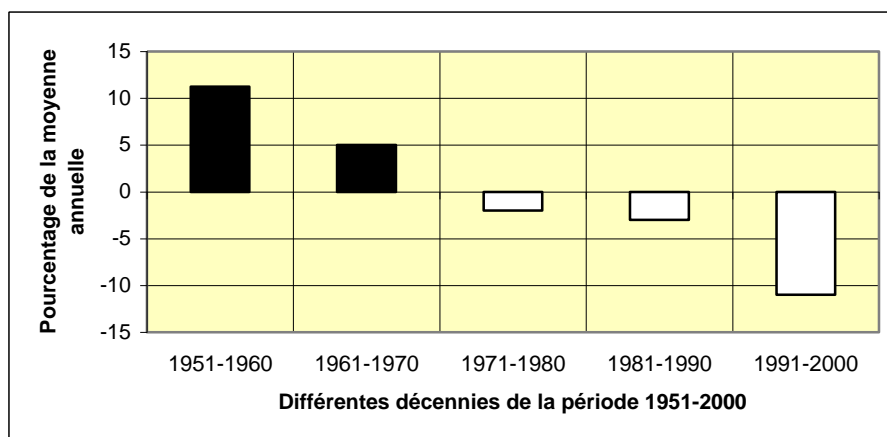


Figure 5 : Répartition des cumuls mensuels des accidents routiers de jour (ARJ) et de nuit (ARN) (1991-2000).



**Figure 6 :** Répartition des cumuls mensuels des accidents routiers aux heures normales et en période de pointe (1991-2000).



**Figure 7 :** Evolution décennale des précipitations à Libreville de 1951 à 2000

### **2.2. Profil des pluies moyennes mensuelles**

Plusieurs auteurs ont défini les régimes pluviométriques de la sous-région comme étant des régimes bimodaux (Lhôte et al., 1996 ; Maloba, 2004). Selon R. Braque (1988), le régime pluviométrique équatorial « classique » de la région possède deux maxima équinoxiaux et deux minima inégaux aux solstices. Les minima concernent les parties méridionales et septentrionales de la zone active du Front InterTropical, alors que les maxima se localisent dans sa partie centrale.

Le profil des précipitations moyennes mensuelles à Libreville illustre une rémission des pluies de décembre à février. Mais l'on ne saurait qualifier cette période de saison sèche, car chaque mois reçoit plus de 6% des précipitations annuelles, alors que J. Litynski (1985) affirme que, dans les régions occidentales

de l'Afrique équatoriale, seuls les mois recevant des hauteurs d'eau <1% des précipitations moyennes annuelles sont considérés comme secs (figure 4).

De fait, il pleut de manière presque continue de septembre à mai et les mois les plus arrosés sont novembre et, dans une moindre mesure, le mois d'avril. La saison sèche ne survient en réalité qu'entre juin et août.

### ***2.3. Typologie des pluies à Libreville***

L'analyse de la répartition dans le temps des précipitations à Libreville est faite à partir d'une étude fréquentielle en trois classes. La première classe regroupe les précipitations journalières comprises entre 0,1 et 20 mm ; ce sont les pluies légères. J.B. Suchel (1972) estime qu'une chute de pluie de 20 mm et plus, en 24 heures, est un phénomène courant en saison pluvieuse dans n'importe quelle contrée du Cameroun. Les pluies de toutes origines, y compris celles que provoque la simple convection thermique, paraissent capables d'excéder cette hauteur. Les pluies moyennes varient entre 20,1 et 50 mm, les fortes pluies sont représentées par la classe supérieure à 50 mm. Selon J.B. Suchel (1972), une précipitation journalière de cette ampleur doit déjà être considérée comme un fait inhabituel, dont la fréquence dépend dans une large mesure des conditions d'environnement et de site. Sauf cas exceptionnel, ce seuil de 50 mm n'est dépassé qu'à l'occasion de violentes perturbations ou de fortes poussées de mousson. Ainsi, les pluies journalières peuvent, par endroits, dépasser 200 mm. Cependant, les différents seuils choisis permettent d'éviter un « émiettement » des classes, l'objectif recherché étant la synthèse de l'information. Ces seuils permettent, en outre, de mettre en exergue la typologie des précipitations (Maloba, 2002).

Il nous a été donné de constater qu'à Libreville, les pluies légères prédominent tout au long de l'année (**figures 8**). De septembre à novembre la proportion des pluies fines varie entre 86% en septembre et 68% en novembre. De décembre à février, ces précipitations sont recueillies majoritairement en décembre (71%) et en janvier (77%) alors que de mars à mai ces valeurs oscillent entre 72% (mars-avril) et 74% (mai). En saison sèche, les pluies sont rares mais lors qu'il pleut les précipitations sont essentiellement constituées de pluies fines : 82% en juin, 97% en juillet et 98% en août.

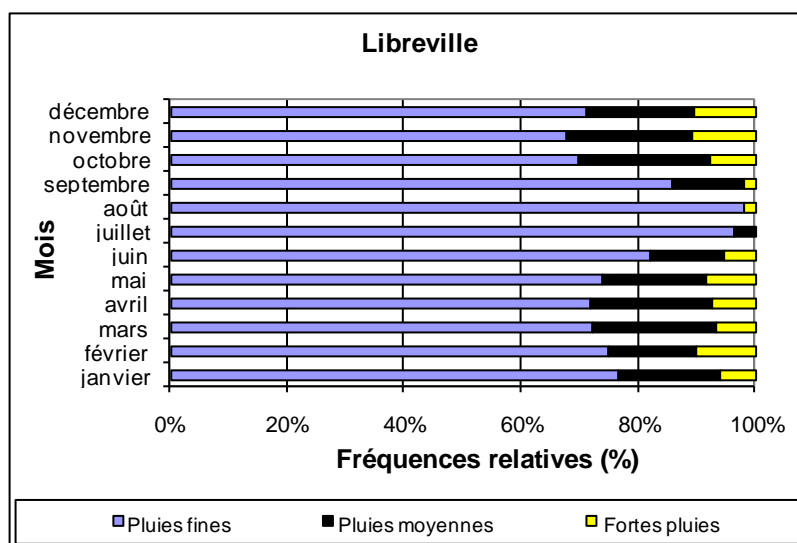


Figure 8 : Distribution des pluies journalières (en pourcentages) à Libreville (1991-2000)

La période juin-septembre se caractérise par une faible occurrence de précipitations moyennes (0% en août, 3% en juillet, 12% en septembre et 13% en juin). Dans l'ensemble, les pourcentages les plus importants des précipitations moyennes ont été relevés en octobre (23%), novembre (22%) et en mars-avril (21%). C'est-à-dire au cœur et à la fin des deux principales saisons de pluies (mars-mai et septembre-novembre). Les forts abats pluviométriques sont rares à Libreville et varient entre 0% en juillet et 11% en novembre même si des valeurs proches ont été observées en décembre et en février (10%). A l'échelle interannuelle l'occurrence de ces pluies exceptionnelles semble aléatoire (figure 9).

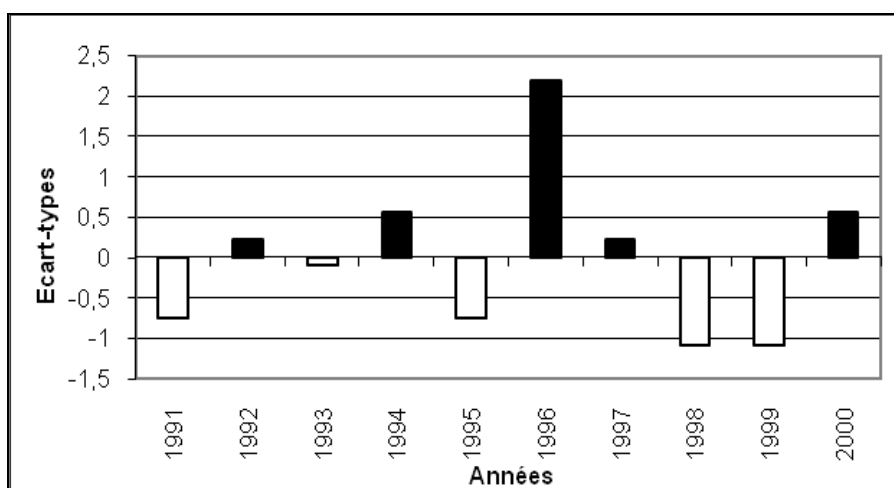


Figure 9 : Evolution du nombre de jours dont les pluies sont  $\geq 50$  mm sur la période 1991-2000.

Cette analyse permet de mettre en évidence deux périodes climatiques : pluvieuse de septembre à mai et sèche de juin à août, qui, *a priori*, ont des conséquences spécifiques sur la circulation routière.

### 3. Relations entre les types de précipitations et les accidents de la route

Si avec les techniques modernes, les modes et moyens de transport se sont fortement affranchis des contraintes du relief, du sol et du sous-sol, ils demeurent néanmoins fortement tributaires des conditions atmosphériques, surtout au niveau de la régularité de la circulation (Mérenne, 2003). Le formulaire rempli par le policier sur le lieu de l'accident précise si l'accident constaté s'est produit sous une « fine », « forte » pluie ou par « temps normal » (non pluvieux). Bussière et al., (1999) ont fait une étude au Québec visant à dégager des faits pertinents susceptibles d'aider les décideurs à élaborer des campagnes de prévention routière adaptée à la saison hivernale. Si l'on considère les précipitations comme un facteur explicatif potentiel (parmi tant d'autres) des accidents routiers, cette partie cherche à mettre en exergue le rôle des précipitations dans les accidents de la route à Libreville. Il s'agit ici d'analyser les relations entre les variables de précipitations (pluies moyennes mensuelles, nombre de jour de pluie (NJP), les pluies fines, moyennes et les fortes précipitations) et d'accidents de la route (nombre moyen mensuel d'accidents, accidents moyens mensuels de jour et de nuit, accidents aux heures normales et de pointe).

Les pluies légères de septembre (les plus importantes de l'année) qui marquent, en réalité, le début de la grande saison des pluies, sont aussi favorables aux accidents. Le retour des pluies se caractérise donc par une recrudescence des accidents. Or, elle coïncide aussi avec la rentrée des classes, d'où de nombreux accidents aux abords des écoles (dont les proportions restent à déterminer). La situation est si préoccupante que le gouvernement a décidé de mettre en place une brigade chargée de la traversée des enfants aux abords de certains établissements primaires et secondaires.

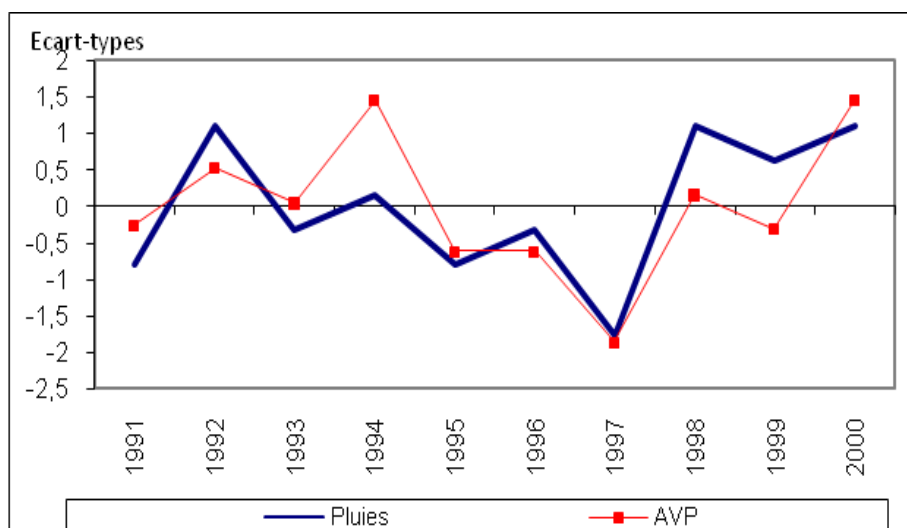
L'analyse des corrélations linéaires entre les cumuls moyens mensuels de précipitations et des accidents de la route montre qu'au seuil de 5% seules les précipitations de novembre sont corrélées significativement aux accidents du mois de novembre ( $r=0.63$ ). Nous avons par la suite cherché à savoir à quel(s) type(s) de précipitations (pluies fines, moyennes et fortes) étaient associés ces accidents mensuels. Les corrélations entre ces différents paramètres montrent qu'il n'existe aucun lien significatif entre les pluies fines, fortes et les accidents de la route. Toutefois, les accidents du mois d'avril (figure 10) sont liés significativement au seuil de 5% aux précipitations moyennes (entre 20,1 et 50 mm) du même mois, le pourcentage de variance expliquée par cette relation est de 54% ( $r= 0,74$ ).

De même, les relations linéaires entre le nombre de jour de pluie et les accidents mensuels ne sont pas significatives au seuil de 5%. Cependant, les accidents de jour du mois de janvier sont corrélés significativement ( $r = - 0.63$ ) au seuil de 5% mais de manière négative avec « le nombre de jour de pluie »



(NJP) alors qu'il n'existe aucun lien significatif au même seuil entre le NJP et les accidents survenus la nuit, le NJP et les accidents observés aux heures normales et de pointe.

Les liaisons statistiques entre les types de précipitations (pluies fines, moyennes et fortes) et les autres variables des accidents de la route (accidents de jour, de nuit, aux heures normales et de pointe) ne présentent guère plus de coefficients de corrélation significatifs au seuil de 5%. A titre d'exemple, il n'existe aucun lien significatif entre les pluies fines et les accidents en phase diurne alors que les accidents nocturnes du mois de mai sont associés significativement au seuil de 5% aux précipitations légères du même mois ( $r^2=0.49$ ). Il existe une relation significative négative entre les précipitations moyennes de septembre et les accidents de jour du mois d'octobre ( $r = -0.63$ ) mais c'est une corrélation positive qui lie les précipitations du mois d'octobre aux accidents du mois de novembre. On constate également que plus les pluies moyennes de septembre sont importantes moins il y a d'accidents de la route nocturnes en octobre ( $r = -0.79$ ). De même aucune relation statistique significative au seuil de 5% n'a été relevée entre les fortes pluies et les accidents de jour et de nuit.



**Figure 10 :** Pluies moyennes et accidents de la voie publique (AVP) du mois d'avril ( $r = 0.74$ )

Par ailleurs, les accidents qui se produisent aux heures normales au mois d'avril sont fortement associés aux pluies moyennes ( $r = 0.76$ ) et lorsque ces pluies sont abondantes en septembre et en octobre, il y a moins d'accidents de la route respectivement en octobre ( $r = -0.75$ ) et novembre ( $r = -0.78$ ). Il en est de même des pluies fines de septembre qui sont corrélées négativement aux accidents d'octobre ( $r = -0.67$ ) et de novembre ( $r = -0.80$ ). Les pluies légères du mois de février sont associées négativement aussi aux accidents constatés durant le mois de mars aux heures de pointe ( $r = -0.74$ ) alors que les accidents de cette tranche horaire du mois d'avril sont liés positivement aux fortes

précipitations du mois de mars ( $r = 0.67$ ). Il en est de même des pluies fines du mois de septembre qui sont liées significativement mais de manière négative au seuil de 5% aux accidents survenus aux heures de pointe au mois de novembre ( $r = -0.71$ ).

Tous ces résultats qui mettent en évidence des corrélations significatives décalées dans le temps tendent à montrer que l'occurrence de précipitations d'un mois peut contribuer à limiter les accidents (de jour, de nuit, aux heures normales ou de pointe) du mois suivant. On peut être tenté de mettre ces résultats sur le compte d'un biais statistique mais la variance exprimée par ces relations est souvent relativement forte (plus de 50%). Or, d'autres auteurs (Eisenberg, 2004) ont montré que le risque imposé par les précipitations augmente dramatiquement au fur et à mesure que l'on s'éloigne des dernières précipitations.

### **Discussion et conclusion**

L'Organisation Mondiale de la Santé a reconnu que les accidents de la route sont un fléau mortel qui, en 2000, ont coûté la vie à 1,26 million d'hommes, de femmes et d'enfants dans le monde... L'immense majorité de ces accidents se produisent dans les pays en développement et touchent des piétons, des cyclistes, des motocyclistes et des usagers du transport en commun, lesquels, pour la plupart, n'auraient jamais les moyens d'être propriétaire d'un véhicule automobile. Les études sur les relations entre les accidents de la route et les conditions météorologiques ont essentiellement été traitées jusqu'ici à travers des études de cas portant sur des pays extratropicaux et industrialisés. Il s'agit, entre autres, des travaux faits en Israël par Brodsky et Hakkert (1988), en Belgique par Thomas (1988), aux Etats-Unis par Zlatoper (1991), en Italie et en France par Maffeni et Rallu (1991), en Arabie Saoudite par Shanks et *al.*, (1994), en Angleterre et aux pays de Galles par Edwards (1996), et au Canada par Andrey et *al.* (2003). A titre d'exemple, Sherretz et Farhar (1978) ont montré qu'à Saint-Louis le nombre d'accidents de la route augmente linéairement avec le total des précipitations. Cependant, ces travaux aboutissent parfois à des résultats divergents. Ainsi au Danemark, les précipitations augmentent le taux d'accidents mortels de la route alors que cette relation n'est pas significative en Norvège et en Suède (Fridstrom et *al.*, 1995).

De même, Bertness (1980) affirme que les accidents graves augmentent avec les précipitations plus en milieu rural qu'en milieu urbain. Au Gabon, en 1995, les accidents de la route de la province de l'estuaire (dont Libreville est la capitale provinciale) représentaient 55% des accidents routiers du Gabon (Ministère des Transports, 1996). Toutefois, les accidents d'une rare violence s'observent aussi bien à Libreville qu'à l'intérieur du pays. A titre d'exemple, au village Mitone à 4 km de Lambaréné (centre-ouest du Gabon) un accident de la route a occasionné la mort de 12 personnes en 1996 et à l'est de Libreville un autre accident a fait 23 morts à Ntoum en 1998 (T.B. A.R., 1997-1998). De même, le Centre Hospitalier de Libreville (CHL) qui accueille les cas graves des accidents de la route, de l'ensemble du pays, a reçu moins de 500 victimes (blessés légers,

mutilés, tués) entre 1990 et 1998. Entre 1999 et 2000 cette évolution s'est faite de façon exponentielle pour atteindre le chiffre record de la décennie : 2685 victimes en 2000. Les accidents de la route ont donc un coût (économique et social) qui reste à déterminer.

Libreville compte environ la moitié de la population du Gabon et c'est dans cette ville (la plus urbanisée du pays) que l'on enregistre la majorité des accidents routiers. Fridstrom et *al.*, (1995) et Brodsky et Hakkert (1988) ont montré que les précipitations qui surviennent après une longue période sèche sont spécialement dangereuses par rapport aux accidents de la route. Cette étude confirme ce constat dans la mesure où le mois de septembre qui marque le début de la grande saison des pluies (septembre-novembre) détient le pourcentage de pluies légères le plus important mais également le pourcentage mensuel des accidents de la route le plus élevé (figures 4 et 8).

L'excès de vitesse est souvent responsable des accidents de la route (MTMM, 1998), et il semblerait qu'en temps de pluies, les fortes précipitations imposent des vitesses limitées aux usagers de la route. Au Canada, Lane et *al.*, (1995) ont d'ailleurs constaté que l'exposition à des conditions climatiques défavorables comme la présence de verglas induirait un comportement plus prudent du conducteur. On constate, à titre d'exemple, à Libreville sur la période 1991-2000 en moyenne 11.7 jours dont les précipitations sont supérieures ou égales à 50 mm (valeurs extrêmes). Or, 1996 apparaît comme l'année qui a enregistré le plus de jours à fortes précipitations. Et pourtant ce n'est pas l'année qui a connu le plus d'accidents. De même, de nombreux accidents ont eu lieu en 1991 mais cette année compte parmi celles qui ont enregistré le moins de jours très pluvieux ( $\geq 50$  mm). Signalons aussi que 1999 qui présente les minima d'accidents de la route a connu très peu de jours extrêmement pluvieux (figure 9).

En outre, Andreescu et Frost (1998) ont mis en évidence des corrélations significatives ( $r = 0.27$ ) entre les totaux de jours de pluies et le nombre de jours d'accidents à Montréal. A Libreville, la recherche des relations entre les accidents mensuels et le nombre de jours de pluie montre que les corrélations linéaires entre les deux variables au seuil de 5% ne sont pas significatives. Cependant, les accidents de jour du mois de janvier sont corrélés significativement (variance exprimée : 39%) au seuil de 5% mais de manière négative avec « le nombre de jour de pluie » (NJP).

Il ressort de cette étude également que, dans une ville où l'on observe des précipitations neuf mois sur douze, la majorité des accidents est relevée en période non pluvieuse « temps normal ». En effet, les accidents constatés en saison pluvieuse ne représentent que 10% des accidents de la route et ceux-ci ont lieu fréquemment sous de fines pluies (85%). Ce résultat est conforme à ce qui a été constaté en Amérique du nord. En effet, au Canada Bernard et *al.* (2001) indiquent que c'est par temps clair, condition climatique la plus fréquente, que la majorité des accidents s'est produite et ce en toute saison (56,4% du total des accidents).

Par ailleurs, au Canada Bernard et *al.*, (2001) ont constaté aussi qu' en ce qui concerne les accidents de la route, le type de temps peut s'avérer plus important que la différenciation en saisons hivernale et estivale. Dans cette étude nous avons distingué trois types de précipitations que nous avons mis en relation avec les variables des accidents de la route. Ainsi à Libreville, il n'existe aucun lien significatif au seuil de 5% entre les pluies fines (entre 0,1 et 20 mm), les fortes précipitations (50,1 mm et plus) et les accidents de la route. Toutefois, les accidents du mois d'avril sont corrélés significativement au seuil de 5% aux précipitations moyennes (entre 20,1 et 50 mm) du même mois, le pourcentage de variance expliquée par cette relation est de 54%.

Il a semblé intéressant d'insister sur la composante temporelle (tranches horaires) des accidents de la circulation pour mettre en évidence l'existence (ou non) d'un lien entre la visibilité et la sécurité routière. En effet, en France on a constaté que 30% des accidents mortels se produisent de nuit, entre 21 heures et 6 heures, soit une proportion sans commune mesure avec l'intensité du trafic nocturne ; les nuits du week-end se révélant les plus meurtrières (Marcadon et *al.*, 1997). De même, une analyse à l'échelle horaire montre qu'à Riyad (Arabie Saoudite) quelque soit la saison les accidents surviennent majoritairement aux heures de pointe entre 12 et 15h (Nofal et Saeed, 1997). Bien que n'ayant pas travaillé à l'échelle tri horaire comme les auteurs cités ci-dessus, notre étude montre que les accidents surviennent à Libreville plus aux heures normales (61%) qu'aux heures de pointe (39%). Les « bouchons » constatés aux heures de pointe semblent limiter les accidents de la route. Précisons que sur les voiries les plus empruntées le trafic le plus important varie entre 3426 uvp/h au centre ville et 8784 uvp/h sur la voie express au niveau du Carrefour Nzeng Ayong. Plusieurs zones (Le Bd de la République, le port Môle et Jeanne Ebori, l'avenue Félix Eboué, Akébé ville et Petit Paris, la voie express au niveau de Nzeng Ayong et Charbonnages) se trouvent congestionnées plusieurs fois par jour, d'une part pour des raisons liées à la capacité des voiries, d'autre part à cause des perturbations liées aux arrêts et stationnement des taxis (MPAT, 1997).

L'évolution à long terme des accidents de la route obéit à plusieurs facteurs qui peuvent interagir (états physique et mental du conducteur, de la chaussée, des véhicules...). A titre d'exemple, Wagenaar (1984) s'est interrogé sur la relation entre le chômage et le nombre d'accidents de la route, en posant l'hypothèse que le non-emploi amenait des conditions de plus grand « stress » et par conséquent une conduite plus agressive avec en bout de ligne un plus grand nombre d'accidents. Cette étude confirme que les accidents de la route dépendent de plusieurs facteurs car malgré la multitude de corrélations recherchées entre les variables climatiques et celles des accidents de la route ; les coefficients de corrélations linéaires significatifs (au seuil de 5%) entre ces paramètres sont rares. Même si ceux-ci peuvent exprimer un pourcentage de variance relativement important. A l'échelle mensuelle, Eisenberg (2004) a trouvé une surprenante relation négative significative entre les accidents mensuels mortels et les précipitations mensuelles. Or, l'analyse de ces deux paramètres au pas de temps mensuels montre que seuls les accidents de novembre sont associés positivement aux précipitations de novembre.

Ce sont là les résultats d'une étude préliminaire qui mériterait d'être approfondie. Soulignons que ces résultats auraient été plus explicites si les fiches de constat de police ne comportaient pas que les seules mentions « pluies fines » et fortes pluies ». De même, un nombre plus important de fiches aurait été examiné si elles avaient été correctement conservées. Par ailleurs, la notion de « temps normal » ou non pluvieux, mérite d'être explicitée, car certains accidents surviennent quelques heures ou quelques jours après la pluie, alors que la chaussée est encore glissante. Ce fait est de nature à augmenter le pourcentage des accidents constatés en temps normal. Bernard et *al.*, (2001) soulignent que des biais peuvent apparaître au niveau du rapport d'accident, dans la mesure où l'appréciation de l'environnement est laissée à la discrétion du policier.

De même, que représente réellement le pourcentage des « accrochages » non déclarés ? Pour poser les jalons d'une prévention routière efficace, cette étude gagnerait également à mettre en exergue les axes (voies principales et secondaires, les différentes intersections...) et acteurs (taxis, particuliers) routiers le plus concernés par ces accidents et à déterminer la propension de certains revêtements de la chaussée à faciliter (ou non) les accidents. Il s'agit, ici, de l'état de surface des routes (faible ou forte adhérence) qui est une variable importante dans l'occurrence des accidents de la route.

La prise en compte de tous ces facteurs permettrait d'établir le taux d'accidents sur une section de route ce qui correspond au nombre d'accidents observés pendant une période donnée divisé par le nombre de kilomètres parcourus par tous les véhicules sur cette section pendant la même période. Ce taux d'accident est en relation directe avec le risque pris en effectuant un déplacement. On sait qu'en France, les taux moyens observés sur les autoroutes sont de 12 accidents graves par milliard de kilomètres parcourus contre 81 accidents graves par milliard de kilomètres parcourus sur les départementales. Qu'en est-il au Gabon ?

### **Bibliographie**

- Andreescu M., Frost D.B., 1998** : Weather and traffic accidents in Montreal, Canada. *Climate Res.* 9, 225-230.
- Andrey J., Mills B., Leahy M., Suggett J., 2003** : Weather as a chronic Hazard for Road Transportation in Canadian cities. *Natural Hazards*, 28, 319-343.
- Bernard A., Bussiere Y., Thouez J-P., 2001** : Analyse comparative des accidents de la route survenus durant l'hiver et l'été au Québec, 1989-1996. *Recherche Transports Sécurité*, n°73, octobre-décembre, 31-42.
- Bertness J., 1980** : Rain-related impact on selected transportation activities and utility services in the Chicago area. *J. Appl. Meteorol.* 19, 545-556.
- Bouroche J-M., Saporta G., 1980** : L'analyse des données. P.U.F., Paris, 127 pages.
- Braque R., 1988** : La zone intertropicale des forêts et des savanes. In *Biographie des continents*. Masson, Paris, 132-152.
- Brodsky H., Hakkert A.S., 1988** : Risk of a road accident in rainy weather. *Crash Anal. Prev.*, 20 (2), 161-176.

- Bussiere Y., Touez J.-P., Bernard A., Rannou A., Vachon N., Arbour A., 1999 :** Conduite hivernale et profils socio-économiques des accidents de la route: le cas des régions du Québec, 1989-1996, Rapport pour le Ministère des transports du Québec, INRS-Urbanisation, Montréal, Québec, 305 p.
- Doherty S.T., Andrey J., Marquis J., 1993 :** Driver adjustments to wet weather hazards. *Climatological Bulletins*, 27, 154-164.
- Edwards J. B., 1998 :** The relationship between Road Accident severity and Recorded Weather. *Journal of Safety Research*, Vol. 29, No. 4, 249-262.
- Edwards J.B., 1996 :** Weather-related road accidents in England and Wales: A spatial Analysis. *Journal of Transport Geography*, 4(3), 201-212.
- Eisenberg D., 2004 :** The mixed effects of precipitation on traffic crashes. *Accident Analysis & Prevention*, 36, 637-647.
- Fridstrom L., Ifver J, Ingebrigtsen S., Kulmala R., Thomsen L.K., 1995 :** Measuring the Contribution of randomness, exposure, weather and daylight to variation in road accident count. *Accident Analysis & Prevention*, vol 27 (1), 1-20.
- Lane P.L., Mc Clafferty K., Green R.N., Nowak E., 1995 :** A study of injury-producing crashes on median divided highway in Southwestern Ontario. *Accident Analysis & Prevention*, Vol. 27(2), 175-187.
- Lhôte Y., Dubreuil P., Lericque J., 1996 :** Carte des types de climats « en Afrique Noire à l'ouest du Congo ». Rappels, et extension aux régimes hydrologiques. *L'hydrologie tropicale : géoscience et outil pour le développement (Acte de la conf. de Paris, mai 1995) IAHS Publ. N°238*, 55-65.
- Litynsky J., 1985 :** Climats régionaux et locaux des régions occidentales de l'Afrique Equatoriale. In: *Climatologie Tropicale et Etablissements Humains. Actes de Symposium*, n°23, Dijon, 27-40.
- Maffenini W., Rallu J.-L., 1991 :** Les accidents de la circulation en Italie et en France. *Population*, 4, 913-940.
- Maloba Makanga J.D., SAMBA G., 1997 :** Organisation pluviométrique sur l'espace Congo-Gabon (1951-1990). *Sécheresse*, n°1, vol. 8, 39-45.
- Maloba Makanga J.D., 2002 :** Approche diagnostique et satellitale des climats et de leur variabilité en Afrique équatoriale atlantique : Gabon, Congo et Sud Cameroun. *Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq*, 186 p.
- Maloba Makanga J.D., 2004 :** Climat, Atlas de l'Afrique –GABON-, les Editions Jeune Afrique, Paris, 12-13.
- Maloba Makanga J.D., 2005 :** A propos des relations entre le milieu physique et les précipitations annuelles du Gabon. *Revue Gabonaise de Géographie*, 1, 45-59.
- Marcadon J., Auphan E., Barre A., Chesnais M., 1997 :** Les transports. *Prépas Géographie, Armand Colin*, 215 p.
- Merenne E., 2003 :** Géographie des transports. *Collection Didact Géographie, Presses Universitaires de Rennes*, 25-32.
- Ministère des Transports et de la Marine Marchande 1996 :** La preuve par trois : l'homme, le véhicule, la route. *Direction Générale de la Sécurité Routière, Libreville*, 113 p.
- Ministère des Transports et de la Marine Marchande 1998 :** Tableau de bord des accidents de la route 1997-1998. *Direction Générale de la Sécurité Routière, Libreville*, 18 p.
- Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire 1997 :** Diagnostic de la voirie et conditions de circulation à Libreville. *SNGE, Libreville*, 15 p.

- Morel R., 1999** : Saison sèche le long du golfe de Guinée. *Association Internationale de Climatologie*, 12, 107-115.
- Nofal FH., Saeed Aaw., 1997** : Seasonal variation and weather effects on road traffic accidents in Riyadh City. *Public Health*, 111, 51-55.
- Palutikof, J P., 1983** : The effect of climate on road transport. *Climate Monitor*, 12, 46-53.
- Roer P., 1974**: Effect of some non-transportation factors on the incidence of and severity of traffic accidents. *Log Trans Res*, 10, 165-179.
- Shanks N., Ansur M., Altalai D., 1994** : Road traffic accidents in Saudi Arabia. *Public Health*, 108(1), 27-34.
- Sherretz L.A., Ferhar B.C., 1978** : An analysis of the relationship between rainfall and the occurrence of traffic accidents. *J. Appl. Meteorol.* 17, 711-715.
- Suchel B., 1972** : La répartition des pluies et les régions pluviométriques du Cameroun. CEGET et CNRS, n°5, Yaoundé, 287 p.
- Thomas I., 1988** : Variation spatio-temporelle des accidents de la circulation en Belgique. *Recherche Transport Sécurité*, 18-19, 25-32.
- Vandersmissen M-H ., Morin D., Thomas I., Pouliot M., 1996** : Aspects macrogéographiques des accidents de la route : essai de comparaison Québec-Belgique. *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 40, n°109, 49-66.
- Wagenaar A., 1984** : Effects of Macroeconomic Conditions on the Incidence of Motor vehicle Accidents. *Accident Analysis & Prevention*, 16(3): 191-205.
- Zlatoper T., 1991**: Determinants of Motor Vehicle Deaths in the United-States. *Accident Analysis & Prevention*, 23(5), 431-436.

Sommaire

Editorial

Pr Marc Louis ROPIVIA .....	4
<b><i>Les traits de côte de Port-Gentil face aux défis environnementaux</i></b> Emmanuel ONDO ASSOUMOU .....	6
<b><i>La problématique de la conciliation du développement à la protection de l'environnement au Gabon</i></b> Jean Bernard MOMBO .....	18
<b><i>La gestion des eaux et la bonne gouvernance : pour une approche en termes de patrimoine</i></b> Paulin KIALO .....	36
<b><i>Enjeux et perspectives de la réhabilitation de la friche minière de Mounana (Sud-Est du Gabon)</i></b> Jean Pamphile KOUMBA .....	50
<b><i>Initiatives urbaines par le bas, récupération politique par le haut. Regards croisés sur l'émergence de nouveaux acteurs de l'aménagement de quartiers à Libreville.</i></b> Fidèle ALLOGHO NKOGHE .....	67
<b><i>Citadins et intensification de l'agriculture urbaine et périurbaine dans un contexte général de précarité au Cameroun entre enjeux socio-économiques et risques sanitaires</i></b> Joséphine LEMOUOGUE, Célestin KAFFO et Pr Martin KUETE .....	80
<b><i>L'arrondissement de N'jombe-Penja (Cameroun) entre le groupe fruitier PHP et les exploitations paysannes</i></b> Médard LIEUGOMG .....	97
<b><i>Essai sur les formes d'entraves à la libre circulation au sein de l'espace CEMAC</i></b> Serge LOUNGOU .....	111
<b><i>La problématique de la protection des civils dans les zones de conflits : une question en évolution à l'organisation des Nations Unies (1945-2005)</i></b> Lucien MANOKOU .....	128
<b><i>Mémoire et histoire politique pour une affirmation de la nation gabonaise</i></b> Andy MAKINDEY NZE NGUEMA .....	144
<b><i>Le pétrole du Golfe de Guinée : convoitises internationales et situations belligènes au XXe et XXIe siècles</i></b> Antoine Denis N'DIMINA-MOUGALA .....	157
<b><i>Précipitations et accidents de la route au Gabon : le cas de Libreville (1991-2000)</i></b> Jean Damien MALOBA MAKANGA .....	174

-----  
**GABONICA**

*Politiques et Développement des Espaces et Sociétés  
de l'Afrique Subsaharienne*

**CERGOP** : Centre d'Etudes et de Recherche en Géosciences et Prospective

Université Omar Bongo, Libreville (Gabon)

Tél (+241) 07-64-79-35 / 07-29-35-22

Email : [gaboni\\_ca@yahoo.fr](mailto:gaboni_ca@yahoo.fr)

**ISSN : 1814-3814**